533010 Rare 12 357 (11

HISTOIRE ANCIENNE DES EGYPTIENS, DES CARTHAGINOIS, DES ASSYRIENS, DES BABYLONIENS, DES MEDES ET DES PERSES, DES MACEDONIENS, DES GRECS.

Par M. ROLLIN, *ancien Recteur de l'Université de Paris, Professeur d'Eloquence au Collége Roial, & Associé à l'Académie Roiale des Inscriptions & Belles-Lettres.*

TOME ONZIEME.

Premiére Partie.

A PARIS,

Chez la Veuve ESTIENNE, Libraire, rue saint Jacques, vis-à-vis la rue du Plâtre, à la Vertu.

M. DCC. XXXVII.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

AVERTISSEMENT de l'Auteur.

CET ONZIEME Volume, qui contient huit cens pages, s'eſt trouvé d'une groſſeur ſi énorme, qu'on s'eſt cru obligé de le diviſer pour la commodité des Lecteurs, & de le couper en deux Tomes.

Le Traité des Arts & des Sciences m'a conduit bien plus loin que je ne penſois, & il occupera encore le douziéme Volume tout entier au moins. Je me ſuis repenti plus d'une fois de m'être engagé dans une entrepriſe, qui demanderoit un grand nombre de connoiſſances, & même portées à une grande perfection, pour donner de chacune une idée juſte, préciſe, complette. J'ai

bientôt ſenti qu'elle étoit infiniment au-deſſus de mes forces ; & j'ai tâché de ſuppléer à ce qui me manquoit, en profitant du travail des plus habiles en chaque Art pour me conduire dans des routes, dont les unes m'étoient peu familiéres, & les autres entiérement inconnues.

J'enviſageois, avec une ſecrette joie, la fin prochaine de mon travail, non pour me livrer à une molle & frivole oiſiveté, qui ne convient point à un honnête homme, & encore moins à un Chrétien ; mais pour jouir d'un tranquille repos, qui me permettroit de ne plus emploier ce qui peut me reſter encore de jours à vivre, qu'à des études & à des lectures propres à me ſanctifier moi-même, & me préparer à ce dernier moment qui doit décider pour toujours de nôtre ſort. Il me ſembloit, qu'après avoir travaillé pour les

autres pendant plus de cinquante ans, il devoit m'être permis de ne travailler plus que pour moi, & de renoncer abſolument à l'étude des Auteurs profanes, qui peuvent plaire à l'eſprit, mais qui ſont incapables de nourrir le cœur. Une forte inclination me portoit à prendre ce parti, qui me paroiſſoit tout-à-fait convenable, & preſque néceſſaire.

Cependant les deſirs du Public, qui ne ſont pas obſcurs ſur ce ſujet, m'ont fait naître quelque doute. Je n'ai pas voulu me déterminer moi-même, ni prendre pour régle de ma conduite mon inclination ſeule. J'ai conſulté ſéparément des amis ſages & éclairés, qui m'ont tous condanné à entreprendre l'Hiſtoire Romaine : j'entends celle de la République. Une conformité de ſentimens ſi peu ſuſpecte m'a frapé;

& je n'ai plus eu de peine à me rendre à un avis, que j'ai regardé comme une marque certaine de la volonté de Dieu ſur moi.

Je commencerai ce nouvel Ouvrage auſſitôt que j'aurai achevé l'autre, ce que j'eſpére qui n'ira pas loin. Agé de ſoixante & ſeize ans accomplis, je n'ai pas de tems à perdre. Ce n'eſt pas que je me flate de pouvoir le conduire juſqu'à ſa fin : je l'avancerai autant que mes forces & ma ſanté me le permettront. N'aiant entrepris ma premiére Hiſtoire que pour remplir le miniſtére auquel il me ſembloit que Dieu m'avoit appellé, en commençant à former le cœur des jeunes gens, à leur donner les premiéres teintures de la vertu par l'exemple des grands hommes du paganiſme, & à en jetter les premiers fondemens pour les conduire à des vertus plus ſolides; je me ſens plus obligé que

jamais à porter les mêmes vûes dans celle où je ſuis prêt d'entrer. Je tâcherai de ne point oublier, que Dieu me prenant ſur mon Ouvrage, (car c'eſt à quoi je dois m'attendre) n'examinera pas s'il eſt bien ou mal écrit, ni s'il aura été reçu avec applaudiſſement ou non; mais ſi je l'aurai compoſé uniquement pour lui plaire, & pour rendre quelque ſervice au Public. Cette penſée ne ſervira qu'à augmenter de plus en plus mon ardeur & mon zêle par la vûe de celui pour qui je travaillerai; & m'engagera à faire de nouveaux efforts pour répondre à l'attente publique, en profitant de tous les avis qu'on a bien voulu me donner ſur ma premiére Hiſtoire.

Au reſte je ſerois bien à plaindre, ſi je n'attendois d'autre récompenſe d'un ſi long & ſi pénible

ble travail, que des louanges humaines. Et qui peut ſe flater néanmoins d'être aſſez attentif pour ſe défendre de la ſurpriſe d'une ſi douce illuſion ? Les Payens ne travailloient que dans cette vûe. Auſſi eſt-il écrit d'eux : *Receperunt mercedem ſuam. Vani vanam*, ajoute un Pere. *Ils ont reçu leur récompenſe, auſſi vaine qu'eux.* Je dois bien plutôt me propoſer pour modéle ce ſerviteur, qui emploie toute ſon induſtrie & toute ſon application à faire valoir le peu de talens que ſon Maître lui a confiés ; afin d'entendre, comme lui, au dernier jour ces conſolantes paroles, bien ſupérieures à toutes les louanges des hommes : *O bon & fidéle ſerviteur, parce que vous avez été fidéle en peu de choſes, je vous établirai ſur beaucoup : entrez dans la joie de votre Seigneur.* FIAT, FIAT.

Matth. 25. 21.

SUITE

SUITE
DU LIVRE
VINGT-DEUXIEME.

AVANT-PROPOS.

Des Arts Libéraux. Honneurs rendus à ceux qui s'y ſont diſtingués.

NOUS ENTRONS DANS l'examen des *Arts* qu'on appelle *Libéraux*, par oppoſition aux *Méchaniques*; parce que les premiers ſont regardés comme plus nobles, dépendant davantage de l'eſprit. Ces Arts ſont principalement l'Architecture, la Sculpture, la Peinture, la Muſique.

Il eſt d'heureux ſiécles où les Arts, auſſi bien que les Sciences, paroiſſent avec éclat. & jettent une grande lu-

& de diſtribuer des prix aux Vainqueurs à la vûe & avec les applaudiſſemens de tout un peuple !

La Gréce, comme on le verra bientôt, ſe crut obligée de rendre preſque autant de reſpects au célébre Polygnote, qu'elle auroit pu faire à Lycurgue & à Solon ; de lui préparer des entrées magnifiques dans les villes où il avoit fait quelques peintures ; & d'ordonner par un décret des Amphictyons qu'il ſeroit défraié aux dépens du public dans tous les lieux où il iroit.

Quels honneurs les plus grands Princes n'ont-ils point rendus dans tous les ſiécles à ceux qui ſe ſont diſtingués dans les Arts ! Nous avons vû Alexandre le Grand & Démétrius Poliorcéte, oubliant leur rang, ſe familiariſer avec deux illuſtres Peintres, & venir dans leur atelier rendre en quelque ſorte hommage au rare talent & au mérite ſupérieur de ces hommes extraordinaires.

Le plus grand Empereur qui ait régné en Occident depuis Charlemagne, montra le cas qu'il faiſoit de la Peinture lorſqu'il fit le Titien Comte Palatin en l'honorant de la Clé d'Or, *Cav. Ridolphi dans la vie de Titien.*

& de tous ſes Ordres de Chevalerie.

Vaſari dans la vie de Léonard del Vinci.

Le Roi François Premier, ſon illuſtre rival dans les actions de la paix auſſi bien que dans celles de la guerre, enchérit de beaucoup ſur lui lorſqu'il dit aux Seigneurs de ſa Cour en faveur de Léonard del Vinci, qui expiroit entre ſes bras : *Vous avez tort de vous étonner de l'honneur que je rends à ce grand Peintre. Je puis faire en un jour beaucoup de Seigneurs comme vous : mais il n'y a que Dieu ſeul qui puiſſe faire un homme pareil à celui que je perds.*

Des Princes qui parlent & qui agiſſent ainſi, ſe font du moins autant d'honneur à eux-mêmes, qu'à ceux dont ils relevent & honorent le mérite. Il [a] eſt vrai que les Arts, par l'eſtime qu'en témoignent les Rois, acquiérent une nobleſſe & un éclat qui les illuſtre & les éléve : mais les Arts, à leur tour, rendent aux Rois un pareil ſervice, & les annobliſſent auſſi en quelque façon eux-mêmes, en immortaliſant leur nom & leurs actions par des ouvrages qui paſſent juſqu'à la poſtérité la plus reculée.

a De Pictura, arte quondam nobili, tunc cùm expeteretur à regibus populiſque, & illos nobilitante; quos dignata eſſet poſteris tradere. *Plin. lib. 35. cap. 1.*

Paterculus, que j'ai déja cité ſur le peu de durée qu'ont les Arts quand ils ſont arrivés à leur perfection, fait une autre remarque qui eſt bien vraie, & atteſtée par l'expérience, ſoit des ſiécles reculés, ſoit des derniers tems : c'eſt [a] que les grands hommes en tout genre, dans les Arts, dans les Sciences, dans la Politique, dans la Guerre, ſe trouvent ordinairement contemporains.

Qu'on rappelle en ſa mémoire le tems où floriſſoient dans la Gréce les Apelles, les Praxitéles, les Lyſippes, & d'autres pareils; c'eſt alors que vivoient ſes plus grands Poétes, ſes plus grands Orateurs, & ſes plus grands Philoſophes. Socrate, Platon, Ariſtote, Démoſthéne, Iſocrate, Thucydide, Xénophon, Eſchile, Euripide, Sophocle, Ariſtophane, Ménandre, & pluſieurs autres, ont vécu à peu près dans le même ſiécle. Quels hommes, quels Généraux Grecs de ce tems-là! Vit-on jamais rien de plus accompli?

Le ſiécle d'Auguſte eut la même

[a] Quis abunde mirari poteſt, quòd eminentiſſima cujuſque profeſſionis ingenia in eandem formam & in idem arctati temporis* congruant ſpatium. *Paterc. lib. 1. cap. 16.* * Sic Lipſius legit, *pro congruens*.

deſtinée en tout genre. Sous celui de Louis le Grand quelle foule de grands hommes de toute eſpéce, dont les noms, les actions, les ouvrages rendront célébre à jamais le ſouvenir de ce glorieux régne !

Il ſemble qu'il arrive des tems, où je ne ſai quel eſprit de perfection ſe répand généralement dans un même pays ſur toutes les profeſſions, ſans qu'on puiſſe trop expliquer comment & pourquoi cela arrive de la ſorte. On peut dire pourtant que tous les arts, tous les talens ſe tiennent par quelque endroit. Le goût de perfection eſt le même dans tout ce qui dépend du génie. Si la culture manque, une infinité de talens demeurent enſevelis. Lorſque le vrai goût ſe réveille, ces talens alors, tirant un ſecours mutuel les uns des autres, brillent d'une maniére particuliére. Le malheur eſt que cette perfection même, quand elle eſt arrivée à ſon ſuprême degré, eſt un avantcoureur de la décadence des Arts & des Sciences, qui ne ſont jamais plus près de leur ruine, que quand ils en paroiſſent plus éloignés : tant il y a d'inſtabilité & de variation dans toutes les choſes humaines ! CHA-

CHAPITRE TROISIÉME.

DE

L'ARCHITECTURE.

ARTICLE PREMIER.

De l'Architecture en général.

§. I.

Commencemens, progrès, perfection de l'Architecture.

IL EST hors de doute que le ſoin de bâtir des maiſons a ſuivi de près celui de cultiver les terres, & que l'Architecture n'eſt pas de beaucoup poſtérieure à l'Agriculture. C'eſt pourquoi Théodoret appelle celle-ci la ſœur aînée de l'Achitecture. Les exceſſives chaleurs de l'été, les rigueurs de l'hiver, l'incommodité des pluies, la violence des vens ont bientôt averti l'homme de chercher des abris, & de ſe procurer des retraites qui lui ſervîſſent d'aſyle contre les injures de l'air.

Theodor. Orat. 4 de Provid. pag. 359.

Vitruv. lib. 1. c. 1. D'abord ce n'étoient que de ſimples cabanes, conſtruites fort groſſiérement de branchages d'arbres, & aſſez mal couvertes. Du tems de Vitruve, on montroit encore à Athénes, comme choſe curieuſe pour ſon antiquité, les toits de l'Aréopage faits de terre graſſe; & à Rome, dans le temple du Capitole, la cabane de Romulus couverte de chaume.

Il y eut enſuite des bâtimens de bois, qui ont donné l'idée des colonnes & des architraves. Ces colonnes ont pris leur modéle ſur les arbres qui ont d'abord été employés pour ſoutenir le faîte: & l'architrave n'eſt autre choſe qu'une groſſe poutre, comme ſon nom le porte, pour être miſe entre les colonnes & le comble.

De jour en jour, à force de travailler aux bâtimens, les Ouvriers devinrent plus induſtrieux, & leurs mains plus habiles. Au lieu de ces fréles cabanes dont on s'étoit contenté dans les commencemens, ils commencérent à élever ſur des fondemens ſolides des murailles de pierre & de brique, & les couvrirent de bois & de tuile. Dans la ſuite, leurs réflexions, fondées ſur l'expérience, les con-

conduiſirent enfin à la connoiſſance des régles certaines de la proportion, dont le goût eſt naturel à l'homme, & dont l'Auteur de ſon être a mis en lui des principes invariables, qui devroient lui faire connoitre qu'en tout il eſt né pour l'ordre. De là [a] vient, comme le remarque ſaint Auguſtin, que dans un bâtiment, où toutes les parties ont un raport mutuel entre elles, & ſont rangées chacune à leur place, cette ſymmétrie frape agréablement la vûe, & fait plaiſir: au lieu que, ſi les fenêtres, par exemple, ſont mal diſpoſées, que les unes ſoient plus grandes, les autres plus petites, les unes placées plus haut, les autres plus bas, ce dérangement bleſſe les yeux, & ſemble leur faire une ſorte d'injure; c'eſt l'expreſſion de ſaint Auguſtin.

C'eſt donc par degrés que l'Architecture eſt parvenue à ce point de perfection où les Maîtres de l'art l'ont

a Itaque in hoc ipſo ædificio ſingula bene conſiderantes, non poſſumus non offendi, quòd unum oſtium videmus in latere, alterum propè in medio, nec tamen in medio collocatum. Quippe in rebus fabricatis nulla cogente neceſſitate, iniqua dimenſio partium facere ipſi adſpectui velut quamdam videtur injuriam. *S. Auguſtin. de Ord. lib. 2. cap. 11. n. 34.*

conduite. D'abord elle s'eſt renfermée dans ce qui étoit néceſſaire à l'homme pour l'uſage de la vie, ne cherchant dans les édifices que la ſolidité, la ſalubrité, la commodité. Il faut qu'une maiſon ſoit durable, qu'elle ſoit placée dans un endroit propre à conſerver la ſanté, & qu'elle ait toutes les commodités qu'on peut deſirer. Enſuite l'Architecture a travaillé à l'ornement & à la décoration des édifices, & a appellé pour cela d'autres Arts à ſon ſecours. Enfin ſont venues la pompe, la grandeur, la magnificence, fort louables en pluſieurs occaſions, mais dont le luxe a bientôt fait un étrange abus.

Gen. 4. 17. L'Ecriture Sainte nous parle d'une ville bâtie par Caïn depuis que Dieu l'eut maudit pour avoir tué ſon frere Abel; & c'eſt la premiére fois qu'il ſoit fait mention d'édifices dans l'hiſtoire. Par là nous apprenons le tems & le lieu où l'Architecture a pris ſon origine. Les deſcendans de Caïn, à qui la même Ecriture attribue l'invention de preſque tous les arts, portérent ſans doute celui-ci à une aſſez grande perfection. Ce qui eſt certain, c'eſt qu'après le déluge les hommes, avant

avant que de ſe ſéparer les uns des autres, & de ſe diſperſer en différens pays de la terre, voulurent ſe ſignaler par un ſuperbe bâtiment, qui attira encore ſur eux la colére de Dieu. C'eſt donc l'Aſie qui a été comme le berceau de l'Architecture, où elle a pris naiſſance, où elle s'eſt beaucoup perfectionnée, & d'où enſuite elle s'eſt répandue dans les autres parties de l'univers.

Babylone & Ninive, les plus vaſtes & les plus magnifiques villes dont il ſoit parlé dans l'hiſtoire, furent l'ouvrage de Nemrod, l'arriére petit-fils de Noé, & le plus ancien des Conquérans. Je croi bien qu'elles ne furent pas portées d'abord à cette prodigieuſe magnificence, qui depuis fit l'étonnement de l'univers : mais certainement elles étoient fort grandes & fort étendues dès lors, comme les * noms des autres villes bâties en même tems ſur le modéle de la capitale le témoignent. *Ge. 10. v. 11. & 12.*

La conſtruction des fameuſes Pyramides, du Lac de Mœris, du Labyrinthe, de ce nombre conſidérable

* Erec, *ville longue*. Rehobot, *ville large*. Rezen, *la grande ville. Selon l'Hebreu.*

de Temples répandus dans l'Egypte, & de ces Obéliſques qui ſont encore l'admiration & l'ornement de Rome, marque avec quelle ardeur & avec quel ſuccès les Egyptiens s'étoient appliqués à l'Architecture.

Cependant ce n'eſt ni à l'Aſie ni à l'Egypte que cet Art eſt redevable de ce degré de perfection où il eſt parvenu, & il y a lieu de douter ſi les bâtimens ſi vantés de l'une & de l'autre étoient autant eſtimables par la juſteſſe & la régularité, que par l'énorme grandeur qui en faiſoit peut-être le principal mérite. Les deſſeins que nous avons des ruines de Perſépolis font voir que les Rois de Perſe, dont l'hiſtoire ancienne nous vante ſi fort l'opulence, n'avoient à leurs gages que des Ouvriers médiocres.

Quoi qu'il en ſoit, il paroit par les noms mêmes des trois principaux Ordres qui compoſent l'Architecture, que c'eſt à la Gréce qu'on en attribue, ſinon l'invention, du moins la perfection; & que c'eſt elle qui en a preſcrit les régles, & fourni les modéles. Il en faut dire autant de tous les autres arts, & de preſque toutes les Sciences. Pour ne point parler

parler ici des grands Capitaines, les Philoſophes de toute ſecte, les Poétes, les Orateurs, les Géométres, les Peintres, les Sculpteurs, les Architectes, & généralement tout ce qui a raport à l'eſprit, eſt ſorti de la Gréce; & c'eſt là qu'il faut encore aller comme à l'école du bon goût en tout genre pour ſe perfectionner.

Il eſt fâcheux qu'il ne nous reſte aucun écrit des Grecs ſur l'Architecture. Les ſeuls livres que nous aions d'eux ſur cette matiére, ce ſont les ouvrages de ces vieux Maîtres qu'on voit encore aujourd'hui en pié, dont la beauté univerſellement reconnue, fait depuis près de deux mille ans, l'admiration de tous les connoiſſeurs : ouvrages infiniment au-deſſus de tous les préceptes qu'ils auroient pu nous laiſſer, la [a] pratique en tout étant préférable à la théorie.

Au défaut des Grecs, Vitruve, Auteur Latin, viendra à mon ſecours. La qualité d'Architecte de Jules Céſar & d'Auguſte (car ſelon la plus commune opinion il étoit de leur tems) doit beaucoup faire préſumer de l'excel-

a In omnibus ferè minùs valent præcepta, quàm experimenta. *Quintil.*

cellence de ſon Ouvrage, & du mérite de l'Auteur. Auſſi les Critiques le mettent-ils au premier rang des grands eſprits de l'antiquité. On peut ajouter à ce premier motif la réputation du ſiécle où il a vécu, où le bon goût régnoit généralement pour tout, & où l'Empereur Auguſte ſe piqua d'embellir Rome par des bâtimens qui répondiſſent à la grandeur & à la majeſté de l'Empire; ce [a] qui lui fit dire, qu'aiant trouvé la Ville bâtie de brique, il l'avoit laiſſée preſque toute de marbre. J'avois beſoin d'un guide auſſi éclairé que Vitruve, dans une matiére que j'ignore abſolument. Je ferai grand uſage des Notes que Mr. Perrault a jointes à la traduction qu'il nous a donnée de cet Auteur, auſſi bien que des réflexions de Mr. de Chambrai dans ſon Ouvrage intitulé, *Parallele de l'Architecture antique & de la moderne*, dont je voi que les connoiſſeurs font un grand cas; & de celles de Mr. Felibien dans ſon Ouvrage intitulé *Des Principes de l'Architecture, &c.*

Les

[a] Urbem, neque pro majeſtate imperii ornatam & inundationibus incendiiſque obnoxiam, excolu. adeo, ut jure ſit gloriatus, marmoream ſe relinquere, quam lateritiam accepiſſet. *Sueton. in Aug. cap. 28.*

Les anciens avoient, comme nous, trois ſortes d'Architectures : la civile, la militaire, la navale. La premiére preſcrit des régles pour tous les édifices publics & particuliers à l'uſage des citoiens dans la paix. La ſeconde regarde la fortification des places, & tout ce qui a raport à la guerre en ce genre. La troiſiéme a pour objet la conſtruction des vaiſſeaux, & tout ce qui en eſt la ſuite, & y eſt attaché. Je ne parlerai ici que de la premiére, réſervant à dire quelque choſe ailleurs des deux autres; & je commencerai par donner une idée générale des différens Ordres.

§. II.

Des trois Ordres de l'Architecture des Grecs & des deux autres qui y ont été ajoutés.

LE BESOIN qu'on a eu de conſtruire diverſes ſortes de bâtimens, a fait que les Ouvriers ont auſſi établi differentes proportions, afin qu'on en eût qui convinſſent à toutes ſortes d'édifices, ſelon leur grandeur, & ſelon la force, la délicateſſe, & la beauté qu'on vouloit y faire paroi-

tre :

tre : & de ces différentes proportions, ils ont compoſé différens Ordres.

Ordre, en termes d'Architecture, ſe dit des divers ornemens, meſures, & proportions des colonnes & pilaſtres, qui ſoutiennent ou qui parent les grands bâtimens.

Il y a trois Ordres de l'Architecture des Grecs : le Dorique, l'Ionique, & le Corinthien. On peut les appeller avec raiſon la fleur & la perfection des Ordres, puiſqu'ils contiennent non ſeulement tout le beau, mais encore tout le néceſſaire de l'Architecture ; n'y aiant que trois manieres de bâtir, la ſolide, la moienne, & la délicate, leſquelles ſont toutes parfaitement exprimées en ces trois Ordres-ci.

A ces trois premiers Ordres on en ajoute deux, qui ſont Latins, le Toſcan & le Compoſite, bien éloignés du prix & de l'excellence des trois autres.

I. *Ordre Dorique.*

ON PEUT DIRE que l'Ordre Dorique a été la premiére idée réguliére de l'Architecture, & que comme fils aîné de cet Art, il a eu l'honneur auſſi

auſſi d'être le premier à bâtir des temples & des palais. L'antiquité de ſon origine eſt preſque immémoriale : néanmoins Vitruve la raporte avec aſſez de vraiſemblance à un Prince d'Achaïe nommé Dorus, celui apparemment qui a donné ſon nom aux Doriens, lequel étant Souverain du Péloponnéſe, fit bâtir dans la Ville d'Argos un ſuperbe temple à la déeſſe Junon. Ce temple fut le premier modéle de cet Ordre ; à l'imitation duquel les peuples voiſins en dreſſérent pluſieurs autres : entre leſquels le plus renommé fut celui que les habitans de la ville d'Olympie conſacrérent à Jupiter qui fut ſurnommé Olympien. *Vitruv. l. 4. c. 1.*

Le caractére eſſentiel & la qualité ſpécifique de l'Ordre Dorique, eſt la ſolidité. Pour cette raiſon il doit être emploié principalement aux grands édifices & aux magnifiques bâtimens, comme aux portes des citadelles & des villes, aux dehors des temples, aux places publiques & autres ſemblables lieux, où la délicateſſe des ornemens paroit moins convenir : au lieu que la maniére héroïque & giganteſque de cet Ordre y fait merveil-

veilleuſement bien ſon effet, & montre une certaine beauté mâle & naïve, qui eſt proprement ce qu'on appelle la grande maniére.

II. *Ordre Ionique.*

DEPUIS qu'on eut vû des bâtimens réguliers, & ces fameux temples à la Dorique, l'Architecture n'en demeura pas longtems à ces premiers eſſais : l'émulation des peuples voiſins la fit bientôt croître & arriver à ſa perfection. Les Ioniens furent les premiers rivaux des Doriens ; & comme ils n'avoient pas eu la gloire de l'invention, ils tâchérent d'enchérir ſur les auteurs. Conſidérant donc que la figure du corps d'un homme, tel par exemple qu'étoit Hercule, ſur laquelle on avoit formé l'Ordre Dorique, étoit d'une taille trop robuſte & trop maſſive pour convenir aux maiſons ſacrées & à la repréſentation des choſes céleſtes, ils en voulurent compoſer un à leur mode, & choiſirent un modéle d'une proportion plus délicate & plus élégante, qui étoit le corps de la femme, aiant plus d'égard à la beauté qu'à la ſolidité de l'ouvrage, auquel ils ajoutérent beaucoup d'ornemens.

Vitruv. ibid.

Entre

Entre les temples célébres bâtis par le peuple d'Ionie, le plus mémorable, quoiqu'il ne ſoit pas le plus ancien, eſt le fameux temple de Diane conſtruit à Ephéſe, dont il ſera bientôt parlé.

III. *Ordre Corinthien.*

C'EST à Corinthe qu'a pris naiſſance l'Ordre Corinthien, qui eſt le plus haut degré de perfection où l'Architecture ait jamais monté. Quoiqu'on ne ſache pas préciſément ſon antiquité, ni le tems précis où vivoit Callimaque à qui Vitruve en attribue toute la gloire, on peut néanmoins juger par la nobleſſe de ſes ornemens qu'il fut inventé pendant la magnificence & la ſplendeur de Corinthe, & bientôt après l'Ordre Ionique, auquel il eſt fort ſemblable, à la réſerve du chapiteau ſeulement. Une eſpéce de hazard y donna lieu. Callimaque ayant vû, en paſſant près d'un tombeau, un panier que l'on avoit mis ſur une plante d'acanthe, fut frapé de l'arrangement fortuit & du bel effet que produiſoient les feuilles naiſſantes de cet acanthe qui environnoient le panier; & quoique le

Vitruv. lib. 4. c. 1.

le panier avec l'acanthe n'euſſent aucun raport naturel avec le chapiteau d'une colonne, & avec un bâtiment maſſif, il en imita la maniére dans les colonnes qu'il fit depuis à Corinthe, établiſſant & réglant ſur ce modéle les proportions & les ornemens de l'Ordre Corinthien.

Plin. l'. 34. cap. 9. Pauſan. lib. 1. pag. 48.

Ce Callimacue fut appellé par les Athéniens κατατεχνος, *habile & excellent dans l'art*, à cauſe de la délicateſſe & de l'habileté avec laquelle il tailloit le marbre : &, ſelon Pline & Pauſanias, il fut auſſi appellé κατιζοτεχνος, parce qu'il n'étoit jamais content de lui-même, & ne ceſſoit de retoucher ſes ouvrages, dont il étoit toujours mécontent, parce que, plein des idées ſupérieures du beau & du grand, il trouvoit que l'exécution n'y répondoit pas aſſez : *ſemper calumniator ſui, nec finem habens diligentiæ*, dit Pline.

IV. *Ordre Toſcan.*

L'ORDRE TOSCAN, ſelon l'opinion commune, a pris ſon origine dans la Toſcane, dont il garde encore le nom. De tous les Ordres il eſt le plus ſimple & le plus dépourvû d'ornemens. Il eſt même ſi groſſier, qu'on

qu'on le met rarement en uſage, ſi ce n'eſt pour quelque bâtiment ruſtique où il n'eſt beſoin que d'un ſeul Ordre, ou bien pour quelque grand édifice, comme d'un Amphithéatre, ou pour d'autres ouvrages ſemblables.

Mr. de Chambrai eſtime que la Colonne Toſcane ſans aucune architrave, eſt la ſeule piéce qui mérite d'être miſe en œuvre, & qui peut rendre cet Ordre recommandable. Il en apporte pour exemple la Colonne Trajane, un des plus ſuperbes reſtes de la magnificence Romaine, qu'on voit encore aujourd'hui en pié, & qui a plus immortaliſé l'Empereur Trajan, que toutes les plumes des Hiſtoriens n'auroient pu faire. Ce mauſolée, ſi l'on peut le nommer ainſi, lui fut érigé par le Sénat & par le peuple Romain, en reconnoiſſance des grands ſervices qu'il avoit rendus à ſa patrie. Et afin que la mémoire en fût préſente à tous les ſiécles, & qu'elle durât autant que l'Empire, ils voulurent qu'on les gravât ſur le marbre, du plus riche ſtile qui ait jamais été emploié. L'Architecture fut l'hiſtoriographe de cet ingénieux genre d'hiſtoire : & parce qu'elle devoit

voit préconiſer un Romain, elle ne ſe ſervit pas des Ordres Grecs, quoiqu'ils fuſſent incomparablement plus parfaits, & plus en uſage dans l'Italie même que les deux autres originaires du pays; de peur que la gloire de ce monument admirable ne ſe trouvât en quelque façon partagée, & pour faire voir auſſi qu'il n'y a rien de ſi ſimple que l'art ne ſache perfectionner. Elle choiſit donc la colonne de l'Ordre Toſcan, qui juſqu'alors n'avoit eu place que dans les choſes groſſiéres & ruſtiques; & de cette maſſe informe elle en fit naître le plus riche & le plus noble chef-d'œuvre du monde, que le tems a épargné & conſervé tout entier juſqu'à préſent au milieu d'une infinité de ruines dont Rome eſt remplie. C'eſt, en effet, une eſpéce de merveille de voir que le Coliſée, le Théatre de Marcellus, ces grands Cirques, les Thermes de Dioclétien, de Caracalla, & d'Antonin, ce ſuperbe Mole de la ſépulture d'Adrien, le Septizone de Sévére, le Mauſolée d'Auguſte, & tant d'autres édifices qui ſembloient être bâtis pour l'éternité, ſoient maintenant ſi caducs & ſi délabrés, qu'à peine peut-on remar-

remarquer leur ancienne forme ; pendant que la colonne Trajane, dont la ſtructure paroiſſoit beaucoup moins durable, ſubſiſte encore en ſon entier.

V. *Ordre Compoſite.*

L'ORDRE Compoſite a été ajouté aux autres par les Romains. Il participe & eſt compoſé de l'Ionique & du Corinthien, ce qui l'a fait appeller Compoſite : mais il eſt encore plus orné que le Corinthien. Vitruve, le pere des Architectes, n'en parle point.

Mr. de Chambrai s'éléve beaucoup contre le mauvais goût des compoſiteurs modernes, leſquels, parmi tant d'exemples de l'incomparable & unique Architecture des Grecs, quittant le droit chemin que ces grands Maîtres leur ont ouvert, prennent une route détournée, & ſe livrent aveuglément au mauvais génie de l'art, qui eſt venu s'introduire entre les Ordres ſous le nom de Compoſite.

Architecture Gothique.

ON APPELLE Architecture Gothique celle qui eſt éloignée des proportions antiques, & qui eſt chargée d'or-

d'ornemens chimériques. Les Goths l'ont apporté du Nord.

On diſtingue deux Architectures Gothiques : l'une ancienne, & l'autre moderne. L'ancienne eſt celle que les Goths ont apportée du Nord dans le Ve. ſiécle. Les édifices conſtruits ſelon la *Gothique* ancienne, étoient maſſifs, peſans, & groſſiers. Les ouvrages de la *Gothique* moderne étoient plus délicats, plus déliés, plus légers, & d'une hardieſſe de travail à donner de l'étonnement. Elle a été longtems en uſage, ſur tout en Italie. Il eſt étonnant que l'Italie, remplie de tant de monumens d'un goût exquis, ait quitté ſon architecture excellente, autoriſée par l'antiquité, par le ſuccès, par la poſſeſſion, pour en adopter une barbare, étrangére, confuſe, irréguliére, peu gracieuſe. Mais elle a réparé cette faute, en retournant la premiére à l'ancienne maniére, qui eſt l'unique par tout aujourd'hui. La Gothique moderne a duré depuis le XIII. ſiécle juſqu'au rétabliſſement de l'Architecture antique dans le XVIe. ſiécle. Toutes les anciennes cathédrales ſont d'une architecture Gothique. Il y a quelques Egliſes très

très anciennes conſtruites à la pure maniére du goût Gothique, qui ne manquent ni de ſolidité ni de beauté, & qui ſont encore admirées des plus habiles Architectes, à cauſe de quelques proportions générales qui s'y trouvent.

Une eſtampe des cinq Ordres d'Architecture dont j'ai parlé, mettra les jeunes gens, que je ne perds point de vûe, en état d'en avoir quelque idée. Je la ferai précéder de l'explication des termes de l'art, que Mr. le Camus, membre de l'Académie des Sciences, & Profeſſeur & Sécretaire de l'Académie d'Architecture, a bien voulu faire exprès pour mon Ouvrage. Je l'ai prié de l'abréger beaucoup, ce qui la rend moins complette.

§. III.

Explication des termes de l'art qui entrent dans les cinq Ordres d'Architecture.

CHEZ LES GRECS, un Ordre étoit compoſé de colonnes, & d'un entablement. Les Romains ont ajouté des piédeſtaux ſous les colonnes de la plupart des Ordres, pour en relever la hauteur.

La *Colonne* eſt un pilier rond, fait pour ſoutenir ou pour orner un bâtiment.

Toute colonne, ſi l'on en excepte la Dorique à laquelle les Romains ne donnoient point de baſe, eſt compoſée d'une baſe, d'un fût, & d'un chapiteau.

La BASE eſt la partie de la colonne qui eſt au-deſſous du fût, & qui poſe ſur le piédeſtal, lorſqu'il y en a. Elle a une *plinthe*, qui eſt une piéce plate & quarrée comme une brique, appellée en grec πλίνθος; & des *moulures*, qui repréſentent des anneaux dont on lioit le bas des piliers pour les empécher de ſe fendre. Ces anneaux ſe nomment *tores* quand ils ſont gros, & *aſtragales* quand ils ſont petits. Les tores laiſſent ordinairement entr'eux des intervalles creuſés en rond, que l'on nomme *ſcoties* ou *trochiles*.

Le FÛT de la colonne eſt la partie ronde & unie, qui s'étend depuis la baſe juſqu'au chapiteau. Cette partie de la colonne eſt plus étroite par le haut que par le bas. Il y a des Architectes qui veulent que les colonnes ſoient plus groſſes au tiers de leur hau-

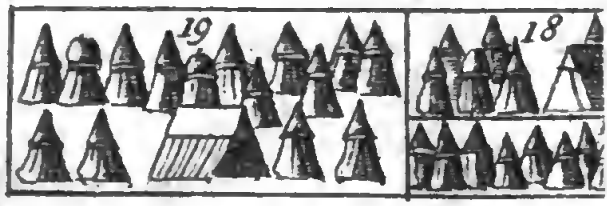

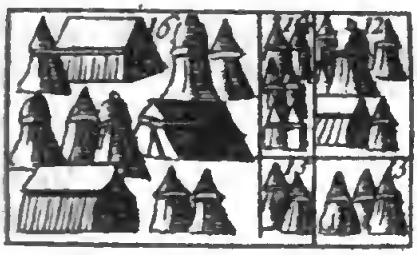

10

3

hauteur qu'au bas de leur fût. On ne trouve point d'exemple de ce ſentiment dans l'antiquité. D'autres font le fût de la même groſſeur du bas au tiers, & le diminuent depuis le tiers juſqu'au haut. D'autres enfin ſont d'avis de commencer la diminution dès le bas.

Le CHAPITEAU eſt la partie ſupérieure de la colonne qui poſe immédiatement ſur ſon fût.

L'ENTABLEMENT eſt la partie de l'Ordre qui eſt au-deſſus des colonnes. Il comprend l'architrave, la friſe, & la corniche.

L'*architrave* repréſente une poutre, & porte immédiatement ſur les chapiteaux des colonnes. Les Grecs l'appellent *épiſtyle*.

La *friſe* eſt l'intervalle qui ſe trouve entre l'architrave & la corniche. Elle repréſente le plancher du bâtiment.

La *corniche* eſt le commencement de l'ordre entier. Elle eſt compoſée de pluſieurs moulures, qui ſaillant les unes ſur les autres peuvent mettre l'Ordre à l'abri des eaux du toit.

Le PIEDESTAL eſt la partie la plus baſſe de l'Ordre. C'eſt un corps quarré, qui renferme trois parties : le

Soc, qui porte ſur l'aire ou pavé ; le *Dé*, qui eſt ſur le ſoc ; la *Cymaiſe*, qui eſt la corniche du piédeſtal, & ſur laquelle la colonne eſt aſſiſe.

Les Architectes ne conviennent pas entr'eux ſur les proportions des colonnes avec l'entablement & les piédeſtaux. En ſuivant celle que propoſe Vignole, lorſque l'on voudra faire un Ordre entier avec piédeſtaux dans une hauteur donnée, on diviſera cette hauteur en dix-neuf parties égales, pour en donner douze à la colonne avec ſa baſe & ſon chapiteau, trois à l'entablement, & quatre au piédeſtal. Mais ſi l'on veut avoir un Ordre ſans piédeſtal, on diviſera la hauteur donnée en quinze parties ſeulement, & l'on en donnera douze à la colonne, & trois à l'entablement.

C'eſt ſur le Diamétre du bas du fût des colonnes que toutes les parties des Ordres ſont réglées. Mais ce diamétre n'a pas la même proportion avec la hauteur de la colonne dans tous les Ordres.

Le demidiamétre du bas du fût ſe nomme *module*. Ce module ſert d'échelle pour meſurer les moindres parties

parties des Ordres. Pluſieurs Architectes le diviſent en trente parties, de ſorte que le diamétre en contient ſoixante, qu'on peut appeller *minutes*.

La différence qui ſe trouve entre le raport des hauteurs des colonnes avec leurs diamétres; entre leurs baſes, leurs chapiteaux, & leurs entablemens, forme la différence des cinq Ordres d'architecture. Mais c'eſt principalement par leurs chapiteaux qu'on peut les diſtinguer; excepté le Toſcan, que l'on pourroit confondre avec le Dorique, ſi l'on ne conſidéroit que leurs chapiteaux.

Les colonnes Doriques & Toſcanes n'ont à leurs chapiteaux que des moulures en forme d'anneaux, & par deſſus une piéce plate & quarrée, que l'on nomme *tailloir*. Mais le Dorique eſt aiſé à diſtinguer du Toſcan par la friſe. Dans l'Ordre Toſcan la friſe eſt unie, & dans le Dorique elle eſt ornée de *triglifes*, qui ſont des boſſages quarrés longs, leſquels imitent aſſez bien les bouts de pluſieurs poutres qui porteroient ſur l'architrave pour former un plancher. Cet ornement eſt affecté à l'Ordre Dorique, & ne ſe trouve point dans les autres Ordres.

Le chapiteau Ionique eſt aiſé à reconnoitre par ſes *volutes*, qui ſont des enroulemens ſpiraux qui ſortent de deſſous le tailloir.

Le chapiteau Corinthien eſt orné de deux rangs de huit feuilles chacun, & de huit petites volutes, qui ſortent d'entre les feuilles.

Enfin le chapiteau Compoſite eſt compoſé du chapiteau Corinthien, & du chapiteau Ionique. Il y a deux rangs de huit feuilles, & quatre grandes volutes, qui paroiſſent ſortir de deſſous le tailloir.

Pour être inſtruit pleinement de toutes les particularités qui ſont affectées aux différens Ordres, il faudroit entrer dans un long détail qui me meneroit fort loin, & qui ne convient point au plan de mon Ouvrage.

M^r. Buache, Membre de l'Académie des Sciences, s'eſt donné la peine de tracer le deſſein de la planche ſuivante ſur les Ordres d'Architecture.

AR-

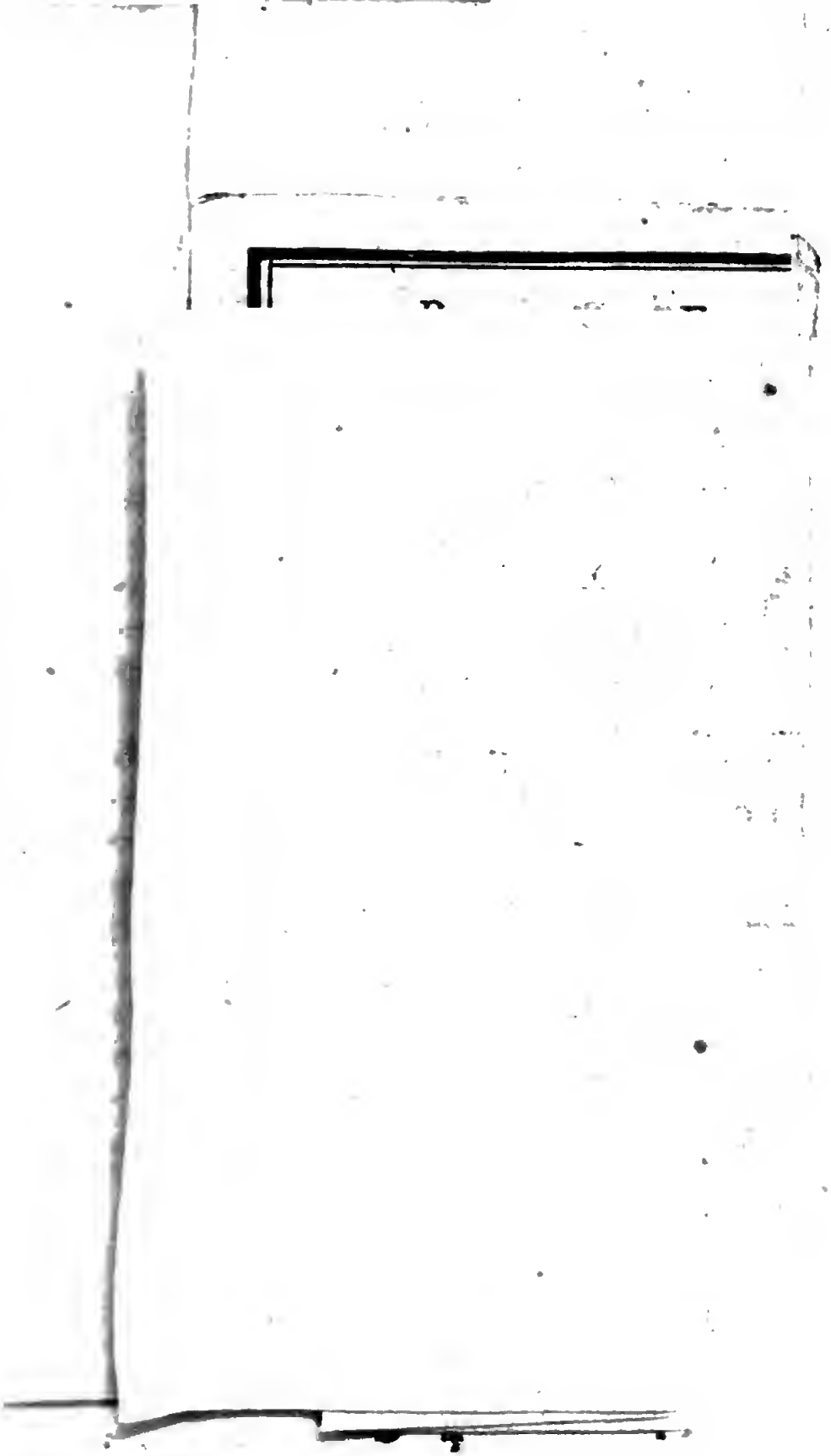

ARTICLE SECOND.

Des Architectes & des Bâtimens les plus célebres dans l'antiquité.

JE NE PUIS toucher que très légérement cette matiére, qui demanderoit des livres entiers pour être traitée à fond. Je choisirai ce qui me paroitra le plus propre à instruire le Lecteur, & à satisfaire sa juste curiosité, sans même donner exclusion à ce que pourra me fournir l'histoire Romaine, comme j'en ai déja averti.

L'Ecriture Sainte, en parlant de la construction du Tabernacle, & ensuite de celle du Temple de Jérusalem qui y fut substitué, nous apprend une particularité bien honorable à l'Architecture, c'est que Dieu voulut bien être le premier Architecte de ces deux grands ouvrages, & en traça de sa main divine le plan, qu'il remit entre les mains de Moyse & de David pour servir de modéle aux Ouvriers qui devoient y être emploiés. Il fit plus. Afin que l'exécution répondit pleinement à ses desseins, *il remplit de son Esprit Béséléel* qu'il avoit destiné pour préside à la construction du Tabernacle, c'est-à-dire, comme

Exod. 25. 8. 9. 1. Paralip. 28. 19.

Exod. 31. 1-6.

l'Ecriture le marque expreſſément ; *qu'il le remplit de ſageſſe, d'intelligence, & de ſcience pour toutes ſortes d'ouvrages, pour inventer tout ce que l'art peut faire avec l'or, l'argent, l'airain, le marbre, les pierres précieuſes, & tous les bois differens.* Il lui donna pour adjoint Reg. 7. 34. Ooliab, *qu'il remplit de ſageſſe, auſſi bien que tous* les artiſans, *afin qu'ils ſuiviſſent en tout ſes ordonnances.* Il eſt dit pareillement qu'Hiram, qui fut emploié par Salomon pour la conſtruction du Temple, *étoit rempli de ſageſſe, d'intelligence, & de ſcience pour faire toute ſorte d'ouvrages de bronze.* Les paroles que je viens de citer, ſur tout celles de l'Exode, montrent que la ſcience, l'habileté, l'induſtrie des Ouvriers les plus excellens, ne vient point de leur propre fonds, mais eſt un don de Dieu, dont il eſt rare qu'ils connoiſſent l'origine, & qu'ils en faſſent un bon uſage. Il ne faut pas s'attendre à trouver des ſentimens ſi épurés parmi les payens dont nous avons à parler.

Je paſſe ſous ſilence les fameux bâtimens & de la Babylonie, & de l'Egypte, dont j'ai fait mention ailleurs plus d'une fois, & où l'on avoit emploié ſi heureuſement la brique. J'inférerai

ici

ici seulement une remarque de Vitruve qui y a quelque raport.

Cet excellent Architecte observe que les anciens, dans leurs bâtimens, faisoient beaucoup d'usage de la brique, parce que la massonnerie de brique est beaucoup plus durable que celle de pierre. Aussi y avoit-il beaucoup de villes, où les édifices tant publics que particuliers, & même les Maisons roiales, n'étoient que de brique. Entre beaucoup d'autres exemples, il cite celui de Mausole roi de Carie. Dans la ville d'Halicarnasse, dit-il, le palais du puissant Roi Mausole a des murailles de brique, quoiqu'il soit par tout orné de marbre de Proconnése; & l'on voit encore * aujourd'hui ces murailles fort belles & fort entiéres, couvertes d'un enduit si poli, qu'il ressemble à du verre. Cependant on ne peut pas dire que ce Roi n'ait pas eu le moien de faire des murailles d'une matiére plus riche, lui qui étoit si puissant, & qui d'ailleurs avoit tant de goût pour la belle architecture, comme les superbes bâtimens, dont il orna sa ville, le font assez connoitre.

Vitruv. l. 2. cap. 8.

* *Depuis Mausole à Vitruve il s'est écoulé plus de 350. ans.*

1. *Temple d'Ephéſe.*

LE TEMPLE de Diane d'Ephéſe a paſſé pour l'une des ſept merveilles du monde. Ctéſiphon ou Cherſiphron, car les Auteurs varient ſur ce nom, s'eſt rendu fort célébre par la conſtruction de ce temple. Il en donna les deſſeins, qui furent exécutés en partie ſous ſa conduite & ſous celle de ſon fils Métagéne; & le reſte par d'autres Architectes, qui y travaillérent après eux dans l'eſpace de deux cens vingt ans qu'on fut à bâtir ce ſuperbe édifice. Ctéſiphon travailloit avant la LXe. Olympiade. Vitruve dit que la figure de ce temple étoit *diptérique*, c'eſt-à-dire qu'il régnoit tout à l'entour deux rangs de colonnes en forme d'un double portique. Il avoit près de ſoixante & onze toiſes de longueur, ſur plus de trente-ſix toiſes de largeur. Il y avoit dans cet édifice cent vingt-ſept colonnes de marbre hautes de ſoixante piés, données par autant de Rois. Entre ces colonnes, trente-ſix étoient ſculptées par les plus habiles Ouvriers de leur tems. Scopas, l'un des plus célébres Sculpteurs de la Gréce, en avoit

Plin. l. 36. cap. 14.

An. M. 3464.

Lib. 3. c. 1.

avoit travaillé une, qui faiſoit le plus bel ornement de ce ſuperbe édifice. Toute l'Aſie avoit contribué avec un empreſſement incroiable à le conſtruire & à l'embellir.

Vitruve raconte la maniére dont on trouva une grande partie du marbre qui entra dans cet édifice. Quoique ce récit paroiſſe un peu fabuleux, je ne laiſſerai pas de le raporter. Il y avoit un berger, nommé Pyxodore, qui menoit ſouvent ſes troupeaux aux environs d'Ephéſe, dans le tems que les Ephéſiens ſe propoſoient de faire venir de Paros, de Proconnéſe, & d'autres endroits, les marbres dont ils vouloient conſtruire le temple de Diane. Un jour qu'il étoit avec ſon troupeau, il arriva que deux béliers qui couroient pour ſe choquer, paſſérent l'un d'un côté & l'autre de l'autre ſans ſe toucher, de ſorte que l'un alla donner de ſes cornes contre un rocher dont il rompit un éclat, qui parut au Berger d'une blancheur ſi vive, qu'à l'heure même, laiſſant ſes moutons ſur la montagne, il courut porter cet éclat à Epheſe, où l'on étoit en grande peine pour le tranſport des marbres. On dit qu'à l'inſtant on *Vitruv. lib. 10. cap. 7.*

lui décerna de grands honneurs. Son nom de Pyxodore fut changé en celui d'*Evangelus*, qui ſignifie *porteur de bonnes nouvelles*: & à préſent encore, dit Vitruve, le Magiſtrat de la ville va tous les mois ſur le lieu pour lui ſacrifier; &, s'il y manque, on le condanne à l'amende.

Vitruv. ibid. cap. 6.

Ce n'étoit pas aſſez d'avoir trouvé des marbres: il faloit les tranſporter dans le temple après les avoir travaillés; ce qui ne pouvoit s'exécuter ſans beaucoup de peine & de danger. Ctéſiphon inventa une machine, qui facilita beaucoup ce tranſport. Son fils Métagéne en inventa une autre pour tranſporter les architraves. Vitruve nous a laiſſé la deſcription de ces deux machines.

In præfat. lib. 7.

Le même Vitruve nous apprend que ce furent Démétrius, qu'il appelle ſerf de Diane, *ſervus Dianæ*, & Péonius Ephéſien, qui achevérent la conſtruction de ce temple: il étoit d'ordre Ionique. Il ne marque point préciſément le tems où vivoient ces deux Architectes.

La folle extravagance d'un particulier détruiſit en un ſeul jour le travail de deux cens années. On ſait qu'Héroſtra-

roſtrate, pour immortaliſer ſon nom mit le feu à ce fameux temple, qui en fut entiérement conſumé. C'étoit le jour même de la naiſſance d'Alexandre le Grand; ce qui donna lieu à cette froide penſée d'un Hiſtorien, que Diane, occupée aux couches d'Olympias, n'avoit pu ſecourir ſon temple.

Ce même Alexandre, qui étoit avide & inſatiable de tout genre de gloire, offrit dans la ſuite aux Ephéſiens de leur fournir tous les frais néceſſaires pour le rétabliſſement du temple, pourvû qu'on conſentît à lui en faire honneur à lui ſeul, en ne mettant que ſon nom dans l'inſcription du temple. Cette condition déplut aux Ephéſiens: mais ils couvrirent leur refus d'une flaterie, dont ce Prince parut ſe contenter, en lui répondant, *qu'il ne convenoit pas à un dieu d'ériger un monument à un autre dieu.* Le temple fut rebâti avec plus de magnificence encore que le premier.

2. *Bâtimens conſtruits à Athénes, principalement ſous Périclès.*

JE NE finirois point, ſi j'entreprenois de parcourir tous les bâtimens célébres dont la ville d'Athénes étoit or-

ornée. Je mets à la tête de tous les autres le Pirée, parce que c'eſt ce port qui contribua le plus à la grandeur & à la puiſſance d'Athénes. Avant Thémiſtocle c'étoit une ſimple bourgade : les Athéniens pour lors n'avoient d'autre port que le Phalére, qui étoit fort borné, & fort incommode. Thémiſtocle, qui ſongeoit à tourner toutes les forces d'Athénes du côté de la mer, ſentit bien qu'il faloit, pour faire réuſſir ce deſſein véritablement digne d'un grand homme, préparer une retraite aſſurée pour un grand nombre de vaiſſeaux. Il jetta ſa vûe ſur le Pirée, qui, par ſa ſituation naturelle, offroit dans la même enceinte 3. ports différens. Il y fit travailler ſans relâche, eut ſoin de le bien fortifier, & le mit bientôt en état de recevoir de nombreuſes flotes. Ce port étoit éloigné de la ville d'environ deux lieues, (quarante ſtades) diſtance avantageuſe, ſelon la remarque de Plutarque, pour écarter de la ville la licence qui régne ordinairement dans les ports. La ville étoit en état d'être ſecourue par le Pirée, & le Pirée par la ville, ſans que le bon ordre qui devoit être obſervé dans la ville

Cornel. Nep. in Themiſt. cap. 6.
Plut. in Themiſt. pag 121.
Thucyd. lib. 1. pag. 62.
Pauſan. lib. 1. pag. 3. &c.

ville en ſouffrît. Pauſanias raporte un grand nombre de temples qui décoroient cette partie d'Athénes, qui formoit comme une ſeconde ville ſéparée de l'autre.

Ce fut Péricles qui joignit ces deux parties par le fameux mur dont la longueur étoit de deux lieues, qui faiſoit la beauté & la ſureté du Pirée & de la ville: on l'appelloit *la longue muraille*. Démétrius de Phalére, pendant qu'il gouvernoit Athénes, s'appliqua particuliérement à fortifier & à embellir le Pirée. L'Arcenal, qui y fut alors conſtruit, a été regardé comme un des plus beaux ouvrages qu'il y ait eu dans la Gréce. Démétrius en donna la conduite à Philon, l'un des plus célébres Architectes de ſon tems. Il s'acquitta de cette commiſſion avec tout le ſuccès qu'on devoit attendre d'un homme de ſa réputation. Quand il en rendit compte dans l'aſſemblée publique, il le fit avec tant d'élégance, de netteté, & de

Cic. lib. 14. de Orat. n. 62.

a Gloriantur Athenæ armamentario ſuo, nec ſine cauſa: eſt enim illud opus & impenſa & elegantia viſendum. Cujus architectum Philonem ita facundè rationem inſtitutionis ſuæ in theatro reddidiſſe conſtat, ut diſertiſſimus populus non minorem laudem eloquentiæ ejus, quàm arti, tribuerit. *Val. Max. lib. 8. cap. 12.*

de préciſion, que le peuple d'Athénes, bon juge en matiére d'éloquence, le trouva auſſi diſert Orateur que ſavant Architecte, & n'admira pas moins ſon talent pour la parole, que ſon habileté pour les bâtimens. Le même Philon fut chargé du changement qu'on jugea à propos de faire au magnifique temple de Cérès & de Proſerpine à Eleuſis, dont je parlerai bientôt.

Vitr. lib. 7. in præfat.

Plut. in Pericl. pag. 158.

Pour revenir à Périclès, c'eſt ſous ſon gouvernement auſſi long que glorieux, qu'Athénes, enrichie de temples, de portiques, de ſtatues, devint l'admiration de tous les peuples voiſins, & qu'elle ſe rendit preſque auſſi illuſtre par la magnificence de ſes bâtimens, qu'elle l'étoit d'ailleurs par l'éclat de ſes exploits guerriers. Périclès la trouvant dépoſitaire & maitreſſe des tréſors publics, c'eſt-à-dire des contributions auſquelles chaque ville de la Gréce étoit taxée, & qui étoient deſtinées à l'entretien des troupes & des flotes, crut, après avoir pourvû ſuffiſamment à la ſureté du pays, ne pouvoir emploier plus utilement les ſommes qui lui reſtoient qu'à orner & embellir une ville qui faiſoit l'honneur & qui travailloit à la défenſe de toutes les autres. Je

Je n'examine point ici s'il avoit tort ou non, car on lui en fit un crime; ni ſi cet emploi des deniers publics étoit bien conforme à l'intention de ceux qui les fourniſſoient : j'ai dit ailleurs ce qu'on en doit penſer. Je me contente de remarquer qu'un homme ſeul inſpira du goût aux Athéniens pour tous les arts ; qu'il mit toutes les mains habiles en mouvement, & qu'il jetta une ſi vive émulation parmi les plus excellens Ouvriers en tout genre, qu'uniquement occupés du ſoin d'immortaliſer leur nom, ils s'efforçoient à l'envi, dans les ouvrages qu'on confioit à leurs ſoins, de ſurpaſſer la magnificence du deſſein par la beauté & l'excellence de l'exécution. On auroit cru qu'il n'y avoit aucun de ces bâtimens auquel il ne falût un grand nombre d'années & une longue ſuite d'hommes ſe ſuccédant les uns aux autres pour l'achever : & l'on voioit avec étonnement qu'ils avoient tous été portés à une ſouveraine perfection ſous le gouvernement d'un ſeul homme, & dans un aſſez petit nombre d'années eu égard à la difficulté & à la qualité du travail.

Une

Une autre conſidération, que j'ai déja touchée ailleurs, en releve encore infiniment le prix : je ne fais ici que copier Plutarque, & je voudrois bien pouvoir approcher de l'énergie & de la vivacité de ſes expreſſions. Pour l'ordinaire la facilité, & la promtitude ne communiquent pas aux ouvrages une grace ſolide & durable, ni une beauté parfaite : mais le tems aſſocié avec le travail paie bien l'uſure du délai, & donne à ces mêmes ouvrages une force capable de les conſerver, & de les faire triompher des ſiécles. C'eſt ce qui rend encore plus admirables les ouvrages de Périclès, qui ont été achevés en ſi peu de tems, & qui ont eu une ſi longue durée. Car dans le moment même qu'ils étoient ſortis des mains de l'ouvrier, ils avoient une beauté qui ſentoit déja ſon antique : & aujourd'hui encore, dit Plutarque, c'eſt-à-dire environ ſix cens ans après, ils ont une fraîcheur de jeuneſſe, comme s'ils venoient d'être achevés, tant ils conſervent encore une fleur de grace & de nouveauté qui empêche que le tems n'en terniſſe l'éclat, comme s'ils avoient en eux-mêmes un principe de

jeuneſſe

jeuneſſe immortelle, & un eſprit de vie incapable de vieillir.

Plutarque raporte enſuite pluſieurs temples & pluſieurs bâtimens ſuperbes, auſquels les plus ſavans Ouvriers avoient travaillé. Périclès avoit choiſi Phidias pour avoir l'intendance ſur tous ces ouvrages. C'étoit le plus fameux Architecte, & en même tems le plus habile Sculpteur & Statuaire de ſon tems. J'en parlerai bientôt, quand je traiterai l'article de la Sculpture.

3. *Mauſolée.*

LE SUPERBE tombeau qu'Artémiſe érigea à Mauſole ſon mari, roi de Carie, eſt un des plus fameux bâtimens de l'antiquité, puiſqu'on a cru devoir lui donner place parmi les ſept merveilles du monde. Je raporterai, dans l'Article ſuivant qui regarde la Sculpture, ce que Pline en dit.

4. *Ville & fanal d'Alexandrie.*

ON S'ATTEND bien que tout ce qui part d'Alexandre doit avoir quelque choſe de grand, de noble, de frapant. C'eſt le caractére de la ville qu'il

qu'il fit bâtir en Egypte, & qui porta ſon nom. Il chargea Dinocrate de la conduite de cette importante entrepriſe. L'hiſtoire de cet Architecte eſt fort ſinguliére.

Vitruv. l. Præfat. 2.

Il étoit de Macédoine. Se fiant ſur ſon eſprit & ſur ſes grandes idées, il en partit pour ſe rendre à l'armée d'Alexandre, dans le deſſein de ſe faire connoitre de ce Prince, & de lui propoſer des vûes qui ſeroient de ſon goût. Il prit des lettres de recommandation de ſes parens & de ſes amis pour les premiers & les plus qualifiés de la Cour, afin d'avoir un accès plus facile auprès du Roi. Il fut fort bien reçu de ceux à qui il s'adreſſa, qui lui promirent de le préſenter au plutôt à Alexandre. Comme ils différoient de jour à autre ſous prétexte d'attendre une occaſion favorable, il prit leurs remiſes pour une défaite, & réſolut de ſe produire lui-même. Il étoit d'une taille avantageuſe : il avoit le viſage agréable, & l'abord d'une perſonne de naiſſance. Ainſi, comptant ſur ſa bonne mine, il ſe dépouilla de ſes habits ordinaires, s'huila tout le corps, ſe couronna d'une branche

de

de peuplier, & couvrant ſon épaule gauche d'une peau de lion, prit une maſſue en ſa main, & dans cet équipage s'approcha du trône ſur lequel le Roi étoit aſſis, & rendoit la juſtice. La nouveauté de ce ſpectacle aiant fait écarter la foule, il fut aperçu d'Alexandre, qui en fut ſurpris, & l'aiant fait approcher lui demanda qui il étoit. Il lui répondit, „ Je ſuis „ l'Architecte Dinocrate Macédonien, „ qui apporte à Alexandre des penſées „ & des deſſeins dignes de ſa gran- „ deur.« Le Roi l'écouta. Il lui dit qu'il ſongeoit à tailler le mont Athos en forme d'un homme, qui tiendroit en ſa main gauche une grande ville, & en ſa droite une coupe qui recevroit les eaux de tous les fleuves qui découlent de cette montagne pour les verſer dans la mer. Alexandre, goûtant ce deſſein giganteſque, lui demanda s'il y avoit des campagnes aux environs de cette ville qui puſſent fournir des blés pour la faire ſubſiſter; & aiant reconnu qu'il en auroit falu faire venir par mer, il dit qu'il *louoit* la hardieſſe de l'invention, *mais* qu'il ne pouvoit approuver le *choix* du lieu où il prétendoit l'exécuter.

cuter. Il le retint cependant auprès de lui, ajoutant qu'il feroit uſage de ſon habileté pour d'autres entrepriſes.

En effet Alexandre, dans le voiage qu'il fit en Egypte, y aiant découvert un port qui avoit un fort bon abri, & un abord facile, qui étoit environné d'une campagne fertile, & qui avoit beaucoup de commodités à cauſe du voiſinage du Nil; il commanda à Dinocrate d'y bâtir une ville, qui fut, de ſon nom, appellée Alexandrie. L'art de l'Architecte & la magnificence du Prince concoururent à l'envi pour l'embellir, & ſemblérent s'épuiſer pour la rendre une des plus grandes & des plus magnifiques villes du monde. Elle étoit environnée d'une grande étendue de murailles, & fortifiée de tours. Il y avoit un port, des aqueducs, des fontaines, des canaux d'une grande beauté; un nombre preſque infini de maiſons pour les habitans, des places & des bâtimens magnifiques, des lieux publics pour les Jeux & pour les Spectacles; enfin des temples & des palais ſi ſpacieux & en ſi grand nombre, qu'ils occupoient preſque le tiers de toute la ville.

Strab. l. 17. pag. 791. &c.

ville. J'ai marqué ailleurs comment Alexandrie étoit devenue le centre du commerce de l'Orient & de l'Occident.

Un bâtiment conſidérable qu'on fit quelque tems après dans le voiſinage de cette ville, la rendit encore plus célébre : j'entends le fanal de l'île de Pharos. Les ports étoient ordinairement munis de tours, tant pour les défendre, que pour ſervir la nuit à guider ceux qui navigeoient ſur la mer, par le moien des feux qu'on y allumoit. Ces tours étoient d'abord d'une ſtructure fort ſimple : mais Ptolémée Philadelphe en fit faire une, dans l'île de Pharos, ſi grande & ſi magnifique, que quelques-uns l'ont miſe parmi les merveilles du monde : elle couta huit cens talens, c'eſt-à-dire dix-huit cens mille francs.

L'île de Pharos étoit éloignée du continent de ſept ſtades, c'eſt-à-dire de plus d'un quart de lieue. Elle avoit un promontoire ou une roche, contre laquelle les flots de la mer ſe briſoient. Ce fut ſur cette roche que Ptolémée Philadelphe fit bâtir de pierre blanche la tour du Phare, ouvrage d'une magnificence ſurpre-

Strab. ibid. Plin. lib. 36. cap. 12.

nan-

nante, à pluſieurs étages voutés, à peu près comme la tour de Babylone qui avoit huit étages. Il en donna l'intendance à un célébre Architecte nommé Soſtrate, qui grava ſur la tour cette inſcription : *Soſtrate Cnidien, fils de Dexiphane, aux dieux Sauveurs, en faveur de ceux qui vont ſur mer.* On peut voir dans l'hiſtoire de Philadelphe ce qui s'eſt dit ſur cette inſcription.

Le Geographe de Nubie.

Un Auteur qui vivoit il y a environ ſix cens ans, parle de la tour du Phare comme d'un édifice qui ſubſiſtoit encore de ſon tems. La hauteur de la tour, ſelon lui, eſt de trois cens coudées, c'eſt-à-dire de quatre cens cinquante piés, ou de ſoixante & quinze toiſes. Un Scholiaſte de Lucien manuſcrit, cité par Iſaac Voſſius, aſſure que pour la grandeur elle pouvoit être comparée aux pyramides d'Egypte; qu'elle étoit quarrée; que ſes côtés avoient près d'un ſtade de long, près de cent quatre toiſes; que de ſon ſommet on découvroit juſqu'à cent mille loin, c'eſt-à-dire environ juſqu'à trente ou quarante lieues.

Iſaac. Voſſ. ad Pomp. Melam p. 205.

Cette tour prit bientôt le nom de l'Iſle,

l'Iſle, & fut appellée *Phare* : & ce nom a paſſé aux autres tours conſtruites pour le même uſage. L'île où elle étoit bâtie devint peninſule dans la ſuite du tems. La Reine Cléopatre la joignit à la terre par une chauſſée, & par un pont qui alloit de la chauſſée à l'île : travail important, dont fut chargé l'Architecte Dexiphane natif de l'île de Cypre. Elle lui donna pour récompenſe une charge conſidérable auprès de ſa perſonne, & la conduite de tous les bâtimens qu'elle fit conſtruire enſuite.

Tzetzes Chil. 2. hiſt. 33.

On voit en plus d'une occaſion que les habiles Architectes étoient fort eſtimés & fort honorés chez les anciens. Les habitans de Rhodes avoient aſſuré une penſion conſidérable à Diognéte leur concitoien pour récompenſe des machines de guerre qu'il leur avoit conſtruites. Il ſurvint un Architecte étranger, il ſe nommoit Callias, qui fit un eſſai en petit d'une machine capable, ſelon lui, d'enlever quelque poids que ce pût être, & de triompher par là de toutes les autres machines. Diognéte, jugeant la choſe abſolument impoſſible, ne rougit point d'avouer qu'elle

Vitruv. lib. 10. cap. 22.

qui la rendit abſolument inutile, & obligea Démétrius de lever le ſiége après s'être accommodé avec les Rhodiens. Diognéte fut comblé d'honneurs, & ſa penſion rétablie audouble.

5. *Les quatre principaux temples de la Gréce.*

VITRUVE dit qu'il y avoit entr'autres quatre temples dans la Gréce qui étoient bâtis de marbre, & enrichis de ſi beaux ornemens, qu'ils faiſoient l'admiration des plus habiles connoiſſeurs, & étoient devenus comme la régle & le modéle des bâtimens dans les trois Ordres d'Architecture. Le premier de ces Ouvrages eſt le temple de Diane à Ephéſe. Le ſecond eſt celui d'Apollon dans la ville de Milet. Ils étoient l'un & l'autre d'Ordre Ionique. Le troiſiéme eſt le temple de Cérès & de Proſerpine à Eleuſis, qu'Ictinus fit d'Ordre Dorique, d'une grandeur extraordinaire, capable de contenir trente mille perſonnes: car il s'en trouvoit autant, & ſouvent plus, à la célébre proceſſion de la fête d'Eleuſis. D'abord ce temple étoit ſans colonnes au de-

Vitruv. in præf. lib. 7.

Herod. lib. 8. cap. 65. Strab. lib. 9. pag. 395.

hors pour laiſſer plus de place à l'uſage des ſacrifices. Mais Philon enſuite, au tems que Démétrius de Phalére commandoit à Athénes, y mit des colonnes ſur le devant, pour rendre cet édifice plus majeſtueux. Le quatriéme enfin eſt le temple de Jupiter Olympien à Athénes, d'Ordre Corinthien. Piſiſtrate l'avoit commencé, mais il étoit demeuré imparfait après ſa mort à cauſe des troubles qui ſurvinrent dans la Républi-
Liv. lib. 41. n. 20. que. Plus de trois cens ans après, Antiochus Epiphane, roi de Syrie, ſe chargea de faire la dépenſe néceſſaire pour achever la Nef du temple qui étoit fort grande, & pour les colonnes du Portique. Coſſutius, citoien Romain, qui s'étoit rendu célébre parmi les Architectes, fut choiſi pour exécuter ce grand Ouvrage. Il y acquit beaucoup d'honneur, cet édifice étant eſtimé tel qu'il y en avoit peu qui en puſſent égaler la magnificence. Ce Coſſutius fut un des premiers parmi les Romains qui bâtit à la maniére des Grecs. Il me donnera occaſion de parler de quelques édifices de Rome, qui ſouvent ont eu des Grecs pour architectes, & par cet endroit

droit rentrent en quelque ſorte dans mon plan.

6. *Bâtimens célébres à Romé.*

L'ART DE BATIR a été preſque auſſitôt connu dans l'Italie que dans la Gréce, s'il eſt vrai que les Toſcans n'euſſent pas encore eu de commerce avec les Grecs, lorſqu'ils inventérent la compoſition d'un Ordre particulier, qui s'appelle encore aujourd'hui de leur nom. Le tombeau que Porſenna roi d'Etrurie ſe fit élever proche de Cluſium pendant qu'il vivoit, marque la grande connoiſſance qu'on y avoit alors de cet art. Cet édifice étoit de pierre, & conſtruit à peu près de la même maniere que le Labyrinthe bâti par Dédale dans l'île de Créte, ſi le tombeau étoit tel que Varron l'a décrit dans un paſſage que Pline raporte. *Plin. l. 36. cap. 13.*

Le premier Tarquin avoit un peu auparavant fait faire à Rome des travaux fort conſidérables. Car ce fut lui qui le premier environna cette ville d'une muraille de pierre. Il jetta auſſi les fondemens du temple de Jupiter Capitolin, que ſon petit-fils Tarquin le ſuperbe acheva avec beau-

coup de dépenſe, aiant pour cela fait venir les meilleurs ouvriers d'Etrurie. Les citoiens Romains ne furent point diſpenſés de ce travail ; &, [a] quoiqu'il fut très pénible & très accablant, étant ajouté aux fatigues de la guerre, ils ne s'en trouvérent point ſurchargés, tant ils avoient de joie & ſe croioient honorés de conſtruire de leurs propres mains les temples de leurs dieux.

Ce même Tarquin l'Ancien fit [b] deux autres ouvrages, moins éclatans à la vérité pour le dehors, mais d'un travail & d'une dépenſe encore plus conſidérables : ouvrages, dit Tite Live, auſquels la magnificence de nos jours, portée ce ſemble au ſuprême degré, n'a preſque pu rien faire d'égal.

L'un de ces ouvrages étoit les décharges & les conduits ſouterrains deſtinés à recevoir toutes les ordures &

a Qui cùm haud parvus & ipſe militiæ adderetur labor, minùs tamen plebs gravabatur, ſe templa deûm exædificare manibus ſuis. *Liv. lib. 1. n. 56.*

b Quæ (plebs) poſt hac & ad alia, ut ſpecie minora, ſic labcris aliquanto majoris, traducebatur opera : foros in circo faciendos, cloacamque maximam receptaculum omnium purgamentorum urbis ſub terram agendam ; quibus duobus operibus vix nova hæc magnificentia quicquam adæquare potuit. *Liv. ibid.*

& toutes les immondices de la ville, dont les reſtes donnent encore aujourd'hui de l'admiration, & étonnent par la hardieſſe de l'entrepriſe, & par la grandeur des dépenſes qu'il a falu faire pour la conduire à ſa fin. En effet, de quelle épaiſſeur & de quelle ſolidité devoient être ces voutes, conduites depuis l'extrémité de la ville juſqu'au Tibre, pour avoir pu ſoutenir pendant tant de ſiécles, ſans s'ébranler le moins du monde, l'énorme poids des grandes rues de Rome bâties deſſus, dans leſquelles paſſoient des voitures ſans nombre, & d'une charge immenſe !

M. Scaurus, pour orner pendant ſon Edilité la ſcéne d'un Théatre qui ne devoit durer qu'un mois tout au plus, avoit fait préparer trois cens ſoixante colonnes de marbre, dont pluſieurs avoient trente huit piés de hauteur. Quand le tems du ſpectacle fut fini, il fit conduire toutes ces colonnes dans ſa maiſon. L'Entrepreneur, chargé de l'entretien des Egouts, exigea de cet Edile qu'il s'engageât à paier le dommage que le tranſport de tant de colonnes ſi peſantes pourroit cauſer à ces voutes, qui depuis *Plin. l. 36. cap. 2.*

Tarquin l'Ancien, c'eſt-à-dire depuis près de huit cens ans, étoient toujours demeuré immobiles: & elles ſoutinrent encore une ſi violente ſecouſſe ſans s'ébranler.

Au reſte, ces conduits ſouterrains contribuoient infiniment à la propreté des maiſons & des rues, auſſi bien qu'à la pureté & à la ſalubrité de l'air. Les eaux de ſept ruiſſeaux qu'on avoit réunies enſemble, & qu'on lâchoit fréquemment, nettoioient parfaitement ces foſſes ſouterraines en fort peu de tems, & entraînoient avec elles toutes les immondices dans le Tibre.

De pareils travaux, quoique cachés ſous la terre & enſevelis dans les ténébres, paroitront ſans doute à tout juge équitable plus dignes de louanges que les édifices les plus magnifiques & que les palais les plus ſuperbes. Ceux-ci conviennent à la majeſté des Rois, mais ne rehauſſent point leur mérite, & à proprement parler, ne font honneur qu'à l'habileté de l'Architecte : au lieu que les autres marquent des Princes qui connoiſſent le vrai prix des choſes, qui ne ſe laiſſent point éblouir à un vain éclat

éclat, qui ſont plus occupés de l'utilité publique que de leur propre gloire, & qui cherchent à étendre leurs ſervices & leurs bienfaits juſques dans la poſtérité la plus reculée: digne objet de l'ambition d'un Prince!

Après que les Tarquins eurent été chaſſés de Rome, le peuple aiant aboli le gouvernement monarchique, & repris la ſouveraine autorité, ne ſongea plus qu'à étendre les bornes de ſon Etat. Lorſque dans la ſuite il eut plus de commerce avec les Grecs, il commença à élever des bâtimens plus ſuperbes & plus réguliers. Car ce fut des Grecs que les Romains apprirent l'excellence de l'Architecture. Avant cela leurs édifices n'avoient rien de recommandable que leur ſolidité & leur grandeur. De tous les Ordres, ils ne connoiſſoient que l'Ordre Toſcan. Ils ignoroient preſque entiérement la Sculpture, & n'avoient pas même l'uſage du marbre: du moins ne ſavoient-ils ni le polir, ni en faire des colonnes, ou d'autres ouvrages, qui par leur éclat & l'excellence du travail fiſſent paroitre de la richeſſe dans les lieux où ils pouvoient être emploiés. *Plin. l. 35. cap. 6.*

Ce n'eſt à proprement parler, que vers les derniers tems de la République & ſous les Empereurs, c'eſt-à dire lors que le luxe fut devenu dominant à Rome, que l'Architecture y parut dans tout ſon éclat. Quelle foule de bâtimens ſuperbes & d'ouvrages magnifiques, qui ſont encore l'ornement de Rome ! Le Panthéon, les Thermes, l'Amphithéatre nommé le Coliſée, les Aqueducs, les grands chemins, la Colonne de Trajan, celle d'Antonin, le fameux pont ſur le Danube, bâti par l'ordre de Trajan! Ce ſeul ouvrage auroit ſuffi pour immortaliſer ſon nom. Il avoit vingt piles pour porter les arches, épaiſſes chacune de ſoixante piés, hautes de cent cinquante ſans compter les fondemens, & à cent ſoixante-dix piés l'une de l'autre, ce qui fait en tout ſept cens quatre-vingts quinze toiſes de large. C'étoit néanmoins l'endroit de tout le pays où le Danube étoit le plus étroit: mais il y étoit auſſi le plus rapide & le plus profond; & c'eſt ce qui paroiſſoit un obſtacle inſurmontable à l'induſtrie humaine. Il fut impoſſible d'y faire des batardeaux pour fonder les piles. Au lieu de

Dio. lib. 68. pag. 776.

de cela il falut jetter dans le lit de la riviere une quantité prodigieuſe de divers matériaux, & par ce moien former des maniéres d'empatemens qui s'élevaſſent juſques à la hauteur de l'eau, pour pouvoir enſuite y conſtruire les piles, & tout le reſte du bâtiment. Trajan avoit fait ce pont pour s'en ſervir contre les barbares: Adrien ſon ſucceſſeur craignit au contraire que les barbares ne s'en ſerviſſent contre les Romains, & en fit abbattre les arches. Apollodore de Damas fut l'Architecte qui préſida à la conſtruction de ce pont: il avoit travaillé à beaucoup d'autres ouvrages ſous Trajan. Il eut une fin bien triſte.

L'Empereur Adrien avoit fait conſtruire un temple en l'honneur de Rome & de Vénus, au fond & au haut duquel elles étoient placées, aſſiſes chacune ſur un trône: on a lieu de croire que lui-même en avoit dreſſé le plan, & donné les meſures, parce qu'il ſe piquoit d'exceller en toutes ſortes d'arts & de ſciences. Après qu'il fut bâti, Adrien en envoia le deſſein à Apollodore. Il ſe ſouvenoit, qu'un jour s'étant voulu méler de donner ſon avis ſur quelque *Dio. lib. 69. p 789. 790.*

édifice dont Trajan entretenoit Apollodore, cet Architecte l'avoit renvoié avec mépris, comme parlant de choſes qu'il n'entendoit point. Auſſi ce fut pour lui inſulter, & lui montrer qu'on pouvoit faire quelque choſe de grand & de parfait ſans lui, qu'il lui envoia le deſſein de ce temple, avec ordre exprès de lui en mander ſon avis. Apollodore n'étoit pas né flateur, & il ſentit bien l'inſulte qu'on lui vouloit faire. Après avoir loué la beauté, la délicateſſe, la magnificence du bâtiment, il ajouta que, puiſqu'on lui ordonnoit de dire ſa penſée, il ne pouvoit diſſimuler qu'il y trouvoit un défaut: c'eſt que, s'il prenoit envie aux déeſſes de ſe lever, elle courroient riſque de ſe caſſer la tête, parce que la voute étoit trop écraſée, & le temple non aſſez exhauſſé. L'Empereur ſentit dans le moment la faute groſſiére & irréparable qu'il avoit faite, & ne put s'en conſoler. L'Architecte en porta la peine, & ſa trop grande franchiſe, qui n'étoit peutêtre pas aſſez meſurée ni aſſez reſpectueuſe, lui couta la vie.

Sueton. in Nerone, c. 31.

Je n'ai point mis au nombre des bâtimens magnifiques de Rome le pa-

palais, appellé la Maiſon dorée, que Néron fit élever dans Rome, quoique peutêtre on n'ait jamais rien vû de pareil pour l'étendue de l'eſpace qu'il renfermoit, pour la beauté des jardins, pour le nombre & la délicateſſe des portiques, pour la ſomptuoſité des édifices, où l'or, les perles, les pierreries, & toutes les autres matiéres précieuſes, brilloient de toutes parts. Je ne croi pas qu'il ſoit permis de donner le nom de magnificence à un palais bâti des dépouilles & cimenté en quelque ſorte du ſang des citoiens. Auſſi Suétone dit-il que les bâtimens de Néron furent plus ruineux à l'Empire, que toutes ſes autres folies. *Non in alia re damnoſior quàm in ædificando.*

Cicéron en auroit jugé encore bien plus ſévérement, lui qui ne rangeoit au nombre des dépenſes véritablement louables que celles qui avoient pour objet l'utilité publique, comme les murs des villes & des citadelles, les arſenauls, les ports, les aqueducs, les grands chemins, & d'autres pareilles. Il portoit la rigidité juſqu'à improuver les théatres, les portiques, & même les nouveaux temples; & il s'ap-

Cic. lib. 2. de Offic. n. 60.

s'appuioit de l'autorité de Démétrius de Phalére, qui condannoit nettement les dépenſes exceſſives que Périclès avoit emploiées pour de pareils édifices.

Cic. lib. 1. Offic. n. 139. 140. Le même Cicéron fait d'excellentes réflexions ſur les bâtimens des particuliers: car certainement ſur cet article, comme ſur tous les autres, il y a une diſtinction à faire pour les Princes. Il [a] veut que les perſonnes qui tiennent le premier rang dans un Etat ſoient logées honorablement, & qu'elles ſoutiennent leur dignité par le bâtiment qu'elles occupent, de ſorte pourtant que le bâtiment ne faſſe pas leur principal mérite, & que ce ſoit le Maître qui faſſe honneur à la maiſon, & non la maiſon au Maître. Il recommande aux grands Seigneurs qui bâtiſſent d'éviter avec ſoin les dépenſes exceſſives qu'entraîne la magnificence des édifices: dépenſes qui deviennent d'un exemple funeſte & contagieux dans une ville, la

a Ornanda eſt dignitas domo, non ex domo dignitas tota quærenda: nec domo Dominus, ſed Domino domus honeſtanda eſt . . . Cavendum eſt etiam, præſertim ſi ipſe ædifices, ne extra modum ſumptu & magnificentia prodcas. Quo in genere multum mali etiam in exemplo eſt: ſtudioſè enim plerique, præſertim in hac parte, facta principum imitantur.

la plupart ne manquant pas & ſe faiſant un mérite d'imiter les Grands, & quelquefois même de les ſurpaſſer. Ces palais ainſi multipliés font honneur, dit-on, à une ville. Ils la deshonorent plutôt, ſi l'on en veut juger ſainement, parce qu'ils la corrompent, en lui rendant pour toujours le luxe & le faſte néceſſaires, par la ſomptuoſité des meubles, & par les autres ornemens précieux, qu'exige un bâtiment ſuperbe; outre que ſouvent ils ſont la cauſe de la ruine des familles.

Caton, dans ſon livre ſur la vie ruſtique, donne un conſeil bien ſage. Quand [a] il s'agit de bâtir, dit-il, il faut delibérer longtems, [& ſouvent ne point bâtir:] mais quand il s'agit de planter, il ne faut point délibérer, mais planter ſans délai.

En cas qu'on bâtiſſe, la prudence demande qu'on prenne de juſtes précautions. „ Autrefois, dit Vitruve, „ il y avoit à Ephéſe une loi très-ſé- „ vére, mais très juſte, par laquelle „ les Architectes qui entreprenoient „ un ouvrage public étoient tenus de „ dé-

Vitruv. præfat. lib. 10.

a Ædificare diu cogitare oportet, conſerere cogitare non oportet, ſed facere.

„ déclarer ce qu'il devoit couter, de
„ le faire pour le prix qu'ils avoient
„ demandé, & d'y obliger tous leurs
„ biens. Quand l'ouvrage étoit ache-
„ vé, ils étoient récompenſés & ho-
„ norés publiquement, ſi la dépenſe
„ étoit telle qu'ils avoient dit. Si elle
„ n'excédoit que du quart ce qui
„ étoit porté par le marché, le ſur-
„ plus étoit fourni des deniers pu-
„ blics. Mais quand elle paſſoit le
„ quart, l'excédent étoit ſur le comp-
„ te de l'Architecte. Il ſeroit à ſou-
„ haiter, continue Vitruve, que les
„ Romains euſſent un pareil régle-
„ment pour leurs bâtimens tant pu-
„ blics que particuliers: il empéche-
„ roit la ruine de bien des perſonnes.

Cette réflexion eſt bien ſenſée, & montre dans Vitruve un caractére bien eſtimable, & un grand fond de probité, qui brille en effet dans tout ſon ouvrage, & ne lui fait pas moins d'honneur que ſon extrême habileté. Il exerçoit ſa profeſſion avec un deſintéreſſement & une nobleſſe bien rares dans ceux qui s'en mêlent. [a] La réputation, non l'argent, étoit ſon mo-

a Ego autem, Cæſar, non ad pecuniam parandam ex arte dedi ſtudium, ſed potiùs tenuitatem

motif. Il avoit appris de ſes Maîtres, dit-il, qu'il faut qu'un Architecte attende qu'on le prie de prendre la conduite d'un Ouvrage, & qu'il ne peut, ſans rougir, faire une demande qui le fait paroître intéreſſé: puiſqu'on ſait qu'on ne ſollicite pas les gens pour leur faire du bien, mais pour en recevoir. *Præfat. lib. 6.*

Il exige, pour cette profeſſion, une étendue de connoiſſances qui étonne. Il faut, ſelon lui, que l'Architecte ſoit ingénieux & laborieux tout enſemble: car l'eſprit ſans le travail, & le travail ſans l'eſprit, ne rendirent jamais aucun ouvrier parfait. Il doit donc ſavoir deſſiner, être inſtruit dans la Géométrie, n'être pas ignorant de l'Optique, avoir appris l'Arithmétique, ſavoir beaucoup de l'Hiſtoire, avoir bien étudié la Philoſophie, avoir connoiſſance de la Muſique, & quelque teinture de la Médecine, de la Juriſprudence, & de *Lib. 1. cap. 1.*

enm bona fama, quàm abundantiam cum infamia ſequendam probavi. Ceteri Architecti rogant & ambiunt, ut architectentur: mihi autem à præceptoribus eſt traditum, rogatum non rogantem oportere ſuſcipere curam, quòd ingenuus color movetur pudore petendo rem ſuſpicioſam. Nam beneficium dantes, non accipientes, ambiuntur. *Vitruv.*

de l'Aſtrologie. Il entre enſuite dans le détail, & montre en quoi chacune de ces connoiſſances peut aider un Architecte.

Quand il vient à la Philoſophie, outre ce que la Phyſique peut lui fournir de connoiſſances néceſſaires pour ſon art, il la conſidére par raport aux mœurs. „ L'étude de la Phi„ loſophie, dit-il, ſert auſſi à rendre „ parfait l'Architecte, qui doit avoir „ l'ame grande & hardie ſans arro„ gance équitable & fidéle, &, ce „ qui eſt le plus important, tout-à„ fait exemte d'avarice : car il eſt „ impoſſible que ſans fidélité & ſans „ honneur on puiſſe jamais rien faire „ de bien. Il ne doit donc point être in„ téreſſé, & doit moins ſonger à s'en„ richir, qu'à acquerir de l'honneur „ & de la réputation par l'Archi„ tecture, ne faiſant jamais rien „ d'indigne d'une profeſſion ſi hono„ rable : car c'eſt ce que preſcrit la „ Philoſophie.

Vitruve ne s'aviſe pas de demander, pour un Architecte, le talent de la parole, dont même ſouvent il eſt à propos de ſe défier, comme nous le marque un aſſez bon mot que Plutarque

tarque nous a conſervé. Il s'agiſſoit d'un bâtiment conſidérable que les Athéniens vouloient faire conſtruire, pour l'exécution duquel deux Architectes ſe préſentérent devant le peuple. L'un, beau parleur, mais peu habile dans ſon art, charma & éblouit toute l'aſſemblée par la maniére élégante dont il s'exprima en expoſant le plan qu'il ſe propoſoit de ſuivre. L'autre, auſſi mauvais orateur qu'il étoit excellent architecte, ſe contenta de dire aux Athéniens : [a] *Meſſieurs, je ferai comme celui-ci vient de parler.* *Plut. in prac. reip. ger. pag. 802.*

J'ai cru ne pouvoir mieux terminer cet Article qui regarde l'Architecture, qu'en donnant quelque idée de l'habileté & des mœurs de celui, qui, au jugement de tous les connoiſſeurs, l'a enſeignée & exercée avec le plus de réputation.

a Ἄνδρες Ἀθηναῖοι, ὡς οὗτος εἶπεν, ἐγὼ ποιήσω.

***
**
*

ΕΗΑ-

CHAPITRE QUATRIÉME.

DE LA SCULPTURE.

§. I.

Des differentes eſpéces renfermées dans la Sculpture.

LA SCULPTURE eſt un Art qui par le moien du deſſein & de la matiére ſolide imite les objets palpables de la nature. Elle a pour matiére le bois, la pierre, le marbre, l'ivoire; différens métaux, comme l'or, l'argent, le cuivre; les pierres précieuſes, comme l'agate, & autres pareilles. On travaille ſur ces matiéres, ou en creuſant, ou en relief. Cet Art comprend auſſi la fonte, qu'on ſubdiviſe en l'art de faire des figures de cire, & en celui de les fondre de toutes ſortes de métaux. J'entends ici par Sculpture toutes ces différentes eſpéces.

Les Sculpteurs & les Peintres ont eu ſouvent parmi eux de grandes diſputes ſur la prééminence de leur profeſſion; les premiers ſe voulant prévaloir de la durée de leurs ouvrages,

ges, les autres leur oppoſant l'effet du mélange & de la vivacité des couleurs. Mais, ſans entrer dans une queſtion qui n'eſt pas facile à décider, on peut conſidérer la Sculpture & la Peinture comme deux Sœurs, qui n'ont qu'une origine, & dont les avantages doivent être communs; je dirois preſque comme un même Art, dont le deſſein eſt l'ame & la régle, mais qui travaille diverſement, & ſur différentes matiéres.

Il eſt difficile, & peu important, de déméler, dans l'obſcurité des ſiécles éloignés, les premiers Inventeurs de la Sculpture. Son origine remonte juſqu'à celle du monde, & l'on peut dire que Dieu fut le premier Statuaire, lorſqu'aiant créé tous les Etres, il ſembla redoubler d'attention pour former le corps de l'homme, à la beauté & à la perfection duquel il parut travailler avec une ſorte de complaiſance.

Longtems après qu'il eut achevé ce Chef-d'œuvre de ſes mains toutes-puiſſantes, il voulut être honoré principalement par le miniſtére des Sculpteurs dans la conſtruction de l'Arche d'Alliance, dont il donna lui-

mê-

même l'idée au Légiſlateur des Hébreux. Mais en quels termes parle-t-il de cet Ouvrier admirable qu'il y vouloit emploier ? Je ne crains point
Exod. 31. de les raporter une ſeconde fois. *J'ai choiſi*, dit-il à ſon Prophéte, *un homme de la tribu de Juda, que j'ai rempli de mon eſprit, de ſageſſe, d'intelligence, & de ſcience en toute ſorte d'ouvrages, pour inventer ce qui ſe peut faire d'or ou d'argent, de bronze ou de marbre, de bois différens ou de pierres précieuſes.* Ne ſemble-t-il pas qu'il s'agit d'inſpirer le Prophéte même pour donner des loix à ſon peuple? Il parle de même des Ouvriers deſtinés à bâtir & à orner le Temple de Jéruſalem.

Rien ne releveroit tant le mérite de la Sculpture qu'une ſi noble deſtination, ſi elle l'avoit remplie fidélement. Mais, longtems avant la conſtruction du Temple & même du Tabernacle, elle s'étoit vendue honteuſement à l'Idolatrie, qui par ſon moien remplit l'univers des ſtatues de ſes fauſſes divinités, qu'elle expoſoit à l'adoration des peuples. On voit dans [a] l'Ecriture qu'une des cauſes

a Provexit ad horum culturam ... artificis eximia diligentia ... Multitudo hominum abducta

ſes qui ont donné le plus de cours à ce culte impie, a été l'extrême beauté que les Ouvriers s'efforçoient à l'envi de donner aux ſtatues. L'admiration que cauſoit la vûe de ces excellens ouvrages de l'art, étoit une eſpéce d'enchantement, qui en frapant les ſens, faiſoit illuſion aux eſprits, & entraînoit toute la multitude. „ C'eſt *Baruch. VI. 11-5.*
„ de cette ſéduction, générale dans
„ tout l'univers, que Jérémie aver-
„ tiſſoit les Iſraélites de ſe bien
„ donner de garde, quand ils ver-
„ roient à Babylone les ſtatues d'or
„ & d'argent portées avec pompe
„ dans les grandes ſolemnités. Pour
„ [a] lors, dit le Prophéte, pendant
„ que toute la multitude, pénétrée de
„ vénération & de crainte, ſe proſ-
„ ternera devant ces idoles, dites en
„ vous-mêmes, » (car la captivité où étoit réduit le peuple de Dieu dans une terre étrangére, ne lui permettoit pas de s'expliquer hautement) » dites en vous-mêmes: C'EST VOUS, SEI-

per ſpeciem operis, eum, qui ante tempus tanquam homo honoratus fuerat, nunc deum æſtimaverunt. Et hæc fuit humanæ vitæ deceptio. *Sap. XIV. 18-21.*

[a] Viſa itaque turba de retro & ab antè adorantes, dicite in cordibus veſtris: Te oportet adorari, Domine.

„ SEIGNEUR, QU'IL FAUT ADORER.

Il faut avouer auſſi que la Sculpture [a] ne contribua pas peu auſſi à la corruption des mœurs par la nudité des images, & par des repréſentations contraires à la pudeur, comme les payens même l'ont reconnu. J'en fais la remarque de bonne heure, afin que dans tout ce que je dirai dans la ſuite à la louange de la Sculpture, on voie que je diſtingue l'excellence de l'Art en lui-même de l'abus que les hommes en ont fait.

Plin. l. 34. cap. 12. Les Sculpteurs ont commencé à travailler ſur de la terre, ſoit pour former des ſtatues, ſoit pour faire des moules & des modéles. C'eſt ce qui a fait dire au Statuaire Paſitéle que les ouvrages en fonte, au ciſeau, & au burin devoient leur naiſſance à l'Art de faire des figures de terre, appellé *Plaſtice*. On prétend que Démarate, pere de Tarquin l'Ancien, qui ſe réfugia de Corinthe dans l'Etrurie, y amena avec lui beaucoup d'Ouvriers habiles dans cet Art, & y en fit naître le goût, qui de là ſe communiqua au reſte de l'Italie. Les ſta-

[a] Auxere & artem vitiorum irritamenta. *Plin. Præm. lib. 33.*

ſtatues qu'on y érigea aux dieux, n'étoient d'abord que de terre, auſquelles, pour tout ornement, on donnoit une couleur de rouge. Des [a] hommes, qui honoroient ſincérement de tels dieux, ne doivent pas, dit Pline, nous faire honte. Ils ne faiſoient cas de l'or & de l'argent ni pour eux-mêmes, ni pour leurs dieux. Juvenal appelle une ſtatue, comme celle que Tarquin l'Ancien fit mettre dans le temple du pere des dieux, *le Jupiter de terre, que l'or n'avoit point gâté ni ſouillé.*

Fictilis, & nullo violatus Jupiter auro.

On [b] ne commença que fort tard à Rome à y mettre des ſtatues dorées. L'époque en eſt marquée ſous le Conſulat de P. Cornel Céthégus, & M. Bæbius Tamphilus, l'année de Rome 571. ou 573. AN. N. 3120.

On fit auſſi dans la ſuite des portraits de plâtre & de cire. L'invention en eſt attribuée à Lyſiſtrate de Sicyone, frere de Lyſippe. *Plin. lib. 35. c. 12.*

a Hæ tum effigies deorum erant laudatiſſimæ. Nec pœnitet nos illorum, qui tales deos coluere. Aurum enim & argentum ne diis quidem conficiebant. *Plin.*

b Acilius Glabrio duumvir, ſtatuam auratam, quæ prima omnium in Italia ſtatua aurata eſt, patri Glabrioni poſuit. *Liv. lib.* 40. *n.* 34.

On voit que les anciens ont fait des ſtatues preſque de toutes ſortes de bois. Il y avoit à Sicyone une image d'Apollon qui étoit de buis. A Ephéſe celle de Diane étoit de cédre, ſelon quelques-uns, auſſi bien que le toit du temple. Le citronier, le cyprès, le palmier, l'olivier, l'ébéne, la vigne, en un mot tous les arbres qui ne ſont point ſujets à ſe corrompre, ni à être endommagés des vers, étoient emploiés pour faire des ſtatues.

Pauſan. lib. 6

Plin. l. 16. c. 43.

Le marbre devint bientôt la matiére la plus ordinaire & la plus recherchée des ouvrages de Sculpture. On croit que Dipéne & Scyllis, tous deux de Créte, en firent les premiers uſages à Sicyone, qui a été longtems comme le centre & l'école des arts : ils vivoient vers la 50e. Olympiade, un peu avant que Cyrus régnât en Perſe.

Plin. lib. 36. cap. 4.

AN. M. 1424.

Deux freres, Bupale & Antherme, ſe rendirent fort illuſtres dans l'art de tailler le marbre du tems d'Hipponax, c'eſt-à-dire vers la 60e. Olympiade. Ce Poéte étoit fort laid de viſage. Ils firent ſon portrait pour l'expoſer à la riſée des ſpectateurs: Hipponax entra dans une fureur plus que poétique, &

AN. M. 3444.

& fit contr'eux des vers ſi ſanglans, que, ſelon quelques-uns, ils ſe pendirent de honte & de douleur. Mais ce fait ne peut pas être véritable, puiſqu'il y a eu des ouvrages d'eux faits depuis ce tems-là.

Dans ces commencemens on ne ſe ſervoit que de marbre blanc tiré de l'île de Paros. On prétend qu'en taillant des blocs de marbre on y trouvoit quelquefois des figures naturelles d'un Siléne, d'un dieu Pan, d'une baleine, & d'autres poiſſons. Le marbre jaſpé & tacheté devint enſuite fort à la mode. On le tiroit principalement des carriéres de Chio: & bientôt preſque tous les pays en fournirent. *Ibid. cap. 6.*

On trouva, & l'on croit que ce fut dans la Carie, le moien de couper un gros bloc de marbre en pluſieurs parties aſſez minces, pour incruſter les murailles des maiſons. Le palais du Roi Mauſole à Halicarnaſſe eſt la plus ancienne maiſon où il paroiſſe qu'on ait fait uſage de ces incruſtations de marbre, qui en faiſoient un des plus grands ornemens.

L'uſage de l'ivoire dans les ouvrages de Sculpture étoit connu dès les

premiers tems de la Gréce. Homére en parle, quoiqu'il ne parle jamais des éléphans. *Odyſſ. A. v. 73.*

L'art de fondre l'or & l'argent eſt de l'antiquité la plus reculée, ſans qu'on en puiſſe préciſément marquer l'origine. Les dieux de Laban que Rachel vola, paroiſſent avoir été de fonte. Les bijoux offerts à Rébecca étoient d'or fondu. Avant que de ſortir de l'Egypte, les Iſraélites y avoient vû des ſtatues de fonte, qu'ils imitérent en fondant le veau d'or; & depuis ils firent le ſerpent d'airain. Dès lors toutes les nations de l'Orient avoient des dieux de fonte, *deos conflatiles*; & Dieu défendit ſous peine de mort à ſon peuple de les imiter. Dans la conſtruction du Tabernacle, les ouvriers n'inventérent pas l'art de la fonte: Dieu ne fit que diriger leur goût. Il eſt marqué que Salomon fit fondre les figures emploiées dans le temple & ailleurs près de Jéricho, parce que la terre y étoit argilleuſe, *in argilloſa terra*: ce qui montre qu'ils avoient déja la même maniére que nous pour fondre de très groſſes maſſes.

Il ſeroit à ſouhaiter que l'on trouvât

vât dans les Auteurs grecs ou latins de quelle ſorte les anciens fondoient leurs métaux pour en faire des figures. L'on voit par ce que Pline en a écrit, qu'ils ſe ſervoient quelquefois de moules de pierre. Vitruve parle d'une eſpéce de pierres qui ſe trouvoient aux environs du lac de Volſéne, & en d'autres endroits d'Italie, leſquelles réſiſtoient à la violence du feu, & dont l'on faiſoit des moules pour jetter diverſes ſortes d'ouvrages. Les anciens avoient l'art de méler dans la fonte différens métaux, pour exprimer dans les ſtatues différentes paſſions, différens ſentimens, par la diverſité des couleurs.

Plin. l. 37.

Vitruv. l. 2. c. 7.

Plin. l. 34. c. 14.

Il y a diverſes maniéres de graver ſur les métaux, & ſur les pierres précieuſes : car ſur les uns & ſur les autres, on y fait des ouvrages en relief, en boſſe; ou en creux, qui s'appellent de gravure. Les anciens excelloient dans l'un & dans l'autre genre. Les bas reliefs qui nous reſtent d'eux ſont infiniment eſtimés par les connoiſſeurs : & pour ce qui regarde la gravure des pierres, comme de ces belles Agates, & de ces Criſtaux, dont on voit une aſſez grande quan-

tité dans le Cabinet du Roi, on prétend qu'il n'y a rien de ſi parfait que ce qui reſte de ces anciens Maîtres.

Quoiqu'ils aient gravé preſque toutes ſortes de pierres précieuſes, néanmoins les figures les plus achevées qu'on ait d'eux ſont ſur des Onyces qui ſont une eſpéce d'Agate opaque, ou ſur des Cornalines, qu'ils trouvoient plus propres à être gravées que les autres pierres, parce qu'elles ſont plus fermes, plus égales, & qu'elles ſe gravent nettement; & encore parce qu'il ſe rencontre dans les Onyces diverſes couleurs qui ſont par lit les unes au-deſſus des autres, par le moien deſquelles ils faiſoient que dans les piéces de relief le fond demeuroit d'une couleur, & les figures d'une autre. Pour graver ſur les pierres précieuſes & ſur les criſtaux ils ſe ſervoient de la pointe du diamant, comme on s'en ſert encore.

Plin. l. 7. c. 1. On vante beaucoup la pierre précieuſe attachée à l'anneau de Polycrate Tyran de Samos, qu'il jetta dans la mer, & qui lui revint par un hazard fort ſingulier : on prétendoit l'avoir à Rome du tems de Pline. C'étoit, ſelon les uns, un Sardoine, &

& ſelon les autres une émeraude. Celle de Pyrrhus n'étoit pas moins eſtimée. On y voioit Apollon avec ſa guitarre, & les neuf Muſes chacune avec leur attribut particulier. Et tout cela n'étoit point l'effet de l'art, mais de la nature: *Non arte, ſed ſponte naturæ.*

C'étoit ſur les coupes à boire dans les repas que l'art de ſculpter étoit le plus exercé : ces piéces étoient les plus riches, les plus curieuſes, & la matiére de la plus grande ſomptuoſité.

Un des plus grands avantages que l'Art de portraire ait reçu pour éterniſer ſes ouvrages, eſt la gravure ſur le bois & ſur le cuivre, par le moien de laquelle on tire un grand nombre d'eſtampes, qui multiplient preſque à l'infini un même deſſein, & font voir en différens lieux la penſée d'un Ouvrier, qui auparavant n'étoit connue que par le ſeul travail qui ſortoit de ſes mains. Il y a lieu de s'étonner que les anciens, qui ont gravé tant d'excellentes choſes ſur les pierres dures & ſur les criſtaux, n'aient point découvert un ſi beau ſecret, qui véritablement n'a encore paru qu'après

celui de l'Imprimerie, & qui ſans doute en a été une ſuite & comme une imitation. Car l'impreſſion des figures & les eſtampes n'ont commencé à être en uſage qu'à la fin du quatorziéme ſiécle. L'Invention en eſt dûe à un Orfévre qui travailloit à Florence.

Après avoir raporté en abrégé la plus grande partie de ce qui occupoit anciennement la Sculpture, il me reſte à faire connoitre quelques-uns de ceux qui l'ont exercée avec le plus de ſuccès & de réputation.

§. II.

Sculpteurs célébres, qui ſe ſont le plus diſtingués dans l'antiquité.

QUOIQUE la Sculpture ait pris naiſſance dans l'Aſie & dans l'Egypte, c'eſt, à proprement parler, la Gréce qui l'a miſe dans tout ſon luſtre, & l'a fait paroitre avec éclat. Pour ne point parler des premiéres ébauches de cet Art, qui ſe ſentent toujours comme d'une ſorte d'enfance, on vit, ſur tout du tems de Périclès & après lui, ſortir du ſein de la [a] Gréce une foule

[a] Multas artes ad animorum corporumque cultum nobis eruditiſſima omnium gens (Græca) invenit. *Liv. lib. 39. n. 8.*

foule d'excellens Ouvriers, & travailler à l'envi à mettre la Sculpture en honneur par un nombre infini d'ouvrages, qui ont fait & feront l'admiration de tous les siécles. L'Attique, [a] fertile en carriéres de marbres, & plus riche encore en génies heureux pour les Arts, fut bientôt remplie d'un nombre infini de statues.

Je ne raporterai ici que ceux qui se sont le plus distingués par leur habileté & leur réputation. Les plus célébres sont Phidias, Polyclète, Myron, Lysippe, Praxitéle, Scopas.

Il en est un autre, plus illustre encore que tous ceux que je viens de nommer, mais dans un genre différent : c'est le fameux Socrate. Je ne dois pas envier à la Sculpture l'honneur qu'elle a eu de le compter parmi ses Eleves. Il étoit fils d'un Statuaire, & il le fut lui-même, avant que d'être Philosophe. On lui attribuoit communément les trois Graces qu'on conservoit avec soin dans la citadelle d'Athénes. Elles n'étoient point nues, comme on avoit coutume

Diog. Laert. in Socr.

[a] Exornata eo genere operum eximiè terra Attica, & copiâ domestici marmoris, & ingenio artificum. *Liv. lib.* 31. *n.* 26. *Ces marbres se tiroient du mont Pentelique, qui étoit dans l'Attique.*

de les repréſenter, mais couvertes: ce qui marque quel étoit dès lors ſon panchant pour la vertu. Il diſoit que cet Art lui avoit enſeigné les premiers préceptes de la Philoſophie; & que, comme la Sculpture donne la forme à ſon objet en ôtant les ſuperfluités, de même cette ſcience introduit la vertu dans le cœur de l'homme, en retranchant peu à peu toutes ſes imperfections.

PHIDIAS.

PHIDIAS mérite par bien des raiſons d'être mis à la tête des Sculpteurs. Il étoit d'Athénes, & floriſſoit
AN. M. 3556. dans la 83e. Olympiade, tems heureux, où, après les victoires remportées contre les Perſes, l'abondance, fille de la paix & mere des beaux arts, faiſoit éclore divers talens par la protection que leur donna Périclès. Phidias n'étoit pas de ces artiſans qui ne ſavent que manier les inſtrumens de leur art. Il avoit l'eſprit orné de toutes les connoiſſances qui pouvoient être utiles à un homme de ſa profeſſion; hiſtoire, poéſie, fable, géométrie, optique. Un fait aſſez curieux montrera combien cette derniére lui fut utile. Al-

Alcaméne & lui furent chargés de faire chacun une ſtatue de Minerve, afin que l'on pût choiſir la plus belle des deux, que l'on vouloit placer ſur une colonne fort haute. Quand les deux ſtatues furent achevées, on les expoſa aux yeux du public. La Minerve d'Alcaméne vûe de près parut admirable, & eut tous les ſuffrages. Celle de Phidias au contraire fut trouvée hideuſe : une grande bouche ouverte, des narines qui ſembloient ſe retirer, je ne ſai quoi de rude & de groſſier dans le viſage. On ſe moqua de Phidias & de ſa ſtatue. *Placez-les*, dit-il, *à l'endroit où elles doivent être*. On les y plaça l'une après l'autre. Alors laMinerve d'Alcaméne ne parut plus rien, au lieu que celle de Phidias frapoit par un air de grandeur & de majeſté qu'on ne pouvoit ſe laſſer d'admirer. On rendit à Phidias l'approbation que ſon rival avoit ſurpriſe, & celui-ci ſe retira confus & honteux, ſe repentant bien de n'avoir pas appris les régles de l'Optique.

Les ſtatues que l'on vante avant le tems dont nous parlons, étoient plus recommandables par leur antiquité

que par leur mérite. Phidias donna le premier aux Grecs le goût de la belle nature, & leur apprit à l'imiter.* Auſſi, dès que ſes ouvrages parurent, ils ſaiſirent l'eſtime du public. Ce qui eſt étonnant, ce n'eſt pas qu'il ait fait des ſtatues admirables, mais qu'il en ait pu faire un ſi grand nombre: car le dénombrement qu'en font les Auteurs paroit preſque incroiable; & il eſt peutêtre le ſeul qui ait joint tant de facilité à tant de perfection.

Pauſan. in Attic. p. 62. Je croi qu'il travailla de bon cœur ſur un bloc de marbre qu'on trouva dans le camp des Perſes après la bataille de Marathon, où ils furent entiérement défaits. Ces barbares, qui comptoient ſur une victoire aſſurée, l'avoient apporté pour en ériger un trophée. Phidias en fit une Néméſis, déeſſe qui avoit pour fonction d'humilier & de punir l'orgueil inſolent des hommes. La haine que les Grecs portoient naturellement aux barbares, & le doux plaiſir de venger ſa patrie, animérent ſans doute d'un nouveau feu le génie du Sculpteur, &

a Quinti Hortenſii admodum adoleſcentis ingenium, ut Phidiæ ſignum, ſimul aſpectum & probatum eſt. *Cic. de clar. Orat. n 228.*

& prétérent à ſon ciſeau & à ſes mains une nouvelle adreſſe.

Du prix des dépouilles remportées ſur les mêmes ennemis, il fit auſſi pour les Platéens une ſtatue de Minerve. Elle étoit de bois doré. Le viſage, auſſi bien que l'extrémité des mains & des piés, étoit de marbre Pentélique. *Id. in Boot. pag. 548.*

Son grand talent étoit de bien repréſenter les dieux. Il avoit l'imagination grande & noble, de ſorte que, ſelon la remarque [a] de Cicéron, il n'alloit pas chercher leurs traits & leur reſſemblance dans quelque objet viſible, mais par la force de ſon génie il s'étoit fait une idée du vrai beau, à laquelle il avoit ſans ceſſe l'eſprit appliqué, qui devenoit ſa régle & ſon modéle, & qui dirigeoit ſon art & ſa main.

Auſſi Périclés, qui s'en fioit plus à lui qu'à tous les Architectes, l'avoit-il fait Directeur & comme Surintendant des bâtimens de la République.

Quand

a Phidias, cùm faceret Jovis formam aut Minervæ, non contemplabatur aliquem à quo ſimilitudinem duceret: ſed ipſius in mente inſidebat ſpecies pulcritudinis eximia quædam, quam intuens, in eaque defixus, ad illius ſimilitudinem artem & manum dirigebat. *Cic. in Orat. n. 2.*

Quand le Parthénon fut achevé, ce magnifique temple de Minerve, dont quelques reſtes aſſez bien conſervés charment encore aujourd'hui les voiageurs, il ſongea à en faire la Dédicace, qui conſiſtoit à y mettre une ſtatue de la déeſſe. Phidias fut chargé de l'ouvrage, & ce fut alors qu'il ſe ſurpaſſa lui-même. Il fit une ſtatue d'or & d'ivoire, haute de vingt-ſix coudées (trente neuf piés.) Les Athéniens voulurent de l'ivoire, qui étoit alors beaucoup plus rare & plus precieux que le plus beau marbre.

Quelque riche que fût cette prodigieuſe ſtatue, l'art y ſurpaſſoit infiniment la matiére. Phidias avoit gravé ſur la partie convexe du bouclier de Minerve, le combat des Athéniens contre les Amazones; ſur la partie concave, le combat des Géans contre les dieux; ſur la chauſſure de la déeſſe, le combat des Centaures & des Lapithes; ſur le Piédeſtal, la naiſſance de Pandore, & tout ce qu'en dit la Fable. Cicéron, Pline, Plutarque, Pauſanias, & pluſieurs autres grands Ecrivains de l'antiquité, tous connoiſſeurs, tous témoins oculaires, ont parlé de cette ſtatue.

Plin. lib. 36. cap. 5.

Sur

Sur leur témoignage on ne peut pas douter que ce ne fût en effet un des plus beaux ouvrages qu'on eût jamais vûs.

Quelques-uns assurent, dit Plutarque, que Phidias avoit mis son nom au piédestal de sa Minerve d'Athénes. Cette circonstance n'est point marquée dans Pausanias, & se trouve démentie par Cicéron qui dit positivement [a] que Phidias, n'aiant pas eu la liberté de mettre son nom à cette statue, il avoit gravé son portrait sur le bouclier de la déesse. Plutarque ajoute que Phidias s'étoit représenté lui-même sous la forme d'un vieillard tout chauve qui leve une grosse pierre de ses deux mains, & qu'il avoit aussi représenté Périclés combattant contre une Amazone, mais dans une telle attitude, que sa main qu'il étendoit pour lancer un javelot cachoit une partie du visage. *Plut. in Pericl. pag. 160.*

Les habiles Ouvriers ont toujours été curieux d'insérer leur nom dans leurs ouvrages, pour participer à l'immortalité qu'ils procuroient aux au-

a Phidias similem sui speciem inclusit in clypeo Minervæ, cùm inscribere non liceret. *Tuscul. lib. 1. n. 34.*

Plin. lib. 36. cap. 5. autres. Myron, [a] ce fameux Statuaire, pour rendre ſon nom éternel, l'avoit mis ſur une des cuiſſes de la ſtatue d'Apollon en caractéres preſque imperceptibles. Pline raporte que deux Architectes Lacédémoniens, Saurus & Batrachus, ſans exiger de récompenſe, bâtirent quelques temples dans un endroit de la ville de Rome qu'Octavia fit depuis environner de galeries. Ils s'étoient flatés d'y pouvoir mettre leur nom; & c'étoit, ce ſemble, la moindre récompenſe qu'on dût à leur généreux deſintéreſſement. Mais il paroit qu'alors ceux qui mettoient en œuvre les plus habiles gens prenoient toutes les précautions poſſibles pour ne pas partager avec de ſimples ouvriers les ſuffrages & l'attention de la poſtérité. On refuſa à ceux-ci impitoiablement ce qu'ils demandoient. Leur adreſſe leur fournit un dédommagement. Ils ſemérent, en maniére d'ornemens, des Lézards & des Grenouilles ſur les baſes & ſur les chapiteaux de toutes les colonnes. Le nom de *Saurus* étoit déſigné par le Lé-

[a] Signum Apollinis pulcherrimum, cujus in femore literulis minutis argenteis nomen inſcriptum Myronis. *Cic. Verrin. de ſign. n. 93.*

Lézard que les Grecs nomment σαῦρας & celui de *Batrachus* par la Grenouille, qu'ils appellent βάτραχος.

Cette défenſe dont je viens de parler n'étoit point générale dans la Gréce, comme on en aura bientôt une preuve éclatante par raport à Phidias même : peutêtre étoit-elle particuliére à Athénes. Quoiqu'il en ſoit, on lui fit un crime des deux portraits qu'il avoit fait entrer dans le bouclier de Minerve. On ne s'en tint pas là. Ménon, un de ſes Eleves, demanda à être entendu, & ſe fit ſon dénonciateur. Il l'accuſa d'avoir détourné à ſon profit une partie des * quarante-quatre talens d'or qu'il devoit emploier à la ſtatue de Minerve. Périclès avoit eu un preſſentiment de ce qui devoit arriver, & par ſon conſeil Phidias avoit tellement appliqué l'or à ſa Minerve, qu'on pouvoit l'en détacher aiſément, & le peſer. L'or fut donc peſé, & à la honte de l'accuſateur on y retrouva les quarante-quatre talens. Phidias, qui ſentit bien que ſon innocence ne le

Plut. in Pericl. p. 169.

* *En ſuppoſant la proportion de l'or avec l'argent de dix à un, 44. talens d'or faiſoient la ſomme de quatre cens quarante talens, c'eſt-à-dire de treize cens vingt mille livres.*

le mettroit pas à couvert contre la noire jalouſie des ſes envieux,& contre le complot des ennemis de Périclès qui lui avoient ſuſcité cette affaire, prit la fuite, & ſe retira en Elide.

Là il ſongea à ſe venger de l'injuſtice & de l'ingratitude des Athéniens d'une maniére qui pourroit paroitre permiſe ou pardonnable à un Ouvrier, ſi jamais la vengeance pouvoit l'être: ce fut d'emploier toute ſon induſtrie à faire pour les Eléens une ſtatue qui pût effacer ſa Minerve, que les Athéniens regardoient comme ſon chef-d'œuvre. Il y réuſſit. Son Jupiter Olympien fut un prodige de l'art; & ſi bien un prodige, que pour l'eſtimer ſa juſte valeur, on crut le devoir mettre au nombre des ſept merveilles du monde. Auſſi n'avoit-il rien oublié pour amener cet ouvrage à ſa derniére perfection. Avant que de l'achever entiérement, il l'expoſa aux yeux & au jugement du public, ſe tenant caché derriére une porte, d'où il entendoit tous les diſcours qui ſe tenoient. L'un trouvoit le nez trop épais, un autre le viſage trop allongé, d'autres remarquoient

Lucian. in Imaginib. pag. 31.

quoient d'autres défauts. Il profita de toutes les critiques qui lui parurent avoir un juſte fondement ; perſuadé, dit Lucien qui raporte ce fait, que pluſieurs yeux voient mieux qu'un ſeul. Excellente réflexion pour toutes ſortes d'ouvrages!

Cette ſtatue d'or & d'ivoire, haute de ſoixante piés, & d'une groſſeur proportionnée, fit le deſeſpoir de tous les grands Statuaires qui vinrent après. Aucun d'eux n'eut la préſomption de penſer ſeulement à l'imiter: *Præter Jovem Olympium, quem nemo æmulatur*, dit Pline. Selon Quintilien, la majeſté de l'ouvrage égaloit celle du dieu, & ajoutoit encore à la religion des peuples: *Ejus pulcritudo adjeciſſe aliquid etiam receptæ religioni videtur, adeo majeſtas operis deum æquavit.* Ceux qui la voioient, ſaiſis d'étonnement demandoient ſi le dieu étoit deſcendu du ciel en terre pour ſe faire voir à Phidias, ou ſi Phidias avoit été tranſporté au ciel pour contempler le dieu. Phidias lui-même, interrogé où il avoit pris l'idée de ſon Jupiter Olympien, cita les trois beaux vers d'Homére, où ce Poéte repréſente la majeſté de ce dieu en ter-

Plin. lib. 34. cap. 8.

Qui ſtil. lib. 12. cap. 10.

Val. Max lib. 3. cap. 7

termes magnifiques, voulant donner à entendre que c'étoit le génie d'Homére qui l'avoit inſpiré.

Pauſan. lib. 5. pag. 303.

Au bas de la ſtatue on liſoit cette inſcription : PHIDIAS ATHENIEN, FILS DE CHARMIDE, M'A FAIT. Il ſemble que Jupiter, faiſant gloire ici en quelque ſorte d'avoir été travaillé de la main de Phidias, & le déclarant par cette inſcription, reprochoit tacitement aux Athéniens leur mauvaiſe délicateſſe, de n'avoir pu ſouffrir que cet excellent Ouvrier mît ou ſon nom ou ſon image à la ſtatue de Minerve.

Pauſanias, qui avoit vû cette ſtatue de Jupiter Olympien, & qui l'avoit ſoigneuſement examinée, nous en a laiſſé une fort longue & fort belle deſcription. Mr. l'Abbé Gédoyn l'a inſérée dans ſa Diſſertation ſur Phidias, dont il a fait lecture à notre Académie des Inſcriptions, & qu'il a bien voulu me communiquer. J'en ai fait uſage dans de que j'ai raporté de ce fameux Statuaire.

La ſtatue de Jupiter Olympien mit le comble à la gloire de Phidias, & lui aſſura une réputation que deux mille ans ne lui ont point ravie. Ce fut

fut par ce grand chef-d'œuvre qu'il termina ſes travaux. Longtems après lui on conſervoit encore ſon atelier, & les voiageurs l'alloient voir par curioſité. Les Eléens, pour faire honneur à ſa mémoire, créérent en faveur de ſes deſcendans une charge, dont toute la fonction conſiſtoit à nettoier cette magnifique ſtatue, & à la préſerver de tout ce qui pourroit en ternir la beauté. *Pauſan. l. pag. 314.*

POLYCLETE.

POLYCLETE étoit de Sicyone, ville du Péloponnéſe. Il vivoit en la 87e. Olympiade. Il avoit eu Agélade pour maître, & eut pour diſciples pluſieurs Sculpteurs très célébres, entr'autres Myron, dont nous parlerons bientôt. Il fit pluſieurs ſtatues d'airain, qui furent fort eſtimées. Il y en eut une qui repréſentoit un beau jeune homme couronné, laquelle fut vendue cent talens, c'eſt-à-dire cent mille écus. Mais ce qui lui donna le plus de réputation, fut la [a] ſtatue d'un * Doryphore, où il rencontra ſi heu- *Plin. lib. 34. cap. 8.* AN. M. 3772.

* *On appelloit ainſi les Gardes des Rois de Perſe.*

[a] Fecit & quem canona artifices vocant, lineamenta artis ex eo petentes velut à lege quadam; ſoluſque hominum artem ipſe feciſſe artis opere judicatur. *Plin.*

heureuſement toutes les proportions du corps humain, qu'elle fut appellée *la Régle*; & les Sculpteurs venoient de toutes parts pour ſe former, en voiant cette ſtatue, une idée juſte de ce qu'ils avoient à faire pour exceller dans leur art. Polycléte [a] paſſe ſans contredit pour avoir porté à ſa derniére perfection l'art de la Sculpture, comme Phidias pour l'avoir le premier mis en honneur.

Elian. lib. 14. cap. 8. Travaillant à une ſtatue, par ordre du peuple, il eut la complaiſance d'écouter tous les avis qu'on vouloit bien lui donner, de retoucher ſon ouvrage, d'y changer & d'y corriger tout ce qui déplaiſoit aux Athéniens. Mais il en fit une autre en particulier, où il n'écouta que ſon propre génie & les régles de l'art. Quand elles furent expoſées aux yeux du public, il n'y eut qu'une voix pour condanner la premiére, & pour admirer l'autre. *Ce que vous condannez*, leur dit Polycléte, *eſt votre ouvrage : ce que vous admirez, eſt le mien.*

MY-

[a] Hic conſummaſſe thanc ſcientiam judicatur, & toreuticen ſic eruditſſe, ut Phidias aperuiſſe. *Plin.*

MYRON.

On sait peu de choſes de ce Statuaire. Il étoit Athénien, ou du moins paſſoit pour tel, parce que les habitans d'Eleuthérie, lieu de ſa naiſſance, s'étoient réfugiés à Athénes, & en étoient regardés comme citoiens. Il vivoit dans le 84e. Olympiade. Ses ouvrages le rendirent fort célébre, une vache ſur tout qu'il repréſenta en cuivre, & qui a donné lieu à beaucoup de belles épigrammes grecques, raportées dans le 4e. livre de l'Anthologie. An. M. 3560.

LYSIPPE.

Lysippe étoit de Sicyone, & vivoit du tems d'Alexandre le Grand dans la 113e. Olympiade. Il exerça d'abord le métier de Serrurier : mais ſon génie heureux le porta bientôt à une profeſſion plus noble & plus digne de lui. Il[a] avoit coutume de dire que le Doryphore de Polycléte lui avoit tenu lieu de maître. Mais le peintre Eupompe lui en indiqua un autre encore meilleur & plus ſûr. Car Ly- *Plin. lib. 34. cap. 8.* An. M. 3676.

a Polycleti Doryphorum ſibi Lyſippus aiebat magiſtrum fuiſſe. *Cic. in Brut. n. 296.*

Lyſippe [a] lui aiant demandé qui de ceux qui l'avoient précédé dans ſon art il devoit ſe propoſer pour modéle & pour maître: *Nul homme en particulier*, lui répondit-il, *mais la nature même*. Il l'étudia donc uniquement dans la ſuite, & profita bien de ſes leçons.

Il travailloit avec tant de facilité, que de tous les anciens il eſt celui qui a fait le plus grand nombre d'ouvrages : on en comptoit plus de ſix cens.

Il fit entr'autres la ſtatue d'un homme qui ſe frote en ſortant du bain, laquelle étoit d'une beauté excellente. Agrippa l'avoit miſe à Rome devant ſes thermes. Tibére, [b] qui en étoit charmé, étant parvenu à l'empire, ne put réſiſter à l'envie qu'il avoit de la poſſéder, quoique ce fût dans les premiéres années de ſon régne, où, maître de lui, il ſavoit encore modérer ſes deſirs : de ſorte qu'il enleva cette ſtatue pour la mettre dans ſa chambre,

a Eum interrogatum quem ſequeretur præcedentium, dixiſſe demonſtrata hominum multitudine, naturam ipſam imitandam eſſe, non artificem. *Plin.*

b Mirè gratum Tiberio principi, qui non quivit temperare ſibi in eo, quanquam imperioſus ſui inter initia principatus, tranſtulitque in cubiculum, alio ibi ſigno ſubſtituto. *Plin.*

chambre, & en fit placer une autre très belle au même endroit. Le peuple, qui craignoit Tibére, ne put néanmoins s'empécher de crier en plein théatre qu'il desiroit qu'on remît la premiére statue : à quoi l'Empereur, quelque attachement qu'il eût à cette statue, fut obligé de consentir, pour appaiser le tumulte.

Lysippe avoit fait plusieurs statues d'Alexandre selon ses différens âges, aiant commencé dès son enfance. On [a] sait que ce Prince avoit défendu à tout autre Statuaire que Lysippe de faire sa statue, comme à tout autre peintre qu'Apelle de tirer son portrait; [b] persuadé, dit Cicéron, que l'habileté de ces grands Ouvriers, en éternisant leurs noms, immortaliseroit aussi le sien : car ce n'étoit pas pour leur faire plaisir qu'il avoit donné cet Edit, mais pour l'intéret de sa propre gloire.

a Edicto vetuit ne quis se præter Apellem.
Pingeret, aut alius Lysippo duceret æra
Fortis Alexandri vultum simulantia.
Horat. lib. 2. Epist. ad Aug.

b Neque enim Alexander gratiæ causa ab Apelle potissimùm pingi, & à Lysippo fingi volebat, sed quòd illorum artem cùm ipsis, tum etiam sibi, gloriæ fore putabat. *Cic. ad famil. lib. 5. Epist. 12.*

Entre ces ſtatues d'Alexandre, il y en avoit une d'une rare beauté, dont Néron faiſoit grand cas, & pour laquelle il avoit un attachement particulier. Mais, comme elle n'étoit que de bronze, ce [a] Prince, qui étoit ſans goût, & qui n'étoit frapé que de l'éclat, s'aviſa de la faire dorer. Cette nouvelle parure, quelque précieuſe qu'elle fut, lui fit perdre tout ſon prix, en couvrant la délicateſſe de l'art. Il falut ôter tout cet or poſtiche, moiennant quoi la ſtatuë recouvra une partie de ſa premiére beauté & de ſon ancien prix, malgré les veſtiges & les cicatrices qu'avoit laiſſé l'opération par laquelle on y avoit attaché l'or. Il me ſemble voir dans le mauvais goût de Néron celui de pluſieurs perſonnes, qui cherchent à ſubſtituer le clinquant de penſées brillantes à la précieuſe & ineſtimable ſimplicité des Anciens.

On dit que Lyſippe ajouta beaucoup à la perfection de la Statuaire, en exprimant les cheveux mieux que ceux

a Quam ſtatuam inaurari juſſit Nero princeps, delectatus admodum illa. Dein, cùm pretio periſſet gratia artis, detractum eſt aurum; pretioſiorque talis exiſtimatut, etiam cicatricibus operis atque conſciſſuris, in quibus aurum hæſerat, remanentibus. *Plin.*

ceux qui étoient avant lui, & en faiſant les têtes plus petites & les corps moins gros, pour faire paroitre les ſtatues plus hautes. Sur [a] quoi Lyſippe diſoit de lui-même, *que les autres avoient repreſenté dans leurs ſtatues les hommes, tels qu'ils étoient faits; mais que pour lui il les repréſentoit, tels qu'ils paroiſſoient*; c'eſt-à-dire, ſi je ne me trompe, de la maniére la plus propre à les faire paroître dans toute leur beauté. Le premier point, dans la Sculpture comme dans la Peinture, eſt de ſuivre & d'imiter la nature: nous avons vû que Lyſippe la regardoit comme ſon maître & ſa régle. Mais l'art ne s'en tient point là. Sans s'écarter jamais de la nature, il y ajoute des traits, des graces, qui ne la changent point, mais qui ſimplement l'embelliſſent, & frapent la vûe plus vivement & plus agréablement. On [b] reprochoit à Démétrius, Statuaire d'ailleurs très habile, de s'attacher trop ſcrupuleuſement à la vérité dans ſes ouvrages, & d'y rechercher plus

a Vulgo dicebat ab illis (veteribus) factos, quales eſſent homines; à ſe, quales viderentur eſſe.

b Demetrius tanquam nimius in ea (veritate) reprehenditur; & fuit ſimilitudinis quàm pulcritudinis amantior. *Quintil. lib. 1. cap. 10.*

la reſſemblance que la beauté. C'eſt ce que Lyſippe évitoit.

PRAXITELE.

AN. M. 3640. PRAXITELE vivoit vers la 104. Olympiade. Il ne faut pas le confondre avec un autre Praxitéle, qui ſe rendit célébre du tems de Pompée par d'excellens ouvrages d'orfévrerie. Celui dont nous parlons ici, eſt aux premiers rangs entre les Statuaires. Il travailloit principalement ſur le marbre, & il y avoit un ſuccès extraordinaire.

Pauſan. lib. 1. pag. 34. Parmi le grand nombre de ſtatues qu'il avoit faites, on ne ſauroit à laquelle il faudroit donner la préférence, ſi lui-même ne nous l'avoit appris: & il le fit d'une maniére qui a quelque choſe de ſingulier. Phryné, la célébre courtiſanne, ſe l'étoit fort attaché. Elle l'avoit ſouvent preſſé de lui faire préſent de celui de ſes ouvrages qu'il eſtimoit davantage, & qui lui paroiſſoit le plus achevé; & il n'avoit pu le lui refuſer. Mais, quand il s'agit de porter ce jugement, il différoit de jour en jour, ſoit qu'il eût peine à ſe déterminer lui-même, ou plutôt parce qu'il cherchoit à ſe débar-

barraſſer de ſes vives & preſſantes ſollicitations, en traînant l'affaire en longueur. L'induſtrie & l'adreſſe ne manquent pas pour l'ordinaire aux perſonnes de la profeſſion de Phryné. Elle ſut tirer habilement de Praxitéle ſon ſecret malgré lui. Un jour qu'il étoit chez elle, le domeſtique du Statuaire qu'elle avoit ſû gagner, accourant tout hors d'haleine: „ Le „ feu, lui dit-il, a pris à votre ate„ lier, & a déja gâté une partie de „ vos ouvrages. Leſquels faut-il que „ je ſauve? « Le Maître, tout hors de lui, s'écria: Je ſuis perdu, ſi les „ flammes n'ont point épargné mon „ Satyre & mon Cupidon. Raſſurez„ vous, reprit auſſitôt la Courtiſanne: „ il n'y a rien de brulé. J'ai apris ce „ que je voulois ſavoir. „ Praxitéle ne put pas s'en défendre davantage. Elle choiſit le Cupidon, qu'elle plaça dans la ſuite à Theſpies ſa patrie, ville de Béotie, où longtems après on alloit encore le voir par curioſité. Quand Mummius enleva de Theſpies pluſieurs ſtatues pour les envoier à Rome, il reſpecta celle-ci parce qu'elle étoit conſacrée à un dieu. Le Cupidon de Verrès, dont parle Cicéron,

Cic. in Verr. de ſign. n. 4.

céron, étoit auſſi de Praxitéle, mais différent de celui-ci.

C'eſt du premier ſans doute qu'il eſt parlé dans les Mémoires de Mr. le Préſident de Thou. Le fait eſt très curieux : je le tranſcrirai ici tel qu'il y eſt raporté. Mr. de Thou, encore jeune, accompagnoit en Italie M. de Foix que la Cour y avoit envoié. Ils étoient pour lors à Pavie. Entr'autres raretés qu'Iſabelle d'Eſte, grand-mere des Ducs de Mantoue, avoit rangées avec ſoin & avec ordre dans un cabinet magnifique, on fit voir à de Thou une choſe digne d'admiration : c'étoit un Cupidon endormi, fait d'un riche marbre de Spezzia, par Michel-Ange Buonarotti, cet homme célébre, qui de ſes jours avoit fait revivre la Peinture, la Sculpture, & l'Architecture, fort négligées depuis longtems. De Foix, ſur le raport qu'on lui fit de ce chef-d'œuvre, le voulut voir. Tous ceux de ſa ſuite, & de Thou lui-même, qui avoit un goût fort délicat pour ces ſortes d'ouvrages, après l'avoir conſidéré curieuſement de tous les côtés, avouérent tous d'une voix qu'il étoit infiniment au-deſſus de toutes les louanges qu'on lui donnoit.

Sur la côte de Gennes.

Quand

Quand on les eut laiſſés quelque tems dans l'admiration, on leur fit voir un autre Cupidon, qui étoit envelopé d'une étofe de ſoie. Ce monument antique, tel que nous le repréſentent tant d'ingénieuſes * épigrammes que la Gréce à l'envi fit autrefois à ſa louange, étoit encore ſouillé de la terre d'où il avoit été tiré. Alors toute la compagnie comparant l'un avec l'autre, eut honte d'avoir jugé ſi avantageuſement du premier, & convint que l'ancien paroiſſoit animé, & le nouveau un bloc de marbre ſans expreſſion. Quelques perſonnes de la maiſon aſſurérent alors que Michel-Ange, qui étoit plus ſincére que les grands Artiſtes ne le ſont ordinairement, avoit prié inſtamment la Comteſſe Iſabelle, après qu'il lui eut fait préſent de ſon Cupidon & qu'il eut vû l'autre, qu'on ne montrât l'ancien que le dernier, afin que les connoiſſeurs puſſent juger en les voiant, de combien, en ces ſortes d'ouvrages, les Anciens l'emportent ſur les Modernes.

* *Il y a juſqu'à 22. épigrammes ſur Cupidon dans le quatriéme Livre de l'Anthologie.*

M. de Piles dans la vie de Michel Ange.

Mais quelquefois les plus habiles s'y trompent, & le même Michel-Ange en fournit une preuve. Aiant fait la figure d'un Cupidon, il la porta à Rome, & lui aiant caſſé un bras qu'il retint, il enterra le reſte dans un lieu où il ſavoit qu'on devoit fouiller. Cette figure y aiant été trouvée, fut admirée des Connoiſſeurs, & vendue pour Antique au Cardinal de ſaint Grégoire. Michel-Ange les détrompa bientôt, en produiſant le bras qu'il en avoit réſervé. Il eſt beau d'être aſſez habile pour imiter parfaitement les Anciens, juſqu'à tromper les yeux les plus ſavans ; & aſſez modeſte, pour avouer ingénument qu'on leur eſt de beaucoup inférieur, comme nous avons vû que Michel-Ange l'a fait.

On raconte une mépriſe ſemblable, mais dans une matiére différente. Joſeph Scaliger, le plus habile Critique de ſon tems, s'étoit vanté qu'on ne pouvoit pas le tromper ſur le ſtile des Anciens. On fit courir ſix vers comme trouvés tout récemment : je vais les tranſcrire.

Here, ſi querelis, ejulatu, fletibus
Medicina fieret miſeriis mortalium,

Auro

Auro parandæ lacrumæ contrà forent.
Nunc hæc ad minuenda mala non magis valent,
Quàm Næniæ Præficæ ad excitandos mortuos.
Res turbidæ consilium non fletum expetunt.

Ces vers, qui sont admirables, & qui ont tout l'air Antique, éblouirent tellement Scaliger, qu'il les cita dans son Commentaire sur Varron comme un fragment de Trabea, découvert depuis peu dans un ancien Manuscrit. Trabea, poéte Comique, vivoit six cens ans après la fondation de Rome. Ces six vers étoient de la façon de Muret, qui joua ce tour à Scaliger son rival & son Concurrent.

On juge bien que Praxitéle, livré comme il étoit à Phryné, ne manqua pas d'emploier le travail de ses mains pour celle qui s'étoit rendue maitresse de son cœur. Une des statues de Phryné fut placée depuis à Delphes même, entre celles d'Archidamus roi de Sparte & de Philippe roi de Macédoine. Quelle honte! Si les richesses étoient un titre pour y trouver place, elle la mé-

Athen. lib. 13. pag. 528.

méritoit bien: car les ſiennes étoient immenſes. Elle eut l'effronterie (quel autre nom donner au trait que je vais raporter!) de s'engager à rebâtir Thébes à ſes dépens, pourvû qu'on y mît cette inſcription: ALEXANDRE A DETRUIT THEBES, ET PHRYNÉ L'A RÉTABLIE.

Plin. lib. 36. cap. 5. Les habitans de l'île de Cos avoient demandé une ſtatue de Vénus à Praxitéle. Il en fit deux, dont il leur donna le choix pour le même prix. L'une étoit nue, l'autre voilée; mais la premiére l'emportoit infiniment pour la beauté: *immenſa differentia famæ.* Ceux de Cos eurent la ſageſſe de donner la préférence à la derniére, perſuadés que la bienſéance, l'honnêteté, & la pudeur, ne leur permettoient pas d'introduire dans leur ville une telle image, capable d'y faire un ravage infini pour les mœurs: *Severum id ac pudicum arbitrantes.* Cette retenue des payens, à combien de chrétiens fera-t-elle honte! Les Cnidiens furent moins attentifs aux bonnes mœurs. Ils achetérent avec joie la Vénus rebutée, qui fit depuis la gloire de leur ville, où l'on alloit exprès de fort loin pour voir cette ſtatue, qui

qui paſſoit pour l'ouvrage le plus achevé de Praxitéle. Nicoméde, roi de Bithynie, en faiſoit un tel cas, qu'il offrit aux habitans de Cnide d'aquitter toutes leurs dettes qui étoient fort grandes, s'ils vouloient la lui céder. Ils crurent que ce ſeroit ſe deshonorer, & même s'appauvrir, que de vendre, pour quelque prix que ce fût, une ſtatue qu'ils regardoient comme leur gloire & leur tréſor.

SCOPAS.

SCOPAS étoit en même tems excellent Architecte & excellent Sculpteur. Il étoit de l'île de Paros, & floriſſoit dans la 87e. Olympiade. Parmi tous ſes ouvrages, ſa Vénus tenoit le premier rang. On prétend même qu'elle l'emportoit ſur celle de Praxitéle qui étoit ſi renommée. Elle fut portée à Rome: mais, [a] dit Pline, le nombre & l'excellence des ouvrages dont cette ville eſt remplie, en obſcurcit l'éclat; outre que les emplois & les affaires dont on y eſt occupé ne laiſſent guéres le tems de s'amuſer

Plin. lib. 36. cap. 5.

AN. M. 3572.

[a] Romæ quidem magnitudo operum eam (Venerem) obliterat, ac magni officiorum negotiorumque acervi omnes à contemplatione talium operum abducunt, quoniam otioſorum & in magno loci ſilentio apta admiratio talis eſt. *Plin.*

ſer à ces curioſités, qui demandent pour en admirer la beauté, des perſonnes de loiſir & deſœuvrées, auſſi bien qu'un lieu tranquille & éloigné du tumulte.

Ibid. cap. 4. J'ai déja remarqué ailleurs que la colonne qu'il fit pour le temple de Diane d'Ephéſe, fut celle de toutes qui eut le plus de réputation.

Plin. lib. 36. cap. 5. Vitruv. præf. lib. 7. Il contribua auſſi beaucoup à la beauté & à l'ornement du fameux Mauſolée, que la Reine Artémiſe fit ériger à Mauſole ſon mari dans la ville d'Halicarnaſſe, & qui a été mis au nombre des ſept merveilles du monde, tant pour ſa grandeur & la nobleſſe de ſon architecture, que pour la quantité & l'excellence des ouvrages de Sculpture dont il étoit enrichi. D'illuſtres compétiteurs en partagérent la gloire avec Scopas. J'ai différé & remis pour ce lieu-ci la deſcription que Pline nous a laiſſée d'une partie de ce ſuperbe édifice, parce qu'elle regarde encore plus la Sculpture que l'Architecture.

L'étendue de ce Mauſolée étoit de ſoixante-trois piés du midi au ſeptentrion. Les faces étoient un peu moins lar-

larges; & ſon tour étoit de * quatre cens onze piés. Il avoit trente-ſix piés & demi de hauteur, & trente-ſix colonnes dans ſon enceinte. Scopas entreprit ce qui regarde l'orient; Timothée eut le côté du midi; Léochare travailla au couchant, & Briaxis au ſeptentrion. C'étoient les plus renommés Ouvriers qui fuſſent alors pour la Sculpture. Artémiſe mourut avant qu'ils euſſent achevé l'ouvrage: mais ils crurent qu'il étoit de leur honneur de ne le point laiſſer imparfait. On doute encore aujourd'hui, dit Pline, lequel des quatre avoir le mieux réuſſi: *Hodieque certant manus.* Pythis ſe joignit à eux, & ajouta une Pyramide au deſſus du Mauſolée, ſur laquelle il poſa un char de marbre attelé de quatre chevaux. Anaxagore de Clazoméne dit froidement, quand il le vit: *Voila bien de l'argent changé en pierre.* *Diog. Laërt. in. Anaxag.*

Je ne dois pas terminer cet Article ſans parler d'un combat fort ſingulier auquel deux des plus célébres Statuaires dont j'ai fait mention furent expoſés même après leur mort: ce ſont *Plin. lib. 34. cap. 8.* Phi-

* *Il y avoit apparemment un mur autour du Mauſolée, & quelque eſpace vuide entre l'un & l'autre; ce qui paroit néceſſaire pour remplir la meſure du circuit dont il eſt parlé ici.*

Phidias & Polycléte. J'ai marqué ci-devant que le temple de Diane d'Ephéſe ne fut achevé qu'après une longue ſuite d'années. Il s'agiſſoit, dans un tems que Pline ne fixe point, d'y placer des ſtatues d'Amazones au nombre de quatre apparemment. On en avoit pluſieurs travaillées par les plus grands Maîtres tant morts que vivans. La majeſté du temple demandoit qu'on n'y admît que ce qu'il y avoit de plus achevé dans l'art. Il falut s'en raporter au jugement des plus habiles Statuaires du tems, quelque intéreſſés qu'ils puſſent être dans la diſpute. Ils s'ajugérent chacun à eux-mêmes la premiére place, & nommérent enſuite ceux qu'ils croioient avoir le mieux réuſſi; & ce furent ceux qui eurent la pluralité de ces derniers ſuffrages, qu'on déclara victorieux. Polycléte eut la premiére place, Phidias la ſeconde, Créſilas & Cylon les deux ſuivantes. Il étoit arrivé longtems auparavant quelque choſe de pareil, mais pour un ſujet bien différent. Après la bataille de Salamine, les Capitaines Grecs, ſelon une coutume uſitée pour lors, devoient marquer ſur un billet celui qu'ils croioient s'être le plus diſtin-

Plut. in Themiſt. p. 120.

tingué dans la bataille. Chacun ſe nomma le premier, & Thémiſtocle le ſecond. C'étoit lui donner bien réellement la premiere place.

On voit bien que dans le court dénombrement que j'ai fait des Statuaires anciens, je n'ai choiſi que la fleur des plus renommés. Il en reſte beaucoup d'autres, & d'une grande réputation, que je ſuis obligé d'omettre, pour ne pas trop allonger mon ouvrage. Cicéron vante beaucoup la Sappho de bronze du célébre Statuaire Silanion. Rien n'étoit plus parfait que cette ſtatue: Verrès l'avoit enlevée du Prytanée de Syracuſe. Pline raconte que le même a Silanion avoit jetté en bronze la ſtatue d'Apollodore ſon confrere, homme emporté & violent contre lui-même, & à qui il arrivoit ſouvent de baiſer par dégoût ſes propres ouvrages, parce qu'il ne pouvoit les porter à la ſouveraine perfection dont il avoit l'idée dans l'eſprit. Silanion repréſenta d'une maniére ſi vive cette mauvaiſe humeur & cet emportement, que l'on croioit voir, non Apol-

Florem hominum libantibus. *Plin.*

Cic. in Verr. de ſign. n. 125-127.

Plin lib. 34. cap. 8

a Silanion Apollodorum finxit, fictorem & ipſum, ſed inter cunctos diligentiſſimum artis, & inimicum ſui judicem, crebro perfecta ſigna frangentem, dum latiare cupiditatem nequit artis.

Apollodore, mais la Colére en perſonne : *Hoc in eo expreſſit, nec hominem ex ære fecit, ſed iracundiam.*

Plin. lib. 36. cap. 5. Le même Pline vante fort auſſi un Laocoon qui étoit dans le palais de l'Empereur Tite, & lui donne la préférence ſur tous les ouvrages de Peinture & de Sculpture. Trois habiles Ouvriers, Agéſandre, Polydore, & Athénodore Rhodiens, l'avoient travaillé de concert, & avoient fait d'une ſeule pierre Laocoon, ſes enfans, & les ſerpens avec tous leurs plis & replis. L'ouvrage étoit bien excellent, s'il égaloit l'admirable deſcription que Virgile fait de cette hiſtoire, ou même s'il en approchoit.

Æneid. l. 2.

Il me reſte à peindre le caractére de ces illuſtres Ouvriers, ſi habiles eux-mêmes à repréſenter au naturel les dieux & les hommes. Je le ferai d'après Quintilien & Cicéron, deux excellens peintres en fait de caractéres & de portraits, mais qu'on ne peut copier ordinairement ſans les gâter.

Quintil. lib. 12. cap. 10. Le premier avoit marqué combien dans la Peinture, il ſe trouve de maniéres différentes: il continue ainſi. La même différence ſe trouve encore dans

dans la Sculpture. Car les premiers Statuaires dont il ſoit fait mention, Calon & Egéſias, travailloient durement, & à peu près dans le goût Toſcan. Calamis vint après eux, & ſes ouvrages étoient deja moins contraints. Ceux de Myron enſuite eurent un air plus naturel & plus aiſé. Polycléte ajouta la régularité & l'agrément. La plupart lui donnent le premier rang : cependant, comme on ne trouve rien ſans défauts, ils diſent que ſes ſtatues auroient beſoin d'un peu plus de force. En effet il a repréſenté les hommes avec des graces infinies, & mieux qu'ils ne ſont : mais il n'a pas tout-à-fait atteint la majeſté des dieux. On dit même que l'âge robuſte étonnoit ſes ſavantes mains : c'eſt pourquoi il n'a guéres exprimé que la tendre jeuneſſe. Mais ce qui manquoit à Polycléte, Phidias & Alcaméne l'ont eu en partage. On tient pourtant que Phidias repréſentoit mieux les dieux que les hommes. Jamais Ouvrier n'a ſi bien manié l'ivoire, quand nous n'en jugerions que par ſa Minerve d'Athénes, & par ſon Jupiter Olympien ; dont la beauté ſemble avoir encore ajouté quelque cho-

choſe à la religion des peuples, tant la majeſté de l'ouvrage égaloit le dieu. On eſtime que Lyſippe & Praxitéle ſont les deux qui ont le mieux copié la nature. Car, pour Démétrius, on le blâme d'avoir porté ce ſoin juſqu'à l'excès, & de s'être plus attaché à la reſſemblance qu'à la beauté.

&c. in Brut. n. 70. L'endroit de Cicéron eſt plus court, & il y parle auſſi de quelques anciens peu connus. Je trouve, dit-il, que Canachus dans ſes ſtatues fait voir un goût ſec & dur. Calamis, tout dur qu'il eſt, ne l'eſt pas tant que Canachus. Myron n'eſt pas encore aſſez dans le vrai, quoiqu'abſolument parlant, ce qui ſort de ſes mains ſoit beau. Polycléte eſt fort au-deſſus, &, à mon ſens, il a attrapé la perfection.

J'ai déja remarqué plus d'une fois que c'eſt à la Gréce que la Sculpture eſt redevable de la ſouveraine perfection où elle a été portée. La grandeur de Rome, qui devoit s'élever ſur les débris de celle des Succeſſeurs d'Alexandre, demeura longtems dans la ſimplicité ruſtique de ſes premiers Dictateurs & de ſes Conſuls, qui n'eſtimoient & n'exerçoient d'autres

Arts

Arts que ceux qui ſervent à la guerre & aux beſoins de la vie. On ne commença à avoir du goût pour les ſtatues & les autres ouvrages de Sculpture, qu'après que Marcellus, Scipion, Flamininus, Paul Emile, & Mummius eurent expoſé aux yeux des Romains ce que Syracuſe, l'Aſie, la Macédoine, Corinthe, l'Achaïe, & la Béotie avoient de plus beaux ouvrages de l'art. Rome vit avec admiration les tableaux, les bronzes, les marbres, & tout ce qui ſert de décoration aux temples & aux places publiques. On ſe piqua d'en étudier les beautés, d'en diſcerner toute la délicateſſe, d'en connoître le prix; & cette intelligence devint un nouveau mérite, mais en même tems l'occaſion d'un abus funeſte à la République. Nous avons vû que Mummius, après la priſe de Corinthe, chargeant des Entrepreneurs de faire tranſporter à Rome quantité de ſtatues & de tableaux de la main des premiers Maîtres, les menaça, s'il s'en perdoit ou s'en gâtoit en chemin, de les obliger d'en fournir d'autres à leurs propres frais & dépens. Cette groſ-

[a] groſſiére ignorance n'eſt-elle pas, dit un Hiſtorien, infiniment préférable à la prétendue ſcience qui en prit bientôt la place? Foibleſſe étrange de l'humanité! L'innocence eſt-elle donc attachée à l'ignorance? & faut-il que des connoiſſances & un goût eſtimables en ſoi ne puiſſent s'acquerir, ſans que les mœurs en ſouffrent par un abus, dont la honte retombe quelquefois, quoiqu'injuſtement, ſur les Arts mêmes?

Ce nouveau goût pour les piéces rares fut bientôt porté à l'excès. Ce fut à qui orneroit le plus ſuperbement ſes maiſons à la ville & à la campagne. Le gouvernement des pays conquis leur en offroit les occaſions. Tant que les mœurs ne furent pas corrompues, il n'étoit pas permis aux Gouverneurs de rien acheter des peuples que le Sénat leur ſoumettoit, parce que, dit Cicéron, quand le vendeur n'a pas la liberté de vendre les choſes le prix qu'elles valent, ce n'eſt plus une vente de ſa part, c'eſt une vio-

Verr. de ſ^n. n. 10.

[a] Non, puto dubites, Vinici, quin magis pro rep. fuerit, manere adhuc rudem Corinthiorum intellectum, quàm in tantum ea intelligi; & quin hac prudentiâ illa imprudentia decori publico fuerit convenientior. *Vell. Paterc. lib. 1. cap. 13.*

violence qu'on lui fait: *Quòd putabant ereptionem esse non emptionem, cùm venditori suo arbitratu vendere non liceret.* On [a] sait que ces merveilles de l'art qui portent le nom des grands maîtres, étoient souvent sans prix. En effet elles n'en ont point d'autre, que celui qu'y mettent l'imagination, la passion, &. pour me servir de l'expression de Sénéque, la [b] fureur de quelques particuliers. Les Gouverneurs de provinces achetoient pour rien ce qui étoit fort estimé: encore étoient-ce les plus modérés. La plus part usoient de force & de violence.

L'histoire nous en a fourni des preuves dans la personne de Verrès Préteur de Sicile: & il n'étoit pas le seul qui en usât de la sorte. Il est vrai que, sur cet article, il porta l'impudence à un excès qui ne se conçoit point. Cicéron [c] ne sait comment l'appeller: passion, maladie, folie, brigandage! Il ne trouve point de

a Qui modus est in his rebus cupiditatis, idem est æstimationis. Difficile est enim finem facere pretio, nisi libidini feceris. *Verr. de sign. n.* 14.

b Corinthia paucorum furore pretiosa. *De brev. vit. cap.* 12.

c Venio nunc ad istius, quemadmodum ipse appellat, studium; ut amici ejus, morbum & insaniam; ut Siculi, latrocinium. Ego, quo nomine appellem, nescio. *Ibid. n.* 1.

de nom qui l'exprime assez fortement. Ni bienséance, ni sentiment d'honneur, ni crainte des loix, rien ne l'arrêtoit. Il comptoit être dans la Sicile, comme dans un pays de conquête. Nulle statue, soit petite soit grande, pour peu qu'elle fût estimée & précieuse, n'échapoit à ses mains rapaces. Pour dire tout en un mot, Cicéron [a] prétend que la curiosité de Verrès avoit plus couté de dieux à Syracuse, que la victoire de Marcellus ne lui avoit couté d'hommes.

a Sic habetote, plures esse à Syracusanis istius adventu deos, quàm victoria Marcelli homines desideratos. *Ibid. n.* 131.

CHA-

CHAPITRE CINQUIÉME.

DE LA

PEINTURE.

ARTICLE PREMIER.

De la Peinture en général.

§. I.

Origine de la Peinture.

IL EN EST de la Peinture comme de tous les autres Arts, c'eſt-à-dire qu'elle a eu des commencemens très groſſiers & très imparfaits. L'ombre d'un homme marquée & circonſcripte par des lignes y a donné naiſſance, auſſi bien qu'à la Sculpture. La premiére maniére de peindre tira donc ſon origine de l'ombre, & ne conſiſta qu'en quelques traits, qui ſe multipliant peu à peu formérent le deſſein. On ajouta enſuite la Couleur. Elle fut d'abord unique dans chaque deſſein, ſans en mêler pluſieurs dans la même piéce: cette maniére de peindre fut appellée *Monochromate*, c'eſt-à-dire d'une ſeule couleur. Enfin, l'Art

Plin. lib. 35. cap. 3.

l'Art ſe perfectionnant de jour en jour, on introduiſit le mélange de quatre couleurs ſeulement: il en ſera parlé dans la ſuite.

Je n'examine point ici l'antiquité de la Peinture. Les Egyptiens ſe vantent d'en avoir été les inventeurs, & cela peut bien être: mais ce ne ſont point eux qui l'ont miſe en honneur & en crédit. Pline, dans le long dénombrement qu'il fait des habiles Ouvriers en chaque genre & des chef-d'œuvres de l'art, ne nomme pas un ſeul Egyptien. C'eſt donc dans le ſein de la Gréce, ſoit à Corinthe, ſoit à Sicyone, ſoit à Athénes, & dans d'autres villes, que la Peinture
Plin. ibid. s'eſt perfectionnée. On la croit poſtérieure à la Sculpture, parce qu'Homére, qui parle ſouvent de ſtatues, de bas-reliefs, & de gravûres, ne fait mention d'aucun tableau ni d'aucune peinture.

Ces deux Arts ont beaucoup de parties qui leur ſont communes, mais elles arrivent à leur fin qui eſt l'imitation de la nature, par différens moiens: la Sculpture, par le relief de la matiére; la Peinture, par les couleurs ſur une ſuperficie plate; &

il

Il faut avouer que le cizeau dans les mains d'un homme de génie intéreſſe preſque autant que le pinceau. Mais ſans prétendre régler les rangs entre ces deux Arts, ni donner la préférence à l'un ſur l'autre, quelle merveille de voir que la main d'un Artiſan, par quelques coups de cizeau, puiſſe animer le bronze & le marbre; & qu'en ſe jouant ſur une toile avec un pinceau & des couleurs, elle imite par des lignes, des jours, & des ombres tous les objets de la nature? Si [a] Phidias forme l'image de Jupiter, dit Sénéque, il ſemble que ce dieu va lancer la foudre; s'il repréſente Minerve, on diroit qu'elle va parler pour inſtruire ceux qui la conſidérent, & que cette ſage déeſſe ne garde le ſilence que par modeſtie. Doux preſtige, agréable impoſture, qui trompe ſans induire en erreur, & qui fait illuſion aux ſens pour éclairer l'eſprit!

a Non vidit Phidias Jovem, fecit tamen velut tonantem: nec fecit ante oculos ejus Minerva, dignus tamen illa arte animus, & concepit deos, & exhibuit *Senec Controv. lib. 5. cap. 34.*

Verecundè admodum ſilent, ut hinc reſponſuras paulo minùs voces præſtoleris. *Lactant.*

§. II.

Des différentes parties de la Peinture. Du Vrai dans la Peinture.

LA PEINTURE eſt un Art qui par des lignes & des couleurs repréſente ſur une ſurface égale & unie tous les objets viſibles. L'image qu'elle en fait, ſoit de pluſieurs corps enſemble, ou d'un ſeul en particulier, s'appelle Tableau; dans lequel il y a trois choſes à conſidérer, la COMPOSITION, le DESSEIN, le COLORIS, qui ſont les trois parties néceſſaires pour former un bon Peintre.

1. LA COMPOSITION, qui eſt la premiére partie de la Peinture, contient deux choſes, l'Invention, & la Diſpoſition.

L'*Invention* eſt un choix des objets qui doivent entrer dans la compoſition du ſujet que le Peintre veut traiter. Elle eſt ou hiſtorique ſimplement, ou allégorique. L'Invention hiſtorique eſt un choix d'objets qui ſimplement par eux-mêmes repréſentent le ſujet. Elle ne regarde pas ſeulement toutes les hiſtoires vraies ou fabuleuſes, mais elle comprend

encore

encore les portraits des perſonnes, la repréſentation des pays, des animaux, & de toutes les productions de l'art & de la nature. L'Invention allégorique eſt un choix d'objets qui ſervent à repréſenter dans un tableau, ou en tout ou en partie, autre choſe que ce qu'ils ſont en effet. Tel eſt, par exemple, le tableau d'Apelle qui repréſente la Calomnie, duquel Lucien fait la deſcription: je la raporterai dans la ſuite. Telle eſt la peinture morale d'Hercule entre Vénus & Minerve, où ces divinités payennes ne ſont introduites que pour nous marquer les attraits de la volupté & de la vertu.

La Diſpoſition contribue beaucoup à la perfection & au prix d'un tableau. Car, quelque avantageux que ſoit le ſujet, quelque ingénieuſe que ſoit l'invention, quelque fidéle que ſoit l'imitation des objets que le Peintre a choiſis, s'ils ne ſont bien diſtribués, l'ouvrage n'aura point une approbation générale. L'économie & le bon ordre eſt ce qui fait tout valoir, ce qui attire l'attention, & ce qui attache l'eſprit, par un arrangement ingénieux & prudent, qui met

toutes les figures dans leur place naturelle. C'eſt cette économie & cet arrangement qu'on appelle Diſpoſition.

2. LE DESSEIN, entant qu'il fait une des parties de la Peinture, eſt pris pour la circonſcription des objets, pour les meſures & les proportions des formes extérieures. Il regarde également les Peintres, les Sculpteurs, les Architectes, les Graveurs, & généralement tous les Artiſans dont les ouvrages ont beſoin de grace & de ſymmétrie.

On conſidére pluſieurs choſes dans le Deſſein, la Correction, le bon Goût, l'Elégance, le Caractére, la Diverſité, l'Expreſſion, la Perſpective. Mon deſſein eſt de ne parler des principes de la Peinture qu'autant que mes Lecteurs peuvent en avoir beſoin pour entendre ce qui ſera raporté de l'ancienne Peinture, & pour en pouvoir juger avec quelque diſcernement & quelque juſteſſe.

Correction eſt un terme dont les Peintres ſe ſervent ordinairement pour exprimer l'état d'un deſſein qui eſt exemt de fautes dans les meſures. Cette Correction dépend de la juſteſſe

teſſe des proportions, & de la connoiſſance de l'Anatomie.

Le Goût eſt une idée qui ſuit l'inclination naturelle du Peintre, ou qu'il s'eſt formée par l'éducation. Chaque Ecole a ſon goût de Deſſein; & depuis le rétabliſſement desbeaux Arts en Europe celle de Rome a toujours été eſtimée la meilleure, parce qu'elle s'eſt formée ſur l'Antique. L'Antique eſt donc ce qu'il y a de meilleur pour le Goût du Deſſein.

L'Elégance du Deſſein eſt une maniére d'être qui embellit les objets, ſans en détruire la vérité. Cette partie, qui eſt fort importante, ſera traitée plus au long dans la ſuite.

Le Caractére eſt la marque propre & particuliére qui diſtingue & caracteriſe chaque eſpéce d'objet, qui tous demandent des touches différentes pour exprimer l'eſprit de leur caractére.

La Diverſité conſiſte à donner à chaque perſonnage d'un tableau l'air & l'attitude qui lui ſont propres. Le Peintre habile a le talent de diſcerner le naturel qui eſt toujours varié. Ainſi la contenance & l'action des perſonnes qu'il peint ſont toujours variées.

Il eſt pour un grand Peintre, par exemple, une infinité de joies & de douleurs différentes, qu'il ſait varier encore par les âges, par les tempéramens, par les caractéres des nations & des particuliers, & par mille autres moyens. Le ſujet le plus rebatu devient un ſujet neuf ſous ſon pinceau.

Le mot d'*Expreſſion* ſe confond ordinairement en parlant de Peinture avec celui de paſſion. Ils diffèrent néanmoins en ce que, Expreſſion eſt un terme général qui ſignifie la repréſentation d'un objet ſelon le caractére de ſa nature, & ſelon le tour que le Peintre a deſſein de lui donner pour la convenance de ſon ouvrage. Et la Paſſion, en Peinture, eſt un mouvement du corps accompagné de certains traits ſur le viſage qui marquent une agitation de l'ame. Ainſi toute paſſion eſt une expreſſion, mais toute expreſſion n'eſt pas une paſſion.

La Perſpective eſt l'Art de repréſenter les objets qui ſont ſur un plan, ſelon la différence que l'éloignement y apporte, ſoit pour la figure, ſoit pour la couleur. On diſtingue donc deux ſortes de Perſpectives, la linéaire

&

& l'aérienne. La Perſpective linéai e conſiſte dans le juſte racourciſſement des lignes ; l'aérienne dans une juſte dégradation des couleurs. *Dégrader*, c'eſt, en terme de Peinture, ménager le fort & le foible des jours, des ombres, & des teintes ſelon les divers degrés d'éloignement. Mr. Perrault, par un zêle aveugle pour les modernes, prétendoit que la Perſpective étoit abſolument inconnue aux anciens; & il fondoit ſon ſentiment ſur le manque de Perſpective dans la colonne Trajane. Mr. l'Abbé Salier, dans une courte mais élégante Diſſertation ſur cette matiére, prouve par pluſieurs paſſages que la Perſpective n'étoit point inconnue aux Anciens, & que c'eſt cet artifice induſtrieux qui leur enſeignoit ſi bien à faire illuſion aux ſens dans leurs tableaux, par la modification des grandeurs, des figures, & des couleurs, dont ils ſavoient augmenter ou diminuer la force & l'éclat. Quant à la colonne Trajane, ſi la Perſpective n'y a pas été exactement obſervée, ce n'eſt point par ignorance des régles de l'Art, mais parce que ſouvent les grands Maîtres ſe mettent au-deſſus

Mémoires de l'Acad. des Inſcriptions Tom. VIII.

des régles mêmes pour atteindre plus ſurement à leur but. M. de Piles reconnoit que le défaut de dégradation dans cette colonne ne doit être attribué qu'au deſſein que l'Ouvrier, ſupérieur aux régles de ſon art, avoit de ſoulager la vûe, & de rendre les objets plus ſenſibles & plus palpables.

3. LE COLORIS eſt différent de la couleur. Celle-ci eſt ce qui rend les objets ſenſibles à la vûe. Le Coloris eſt une des parties eſſentielles de la Peinture, par laquelle le Peintre ſait imiter la couleur de tous les objets naturels, en faiſant un mélange judicieux des couleurs ſimples qui ſont ſur ſa palette. Cette partie eſt bien importante. Elle enſeigne de quelle ſorte les couleurs doivent être emploiées pour produire ces beaux effets du *Clair-obſcur*, qui aident à faire paroitre le relief des figures, & les enfoncemens des tableaux.

Pline l'explique aſſez au long. Après avoir parlé des commencemens fort ſimples & fort groſſiers de la Peinture, il ajoute [a] qu'à l'aide du tems & de l'expérience elle ſe dé-

[a] Tandem ſe ars ipſa diſtinxit, & invenit lumen atque umbras, differentia colorum alterna vice ſe

dévelopa peu à peu : qu'elle trouva les Jours & les Ombres, avec la différence des couleurs qui ſe relevent l'une par l'autre ; & qu'elle mit en uſage le Clair-obſcur, comme le dernier éclat & la conſommation du Coloris. Car ce Clair-obſcur n'eſt pas proprement la lumiére, mais il tient comme le milieu entre les Jours & les Ombres qui entrent dans la compoſition du ſujet. Et de là vient que les Grecs l'ont appellé Tonos, c'eſt-à-dire le Ton de la peinture : pour nous faire entendre, que, comme dans la Muſique il y a mille tons différens qui s'uniſſent les uns aux autres d'une maniére inſenſible pour faire un ſon harmonieux ; de même, dans la Peinture, il y a une force & une dégradation de lumiére preſque imperceptibles, leſquelles varient encore ſelon les couleurs propres ou locales des divers objets où elles tombent. C'eſt par cette diſtribution enchantereſſe des lumiéres & des ombres, &, s'il eſt permis de parler ainſi, par les preſtiges de cette eſpéce de magie,

ſe excitante : poſtea deinde adjectus eſt SPLENDOR, alius hic quàm lumen; quem, quia inter hoc & umbram eſſet, appellaverunt τόνον. *Plin. lib. 35 cap. 5.*

que les Peintres ſont illuſion aux ſens, & en impoſent aux yeux des ſpectateurs. Ils emploient, avec un art qu'on ne ſe laſſe point d'admirer, les teintes, les demi-teintes, & toutes les diminutions de couleurs néceſſaires pour dégrader la couleur des objets. Les nuances ne ſont pas mieux fondues dans la nature que dans leurs tableaux.

C'eſt cet appas ſéduiſant de la Peinture qui frape & attire tout le monde : les ignorans, les connoiſſeurs, & les Peintres mêmes. Elle ne permet à perſonne de paſſer indifféremment par un lieu où ſera quelque tableau qui porte ce caractére, ſans être comme ſurpris, ſans s'arréter, & ſans jouir quelque tems du plaiſir de ſa ſurpriſe. La véritable Peinture eſt donc celle qui nous appelle, pour-ainſi dire, en nous ſurprenant : & ce n'eſt que par la force de l'effet qu'elle produit que nous ne pouvons nous empécher d'en approcher, comme ſi elle avoit quelque choſe à nous dire. Et quand nous ſommes auprès d'elle, nous trouvons en effet qu'elle nous divertit par le beau choix, & par la nouveauté des choſes qu'elle nous pré-

préſente ; par l'hiſtoire, & par la fable dont elle nous rafraîchit la mémoire ; par les inventions ingénieuſes, & par les allégories dont nous nous faiſons un plaiſir de trouver le ſens, ou de critiquer l'obſcurité.

Il y a plus, comme le remarque Ariſtote dans ſa Poétique. Des monſtres, & des hommes morts ou mourans, que nous n'oſerions regarder ou que nous ne verrions qu'avec horreur, nous les voions avec plaiſir imités dans les ouvrages des Peintres. Mieux ils ſont imités, plus nous les regardons avidement. Le maſſacre des Innocens a dû laiſſer des idées bien funeſtes dans l'imagination de ceux qui virent réellement les ſoldats effrénés égorger les enfans dans le ſein des meres ſanglantes. Le tableau de le Brun, où nous voions l'imitation de cet événement tragique, nous émeut & nous attendrit, mais il ne laiſſe dans notre eſprit aucune idée importune. Nous ſavons que le Peintre ne nous afflige qu'autant que nous le voulons, & que notre douleur, qui n'eſt que ſuperficielle, diſparoitra avec le tableau : au lieu que nous ne ſerions pas maîtres ni de la vivacité

ni de la durée de nos ſentimens, ſi nous avions été frapés par les objets mêmes.

Mais[a] ce qui doit dominer dans la Peinture, & ce qui en fait la ſouveraine perfection, c'eſt le Vrai. Rien n'eſt bon, rien ne plait ſans le Vrai. Tous les Arts qui ont pour objet l'imitation, ne s'exercent que pour inſtruire & pour divertir les hommes par une fidéle repréſentation de la nature. J'inférerai ici ſur cette matiére un morceau, dont j'eſpére que le Lecteur me ſaura gré. Je l'ai extrait du petit Traité de Mr. de Piles ſur *le Vrai dans la Peinture*, & encore plus d'une Lettre de Mr. du Guet qui y eſt jointe, & qu'il avoit écrite à une Dame, qui lui avoit demandé ſon ſentiment ſur ce petit Traité.

Cours de Peinture de M. de Piles.

Du Vrai dans la Peinture.

QUOIQUE la Peinture ne ſoit qu'une imitation, & que l'objet qui eſt dans le tableau ne ſoit que feint, il eſt pourtant appellé Vrai, quand il imite parfaitement le caractére de ſon modéle. On

a Picturæ probari non debent, quæ non ſunt ſimiles veritati. *Vitruv. lib. 7. cap. 5.*

On diſtingue trois ſortes de Vrai dans la Peinture : le vrai ſimple, le vrai idéal, & le vrai composé, ou le vrai parfait.

Le Vrai ſimple, qu'on appelle le premier Vrai, eſt une imitation ſimple & fidéle des mouvemens expreſſifs de la nature, & des objets tels que le Peintre les a choiſis pour modéle, & qu'ils ſe préſentent d'abord à nos yeux : enſorte que les carnations paroiſſent de véritables chairs, & les draperies de véritables étoſes ſelon leur diverſité, & que chaque objet en détail conſerve le véritable caractére de ſa nature.

Le Vrai idéal, eſt un choix de diverſes perfections qui ne ſe trouvent jamais dans un ſeul modéle, mais qui ſe tirent de pluſieurs, & ordinairement de l'Antique.

Le troiſiéme Vrai, qui eſt composé du Vrai ſimple & du Vrai idéal, fait par cette union le dernier achevement de l'art, & la parfaite imitation de la belle nature. On peut dire que les Peintres ſont habiles ſelon le degré auquel ils poſſedent les parties du premier & du ſecond Vrai, & ſelon l'heureuſe facilité qu'ils ont ac-

acquiſe d'en faire un bon compoſé.

Cette union concilie deux choſes qui paroiſſent opposées : d'imiter la nature, & de ne ſe pas borner à l'imiter ; d'ajouter à ſes beautés pour les atteindre, & de la corriger pour la bien faire ſentir.

Le Vrai ſimple fournit le mouvement & la vie. L'idéal lui choiſit avec art tout ce qui peut l'embellir, & le rendre touchant ; & il ne le choiſit pas hors du Vrai ſimple, qui eſt pauvre dans certaines parties, mais riche dans ſon tout.

Si le ſecond Vrai ne ſuppoſe pas le premier, s'il l'étouſe & l'empéche de ſe faire plus ſentir que tout ce que le ſecond lui ajoute, l'art s'éloigne de la nature ; il ſe montre au lieu d'elle ; il en occupe la place, au lieu de la repréſenter ; il trompe l'attente du ſpectateur, & non ſes yeux ; il l'avertit du piége, & ne ſait pas le lui préparer.

Si au contraire le premier Vrai, qui a toute la vérité du mouvement & de la vie, mais qui n'a pas toujours la nobleſſe, l'exactitude, & les graces qui ſe trouvent ailleurs, demeure ſans le ſecours d'un ſecond

Vrai

Vrai toujours grand & parfait, il ne plaît qu'autant qu'il eſt agréable & fini, & le tableau perd tout ce qui a manqué à ſon modéle.

L'uſage donc de ce ſecond Vrai conſiſte à ſuppléer dans chaque ſujet ce qu'il n'avoit pas, mais qu'il pouvoit avoir, & que la nature avoit répandu dans quelques autres ; & à réunir ainſi ce qu'elle diviſe preſque toujours.

Ce ſecond Vrai, à parler dans la rigueur, eſt preſque auſſi réel que le premier : car il n'invente rien, mais il choiſit par tout. Il étudie tout ce qui peut plaire, inſtruire, animer. Rien ne lui échape, lors même qu'il paroit échapé au hazard. Il arréte par le Deſſein ce qui ne ſe montre qu'une fois ; & il s'enrichit par mille beautés différentes pour être toujours régulier, & ne jamais tomber dans les redites.

C'eſt pour cette raiſon que l'union de ces deux Vrais a un effet ſi ſurprenant. Car alors c'eſt une imitation parfaite de ce qu'il y a dans la nature de plus ſpirituel, de plus touchant, & de plus parfait.

Tout eſt alors vraiſemblable, parce que

que tout eſt vrai : mais tout eſt ſurprenant, parce que tout eſt rare. Tout fait impreſſion, parce que l'on a obſervé tout ce qui eſt capable d'en faire : mais rien ne paroit affecté, parce qu'on a choiſi le naturel, en choiſiſſant le merveilleux & le parfait.

C'eſt ce beau Vrai-ſemblable qui paroit ſouvent plus vrai que la vérité même : parce que dans cette union le premier Vrai ſaiſit le ſpectateur, ſauve pluſieurs négligences, & ſe fait ſentir ſans qu'on y penſe.

Ce troiſiéme Vrai eſt un but où perſonne n'a encore atteint. On peut dire ſeulement, que ceux qui en ont le plus approché, ſont les plus habiles.

CE QUE j'ai raporté juſqu'ici des parties eſſentielles de la Peinture, facilitera l'intelligence de ce qui ſera dit bientôt des Peintres mêmes dans l'hiſtoire abrégée que j'en ferai. Les plus grands Maîtres conviennent qu'il n'y a jamais eu de Peintre qui ait poſſédé au dernier degré d'excellence toutes les parties de ſon Art. Quelques-uns ſont ingénieux dans l'Invention, d'autres heureux dans le Deſſein : ceux-là réuſſiſſent dans le Co-

Coloris, ceux-ci dans l'Expreſſion : d'autres enfin peignent avec beaucoup de grace & de beauté. Perſonne n'a encore poſſédé tous ces avantages à la fois. Ces talens, & pluſieurs autres que j'ai omis, ont toûjours été partagés : le plus excellent Peintre eſt celui qui en a réuni en ſa perſonne le plus grand nombre.

L'important eſt de bien connoitre à quoi nous porte notre naturel. Les hommes naiſſent avec un génie déterminé, non ſeulement pour un certain Art, mais pour certaines parties de cet Art, qui ſont les ſeules où ils puiſſent réuſſir éminemment. S'ils ſortent de leur ſphére, ils deviennent des hommes au-deſſous du médiocre. L'art [a] ajoute beaucoup aux talens naturels, mais ne les ſupplée point quand ils manquent. Tout dépend du génie. On appelle ainſi l'aptitude qu'un homme a reçue de la nature pour faire bien & facilement certaines choſes, que les autres ne ſauroient faire que très mal, même en ſe donnant beaucoup de peine. Sou-

a Ut verè dictum eſt caput eſſe artis, decere quod facias: ita id neque ſine arte eſſe, neque totum arte tradi poſſe. *Quintil. lib.* II. *cap.* 3.

Souvent [a] un Peintre plait ſans obſerver les régles, pendant qu'un autre déplait en les obſervant, parce que ce dernier n'a pas le bonheur d'être né avec du génie. Ce génie eſt le feu qui éléve les Peintres au-deſſus d'eux-mêmes, qui leur fait mettre de l'ame dans leurs figures, & qui leur tient lieu de ce qu'on appelle enthouſiaſme dans la poéſie.

Au reſte, quoiqu'un Peintre n'excelle pas dans toutes les parties de ſon Art, cela n'empéche pas que la plupart des ouvrages qui partent de la main des grands Maîtres ne doivent être regardés comme des ouvrages parfaits dans leur genre, & ſelon la meſure de perfection dont la foibleſſe humaine eſt capable. La preuve certaine de leur excellence, c'eſt l'impreſſion ſubite qu'ils font également ſur tous les Spectateurs, ignorans ou ſavans; avec [b] cette ſeule différence, que les premiers n'en ſentent que le plaiſir, & que les autres en connoiſſent la raiſon. En matiére d'ouvrages de

a In quibuſdam virtutes non habent gratiam, in quibuſdam vitia ipſa delectant. *Quintil. lib.* 11. *cap.* 1.

b Docti rationem artis intelligunt, indocti voluptatem. *Quintil. lib.* 9. *cap.* 4.

de poéſie ou de peinture, le ſentiment eſt un juge non récuſable. On pleure à une tragédie ou à la vûe d'un tableau, avant que d'avoir diſcuté ſi l'objet que le Poéte ou le Peintre nous y préſentent, eſt un objet capable de toucher par lui-même, & s'il eſt bien imité. Le ſentiment nous apprend ce qui en eſt, avant que nous ayons penſé à en faire l'examen. Le même inſtinct qui nous feroit gémir par un premier mouvement à la rencontre d'une mere qui conduiroit ſon fils au tombeau, nous fait pleurer quand la ſcéne ou le tableau nous font voir l'imitation fidéle d'un pareil événement. Le [a] public eſt donc capable de bien juger des vers & des tableaux ſans ſavoir les régles de la poéſie & de la peinture, parce que, comme l'obſerve Cicéron, tous les hommes, à l'aide du ſentiment intérieur que la nature a mis en eux, connoiſſent, ſans ſavoir les régles, ſi les productions des arts ſont de bons ou de mauvais ouvrages. Ou

a Illud ne quis admiretur quonam modo hæc vulgus imperitorum notet, cùm in omni genere, tum in hoc ipſo, magna quædam eſt vis incredibiliſque naturæ. Omnes enim tacito quodam ſenſu, ſine ulla arte aut ratione, quæ ſint in artibus ac rationibus recta ac prava, dijudicant. *Cic. lib. 3. de Orat. n. 195.*

On ne ſera point étonné que je mette ici la peinture en paralléle avec la poéſie. Tout le monde ſait ce mot de Simonide, *que la peinture eſt une poéſie muette, & la poéſie une peinture parlante.* Je n'examine point laquelle des deux peut le mieux réuſſir à repréſenter un objet, & à peindre une image. Cette queſtion me meneroit trop loin. Elle a été fort bien traitée par l'Auteur des réflexions critiques ſur la Poéſie & ſur la Peinture, dont j'ai emprunté ici beaucoup de choſes. Je me contente d'obſerver, que comme le tableau qui repréſente une action, ne nous fait voir qu'un inſtant de ſa durée, le Peintre ne peut point exprimer beaucoup de circonſtantes touchantes qui précédent ou ſuivent cet inſtant ; & encore moins faire ſentir les paſſions & les diſcours, qui en augmentent beaucoup la vivacité : au lieu qu'il eſt libre au Poéte de faire l'un & l'autre à loiſir, & de leur donner une juſte étendue.

Il ne me reſte, avant que de paſſer à l'hiſtoire des Peintres, que de donner une idée abrégée des différentes eſpéces de peinture.

§. III.

§. III.

Différentes eſpéces de peintures.

AVANT qu'on eût trouvé le ſecret de peindre en huile, tous les Peintres ne travailloient qu'à Freſque & à Détrempe.

On appelle *Freſque* une peinture faite ſur un enduit de mortier encore frais, avec des couleurs détrempées dans de l'eau. Ce travail ſe fait contre les murailles & les voutes. La peinture à freſque venant à s'incorporer avec le mortier, ne périt & ne tombe qu'avec lui. Les murs du temple des Dioſcures† à Athénes avoient été peints à freſque par Polygnote & par Diognéte pendant la guerre du Péloponnéſe. Pauſanias remarque que ces peintures s'étoient bien conſervées juſqu'à ſon tems, c'eſt-à-dire près de ſix cens ans depuis celui de Polygnote. Les bons Peintres cependant, au raport de Pline, peignoient rarement en freſque. Ils ne croioient pas devoir borner leur travail à des maiſons particuliéres, ni laiſ-

Plin. l. 35. cap. 10.

† *On appelloit ainſi Caſtor & Pollux, parce qu'ils étoient fils de Jupiter.*

laiſſer à la diſcrétion des flammes des chefs-d'œuvres irréparables. Ils ſe fixoient à des ouvrages portatifs, qu'on pouvoit, en cas d'accident, ſauver de l'incendie, en les tranſportant d'un lieu en un autre. Tous [a] les monumens de ces grands Peintres, dit Pline, faiſoient, pour ainſi dire, la garde dans les palais, dans les temples, & dans les villes, pour être en état d'en ſortir à la premiére allarme; & un grand Peintre, à proprement parler, étoit un bien commun & un tréſor public, qui appartenoit à toute la terre.

La *Détrempe* eſt une peinture faite de couleurs délaiées ſeulement avec de l'eau, & de la colle, ou de la gomme.

L'Invention de *peindre à l'huile* n'a point été connue des Anciens. Ce fut un Peintre Flamand, nommé Jean *Van-Eyck*, mais plus connu ſous le nom de Jean de Bruge, qui en trouva le ſecret, & qui le mit en uſage au commencement du quinziéme ſiécle. Ce ſecret, qui a été ſi longtems caché, ne conſiſte néanmoins qu'à broier les

a Omnis eorum ars urbibus excubabat, pictorque res communis terrarum erat.

les couleurs avec de l'huile de noix, ou de l'huile de lin. Il a été d'un grand ſecours pour la Peinture, parce que toutes les couleurs ſe mêlant mieux enſemble, font un coloris plus doux, plus délicat, & plus agréable; & donnent une union & une tendreſſe à tout l'ouvrage, qui ne peut ſe faire dans les autres maniéres. On peint à huile contre les murailles, ſur le bois, ſur la toile, ſur les pierres, & ſur toutes ſortes de métaux.

On [a] prétend que les anceins Peintres ne peignoient que ſur des tables de bois, blanchies avec de la craie, d'où vient le mot de *tabula*, tableau; & que l'uſage de la toile, parmi les Modernes, n'eſt pas même fort ancien.

Pline, après avoir fait un long dénombrement de toutes les couleurs que la Peinture emploioit de ſon tems, ajoute: » Sur quoi je ne puis » m'empécher, à la vûe d'une ſi gran» de variété de couleurs & de colo» ris, d'admirer la ſageſſe & l'éco- *Lib. 35. c. 7.*

no-

[a] Nero princeps juſſerat coloſſeum ſe pingi 220. pedum in linteo, incognitum ad hoc tempus. *Plin. lib. 35. cap. 7.*

„ nomie de l'antiquité. Car [a] ce n'eſt „ qu'avec quatre couleurs ſimples & „ primitives que les anciens Peintres „ ont exécuté ces ouvrages immor- „ tels, qui ſont encore aujourd'hui „ toute nôtre admiration : le *blanc* „ de Melos, le *jaune* d'Athénes, le „ *rouge* de Sinope, & le ſimple *noir*. „ Voila tout ce qu'ils ont emploié ; „ & néanmoins c'eſt avec ces quatre „ couleurs bien ménagées, qu'un „ Apelle, un Mélanthe, les plus „ grands Peintres qui furent jamais, „ ont produit ces piéces merveilleu- „ ſes, dont une ſeule étoit d'un tel „ prix, qu'à peine toutes les richeſſes „ d'une ville ſuffiſoient-elles pour „ l'acheter.« On peut croire que leurs ouvrages auroient été encore pluspar-faits, ſi à ces quatre couleurs ils en avoient ajouté deux, qui ſont les plus générales & les plus aimables de la nature, le *bleu* qui repréſente le ciel, & le *verd* qui habille ſi agréablement toute la terre.

Plin. l. 35. cap. 11. Les Anciens avoient une maniére de peindre, qui étoit fort en uſage enco-

[a] Quatuor coloribus ſolis immortalia illa opera fecere.... Apelles, Melanthius... clariſſimi pictores, cùm tabulæ eorum ſingulæ oppidorum venirent opibus.

encore du tems de Pline, qu'ils appelloient **Cauſtique*. C'étoit [a] une peinture en cire, où le pinceau n'avoit que peu ou point de part. Tout l'art conſiſtoit à préparer des *cires* de diverſes couleurs, & à les appliquer ſur le bois ou ſur l'ivoire par le moien du feu.

* *Ce mot vient de* καίειν, *qui ſignifie* bruler.

LA MINIATURE (on prononce ordinairement mignature) eſt une ſorte de peinture qui ſe fait de ſimples couleurs très fines, détrempées avec de l'eau & de la gomme ſans huile. Elle eſt diſtinguée des autres peintures en ce qu'elle eſt plus délicate, qu'elle veut être regardée de près, qu'on ne la peut faire aiſément qu'en petit, qu'on ne la travaille que ſur du vélin, ou des tablettes.

On peint à l'huile *ſur le Verre* comme l'on fait ſur les Jaſpes, & ſur les autres pierres fines : mais la plus belle maniére d'y travailler, eſt de peindre ſous le Verre, c'eſt-à-dire qu'on voie les couleurs au travers du Verre. On avoit autrefois l'art d'incorporer la couleur dans le Verre même, comme on le voit à la Sainte Chapelle, & &

[a] Ceris pingere, ac picturam inurere, quis primus excogitaverit, non conſtat. *Plin.*

& dans beaucoup d'autres Egliſes. On dit que ce ſecret eſt perdu.

Peinture en Email. L'Email eſt une eſpéce de Verre coloré. Sa matiére fondamentale eſt de l'étain & du plomb en parties égales, calcinées au feu; à quoi l'on ajoute ſéparément des couleurs métalliques telles qu'on lui veut donner. L'*Email* ſe dit auſſi de la peinture & du travail qui ſe fait avec des couleurs minérales qui ſe cuiſent avec le feu. La porcelaine, la faiance, les pots verniſſés de terre, ſont autant d'eſpéces d'*Emaux*. L'uſage d'*émailler* ſur la terre eſt fort ancien, puiſque du tems de Porſenna roi des Toſcans on faiſoit dans ſes Etats des vaſes émaillés de différentes figures.

Moſaïque. C'eſt un ouvrage compoſé de pluſieurs petites piéces de raport, & diverſifié de couleurs & de figures, maſtiquées ſur un fond de * Stuc. D'abord on en fit des compartimens pour orner les lambris & le pavé. Puis les Peintres entreprirent d'en revétir des murailles, & de faire diverſes figures dont ils ornérent leurs tem-

* Stuc, *eſt une compoſition de chaux & de poudre de marbre blanc.*

temples & pluſieurs autres édifices. Ils emploioient pour cela le Verre & les Emaux, dont ils firent une infinité de petits morceaux de toutes ſortes de groſſeurs, & coloriés de diverſes maniéres : leſquels aiant un luiſant & un poli admirable, font de loin tout l'effet qu'on peut deſirer, & réſiſtent comme le marbre même à toutes les injures de l'air. C'eſt en cela que ce travail ſurpaſſe toute ſorte de peinture, que le tems efface & conſume, au lieu qu'il embellit la Moſaïque ; qui ſubſiſte ſi longtems, qu'on peut dire que ſa durée n'a preſque point de fin. On voit à Rome, & dans pluſieurs endroits de l'Italie des fragmens de Moſaïque antique. On jugeroit mal du pinceau des Anciens, ſi l'on vouloit en juger ſur ces Moſaïques. Il eſt impoſſible d'imiter avec les pierres & les morceaux de verre dont les Anciens ſe ſont ſervis pour peindre de la ſorte, toutes les beautés & tous les agrémens que le pinceau d'un habile homme met dans un tableau.

ARTICLE SECOND.

Hiſtoire abrégée des Peintres de la Gréce les plus connus.

JE NE ME propoſe ici de parler que des Peintres qui ont eu le plus de réputation, ſans examiner qui ſont ceux qui les premiers ont fait uſage du pinceau. Pline, dans les chapitres 8. 9. & 10. du 35e. Livre de ſon Hiſtoire naturelle, me fournira la plus grande partie de ce que j'ai à dire. Je me contente d'en avertir une fois, après quoi je ne le citerai plus que rarement.

PHIDIAS ET PANENUS.

AN. M. 3560. PHIDIAS, qui fleuriſſoit dans la 84e. Olympiade, a été Peintre avant que d'être Sculpteur. Il a peint, à Athénes, le fameux Périclès, ſurnommé l'Olympien, à cauſe de la majeſté & des foudres de ſon éloquence. J'ai parlé fort au long de Phidias dans l'article de la Sculpture. PANENUS ſon frere ſe diſtingua auſſi parmi les Peintres de ſon tems. Il peignit la fameuſe journée de Marathon, où les Athéniens défirent en ba-

bataille rangée toute l'armée des Perſes. Les principaux Chefs de part & d'autre étoient repréſentés dans ce tableau de grandeur naturelle, & d'après une exacte reſſemblance.

POLYGNOTE.

POLYGNOTE, fils & diſciple d'Aglaophon, étoit de Thaſe, île ſeptentrionale de la mer Egée. Il parut avant la 90e. Olympiade. Il eſt le premier qui ait donné quelque grace à ſes figures : & il contribua beaucoup au progrès de l'Art. Avant lui on n'avoit pas beaucoup avancé cette partie qui regarde l'Expreſſion. D'abord il jetta en fonte quelques ſtatues : mais enfin il revint au pinceau, & s'y diſtingua en diverſes maniéres. AN. M. 3582.

Mais la peinture qui lui fit le plus d'honneur à tous égards, eſt celle qu'il fit à Athénes dans le **Pécile*, où il repréſenta les principaux événemens de la guerre de Troie. Quelque important & quelque précieux que fût cet ouvrage, il en refuſa le paiement, par une généroſité d'autant

** C'étoit un Portique, ainſi appellé à cauſe de la variété des peintures & des ornemens dont il étoit enrichi.*

plus eſtimable qu'elle eſt rare dans les perſonnes qui tirent du gain de leur art. Le Conſeil des Amphictyons, qui repréſentoit les Etats de la Gréce, l'en remercia par un Decret ſolennel au nom de la nation, & ordonna que dans toutes les villes où il paſſeroit, il ſeroit logé & défraié aux dépens du public. Mycon, autre Peintre, qui travailla au même Portique mais d'un côté différent, moins généreux & peutêtre moins riche que Polygnote, reçut de l'argent, & par ce contraſte augmenta encore la gloire de ſon confrere.

APOLLODORE.

An. M. 3596. CE PEINTRE étoit d'Athénes, & vivoit dans la 93e. Olympiade. C'eſt lui qui trouva enfin le ſecret de repréſenter au vif, & dans leur plus grande beauté, les divers objets de la nature, non ſeulement par la correction du Deſſein, mais principalement par l'entente du Coloris, & par la diſtribution des ombres, des lumiéres, & du Clair-obſcur; en quoi il porta la Peinture à un degré de force & de douceur, où juſques-là elle n'avoit pu encore parvenir. Pline re-

remarque qu'avant lui il n'y avoit point de tableau qui appellât & retînt le Spectateur: *Neque ante eum tabula ullius oſtenditur, quæ teneat oculos.* L'effet que doit produire toute peinture excellente, eſt d'attacher les yeux du Spectateur, de les rappeller, de les tenir dans l'admiration. Pline le jeune, après avoir décrit d'une maniére fort vive une Antique de Corinthe qu'il avoit achetée, & qui repréſentoit un Vieillard debout, termine cette admirable deſcription par ces mots: » Enfin tout y eſt d'une » force à arréter les yeux des Maîtres » de l'Art, & à charmer ceux des » ignorans. *Talia denique omnia, ut poſſint artificum oculos tenere, delectare imperitorum.* *Plin. Epiſt. 6. lib. 5.*

ZEUXIS.

ZEUXIS, natif * d'Héraclée, apprit les premiers élémens de la Peinture vers la 85e. Olympiade. AN. M. 3564.

Pline dit, [a] qu'aiant trouvé la porte

* *On ne ſait point de quelle Héraclée parlent les Auteurs, car il y a pluſieurs villes de ce nom. On pauche davantage pour Héraclée de Macédoine, ou pour celle qui eſt dans l'Italie proche de Crotone.*

a Ab hoc (Apollodoro) fores apertas Zeuxis Heracleotes intravit, ... audentemque jam aliquid penicillum ad magnam gloriam perduxit.

de la Peinture ouverte par les ſoins & l'induſtrie d'Apollodore ſon Maître, il y entra ſans peine, & pouſſa même le pinceau, qui commençoit déja à s'enhardir, à une gloire très diſtinguée. *La porte de l'Art* eſt ici l'entente des Couleurs & la pratique du Clair-obſcur, qui étoit la derniére perfection qui manquoit à la Peinture. Apollodore y avoit déja fait d'heureuſes découvertes. Mais, comme ceux qui inventent, ne perfectionnent pas toujours, Zeuxis, aiant profité des lumiéres de ſon Maître, porta encore plus loin que lui ces deux excellentes parties. De là vient qu'Apollodore, indigné contre ſon Diſciple de cette eſpéce de larcin qui lui étoit ſi honorable, ne put s'empécher de le lui reprocher fort aigrement dans une Satyre en vers, & de le traiter de Voleur, qui, non content de lui avoir dérobé ſon art, oſoit encore s'en parer en tous lieux comme d'un bien légitime.

Toutes ces plaintes ne touchérent point l'Imitateur, & ne ſervirent qu'à lui faire faire encore de plus grands efforts, pour tâcher de ſe ſurpaſſer lui-même après avoir ſurpaſſé ſon Maî-

Maître. Il y réuſſit parfaitement par les excellens ouvrages qu'il mit au jour, qui lui acquirent en même tems une grande réputation & de grandes richeſſes. Ce n'eſt pas ici le bel endroit de Zeuxis. Il fit oſtentation de ces richeſſes d'une maniére puérile. Il aima à paroitre, & à ſe donner de grands airs, ſur tout dans les occaſions éclatantes, comme dans les Jeux Olympiques, où il ſe faiſoit voir à toute la Gréce couvert d'une robe de pourpre, avec ſon nom en lettres d'or ſur l'étoffe même.

Quand il fut devenu fort riche, il commença à donner libéralement ſes ouvrages, ſans en recevoir de récompenſe. Il en apportoit une raiſon, qui ne fait pas beaucoup d'honneur à ſa modeſtie. *S'il* [a] *donnoit gratuitement ſes ouvrages, c'eſt*, diſoit-il, *qu'aucun prix ne les pouvoit paier.* J'aurois mieux aimé le laiſſer dire aux autres.

Une Inſcription qu'il mit à un de ſes tableaux, ne marque pas plus de modeſtie. C'étoit un ATHLETE, dont il fut ſi content, qu'il ne pouvoit s'empécher de l'admirer, & de

a Poſtea donare opera ſua inſtituit, quòd ea nullo ſatis digno pretio permutari poſſe diceret. *Plin.*

s'en applaudir comme d'un chef-d'œuvre inimitable. Il écrivit au bas du tableau un vers grec, dont le ſens revient à ceci :

A l'aſpect[a] du LUTTEUR, dans lequel je m'admire,
En vain tous mes Rivaux voudront ſe tourmenter.

Ils pourront peutêtre en médire
Sans pouvoir jamais l'imiter.

Plut. de glor. Athen. p. 346. Le vers grec ſe trouve dans Plutarque, mais il eſt appliqué aux ouvrages d'Apollodore. Le voici :

Μωμήσεταί τις μᾶλλον, ἢ μιμήσεται.

On le critiquera plus facilement qu'on ne l'imitera.

Zeuxis avoit pluſieurs rivaux, dont les plus illuſtres étoient Timanthe & Parrhaſius. Ce dernier entra en concurrence avec lui dans une diſpute publique où l'on diſtribuoit les prix de Peinture. Zeuxis avoit fait une piéce, où il avoit ſi bien peint des raiſins, que, dès qu'elle fut expoſée, les oiſeaux s'en approchérent pour en bec-

[a] *Ces vers ſont de l'Auteur de* L'Hiſtoire de la Peinture ancienne *extraite du Livre 35. de l'hiſtoire naturelle de Pline, dont il donne la traduction ou plutôt la paraphraſe, avec le texte Latin. Ce Livre eſt imprimé à Londres en 1725. J'y ai trouvé d'excellentes réflexions, dont j'ai fait grand uſage.*

becqueter le fruit. Sur quoi, transporté de joie, & tout fier du suffrage de ces Juges non suspects & non récusables, il demanda à Parrhasius qu'il fît donc paroitre incessamment ce qu'il avoit à leur opposer. Parrhasius obéit, & produisit sa piéce, couverte, comme il sembloit, d'une étoffe délicate en maniére de rideau. *Tirez ce rideau*, ajouta Zeuxis, *& que nous voyions ce beau chef-d'œuvre.* Ce rideau étoit le tableau même. Zeuxis avoua qu'il étoit vaincu. *Car*, dit-il, *je n'ai trompé que des oiseaux, & Parrhasius m'a trompé moi-même qui suis Peintre.*

Le même Zeuxis, quelque tems après, peignit un Jeune homme, qui portoit une corbeille de raisins : & voiant que les oiseaux les venoient aussi becqueter, il avoua, avec la même franchise, que si les raisins étoient bien peints, il faloit que la figure le fût bien mal, puisque les oiseaux n'en avoient aucune peur.

Quintilien nous apprend [a] que les anciens Peintres s'étoient assujettis à donner à leurs dieux & à leurs Héros

[a] Ille verò ita circumscripsit omnia, ut cùm legum latorem vocent, quia deorum & heroum effigies, quales ab eo sunt traditæ, ceteri, tanquam ita necesse sit, sequuntur. *Quintil. lib.* 12. *cap.* 10.

la physionomie & le même caractére que Zeuxis leur avoit donné, ce qui lui attira le nom de Législateur.

In voce, Pictor. Festus raporte que le dernier tableau de ce Peintre fut le portrait d'une Vieille, & que cet ouvrage le fit tant rire, qu'il en mourut. Il est étonnant que nul autre Auteur que Verrius Flaccus, cité par Festus, n'ait raporté ce fait. Quoique la chose soit difficile à croire, dit Mr. de Piles, elle n'est pas sans exemple.

PARRHASIUS.

PARRHASIUS, natif d'Ephése, fils & disciple d'Evénor, étoit, comme on l'a vû, émule de Zeuxis. Ils passoient tous deux pour les plus habiles de leur tems, qui étoit le beau tems de la Peinture ; & [a] Quintilien dit, qu'ils l'ont portée à un haut degré de perfection, Parrhasius pour le dessein, & Zeuxis pour le coloris.

Plin. lib. 35. cap. 10. Pline fait un éloge & trace un caractére de Parrhasius qui ne laisse rien à desirer. Si on l'en croit, c'est à ce Peintre qu'on devoit l'observation exac-

a Zeuxis atque Parrhasius . . . plurimum arti addiderunt. Quorum prior luminum umbrarumque invenisse rationem, secundus examinasse subtilius lineas traditur. *Quintil. lib.* 12. *cap.* 10.

exacte de la Symmétrie, c'eſt-à-dire des proportions : outre cela, les airs de tête ſpirituels, délicats, & paſſionnés ; la diſtribution élégante des cheveux ; la beauté & la dignité des viſages & des perſonnes ; & enfin, du conſentement des plus grands Maîtres, le finiſſement & l'arrondiſſement des figures, en quoi il a ſurpaſſé tous ſes prédéceſſeurs, & égalé tous ceux qui l'ont ſuivi. Pline conſidére cette partie comme la plus difficile & la plus importante de la Peinture. Car, dit-il, encore qu'il ſoit toujours avantageux de bien peindre le milieu des corps, c'eſt pourtant une choſe où pluſieurs ont réuſſi. Mais d'en [a] tracer les contours, les faire fuir, & par le moien de ces affoibliſſemens faire enſorte qu'il ſemble qu'on aille voir d'une figure ce qui en eſt caché, c'eſt en quoi conſiſte la perfection de l'art.

Parrhaſius avoit été formé dans la Peinture par Socrate, à qui un tel Diſciple ne fit pas peu d'honneur.

Xénophon nous a conſervé un entretien. *Xenoph. In Memorab. Socr. lib. 3. p. 780. 781.*

a Ambire enim debet ſe extremitas ipſa, & ſic deſinere, ut promittat alia poſt ſe, oſtendatque etiam quæ occultat.

tretien court à la vérité, mais bien ſenſé, où ce Philoſophe, qui avoit été Sculpteur dans ſa jeuneſſe, donne à Parrhaſius des leçons, qui font voir qu'il poſſédoit parfaitement la connoiſſance de toutes les régles de la Peinture.

Plin. ibid. On convient que Parrhaſius excelloit dans ce qui regarde les mœurs & les paſſions de l'ame, ce qui parut bien dans un de ſes tableaux, qui fit beaucoup de bruit, & lui acquit beaucoup de réputation. C'étoit une peinture fidéle du PEUPLE D'ATHENES, qui brilloit de mille traits ſavans & ingénieux, & montroit dans le peintre une richeſſe d'imagination inépuiſable. Car,[a] ne voulant rien oublier touchant le caractére de cette nation, il la repréſenta, d'un côté, bizarre, colére, injuſte, inconſtante; &, de l'autre, humaine, clémente, ſenſible à la pitié; & avec tout cela, fiére, hautaine, glorieuſe, féroce; & quelquefois même baſſe, fuiarde, & timide.

a PINXIT & DEMON ATHENIENSIUM, argumento quoque ingenioſo. Volebat namque varium, iracundum, injuſtum, inconſtantem; eundem verò exorabilem, clementem, miſericordem, excelſum, glorioſum, humilem, ferocem, fugacemque, & omnia pariter oſtendere, *Plin.*

timide. Voilà un tableau peint certainement d'après nature. Mais comment le pinceau peut-il raſſembler & réunir tant de traits différens? C'eſt la merveille de l'Art. C'étoit apparemment un tableau allégorique.

Différens Auteurs ont peint auſſi d'après nature le portrait de notre Peintre. C'étoit [a] un Artiſan d'un vaſte génie & d'une fertilité d'inventions univerſelle, mais dont jamais perſonne n'a approché en fait de préſomption, ou plutôt de cette arrogance, qu'une gloire juſtement acquiſe, mais mal ſoutenue, inſpire quelquefois aux meilleurs Ouvriers. Il s'habilloit de pourpre; il portoit une couronne d'or; il avoit une canne fort riche, les attaches de ſes ſouliers étoient d'or, & ſes brodequins ſuperbes; enfin il étoit magnifique en tout ce qui environnoit ſa perſonne. Il ſe donnoit à lui-même libéralement les épithétes les plus flateuſes & les noms les plus relevés, qu'il ne rougiſſoit point d'inſcrire au bas de ſes tableaux: *le délicat*, *le poli*, *l'élégant* Parrhaſius; *le Conſommateur de l'Art*;

Plin. l. 35. c. 10. Athen. l. 12. p. 543. Ælian. l. 9. c. 11.

a Fœcundus artifex, ſed quo nemo inſolentiùs & arrogantiùs ſit uſus gloria artis. *Plin.*

l'Art; ſorti *originairement d'Apollon*, & *né pour peindre les dieux mêmes*. Il ajoutoit, qu'à l'égard de ſon Hercule, *il l'avoit reprépenté préciſement, & trait pour trait, tel qu'il lui étoit ſouvent apparu en ſonge*. Avec tout ce faſte & toute cette vanité, il ne laiſſoit pas de ſe donner *pour un homme vertueux*: moins délicat en ce point que Mr. Deſpréaux, qui ſe diſoit

Ami de la vertu, plutôt que vertueux.

Plin. & Ælian. & Athen. ib.

Le ſuccès de la diſpute qu'eut Parrhaſius avec Timanthe dans la ville de Samos, fut bien humiliant pour le premier, & dut couter beaucoup à ſon amour propre. Il s'agiſſoit d'un prix pour celui qui auroit le mieux réuſſi. La matiére du tableau & du combat, étoit un Ajax outré de colére contre les Grecs de ce qu'ils avoient ajugé les armes d'Achille à Ulyſſe. Ici, à la pluralité des meilleurs ſuffrages, la victoire fut ajugée à Timanthe. Le vaincu couvrit ſa honte & ſe dédommagea de ſa défaite par un bon mot, qui ſent un peu la rodomontade. *Voiez*, dit-il, *mon Héros! Son ſort me touche encore plus que le mien propre. Il eſt vaincu une ſeconde*

conde fois par un homme qui ne le vaut pas.

PAMPHILE.

PAMPHILE étoit d'Amphipolis, ſur les confins de la Macédoine & de la Thrace. Il eſt le premier qui joignit l'érudition à la Peinture. Il s'attacha, ſur toutes choſes, aux Mathématiques, & particuliérement au Calcul & à la Geométrie, ſoutenant hautement que ſans leur ſecours il n'étoit pas poſſible d'amener la Peinture à ſa perfection. On conçoit aiſément qu'un tel Maître n'aviliſſoit point ſon Art. Il ne prenoit aucun Eleve qu'à raiſon de dix talens pour autant d'années; & ce ne fut qu'à ce marché que Mélanthe & Apelle devinrent ſes diſciples. Il obtint, d'abord à Sicyone, & enſuite par toute la Gréce, l'établiſſement d'une eſpéce d'Académie, où les Enfans de condition libre, qui avoient quelque diſpoſition pour les beaux Arts, étoient élevés & inſtruits avec ſoin. Et de peur que la Peinture ne vînt enfin à s'avilir & à dégénérer, il obtint encore des Etats de la Gréce un Edit ſévére, qui l'interdiſoit abſolument aux eſclaves.

Dix mille écus.

Le

Le prix exceſſif que donnoient les Eleves à leurs Maîtres, & l'établiſſement des Académies pour les perſonnes libres avec l'excluſion des eſclaves, montrent dans quelle haute conſidération étoit cet Art, avec quelle émulation on s'y appliquoit, & avec quel ſuccès & quelle promtitude il devoit parvenir à ſa perfection.

Zeuxis, Parrhaſius, Mélanthe, & Pamphile étoient contemporains. On les place vers la 95e. Olympiade.

AN. M. 3604.

TIMANTHE.

TIMANTHE étoit, ſelon les uns, de Sicyone, & ſelon d'autres de Cythne, l'une des Cyclades. Son caractére propre [a] étoit l'Invention. Cette partie, ſi rare & ſi difficile ne s'acquiert ni par le travail, ni par les conſeils, ni par les préceptes des Maîtres: c'eſt l'effet d'un génie heureux, d'une vive imagination, & de ce beau feu qui anime les Peintres auſſi bien que les Poétes par une ſorte d'enthouſiaſme.

Plin. l. 35. c. 10. *Quintil. l. 2. c. 13.* *Val. Max. l. 8. c. 11.*

L'Iphigénie de Timanthe, célébrée par les louanges de tant d'Ecrivains, a été regardée par tous les grands Maî-

[a] Timanthi plurimum adfuit ingenii. *Plin.*

Maîtres comme un chef-d'œuvre de l'Art dans ce genre ; & c'eſt principalement ce tableau qui a fait dire que [a] ſes ouvrages faiſoient concevoir plus de choſes qu'ils n'en montroient, & que, quoique l'art y fût porté au ſuprême degré, le génie enchériſſoit encore ſur l'art. Le ſujet étoit beau, grand, tendre, & tout-à-fait propre à la Peinture : mais l'exécution y donna tout le prix. Ce tableau repréſentoit Iphigénie ſe tenant debout devant l'autel, telle qu'une jeune & innocente Princeſſe qui va être immolée au ſalut de ſa patrie. Elle étoit environnée de pluſieurs perſonnes, qui toutes s'intéreſſoient vivement à ce ſacrifice, mais néanmoins ſelon différens degrés. Le [b] Peintre avoit repréſenté le Prêtre Calchas fort affligé, Ulyſſe beaucoup plus triſte, & Ménélas oncle de la Princeſſe avec toute l'affliction

a In omnibus ejus operibus intelligitur plus ſemper, quàm pingitur ; &, cùm ars ſumma ſit, ingenium tamen ultra artem eſt. *Plin. l. 35. c.* 10.

b Cùm in Iphigeniæ immolatione pinxiſſet triſtem Calchantem, triſtiorem Ulyſſem, addidiſſet Menelao quem ſummum poterat ars efficere mœrorem ; conſumptis affectibus, non reperiens quo dignè modo patris vultum poſſet exprimere, velavit ejus caput, & ſuo cuique animo dedit æſtimandum, *Quintil. l. 2. c. 13.*

qu'il étoit poſſible de mettre ſur ſon viſage. Reſtoit Agamemnon pere d'Iphigénie, & c'étoit là où il faloit ſe ſurmonter. Cependant tous les traits de la triſteſſe étoient épuiſés. La nature vint au ſecours de l'art. Il n'eſt pas naturel à un pere de voir égorger ſa fille : il lui ſuffit bien d'obéir aux dieux qui la lui demandent, & il lui eſt permis de ſe livrer à la plus vive douleur. Le Peintre ne pouvant exprimer celle du Pere, prit le parti de lui jetter un voile ſur les yeux, laiſſant aux Spectateurs à juger de ce qui ſe paſſoit au fond de ſon cœur : *Velavit ejus caput, & ſuo cuique animo dedit æſtimandum.*

Cette idée eſt belle & ingénieuſe, & elle a fait beaucoup d'honneur à Timanthe. On ne ſait pourtant s'il en eſt véritablement l'auteur, & il y a beaucoup d'apparence que l'Iphigénie d'Euripide la lui a fournie : voici l'endroit. *Lorſqu'Agamemnon vit ſa fille qu'on menoit dans le bois pour y être ſacrifiée, il gémit, & détournant la tête verſa des larmes, & ſe couvrit les yeux de ſa robe.*

Un de nos illuſtres Peintres, c'eſt le Pouſſin, a heureuſement imité le trait

trait dont je viens de parler, dans ſon tableau de la mort de Germanicus. Après avoir traité les différens genres d'affliction des autres perſonnages comme des paſſions qui pouvoient s'exprimer, il place à côté du lit de Germanicus une femme remarquable par ſa taille & par ſes vétemens, qui ſe cache le viſage avec les mains, dont l'attitude entiére marque la douleur la plus profonde, & fait clairement entendre que c'eſt la femme du Prince dont on pleure la mort.

Je ne puis m'empécher de joindre ici un fait très curieux en matiére de peinture allégorique. On appelle ainſi une peinture, qui emploie une fiction & un emblême pour exprimer une action véritable.

M^r. le Prince de Condé faiſoit peindre dans la galerie de Chantilly l'hiſtoire de ſon pere, connu en Europe ſous le nom du Grand Condé. Il ſe rencontroit un inconvénient dans l'exécution du projet. Le Héros, durant ſa jeuneſſe, s'étoit trouvé lié d'intérêt avec les ennemis de l'Etat, & il avoit fait une partie de ſes belles actions quand il ne portoit pas les armes pour ſa patrie. Il ſembloit donc qu'on

qu'on ne devoit point faire parade de ces faits d'armes dans la galerie de Chantilly. Mais, d'un autre côté, quelques-unes de ces actions, comme le ſecours de Cambrai, & la retraite de devant Arras, étoient ſi brillantes, qu'il devoit être bien mortifiant pour un fils amoureux de la gloire de ſon pere, de les ſupprimer dans le monument qu'il élevoit à la mémoire de ce Héros. Il trouva lui-même un heureux dénouement: car c'étoit, non ſeulement le Prince, mais l'homme de ſon tems né avec la conception la plus vive & l'imagination la plus brillante. Il fit donc deſſiner la Muſe de l'hiſtoire, perſonnage allégorique mais très connu, qui tenoit un livre, ſur le dos duquel étoit écrit, *Vie du Prince de Condé*. Cette Muſe arrachoit des feuilles du livre qu'elle jettoit par terre, & on liſoit ſur ces feuilles, *Secours de Cambrai*, *Secours de Valenciennes*, *Retraite de devant Arras*; enfin, le titre de toutes les belles actions du Prince de Condé durant ſon ſéjour dans les Pays-Bas, actions dont tout étoit louable à l'exception de l'écharpe qu'il portoit quand il les fit. Malheureuſement ce tableau

tableau n'a pas été exécuté ſuivant une idée ſi ingénieuſe & ſi ſimple. Le Prince qui avoit conçu une idée ſi noble, eut en cette occaſion un excès de complaiſance, & déférant trop à l'art, il permit au Peintre d'altérer l'élégance & la ſimplicité de ſa penſée par des figures qui rendent le tableau plus compoſé, mais qui ne lui font rien dire de plus que ce qu'il diſoit déja d'une maniére ſi ſublime. J'ai tiré ce récit des Réflexions Critiques ſur la Poéſie & ſur la Peinture.

APELLE.

APELLE, que la renommée a mis au deſſus de tous les Peintres, parut enfin dans la 112e. Olympiade. Il étoit de l'île de * Co, fils de Pithius, & diſciple de Pamphile. Il eſt quelquefois appellé Ephéſien, parce qu'il s'établit à Ephéſe, où ſans doute un homme d'un tel mérite obtint bientôt le droit de bourgeoiſie. *Plin. l. 38. c. 10. An. M. 3672.*

* *Ile dans la mer Egée.*

Il a eu la gloire de contribuer lui ſeul, plus que tous les autres enſemble, à la perfection de la Peinture, non ſeulement par ſes excellens ouvrages, mais par ſes écrits, aiant compoſé trois Volumes ſur les principaux

cipaux ſecrets de ſon Art, qui ſubſiſtoient encore du tems de Pline, mais qui malheureuſement ne ſont pas parvenus juſqu'à nous.

Le fort de ſon pinceau a été la GRACE, c'eſt-à-dire ce je ne ſai quoi de libre, de noble, & de doux en même tems, qui touche le cœur & qui réveille l'eſprit. Quand il louoit & admiroit les ouvrages de ſes Confreres, ce qu'il faiſoit fort volontiers, après avoir avoué qu'ils excelloient dans toutes les autres parties, il ajoutoit que la Grace leur manquoit, mais que pour lui cette qualité lui étoit échue en partage, & que perſonne ne pouvoit lui en diſputer la palme. Ingenuité qui ſe pardonne aux hommes d'un vrai mérite, quand elle ne vient point d'orgueil & de fierté.

La maniére dont il fit connoiſſance & lia une étroite amitié avec Protogéne, célébre Peintre de ſon tems, eſt aſſez curieuſe, & mérite d'être raportée. Protogéne vivoit à Rhodes, connu d'Apelle ſeulement de réputation & par le bruit de ſes tableaux. Celui-ci voulant s'aſſurer de la beauté de ſes ouvrages par ſes propres yeux, fit un voiage exprès à Rhodes. Arrivé

chez

chez Protogéne, il n'y trouva qu'une vieille femme qui gardoit l'atelier de ſon Maître, & un Tableau monté ſur le chevalet, où il n'y avoit encore rien de peint. La vieille lui demandant ſon nom, je vais le mettre ici, lui dit-il: & prenant un pinceau avec de la couleur, il deſſina quelque choſe d'une extrême délicateſſe. Protogéne, à ſon retour, aiant appris de la ſervante ce qui s'étoit paſſé, & conſidérant avec admiration les traits qui avoient été deſſinés, ne fut pas longtems à en deviner l'Auteur. *C'eſt Apelle*, s'écria-t-il: *il n'y a que lui au monde qui ſoit capable d'un deſſein de cette fineſſe & de cette légéreté.* Et prenant d'une autre couleur, il fit ſur les mêmes traits un contour plus correct & plus délicat; & dit à ſa gouvernante, que ſi l'Etranger revenoit, elle n'avoit qu'à lui montrer ce qu'il venoit de faire, & l'avertir en même tems que c'étoit-là l'ouvrage de l'homme qu'il étoit venu chercher. Apelle revint bientôt après: mais honteux de ſe voir inférieur à ſon Emule, il prit d'une troiſiéme couleur, & parmi les traits qui avoient été faits, il en conduiſit de

ſi ſavans & de ſi merveilleux, qu'il y épuiſa toute la ſubtilité de l'art. Protogéne aiant diſtingué ces derniers traits, *Je ſuis vaincu*, dit-il, *& je cours embraſſer mon vainqueur*. En effet, il vola au port à l'inſtant, où aiant trouvé ſon Rival, il lia avec lui une étroite amitié, qui depuis ne ſe démentit jamais : choſe aſſez rare entre deux perſonnes du premier mérite, & qui courent la même carriére ! Ils convinrent entr'eux, par raport au Tableau où ils s'étoient eſcrimés, de le laiſſer à la poſtérité tel qu'il étoit ſans y toucher davantage, prévoiant bien, comme en effet cela arriva, qu'il feroit un jour l'admiration de tout le monde, & particuliérement des connoiſſeurs & des maîtres de l'art. Mais ce précieux monument des deux plus grands Peintres qui furent jamais, fut réduit en cendres au premier embraſement de la maiſon d'Auguſte, dans le Palais où il étoit expoſé à la curioſité des Spectateurs, toujours nouvellement ſurpris, au milieu de quantité d'autres des plus excellens & des plus finis, de ne trouver dans celui-ci qu'une eſpéce de vuide, d'autant plus admirable, qu'on

qu'on n'y voioit que trois deſſeins au ſimple trait & de la derniére fineſſe, qui échapoient à la vûe par leur ſubtilité, & qui par cela même devenoient encore plus eſtimables & plus attraians pour de bons yeux.

C'eſt à peu près de cette ſorte qu'il faut entendre l'endroit de Pline. Dans ces mots, *arrepto penicillo lineam ex colore duxit ſummæ tenuitatis per tabulam*, par *lineam* il ne faut pas entendre une ſimple ligne de Géométrie, mais un trait de pinceau. Cela eſt contraire au bon ſens, dit Mr. de Piles, & choque tous ceux qui ſavent un peu ce que c'eſt que Peinture.

Quoiqu'Apelle fût fort exact dans ſes ouvrages, il ſavoit juſqu'à quel point il devoit travailler ſans fatiguer ſon eſprit, & ne pouſſoit point l'exactitude juſqu'au ſcrupule. Il [a] dit un jour, parlant de Protogéne, qu'il avouoit que ce rival pouvoit lui être égalé, ou même préféré, pour tout le reſte, mais *qu'il ne ſavoit pas quitter le pinceau*, & qu'il gâtoit ſouvent les

a Idem & aliam gloriam uſurpavit, cùm Protogenis opus immenſi laboris ac curæ ſupra modum anxiæ, miraretur. Dixit enim omnia ſibi cum illo paria, aut illi meliora: ſed uno ſe præſtare, quòd *manum ille de tabula non ſciret tollere*; memorabili præcepto, nocere ſæpe nimiam diligentiam. *Plin.*

belles choſes qu'il faiſoit à force de les vouloir perfectionner. Parole mémorable, dit Pline, & qui marque qu'une trop grande exactitude devient ſouvent nuiſible !

Ce n'eſt pas qu'Apelle approuvât la négligence dans ceux qui ſe méloient de Peinture. Il penſoit bien autrement & pour lui-même, & pour les autres. Il ne paſſoit aucun jour de ſa vie, quelque occupation étrangére qu'il eût d'ailleurs, ſans s'exercer au craion, à la plume, ou au pinceau, tant pour ſe conſerver la main libre & légére, que pour ſe perfectionner de plus en plus dans toutes les fineſſes d'un Art qui n'a point de bornes.

Un de ſes Diſciples lui montrant un tableau pour ſavoir ce qu'il en penſoit, & ce Diſciple lui diſant qu'il l'avoit fait fort vîte, & qu'il n'y avoit emploié qu'un certain tems : *Je le voi bien ſans que vous me le diſiez*, répondit Apelle ; *& je ſuis étonné que dans ce peu de tems-là même vous n'en aiez pas fait davantage de cette ſorte.*

Un autre Peintre lui faiſant voir le tableau d'une Héléne qu'il avoit peinte avec ſoin, & qu'il avoit ornée de beaucoup de pierreries, il lui dit :

O mon ami, n'aiant pu la faire belle, vous avez voulu du moins la faire riche.

S'il disoit son sentiment avec simplicité, il recevoit de la même maniére celui des autres. Sa coutume étoit, quand il avoit achevé un ouvrage, de l'exposer aux yeux des passans, & d'entendre, caché derriére un rideau, ce qu'on en disoit, dans le dessein de corriger les défauts que l'on y pourroit remarquer. Un Cordonnier aiant trouvé qu'il manquoit quelque chose à une Sandale, le dit librement; & la critique étoit juste. Repassant le lendemain par le même endroit, il vit que la faute avoit été corrigée. Tout fier de l'heureux succès de sa critique, il s'avisa de censurer aussi une jambe, à laquelle il n'y avoit rien à redire. Le Peintre alors, sortant de derriére sa toile, avertit le Cordonnier de se renfermer dans son métier, & dans ses Sandales. C'est ce qui donna lieu au proverbe, *Ne sutor ultra crepidam*: c'est-à-dire

Savetier
Fais ton métier;
Et garde toi sur tout d'élever ta censure
Au delà de la chaussure.

Apelle rendoit juſtice avec joie au mérite des grands Ouvriers, & ne rougiſſoit point de ſe les préférer à lui-même pour de certaines qualités. Ainſi il avouoit ingénuement qu'Amphion l'emportoit ſur lui pour la Diſpoſition, & Aſclépiodore pour la régularité du Deſſein. Nous avons vû le jugement avantageux qu'il portoit de Protogéne. Il ne s'en tint pas à de ſimples paroles.

Cet excellent Peintre n'étoit pas beaucoup eſtimé de ſes compatriotes, comme il arrive aſſez ordinairement. Pendant qu'Apelle étoit avec lui à Rhodes, lui aiant demandé un jour ce qu'il vendoit ſes ouvrages lorſqu'il y avoit mis la derniére main; & l'autre lui aiant marqué une ſomme très modique: *Et moi*, reprit Apelle, *je vous offre cinquante* talens pour chacun, & je les prendrai tous à ce prix*; en ajoutant qu'il ne ſeroit point en peine de s'en défaire, & qu'il les vendroit comme étant de ſa propre main. Cette offre, qui étoit ſérieuſe, fit ouvrir les yeux aux Rhodiens ſur le mérite de leur Peintre; qui, de ſon

* *C'eſt-à-dire, cinquante mille écus. Cette ſomme me paroit exorbitante. Il eſt aſſez ordinaire qu'il ſe gliſſe quelque erreur dans les chiffres.*

côté s'en prévalut, & ne livra plus ſes tableaux qu'à un prix très conſidérable.

La ſouveraine habileté dans la Peinture n'étoit pas le ſeul mérite d'Apelle. La politeſſe, la connoiſſance du monde, les maniéres douces, inſinuantes, ſpirituelles le rendirent fort agréable à Alexandre le Grand, qui ne dédaignoit pas d'aller ſouvent chez le Peintre, tant pour jouir des charmes de ſa converſation, que pour le voir travailler, & devenir le premier témoin des merveilles qui ſortoient de ſon pinceau. Cette affection d'Alexandre pour un Peintre qui étoit poli, agréable, délicat, ne doit pas étonner. Un jeune Monarque ſe paſſionne aiſément pour un Génie de ce caractére, qui joint à la bonté de ſon cœur, la beauté de l'eſprit & la délicateſſe du pinceau. Ces ſortes de familiarités entre les Héros de divers genres, ne ſont pas rares, & font honneur aux Princes.

Alexandre avoit une ſi haute idée d'Apelle, qu'il donna un Edit pour déclarer que ſa volonté étoit de n'être peint que par lui, de même qu'il ne donna permiſſion par le même

Edit qu'à Pyrgotéle de graver ſes médailles, & à Lyſippe de le repréſenter par la fonte des métaux.

Plut. de amic. & adulat. p. Il arriva qu'un des principaux Courtiſans d'Alexandre ſe trouvant un jour chez Apelle lorſqu'il peignoit, ſe répandit en queſtions ou en réflexions peu juſtes ſur la Peinture, comme il eſt ordinaire à ceux qui veulent parler d'un art qu'ils ignorent. Apelle, qui étoit en poſſeſſion de s'expliquer librement avec les plus grands Seigneurs, lui dit: „ Voiez-vous ces „ jeunes garçons qui broient mes cou„ leurs? Pendant que vous gardiez le „ ſilence, ils vous admiroient, éblouis „ de l'éclat de votre pourpre, & de „ l'or qui brille ſur vos habits. De„ puis que vous avez commencé à „ parler de choſes que vous n'en„ tendez point, ils ne ceſſent de ri„ re. „ C'eſt Plutarque qui raporte ce fait. Selon[a] Pline, c'eſt à Alexandre lui-même qu'Apelle oſa faire cette leçon, mais d'une maniere plus douce, en lui conſeillant ſeulement de s'expliquer avec plus de réſerve devant

Plin. lib. 35. c. 10.

[a] In officina imperitè multa differenti ſilentium comiter ſuadebat, rideri eum dicens à pueris qui colores tererent. Tantum auctoritatis & juris erat ei in regem; alioquin iracundum.

vant ſes ouvriers : tant le Peintre bel-eſprit avoit acquis d'aſcendant ſur un Prince, qui faiſoit déja la terreur & l'admiration du genre humain, & qui étoit naturellement colére ! Alexandre lui donna d'autres marques encore plus extraordinaires de ſon affection & de ſes égards.

Le caractére ſimple & ouvert d'Apelle ne revenoit pas également à tous les Généraux du jeune Monarque. Ptolémée, l'un d'eux, qui dans la ſuite eut en partage le roiaume d'Egypte, n'avoit pas été des plus favorables à notre Peintre, on n'en ſait pas la raiſon. Quoiqu'il en ſoit, Apelle s'étant embarqué, quelque tems après la mort d'Alexandre, pour une Ville de la Gréce, fut malheureuſement jetté par la tempête du côté d'Alexandrie, où le nouveau Roi ne lui fit aucun accueil. Outre cette mortification à laquelle il devoit s'attendre, il y trouva des envieux aſſez malins pour chercher à le faire tomber dans un piége. Dans cette vûe, ils engagérent un des Officiers de la Cour à l'inviter au ſouper du Roi comme de ſa part, ne doutant point que cette liberté, qu'il

paroitroit avoir priſe de lui-même, ne lui attirât l'indignation d'un Prince qui ne l'aimoit pas, & qui ne ſavoit rien de la ſupercherie. En effet, Apelle s'y étant rendu par déférence, le Roi, irrité de ſon audace, lui demanda bruſquement qui étoit celui de ſes Officiers qui l'avoit appellé à ſa table, & lui montrant de la main ſes Invitateurs ordinaires, il ajouta qu'il vouloit ſavoir abſolument qui d'eux lui avoit fait prendre cette hardieſſe. Le Peintre, ſans s'émouvoir, ſe tira de ce pas en homme d'eſprit & en Deſſinateur conſommé. Il prit d'un réchaut qui étoit là un charbon éteint, & en trois ou quatre coups il craionna ſur le champ contre la muraille l'ébauche de celui qui l'avoit invité, au grand étonnement de Ptolémée, qui reconnut, dès les premiers traits, le viſage de l'Impoſteur. Cette avanture le réconcilia avec le Roi d'Egypte, qui le combla enſuite de biens & d'honneurs.

Lucian de Calumn. pag. 563-565.

Mais elle ne le réconcilia pas avec l'Envie, qui n'en devint que plus animée. On l'accuſa, quelque tems après, devant le Prince d'avoir tramé avec * Théodote la conjuration qui

* *On accuſe ici Lucien d'un groſſier anachroniſme.*

avoit éclaté contre lui dans la ville de Tyr. Ce fut un autre Peintre de réputation, nommé Antiphile, qui ſe porta pour délateur. L'accuſation n'avoit pas la moindre vraiſemblance. Apelle n'avoit point été à Tyr : il n'avoit jamais vû Théodote : il n'étoit ni d'un caractére ni d'une profeſſion propre à tramer un tel complot : l'accuſateur, Peintre comme lui, mais bien inférieur en mérite & en réputation, pouvoit être, ſans injure, ſoupçonné de jalouſie de métier. Mais le Prince, ſans rien écouter, ſans rien examiner, comme cela n'eſt que trop ordinaire, tenant Apelle pour coupable, éclata en plaintes contre ſon ingratitude & ſon mauvais cœur ; & il auroit été conduit au ſupplice, ſans la confeſſion volontaire d'un des complices, qui touché de compaſſion pour l'Innocent prêt d'être mis à mort, s'avoua lui-même criminel, & déclara qu'Apelle n'avoit eu aucune part à la conjuration. Le Roi, confus d'avoir ajouté foi ſi légérement à la calomnie, lui rendit ſon amitié, le gratifia même de cent *talens pour le dédommager de l'injure qu'il lui avoit faite, & lui

* Cent mille écus.

livra Antiphile pour être ſon eſclave.

Apelle, de retour à Ephéſe, ſe vengea de tous ſes ennemis par un excellent tableau de la Calomnie, dont voici l'ordonnance. A la droite du tableau eſt aſſis un Homme d'éclat & d'autorité, qui a de grandes oreilles à peu près comme Midas, & qui tend la main à la Calomnie, comme pour l'inviter de s'approcher. A ſes côtés ſont deux femmes, dont l'une repréſente l'*Ignorance*, & l'autre le **Soupçon*.

La *Calomnie* paroit s'avancer. C'eſt une femme d'une grande beauté. On entrevoit ſur ſon viſage & dans ſa démarche je ne ſai quoi de violent & d'emporté, comme d'une perſonne animée de colére & de fureur. D'une main, elle tient un flambeau pour allumer le feu de la diviſion & de la diſcorde; &, de l'autre, elle traîne par les cheveux un jeune homme, qui tend les mains vers le ciel, & qui implore l'aſſiſtance des dieux. Devant elle marche un Homme, qui a le viſage pâle, le corps ſec & décharné, les yeux perçans, & qui ſem-

* *Le mot grec eſt feminin* : ὑποψία.

ſemble mener la bande : c'eſt * l'Envie. La Calomnie eſt accompagnée de deux autres Femmes, qui l'excitent, qui l'animent, & qui s'empreſſent autour d'elle pour relever ſes attraits & ſes atours. A leur air compoſé, on conjecture que c'eſt la Ruse & la Trahison. Enfin, après tous les autres, ſuit le Repentir, couvert d'un habit noir & déchiré, qui, avec beaucoup de confuſion & de larmes, tournant la tête en arriére, reconnoit dans le lointain la Verité, qui s'approche environnée de lumiére. Telle fut la vengeance utile & ingénieuſe de ce grand homme. Je ne croi pas qu'il eût été sûr pour lui, pendant qu'il étoit en Egypte, de tracer, ou du moins de produire au jour un pareil tableau. Ces grandes oreilles, cette main étendue vers la Calomnie comme pour l'inviter d'approcher, & d'autres traits ſemblables, ne font pas d'honneur à celui qui y tient le premier rang, & marquent un Prince ſoupçonneux, crédule, ouvert à la fraude, & qui ſemble appeller les délateurs.

Pline fait un long dénombrement des

* *En Grec, l'envie eſt de maſculin :* φθονος.

des tableaux d'Apelle. Celui [a] d'Antigone eſt un des plus renommés. Ce Prince n'avoit qu'un œil : il le peignit tourné de côté, pour couvrir cette difformité. On prétend que c'eſt lui qui le premier a trouvé l'art du profil.

Il fit pluſieurs portraits d'Alexandre, dont l'un ſur tout fut regardé comme l'un de ſes tableaux les plus achevés. Il y étoit repréſenté la foudre à la main. Ce tableau fut fait pour le temple de la Diane des Ephéſiens. Il ſemble, dit Pline qui l'avoit vû, que la main du Héros, avec la foudre, ſortent réellement du tableau. Auſſi ce Prince diſoit-il lui-même, qu'il comptoit deux Alexandres : l'un de Philippe, qui étoit invincible ; l'autre d'Apelle, qui étoit inimitable.

Pline parle d'un de ſes tableaux, qui devoit être d'une grande beauté. Il l'avoit fait pour une diſpute publique entre les Peintres : le ſujet qu'on leur avoit propoſé étoit une cavale. S'apercevant que la brigue alloit faire ajuger le prix à quelqu'un de ſes rivaux,

a Habet in pictura ſpeciem tota facies. Apelles tamen imaginem Antigoni latere tantùm altero oſtendit, ut amiſſi oculi deformitas lateret, *Quintil. lib. 2, cap. 13.*

vaux, il [a] en appella du jugement des hommes à celui des animaux muets, mais plus équitables que les hommes. Il fit préſenter les tableaux des autres Peintres à des chevaux qu'il avoit fait venir exprès, qui demeurérent immobiles devant ces premiers tableaux, & ne hannirent que devant celui d'Apelle.

On prétend que ſa Vénus, ſurnommée *Anadyoméne*, c'eſt-à-dire, qui ſort de la mer, étoit ſon chef-d'œuvre. Pline [b] dit que cette piéce fut célébrée par les vers des plus grands Poétes, & que ſi la Peinture y a été ſurpaſſée par la Poéſie, auſſi en a-t-elle été illuſtrée. Apelle en avoit fait une autre à Cos ſa patrie, qui, ſelon lui & ſelon tous les connoiſſeurs, devoit ſurpaſſer la premiére, mais la mort envieuſe l'arréta au milieu de l'ouvrage. Il ne ſe trouva perſonne depuis qui oſât y porter le pinceau. On ne ſait ſi c'eſt cette ſeconde Vénus, ou la premiére, qu'Auguſte acheta de ceux de Cos, en leur remettant la ſomme de cent talens, du

Strab. l. 14. pag. 657.

Cent mille écus.

a Quo judicio ad mutas quadrupedes provocavit ab hominibus.

b Veribus græcis tali opere, dum laudatur, victo, ſed illuſtrato.

du tribut qui leur avoit été imposé de la part de la République Romaine. Si c'est celle-ci, comme il y a beaucoup d'apparence, elle eut un sort aussi triste que l'autre, & même encore plus funeste. Dès le tems d'Auguste, l'humidité en avoit déja gâté la partie inférieure. On chercha quelqu'un de la part du Prince pour la retoucher : mais il ne se trouva personne qui fût assez hardi pour l'entreprendre, ce qui[a] augmenta la gloire du Peintre Grec, & la réputation de l'ouvrage même. Enfin cette belle Vénus, que personne n'osoit toucher par vénération ou par timidité, fut insultée par les vers, qui se mirent dans le bois, & la dévorérent. Neron, qui régnoit alors, en mit une autre à la place, de la main d'un Peintre peu connu. *Dorothée.*

Pline fait souvenir le Lecteur que tant de merveilleux tableaux, qui faisoient l'admiration de tous les bons connoisseurs, étoient peints simplement avec les quatre couleurs primitives dont il a été parlé.

Apelle forma plusieurs Eleves, qui profitérent de ses inventions : mais, dit

[a] Ipsa injuria cessit in gloriam Artificis.

dit Pline, une chose en quoi personne n'a pu pénétrer son secret, est la composition d'un certain Vernis, qu'il appliquoit à ses tableaux pour leur conserver pendant une longue suite de siécles toutes leur fraîcheur & toute leur force. Il tiroit trois avantages de ce Vernis. 1. Il donnoit du lustre aux couleurs quelles qu'elles fussent, & les rendoit plus moëlleuses, plus unies, & plus tendres : ce qui est maintenant l'effet de l'huile. 2. Il garantissoit ses ouvrages de l'ordure & de la poussiére. 3. Il [a] ménageoit la vûe du Spectateur qui s'éblouit facilement, en tempérant les couleurs vives & tranchantes par l'interposition de ce Vernis, qui tenoit lieu de verre à ses ouvrages.

ARISTIDE.

UN des plus fameux contemporains d'Apelle étoit ARISTIDE de Thébes. A la vérité il ne possédoit pas l'élegance & les graces dans le même degré qu'Apelle : mais [b] il est le premier, qui, par le génie & par *Plin. l. 35. c. 10.*

a Ne claritas colorum, oculorum aciem offenderet... & eadem res nimis floridis coloribus austeritatem occultè daret. *Plin.*

b Is omnium primus animum pinxit, & sensus omnes expressit, *Plin.*

étude, ſe ſoit fait des régles ſûres pour peindre l'ame, c'eſt-à-dire les ſentimens les plus intimes du cœur. Il excelloit dans les paſſions fortes & véhémentes, auſſi bien que dans les paſſions douces : mais ſon coloris avoit quelque choſe de dur & d'auſtére.

On a de lui [a] cet admirable tableau, (c'eſt toujours Pline qui parle) où, dans le Sac d'une ville, eſt repréſentée une MERE qui expire d'un coup de poignard qu'elle a reçu dans le ſein, & un ENFANT qui ſe traîne juſqu'à ſa mammelle pour la téter. On voit ſur le viſage de cette femme, quoique mourante, les ſentimens les plus vifs, & les ſoins les plus empreſſés de la tendreſſe maternelle. Elle paroit ſentir le danger de ſon fils, & craindre qu'au lieu du lait qu'il cherche il ne trouve que du ſang. On diroit que Pline a le pinceau à la main, tant il peint avec de vives couleurs tout ce qu'il décrit. Alexandre, qui aimoit tant les belles choſes, fut ſi enchanté de cette piéce, qu'il

a Hujus pictura eſt, oppido capto, ad Matris morientis è vulnere mammam adrepens Infans : intelligiturque ſentire Mater, & timere, ne, emortuo lacte, ſanguinem lambat.

qu'il la fit emporter de Thébes où elle étoit, à Pella lieu de sa naissance, ou du moins qui passoit pour tel.

Le même peignit encore la bataille des Grecs contre les Perses, où il fit entrer dans un seul quadre jusqu'à cent personnages, à raison de mille * dragmes (cinq cens livres) pour chaque figure, par accord fait entre lui & le Tyran Mnason, qui régnoit alors à Elatée dans la Phocide. J'ai parlé ailleurs d'un Bacchus, qui étoit regardé comme le chef-d'œuvre d'Aristide, & qui fut trouvé à Corinthe lors de sa prise par Mummius.

Il étoit si habile à exprimer la langueur tant du corps que de l'ame, qu'Attale, grand connoisseur en ces sortes de choses, ne fit point difficulté de donner cent talens pour un de ses tableaux, où il ne s'agissoit que d'une expression de cette nature. Il n'y a que des richesses aussi immenses que celles d'Attale, qui étoient passées en proverbe, (*Attalicis conditionibus*) qui puissent rendre vraisemblable un prix si exorbitant pour un seul tableau. PRO-

Cent mille écus.

* *Le texte porte* dix mines. *La mine valoit cent dragmes, & la dragme dix sols.*

PROTOGENE.

PROTOGÈNE étoit de Caune, ville ſituée ſur la côte méridionale de l'île de Rhodes, dont elle dépendoit. Il n'étoit d'abord occupé qu'à peindre des navires, & vécut longtems dans une grande pauvreté. Peut-être ne lui fut-elle pas ſi nuiſible : car ſouvent elle évertue les hommes, & eſt [a]la ſœur, ou plutôt la mere du bon eſprit. Il parvint, dans les ouvrages où il fut emploié à Athénes, à faire l'admiration du peuple le plus ſavant du monde.

Plin. l. 35 cap. 10. Aul. Gell. l. 15. c. 31. Plut. in Demetr. p. 898.

Son tableau le plus fameux eſt l'IALYSE ; c'étoit un grand chaſſeur, fils ou petit-fils du Soleil, & Fondateur de Rhodes. Ce qu'on admiroit le plus dans ce tableau étoit l'écume qui ſortoit de la * gueule du chien. J'ai raporté au long cette hiſtoire en parlant du ſiége de Rhodes.

Tome VII. page 264.

Un autre tableau de Protogéne fort renommé, étoit le SATYRE appuié con-

[a] Neſcio quomodo bonæ mentis ſoror eſt paupertas. Petron.

* *Dans mon premier récit, j'avois, de ma pure libéralité, donné une bouche au chien ; & ce n'eſt point ſans peine que je ſuis obligé de la lui ôter. En effet, je ne ſai pourquoi on n'en gratifie pas un animal ſi ami de l'homme.*

contre une colonne. Il le travailloit dans le tems même du siége de Rhodes : c'est pourquoi on disoit qu'*il l'avoit peint sous l'épée.* D'abord il y avoit une Perdrix perchée sur la colonne. Mais parce que les gens du lieu, aiant vû le tableau nouvellement exposé, donnoient toute leur attention & toute leur admiration à la perdrix, & ne disoient rien du Satyre qui étoit bien plus admirable ; & que des perdrix apprivoisées, qu'on apporta à cet endroit, jettérent des cris à la vûe de celle qui étoit sur la colonne comme si elle eut été vivante ; le Peintre, indigné de ce mauvais goût, qui selon lui faisoit tort à sa réputation, demanda permission aux Directeurs du temple où le tableau étoit consacré, de retoucher à son ouvrage : ce qui lui aiant été accordé, il effaça la perdrix. *Strab. l. 14. p. 652.*

Il peignit aussi la mere d'Aristote, son bon ami. Ce Philosophe célébre, qui avoit cultivé toute sa vie les Sciences & les beaux Arts, estimoit beaucoup les talens de Protogéne. Il auroit même souhaité qu'il les eût emploiés plus dignement qu'à peindre des Chasseurs, ou des Satyres, ou

ou à faire des portraits. Auſſi lui propoſoit-il, pour ſujet de ſon pinceau, les batailles & les conquêtes d'Alexandre, comme plus favorables à la peinture par la grandeur des idées, par la nobleſſe des expreſſions, par la variété des événemens, & par l'immortalité des choſes mêmes. Mais un certain goût particulier, une certaine pente naturelle pour des ſujets plus tranquilles & plus gracieux, le tournérent plutôt du côté des ouvrages qu'on vient de dire. Tout ce que le Philoſophe put enfin obtenir du Peintre, fut le portrait d'Alexandre, mais ſans bataille. Il eſt dangereux de vouloir tirer les habiles Ouvriers de leur goût & de leur talent naturel.

PAUSIAS.

Plin. l. 35. cap. 11. PAUSIAS étoit de Sicyone. Il ſe diſtingua ſur tout dans un genre particulier de Peinture appellé *Cauſtique*, parce qu'on fait tenir les couleurs ſur le bois ou ſur l'ivoire par le moien du feu. Il eut pour Maître dans ce genre de Peinture Pamphile, qu'il laiſſa beaucoup derriére lui. Il commença le premier à décorer les vou-

voutes & les lambris de ces ſortes de peintures. On avoit de lui pluſieurs ouvrages conſidérables. Pauſanias parle d'une IVRESSE; ſi bien peinte, dit-il, qu'on aperçoit, à travers un grand verre qu'elle vuide, tous les traits de ſon viſage enluminé. *Pauſan. l. 2. pag. 134.*

La [a] courtiſane Glycére, de Sicyone comme lui, excelloit dans l'art de faire des couronnes, & elle en étoit regardée comme l'inventrice. Pauſias, pour lui plaire & pour l'imiter, s'appliqua auſſi à peindre des fleurs. On vit alors un beau combat entre l'Art & la Nature, chacun de ſon côté faiſant des efforts extraordinaires pour l'emporter ſur ſon émule, ſans qu'il fût preſque poſſible d'adjuger la victoire à l'un ou à l'autre.

Pauſias paſſa la plus grande partie de ſa vie à Sicyone ſa patrie, qui étoit comme la mere nourriciére des Peintres & de la Peinture. Il eſt vrai que

fu Diuque it illa patria picturæ. *Plin.*

[a] Amavit in juventa Glyceram municipem ſuam, inventricem coronarum: certandoque imitatione ejus, ad numeroſiſſimam florum varietatem perduxit artem illam... cùm opera ejus picturâ imitaretur, & illa provocans variaret, eſſetque certamen Artis ac Naturæ. *Plin. lib. 35. cap. 11. & lib. 21. cap. 3.*

que cette ville ſe trouvant fort endettée dans les derniers tems, juſques-là que tous ſes tableaux publics & particuliers furent engagés pour de groſſes ſommes, M. Scaurus, beau-fils de Sylla par Métella ſa mere, dans le deſſein d'immortaliſer la gloire de ſon Edilité, paia tous ſes Créanciers, retira de leurs mains toutes les piéces des plus fameux Peintres, & entr'autres celles de Pauſias, les tranſporta à Rome, & les plaça toutes dans ce fameux Théatre qu'il fit élever juſqu'à trois étages, tous ſoutenus par des colonnes magnifiques de trente-huit piés de haut au nombre de trois cens ſoixante, & embellis par des ſtatues de marbre & de bronze, & par des peintures antiques des meilleurs Maîtres. Ce théatre ne devoit durer qu'autant de tems que la célébration des Jeux. Pline dit de cette Edilité, qu'elle fut la ruine des mœurs, & qu'elle en acheva le renverſement. *Cujus (M. Scauri) neſcio an Ædilitas maximè proſtraverit mores civiles*; & il va juſqu'à dire qu'elle fit plus de tort à Rome que la ſanglante proſcription de Sylla ſon beau-pere, laquelle fit

Plin. l. 36. cap. 15.

fit périr tant de milliers de citoiens Romains.

NICIAS d'Athénes ſe diſtingua fort parmi les Peintres. On avoit de lui un grand nombre de tableaux qui étoient extrêmement eſtimés, entr'autres celui où il avoit décrit la deſcente d'Ulyſſe aux enfers, appellé νεκύια. Attale, ou plutôt ſelon Plutarque, Ptolémée, lui offrit pour ce tableau ſoixante talens, c'eſt-à-dire ſoixante mille écus, ce qui paroit à peine croiable: mais il les refuſa, & en fit préſent à ſa patrie. Il travailloit à cet ouvrage avec une telle application, que ſouvent il ignoroit quelle heure il étoit, & qu'il demandoit à ſon domeſtique, *Ai-je diné?* [a] Quand on vouloit ſavoir de Praxitéle lequel de ſes ouvrages de marbre il eſtimoit le plus: *Celui*, diſoit-il, *auquel Nicias a mis la main.* Il marquoit par là le vernis excellent que ce Peintre ajoutoit à ſes ſtatues de marbre qui en relevoit l'éclat.

Plut. in Moral. p. 1093.

Je paſſe ſous ſilence beaucoup

a Hic eſt Nicias, de quo dicebat Praxiteles interrogatus quæ maximè opera ſua probaret in marmoribus: Quibus Nicias manum admoviſſet; tantum circumlitioni ejus tribuebat. *Plin. lib. 35. cap. 11.*

d'autres Peintres habiles, mais moins connus & moins illuſtres que ceux dont j'ai parlé, & qui ont fait tant d'honneur à la Gréce.

Il eſt fâcheux que leurs ouvrages ne ſoient point parvenus juſqu'à nous, & qu'on ne ſoit point en état de juger de leur mérite par ſes propres yeux.

Nous pouvons bien comparer la Sculpture antique avec la nôtre, parce que nous ſommes certains d'avoir encore aujourd'hui les chef-d'œuvres de la Sculpture Grecque, c'eſt-à-dire ce qui s'eſt fait de plus beau dans l'antiquité. Les Romains, dans le ſiécle de leur plus grande ſplendeur, qui fut celui d'Auguſte, ne diſputoient aux Grecs que l'habileté dans la ſcience du gouvernement. Ils les reconnurent pour leurs maîtres dans les Arts, & nommément dans l'Art de la Sculpture.

Excudent alii ſpirantia molliùs æra,
Credo equidem; vivos ducent de marmore vultus...
Tu regere imperio populos, Romane, memento:
Hæ tibi erunt artes. *Virg. Æn. lib. 6.*

Ce que j'ai raporté de Michel-Ange, qui

qui donna ſi hautement la préférence au Cupidon de Praxitéle ſur le ſien, eſt une preuve bien claire que Rome la moderne ne le diſputoit pas plus aux Grecs pour la Sculpture, que l'ancienne Rome.

On ne peut pas juger de même à quel point les Peintres de l'antiquité ont réuſſi. Cette queſtion ne peut être décidée ſur de ſimples récits. Il faut, pour juger, avoir des piéces de comparaiſon. Elles nous manquent. Il reſte quelques peintures Moſaïques de l'antiquité à Rome, mais peu de peintes au pinceau; encore ſont-elles endommagées. D'ailleurs ce qui nous reſte, & ce qui étoit peint à Rome ſur les murailles, n'a été fait que longtems après la mort des Peintres célébres de la Gréce.

Il faut pourtant avouer, que, tout bien conſidéré, les préjugés ſont extrêmement favorables pour l'antiquité par raport même à la peinture. Du tems de Craſſus, que Cicéron fait parler dans ſes Livres *de l'Orateur*, on ne ſe laſſoit point d'admirer les ouvrages des anciens peintres, & on étoit bientôt dégoûté de ceux des mo-

dernes; parce que dans les premiers on trouvoit un goût de deſſein & d'expreſſion qui perpétuoit les extaſes des connoiſſeurs, & que dans les autres on ne trouvoit preſque que la variété du coloris. „ Je [a] ne ſai, „ dit Craſſus, comment il arrive que „ les choſes qui nous frapent le plus „ d'abord par leur vivacité, & qui „ nous font même plaiſir par cette „ ſurpriſe, nous dégoûtent & nous „ raſſaſient preſque auſſi-tôt. Prenons, „ par exemple, nos peintures modernes. Qu'y a-t-il de plus brillant „ & de plus fleuri? Quelle beauté, „ quelle variété de couleurs! Quelle „ ſupériorité n'ont-elles pas à cet „ égard ſur les anciennes! Cependant toutes ces piéces nouvelles, „ qui nous charment à la premiére „ vûe ne nous arrétent pas: & au „ contraire nous ne nous laſſons point „ de contempler les autres, malgré „ tou-

[a] Difficile dictu eſt, quænam cauſa ſit cur ea, quæ maximè ſenſus noſtros impellunt voluptate, & ſpecie prima acerrimè commovent, ab iis celerrimè faſtidio quodam & ſatietate abalienemur. Quanto colorum pulcritudine & varietate floridiora ſunt in picturis novis pleraque, quàm in veteribus! quæ tamen, etiamſi primo aſpectu nos ceperunt, diutius non delectant: cùm iidem nos, in antiquis tabulis, illo ipſo horrido obſoletoque teneamur. *Cic. de Orat. lib. 3, n. 98.*

„ toute la ſimplicité & la groſſiéreté „ même de leur coloris. „ Cicéron n'en apporte pas la raiſon. Denys d'Halicarnaſſe, qui vivoit auſſi du tems d'Auguſte, nous la marque. „ Les Anciens, dit-il, étoient de „ grands Deſſinateurs, qui entendoient parfaitement toute la grace „ & toute la force des Expreſſions, „ quoique leur coloris fût ſimple & „ peu varié. Mais les Peintres modernes, qui excellent dans le coloris „ & dans les ombres, ne deſſinent „ pas à beaucoup près ſi bien, & ne „ traitent pas les paſſions avec le „ même ſuccès. " Ce double témoignage nous laiſſe entrevoir que les Anciens n'avoient pas moins réuſſi dans la peinture que dans la Sculpture: & leur ſupériorité dans celle-ci n'eſt pas conteſtée. Il paroit au moins, pour ne rien outrer, que les anciens avoient pouſſé la partie du deſſein, du clair-obſcur, de l'expreſſion, & de la compoſition, auſſi loin que les modernes les plus habiles peuvent l'avoir fait; mais que pour le coloris ils leur étoient de beaucoup inférieurs.

Dionyſ. Halicarn. in Iſæo, p. 104.

Je ne puis terminer ce qui regarde

la Peinture & la Sculpture, ſans déplorer l'abus qu'en ont fait ceux qui y ont le plus excellé: je parle également des anciens & des modernes. Tous les Arts en général, mais ſur tout les deux dont nous parlons, ſi eſtimables par eux-mêmes, ſi dignes d'admiration, qui produiſent des effets ſi merveilleux, qui ſavent, par quelques coups de ciſeau animer le marbre & le bronze, & par l'heureux mélange de quelques couleurs repréſenter au vif tous les objets de la nature: ces Arts, dis-je, doivent un hommage particulier à la Vertu, pour l'honneur & l'avancement de laquelle l'Auteur & l'Inventeur primitif de tous les Arts, c'eſt-à-dire la Divinité même, les a ſinguliérement deſtinés.

C'eſt l'uſage que les payens mêmes croioient devoir faire de la Sculpture & de la Peinture, en les conſacrant aux portraits des grands hommes, & à l'expreſſion de leurs belles actions. [a] Fabius, Scipion, & les autres illuſtres perſonnages de Rome, avouoient qu'à la vûe des images de leurs prédé-

a Sæpe audivi Q. Maxumum, P. Scipionem, præterea civitatis noſtræ præclaros viros ſolitos ita

déceſſeurs ils ſe ſentoient extraordinairement animés à la vertu. Ce n'étoit pas la cire dont ces figures étoient formées, ni ces figures mêmes, qui produiſoient ſur leurs eſprits de ſi fortes impreſſions, mais la vûe des grands hommes & des grandes actions dont elles renouvelloient & perpetuoient le ſouvenir, & leur inſpiroient en même tems un vif deſir de les imiter.

Polybe remarque que ces images, c'eſt-à-dire les buſtes de cire qu'on expoſoit aux jours ſolennels dans la ſalle des Magiſtrats Romains, & qu'on portoit avec pompe dans leurs funérailles, allumoient une ardeur incroiable dans l'eſprit des jeunes gens, comme ſi ces grands hommes, ſortis de leurs tombeaux & pleins de vie, les euſſent animés de vive voix à marcher ſur leurs traces. *Polyb. lib. 6. p. 495-496.*

Agrippa, [a] gendre d'Auguſte, dans une harangue magnifique, & digne

dicere, cùm majorum imagines intuerentur, vehementiſſimè ſibi animum ad virtutem accendi. Scilicet non ceram illam neque figuram, tantam vim in ſe ſe habere: ſed memoria rerum geſtarum eam flammam egregiis viris in pectore creſcere, neque priùs ſedari, quàm virtus eorum famam atque gloriam adæquaverit. *Salluſt. in Præf. bel. Jugurth.*

a Extat ejus (Agrippæ) oratio magnifica, & ma-

du premier & du plus grand citoien de Rome, faiſoit voir par pluſieurs raiſons, dit Pline, combien il ſeroit utile à la République d'expoſer publiquement dans la Capitale les plus belles piéces de l'Antiquité en tout genre, pour exciter parmi les jeunes gens une noble émulation : ce qui ſans doute, ajoute-t-il, auroit bien mieux valu, que de les reléguer à la campagne dans les jardins ou autres lieux de plaiſance des particuliers.

En effet, Ariſtote dit que les Sculpteurs & les Peintres enſeignent à former les mœurs par une méthode plus courte & plus efficace que celle des Philoſophes ; & qu'il eſt des tableaux auſſi capables de faire rentrer en eux-mêmes les hommes vicieux que les plus beaux préceptes de morale. Saint Grégoire de Naziance raporte l'hiſtoire d'une Courtiſane, qui, dans un lieu où elle n'étoit pas venue pour faire des réflexions ſérieuſes, jetta les yeux par hazard ſur le portrait d'un Polémon, Philoſophe fameux pour ſon changement de vie

ximo civium digna, de tabulis omnibus ſigniſque publicandis : quod fieri ſatius fuiſſet, quàm in villarum exilia pelli. *Plin. lib. 35. cap. 4.*

vie qui tenoit du prodige & laquelle rentra en elle-même à la vûe de ce portrait. Cédrénus raconte qu'un tableau du Jugement dernier contribua beaucoup à la converſion d'un Roi des Bulgares. Le [a] ſentiment de la vûe eſt bien plus vif que celui de l'ouie, & une image qui repréſente vivement un objet frape tout autrement qu'un diſcours. Saint Grégoire de Nyſſe avoue qu'il fut touché juſqu'aux larmes par la vûe d'un tableau.

Cet effet de la Peinture eſt encore plus promt pour le mal que pour le bien. La [b] vertu nous eſt étrangere, & le vice naturel. Sans qu'il ſoit beſoin de guides ni d'exemples, (& il s'en trouve par tout) une pente aiſée nous y porte, ou, pour mieux dire, nous y précipite. A quoi faut-il donc s'attendre, quand la Sculpture avec toute la délicateſſe de l'art, & la Peinture avec toute la vivacité de

a Segniùs irritant animos demiſſa per aures, Quàm quæ ſunt oculis ſubjecta fidelibus, *Horat.*

Sic intimos penetrat ſenſus (pictura) ut vim dicendi nonnunquam ſuperare videatur. *Quintil.*

b Ad deteriora faciles ſumus; quia nec dux poteſt, nec comes deeſſe; & rés etiam ipſa ſine duce, ſine comite procedit: non pronum eſt tantum ad vitia, ſed præceps iter. *Senec. Epiſt. 97.*

ſes couleurs, viennent animer une paſſion déja trop allumée & trop ardente par elle-même ? Quels ravages ne cauſent point dans l'imagination des jeunes perſonnes ces nudités indécentes, que les Sculpteurs & les Peintres ſe permettent ſi communément ! Elles [a] peuvent bien faire honneur à l'Art, mais elles deshonorent pour toujours l'Artiſte.

Sans parler même ici du Chriſtianiſme, qui abhorre toutes ces Sculptures & ces Peintures licentieuſes : les Sages du paganiſme, tout aveugles qu'ils étoient, les condannent preſque avec la même ſévérité. Ariſtote, dans ſes Livres de la République, recommande aux Magiſtrats, comme un de leurs devoirs les plus eſſentiels, de veiller attentivement à ce qu'il ne ſe rencontre point dans les villes de ces ſortes de ſtatues & de tableaux, propres à enſeigner le vice, & capables de corrompre toute la Jeuneſſe. Sénéque [b] dégrade la Peinture & la Sculpture, & leur ote le nom d'Arts

Ariſtot. in Polit. lib. 7. cap. 17.

Peccare docentes hiſtorias monet. *Hor.*

a Non hîc per nudam pictorum corporum pulcritudinem turpis proſtat hiſtoria, quæ, ſicut ornat artem, ſic devenuſtat artificem. *Sidon. Apollin. l. 11. Ep 2.*

b Non enim adducor ut in numerum liberalium artium pictores recipiam, non magis quàm ſtatuarios aut marmoreos, aut cæteros luxuriæ miniſtros. *Senec. Epiſt. 88.*

libéraux, dès qu'elles prétent leur miniſtére au Vice. Pline le Naturaliſte, tout enthouſiaſmé qu'il eſt pour la beauté des Ouvrages antiques, traite d'action deshonorante & criminelle la liberté licentieuſe que ſe donnoit ſur ce point à Rome un Peintre d'ailleurs fort célébre : *Fuit Arellius Romæ celeber, niſi* FLAGITIO INSIGNI *corrupiſſet artem.* Il fait paroitre une juſte indignation contre des Sculpteurs qui gravoient d'infames images ſur des coupes & ſur des gobelets, pour ne plus boire, en quelque ſorte, qu'à travers des obſcénités ; comme ſi, dit-il, l'ivreſſe ne portoit pas déja aſſez par-elle-même à la débauche, & qu'il falût encore l'éguillonner par de nouveaux attraits. *Vaſa adulteriis cælata, quaſi per ſe parum doceat libidinem temulentia... Ita vina ex libidine hauriuntur, atque etiam præmio invitatur ebrietas.* *Plin. l. 35. cap. 10.* *Id. lib. 14. ap. 22.*

Il n'eſt pas juſqu'aux Poétes qui ſe déclarent vivement contre ce deſordre. Properce s'étonne qu'on érige en public des temples à la Pudeur, pendant que l'on ſouffre dans les maiſons particuliéres des tableaux immodeſtes, qui ne peuvent que cor- *Properr. l. 2. Eleg. 5.*

rompre l'eſprit des jeunes vierges, qui ſous l'amorce d'un ſpectacle agréable aux yeux cachent un poiſon mortel qui pénétre juſqu'au cœur, & qui ſemblent donner des leçons publiques d'impureté. On ne voioit point, dit-il en finiſſant, ces indécentes figures chez nos ancêtres; & les murailles de leurs appartemens, peintes par des mains impures, ne mettoient point ainſi le crime en honneur, & ne le donnoient point en ſpectacle. L'endroit eſt trop beau, pour n'être pas ici raporté en entier.

Templa Pudicitiæ quid opus ſtatuiſſe puellis,
Si cuivis nuptæ quidlibet eſſe licet?
Quæ manus obſcœnas depinxit prima tabellas,
Et poſuit caſtâ turpia viſa domo:
Illa puellarum ingenuos corrupit ocellos,
Nequitiæque ſuæ noluit eſſe rudes.
Ah! gemat in terris, iſta qui protulit arte
Jurgia ſub tacita condita lætitia.
Non iſtis olim variabant tecta figuris:
Tum paries nullo crimine pictus erat.

Nous avons vû une ville, qui avoit le

le choix de deux ſtatues de Vénus, toutes deux de la main de Praxitéle, c'eſt tout dire, l'une voilée & l'autre nue, préférer la premiére quoique beaucoup moins eſtimée, parce qu'elle étoit plus conforme à la modeſtie & à la pudeur. Que pourrois-je ajouter à un tel exemple? Quelle condannation pour nous, ſi nous rougiſſions de le ſuivre!

CHAPITRE SIXIÉME.

DE

LA MUSIQUE.

LA MUSIQUE des Anciens étoit une ſcience bien plus étendue qu'on ne le penſe ordinairement. Outre la compoſition des chants Muſicaux, & l'exécution de ces chants avec la voix & ſur les inſtrumens, à quoi ſe borne la nôtre, l'ancienne comprenoit l'Art poétique, qui enſeignoit à faire des vers de toute ſorte, auſſi bien qu'à mettre en chant ceux qui en étoient ſuſceptibles; l'Art de la *Saltation* ou du geſte, qui enſeignoit les pas & l'attitude ſoit de la

la danſe proprement dite, ſoit de la marche ordinaire, & les geſtes qui doivent être emploiés dans la déclamatiõ; enfin elle renfermoit l'Art de compoſer & d'écrire en notes la ſimple déclamation, pour régler par ces notes tant le ſon de la voix, que la meſure & les mouvemens du geſte, art fort uſité chez les Anciens, & qui nous eſt abſolument inconnu. Toutes ces différentes parties, qui ont réellement entr'elles une liaiſon naturelle, compoſoient dans l'origine un ſeul & même art, exercé par les mêmes artiſtes; quoique dans la ſuite elles ſe ſoient ſéparées, ſur tout la Poéſie, qui a fait un ordre à part.

Je traiterai ici légérement toutes ces parties, excepté celle qui regarde la ſtructure des vers qui trouvera ailleurs ſa place; & je commencerai par la Muſique proprement dite, & telle qu'elle eſt connue parmi nous.

ARTICLE PREMIER.

De la Muſique proprement dite.

LA MUSIQUE eſt un Art qui enſeigne les propriétés des ſons capables de produire quelque mélodie & quelque harmonie.

§. I.

§. I.

Origine & effets merveilleux de la Muſique.

QUELQUES Auteurs prétendent que ce ſont les oiſeaux qui ont appris à l'homme à chanter, en lui faiſant remarquer par leur ramage & leurs gazouillemens combien les différentes inflexions & les divers tons de la voix ſont capables de flater agréablement l'oreille. L'homme a eu un plus excellent maître, auquel ſeul il doit faire remonter ſa reconnoiſſance.

L'invention de la Muſique, & des inſtrumens qui en ſont une principale partie, eſt un préſent de Dieu, comme l'invention des autres arts. Elle ajoute au ſimple don de la parole, déja bien précieux par lui-même, quelque choſe de plus vif, de plus animé, & de plus propre à produire au-dehors les ſentimens de l'ame. Lorſqu'elle eſt ſaiſie & pénétrée de la vûe de quelque objet qui l'occupe fortement, le langage ordinaire ne ſuffit pas à ſes tranſports. Elle s'élance pour ainſi dire hors d'elle-même, elle ſe livre ſans meſure aux mou-

mouvemens qui l'agitent, elle anime & redouble le ton de la voix, elle répéte à diverſes repriſes ſes paroles; & peut contente de tous ces efforts qui lui paroiſſent encore trop foibles, elle appelle à ſon ſecours les inſtrumens, qui ſemblent la ſoulager en donnant aux ſons une variété, une étendue, & une continuité, que la voix humaine ne peut avoir.

Voila ce qui a donné lieu à la Muſique, & ce qui l'a rendu ſi intéreſſante & ſi recommandable, & voila ce qui montre en même tems qu'à proprement parler elle n'a de véritable uſage que pour la religion, à laquelle ſeule il appartient de cauſer à l'ame des ſentimens vifs qui la tranſportent & l'enlevent, qui nourriſſent ſa reconnoiſſance & ſon amour, qui répondent à ſon admiration & à ſon raviſſement, & qui lui faſſent éprouver qu'elle eſt heureuſe, en applaudiſſant, pour ainſi dire, à ſa joie & à ſon bonheur, comme David le fait dans tous ſes divins Cantiques, qu'il emploie uniquement à adorer, à louer, à rendre graces, à chanter la grandeur de Dieu, & à publier ſes merveilles.

Tel

Tel fut le premier uſage que les hommes firent de la Muſique, ſimple, naturelle, ſans art & ſans raffinement dans ces tems d'innocence & dans cette enfance du monde ; & ſans doute que la famille de Seth, dépoſitaire du vrai culte, la conſerva dans toute ſa pureté. Mais les enfans du ſiécle, plus aſſervis aux ſens & aux paſſions, plus occupés à adoucir les peines de cette vie, à rendre leur exil agréable, & à ſe conſoler de leurs maux, ſe livrérent plus promptement aux agrémens de la Muſique, & furent plus attentifs à la perfectionner, à la réduire en art, à rappeller leurs obſervations à des régles fixes, à la ſoutenir, à la fortifier, à la varier par le ſecours des inſtrumens.

En effet l'Ecriture Sainte place l'origine de cette ſorte de Muſique dans la famille de Caïn, qui étoit celle des réprouvés, & lui donne pour Auteur Jubal l'un des deſcendans de ce chef des impies. Auſſi voions-nous que c'eſt ordinairement aux objets des paſſions que la Muſique eſt aſſervie. Elle ſert à les embellir, à les agrandir, à les rendre plus touchans, à les faire pénétrer juſqu'au fond

Gen. 4.21.

fond de l'ame par un nouveau plaiſir, à la rendre captive des ſens, à la faire habiter toute entiére dans ſes oreilles, à lui inſpirer une nouvelle pente à chercher hors d'elle ſa conſolation, & à lui communiquer une nouvelle averſion pour les réflexions utiles & pour l'attention à la vérité. L'abus de la Muſique, preſqu'auſſi ancien que ſon invention, a fait plus d'imitateurs de Jubal que de David. Mais il ne faut pas faire retomber ce reproche ſur la Muſique même. Car, comme l'obſerve Plutarque ſur le ſujet que je traite, en général tout homme de bon ſens n'imputera jamais aux ſciences mêmes l'abus que quelques-uns en font : il ne s'en prendra qu'aux diſpoſitions vicieuſes de ceux qui les corrompent.

Plut. de Muſic. pag. 1146.

Cet exercice a fait dans tous les tems le plaiſir de toutes les nations, des plus barbares comme de celles qui ſe piquoient le plus de politeſſe. Et il faut avouer que [a] l'Auteur de la nature a mis dans l'homme un goût & un panchant ſecret pour le chant &

a Atque eam (Muſicam) natura ipſa videtur ad tolerandos facilius labores velut muneri nobis dediſſe. Si quidem & remiges cantus hortatur, nec

& l'harmonie, qui ſert à nourrir ſa joie dans les tems de proſpérité, à diſſiper ſon chagrin dans ſes afflictions, à ſoulager ſa peine dans ſes travaux. Il n'eſt point d'artiſan qui n'ait recours à cet innocent artifice, & la plus légére chanſon lui fait preſque oublier toutes ſes fatigues. La cadence harmonieuſe avec laquelle les forgerons frapent ſur l'enclume le fer brulant, ſemble donner de la légéreté à la maſſe peſante de leurs marteaux. Il n'eſt pas juſqu'aux ramaurs, dont le pénible travail ne trouve une ſorte de ſoulagement dans cet eſpéce de concert que forme leur mouvement nombreux & uniforme. [a] Les Anciens ſe ſervoient avantageuſement des inſtrumens de Muſique, comme on le fait encore aujourd'hui, pour exciter l'ardeur martiale dans le cœur des combattans;

ſolùm in iis operibus, in quibus plurium conatus præeunte aliqua jucunda voce conſpirat, ſed etiam ſingulorum fatigatio quamlibet ſe rudi modulatione ſolatur. *Quintil. lib. 1. cap. 10.*

a Duces maximos & fidibus & tibiis cecinisſe traditum, & exercitus Lacedæmoniorum muſicis accenſos modis. Quid autem aliud in noſtris Legionibus cornua ac tubæ faciunt? quorum concentus, quanto eſt vehementior, tanto Romana in bellis gloria ceteris præſtat. *Quintil. lib. 1. cap. 10.*

tans ; & Quintilien attribue en partie la réputation de la milice Romaine à l'effet que produiſoit ſur les Légions le ſon guerrier des cors & des trompettes.

J'ai dit que la Muſique étoit en uſage chez toutes les nations : mais ce ſont les Grecs ſur tout qui l'ont miſe en honneur, & qui, par le cas qu'ils en faiſoient, l'ont portée à un haut degré de perfection. C'étoit [a] un mérite pour les plus grands hommes de s'y diſtinguer, & une ſorte de honte pour eux d'être obligés d'avouer ſur ce point leur ignorance. Nul héros n'a plus illuſtré la Gréce qu'Epaminondas : on comptoit au nombre de ſes belles qualités d'avoir ſû danſer avec grace, & toucher les inſtrumens avec habileté. Pluſieurs années auparavant, le refus que fit The-

a Summam eruditionem Græci ſitam cenſebant in nervorum vocumque cantibus. Igitur Epaminondas, princeps, meo judicio, Græciæ, fidibus præclarè cecinisſe dicitur : Themiſtocleſque, aliquot antè annis, cùm in epulis recuſaſſet lyram, habitus eſt indoctior. Ergo in Græcia muſici floruerunt, diſcebantque id omnes ; nec, qui neſciebat, ſatis excultus doctrina putabatur. *Cic. Tuſc. 1. n. 4.*

In ejus (Epaminondæ) virtutibus commemorabatur, ſaltaſſe eum commodè, ſcienterque tibiis cantaſſe. *Corn. Nep. in Præfat.*

Thémiſtocle dans un repas de jouer quelque air ſur la lyre, lui attira des reproches, & ne lui fit pas d'honneur. Ignorer la Muſique, paſſoit dans ces tems pour un défaut d'éducation.

Auſſi les plus célébres Philoſophes qui nous ont laiſſé des Traités ſur la Politique, comme Platon & Ariſtote, recommandent en particulier qu'on ait grand ſoin de faire apprendre la Muſique aux jeunes gens. Elle faiſoit, chez les Grecs, une partie eſſentielle de l'éducation. Outre qu'elle a une liaiſon néceſſaire avec cette partie de la Grammaire que l'on appelle *Proſodie*, qui roule ſur la longueur ou briéveté des ſyllabes dans la prononciation, ſur la meſure des vers, ſur leur rhythme ou cadence, & principalement ſur la maniére d'accentuer les mots : les Anciens étoient perſuadés qu'elle pouvoit contribuer beaucoup à former le cœur des jeunes gens, en y introduiſant une ſorte d'harmonie, qui pût les porter à tout ce qui eſt honnête ; rien n'étant plus utile, ſelon Plutarque, que la Muſique, pour exciter en tout tems à toutes ſortes d'actions vertueuſes, & principalement lorſqu'il

Plut. de Muſic. pag. 1140.

qu'il s'agit d'affronter les périls de la guerre.

Il s'en faut bien que la Muſique fût autant eſtimée des Romains dans les beaux tems de la République. Elle paſſoit alors pour peu honorable, comme l'obſerve Cornélius Népos, en faiſant remarquer le différent goût des nations ſur pluſieurs matiéres, Le reproche que fait Salluſte à une Dame Romaine, de ſavoir mieux danſer & chanter qu'il ne convenoit à une femme d'honneur & de probité, *ſaltare & pſallere elegantiùs quàm neceſſe eſt probæ*, marque aſſez ce que les Romains penſoient de la Muſique. Pout la danſe, ils en avoient une étrange idée, juſqu'à dire que, pour en faire uſage, il faloit ou être ivre, ou avoir perdu la raiſon : *Nemo ſaltat ferè ſobrius, niſi fortè inſanit.* Telle étoit la ſévérité Romaine, juſqu'à ce que le commerce avec les Grecs, & encore plus les richeſſes & l'opulence, les eurent fait donner dans des excès que l'on ne peut pas même reprocher aux Grecs.

In Præfat.

In bello Catilin.

Cic. in orat. pro Muren. n. 13.

Les Anciens attribuoient à la Muſique de merveilleux effets, ſoit pour exciter ou réprimer les paſſions, ſoit pour

pour adoucir les mœurs, & humaniſer des peuples naturellement ſauvages & barbares.

Pythagore[a] voiant un jeune Etranger, échaufé des vapeurs du vin, & animé de plus par le ſon d'une flute dont on jouoit ſur le mode Phrygien, près de faire violence à une chaſte maiſon, rendit à ce jeune homme ſa tranquillité & ſon bon ſens, en ordonnant à la Muſicienne de changer de mode, & de jouer plus gravement, ſuivant la cadence marquée par le pié appellé *Spondée*.

Galien met une hiſtoire preſque toute pareille ſur le compte d'un Muſicien de Milet, nommé Damon. Ce ſont de jeunes gens ivres, qu'une joueuſe de flute a rendu furieux en jouant ſur le mode Phrygien, & qu'elle radoucit par l'avis de ce même Damon en paſſant du mode Phrygien au Dorien. *De placit. Hipp. & Plat. lib. 5. cap. 6.*

Nous apprenons de Dion-Chryſoſtome, & de quelques autres, que le Muſicien Timothée, jouant un jour de la flute devant Alexandre le Grand ſur le mode appellé Ὀρθιος, qui *Orat. 1. de regn. init.*

[a] Pythagoram accepimus concitatos ad vim pudicæ domui afferendam juvenes, juſſa mutare in ſpondeum modos tibicina, compoſuiſſe. *Quintil. lib. 1. cap. 10.*

qui étoit un mode guerrier ; ce Prince courut aux armes auſſitôt. Plutarque dit preſque la même choſe du joueur de flute Antigénide, qui, dans un repas, agita de telle maniére ce même Prince, que, s'étant levé de table comme un forcené, il ſe jetta ſur ſes armes, & mélant leur cliquetis au ſon de la flute, peu s'en falut qu'il ne chargeât les convives.

De fortun. Alex. p. 335.

Parmi les effets merveilleux de la Muſique, on ne peut rien citer peut-être de plus frapant, ni de mieux atteſté, que ce qui regarde les Arcadiens. Polybe, hiſtorien ſage, exact, & qui mérite toute créance, eſt mon garant. J'abrégerai ſeulement ſon récit & ſes réflexions.

Polyb. l. 4. p. 285-291.

L'étude de la Muſique, dit-il, a ſon utilité pour tout le monde, mais elle eſt abſolument néceſſaire aux Arcadiens. Ces peuples, en établiſſant leur République, quoique d'ailleurs très auſtéres dans leur genre de vie, ont donné à la Muſique un ſi grand crédit, que non ſeulement ils enſeignent cet art aux enfans, mais qu'ils contraignent même les jeunes gens de s'y appliquer juſqu'a l'âge de trente ans. Ce n'eſt point une honte

honte parmi eux, que l'aveu d'ignorer les autres arts : mais c'eſt un deſhonneur de n'avoir point appris à chanter, & de n'en pouvoir donner des preuves dans l'occaſion.

Or, dit Polybe, il me paroit que leurs premiers Légiſlateurs, en faiſant de pareils établiſſemens, n'ont point eu deſſein d'introduire le luxe & la molleſſe, mais ſeulement d'adoucir les mœurs féroces des Arcadiens, & d'égaier par l'exercice de la Muſique leur caractére triſte & mélancolique, cauſé ſans doute en partie par la froideur de l'air qu'on reſpire dans preſque toute l'Arcadie.

Mais les Cynéthiens aiant négligé ce ſecours, dont ils avoient d'autant plus beſoin qu'ils habitent la partie la plus rude & la plus ſauvage de l'Arcadie, ſoit pour l'air, ſoit pour le climat, ſont enfin devenus ſi féroces & ſi barbares, qu'il n'y a nulle ville en Gréce où l'on ait commis des crimes auſſi grands & auſſi fréquens, que dans celle de Cynéthe.

Polybe termine ce récit, en avertiſſant qu'il y a ſi fort inſiſté pour deux raiſons. La premiére, pour empécher que quelqu'un des peuples

d'Arcadie, ſur le faux préjugé que l'étude de la Muſique n'eſt parmi eux qu'un amuſement ſuperflu, ne vienne à négliger cette partie de leur diſcipline. La ſeconde, pour engager les Cynéthiens à donner la préférence à la Muſique, ſi jamais Dieu, (l'expreſſion eſt remarquable) ſi jamais Dieu leur inſpire de s'appliquer aux arts qui humaniſent les peuples. Car c'eſt la ſeule voie, par laquelle ils puiſſent dépouiller leur ancienne férocité.

Je ne ſai pas s'il eſt poſſible de rien trouver dans toute l'antiquité qui égale l'éloge que fait ici Polybe de la Muſique: & l'on ſait quel homme c'étoit que Polybe. Joignons-y ce qu'en ont dit les deux plus grandes lumiéres de la philoſophie ancienne, Platon & Ariſtote, qui en recommandent ſouvent l'étude, & en relevent beaucoup les avantages. Peut-on deſirer un témoignage plus authentique & plus favorable? Mais, afin que l'autorité de ces grands hommes ne nous en impoſe point, je dois marquer ici de quel genre de Muſique ils entendent parler. Quintilien, qui penſoit comme eux

Quintil. l. 1. c. 10.

eux ſur cet article, nous expliquera leur ſentiment : c'eſt dans un chapitre, où il avoit fait un magnifique éloge de la Muſique. » Quoique les exem-
» ples que j'ai cités, dit-il, faſſent
» aſſez voir quelle ſorte de Muſique
» j'approuve, je croi pourtant devoir
» déclarer ici que ce n'eſt point celle
» dont retentiſſent aujourd'hui nos
» théatres, & qui, par ſes airs effé-
» minés & laſcifs n'a pas peu contri-
» bué à éteindre & à étoufer en nous
» ce qui pouvoit nous reſter encore
» de force & de vertu : » *Apertiùs profitendum puto, non hanc à me præcipi, quæ nunc in ſcenis effeminata, & impudicis modis fracta, non ex parte minima ſi quid in nobis virilis roboris manebat, excîdit.* » Quand je recommande
» donc la Muſique, c'eſt celle dont
» des hommes pleins d'honneur & de
» courage ſe ſervoient pour chanter
» les louanges de leurs ſemblables.
» Je ne prétens point parler non plus
» de ces inſtrumens dangereux, dont
» les ſons languiſſans portent la mol-
» leſſe & l'impureté dans l'ame, &
» qui doivent être en horreur à tout
» ce qu'il y a de perſonnes bien nées.
» Mais j'entens cet art agréable d'al-

 » ler

„ ler au cœur par le moien de l'har-
„ monie, pour exciter les paſſions ou
„ pour les appaiſer conformément
„ au beſoin & à la raiſon.

C'eſt cette ſorte de Muſique, dont lesplus grands Philoſophes & les plus ſages Légiſlateurs chez les Grecs faiſoient tant de cas, parce qu'elle apprivoiſe les eſprits ſauvages, qu'elle adoucit la rudeſſe & la dureté des caractéres, qu'elle polit les mœurs, qu'elle rend les eſprits plus capables de diſcipline, qu'elle lie la ſociété d'une maniere douce & agréable, & qu'elle donne de l'horreur de tous les vices qui portent à la dureté, à l'inhumanité, à la férocité.

Elle n'eſt pas même inutile pour le corps, & contribue à la guériſon de certaines maladies. Ce que l'on raconte des effets de la Muſique ſur ceux qui ont été mordus de la Tarentule, paroitroit incroiable, s'il n'étoit appuié ſur des témoignages, auſquels on ne peut pas raiſonnablement refuſer ſa croiance.

Mémoires de l'Acad. des Sciences, ann. 1702.

La Tarentule eſt une groſſe araignée à huit yeux, & à huit pattes. Elle ne ſe trouve pas ſeulement vers Tarento, d'où elle a pris ſon nom, ou

ou dans la Pouille : il y en a dans pluſieurs autres endroits de l'Italie, & dans l'île de Corſe.

Peu de tems après qu'on a été mordu d'une Tarentule, il ſurvient à la partie une douleur très aiguë, & peu d'heures après un engourdiſſement. On tombe enſuite dans une profonde triſteſſe, on a peine à reſpirer, le poux s'affoiblit, la vûe ſe trouble & s'égare, enfin on perd la connoiſſance & le mouvement, & on meurt à moins que d'être ſecouru. La Médecine emploie pour la guériſon de cette maladie quelques remédes, qui ſeroient inutiles, ſi la Muſique ne venoit à ſon ſecours.

Lorſqu'un homme mordu eſt ſans mouvement & ſans connoiſſance, un Joueur d'inſtrumens eſſaie différens airs; &, lorſqu'il a rencontré celui dont les tons & la modulation conviennent au malade, on voit que celui-ci commence à faire quelque léger mouvement, qu'il remue d'abord les doits en cadence, enſuite les bras & les jambes, peu à peu tout le corps; & enfin il ſe leve ſur ſes piés, & ſe met à danſer, en augmentant toujours d'activité & de

force. Il y en a tel qui danſe ſix heures ſans ſe repoſer. Après cela on le met au lit, & quand on le croit aſſez remis de ſa premiére danſe, on le tire du lit par le même air pour une danſe nouvelle. Cet exercice dure pluſieurs jours, tout au plus ſix ou ſept, juſqu'à ce que le malade ſe trouve fatigué, & hors d'état de danſer davantage, ce qui annonce ſa guériſon. Car, tant que le venin agit ſur lui, il danſeroit, ſi l'on vouloit, ſans aucune diſcontinuation, & enfin il mourroit d'épuiſement de forces. Le malade qui commence à ſe ſentir las, reprend peu à peu la connoiſſance & le bon ſens, & revient comme d'un profond ſommeil, ſans ſe ſouvenir de ce qui s'eſt paſſé pendant ſon accès, non pas même de ſa danſe. Le fait eſt ſingulier, mais très certain : c'eſt aux Médecins à en expliquer la cauſe.

§. II.

Auteurs qui ont inventé ou perfectionné la Muſique & les Inſtrumens.

LES HISTORIENS profanes attribuent la découverte des premiéres régles de la Muſique à leur Mercure fabu-

fabuleux, d'autres à Apollon, d'autres à Jupiter même. Ils ont voulu par là, sans doute, nous faire entendre que l'invention d'un art si utile, ne pouvoit être attribuée qu'aux dieux, & qu'on avoit tort d'en faire honneur à quelque homme que ce fût. *Plut. de Music. pag. 1135.*

Le traité de Plutarque sur la Musique, expliqué & éclairci par les savantes remarques de Mr. Burette, me fournira la plus grande partie de ce que j'ai à dire sur l'histoire de ceux qui passent pour avoir le plus contribué à la perfection de cet art. Je me contenterai d'indiquer simplement les plus anciens, qui ne sont presque connus que dans la Fable, sans m'attacher à l'ordre des tems.

AMPHION.

Amphion est regardé par quelques-uns comme l'inventeur de la * *Cithare* ou Lyre, car ces deux instrumens étoient peu différens, comme je le marquerai dans la suite, & souvent les Auteurs les confondent.

* *J'appellerai toujours ainsi cet instrument, parce que notre* Guitare *qui en a tiré son nom, en est tout-à-fait différente.*

On conjecture que la fable de Thébes bâtie au ſon de la Lyre d'Amphion, eſt poſtérieure au tems d'Homére, qui n'en parle point, & qui n'auroit pas manqué d'en orner ſon poéme s'il l'eût connue.

Amphion eut pour contemporains *Linus*, *Anthès*, *Piérius*, *Philammon*. Ce dernier fut pere du fameux *Thamyris*, la plus belle voix de ſon tems, le rival des Muſes même, & qui aiant été livré à la vengeance de ces déeſſes, pour peine de ſon audace perdit la vûe, la voix, l'eſprit, & même l'uſage de ſa Lyre.

ORPHE'E.

LA REPUTATION d'Orphée étoit floriſſante dès le tems de l'expédition des Argonautes, du nombre deſquels il fut, c'eſt-à-dire avant la guerre de Troie. Il avoit eu pour maître dans la Muſique *Linus*, auſſi bien qu'Hercule. L'hiſtoire d'Orphée eſt connue de tout le monde.

HYAGNIS.

ON PRETEND qu'Hyagnis fut le plus ancien joueur de flute. Il fut pere de *Marſyas*, à qui l'invention

de la flute eſt auſſi attribuée. Il oſa provoquer Apollon, qui ne demeura vainqueur dans ce combat qu'en joignant ſa voix au ſon de ſa Lyre. Le vaincu fut écorché tout vif.

OLYMPE.

IL Y A eu deux Olympes, l'un & l'autre fameux joueurs de flute. Le plus ancien, Myſien d'origine, vivoit avant la guerre de Troie. Il étoit diſciple de Marſyas. Il excelloit auſſi dans l'art de toucher les inſtrumens à cordes. *Suidas.*

Le ſecond Olympe étoit Phrygien, & floriſſoit du tems de Midas. *Id.*

DEMODOQUE. PHEMIUS.

HOMERE parle avec éloge de ces deux Muſiciens en pluſieurs endroits de l'Odyſſée. Démodoque avoit compoſé deux poémes : l'un ſur la priſe de Troie, l'autre ſur les noces de Vénus & de Vulcain. Homére les lui fait chanter l'un & l'autre chez Alcinoüs roi des Phéaciens en préſence d'Ulyſſe Il parle de Phémius comme d'un chantre inſpiré des dieux mêmes. C'eſt lui qui par le chant de ſes poéſies miſes en muſique, & accompagnées *Plut.*

des ſons de ſa Lyre, égaie ces feſtins où les pourſuivans de Pénélope emploient les journées entiéres.

L'Auteur de la vie d'Homére attribuée à Hérodote, aſſure que Phémius s'établit à Smyrne; qu'il y enſeigna la Grammaire & la Muſique à la jeuneſſe, & qu'il y épouſa Crithéïde, qui d'un commerce illégitime avoit eu pour fils Homére même, à l'éducation duquel ce beaupere donna ſes ſoins, après l'avoir adopté.

TERPANDRE.

LES Auteurs ne ſont point d'accord entr'eux ſur la patrie de Terpandre, ni ſur le tems où il a vécu. Euſébe le place dans la XXXIIIe. Olympiade. Cette époque doit être avancée, s'il eſt vrai que ce Poéte Muſicien fut le premier qui remporta le prix aux jeux Carniens, inſtitués à Lacédémone ſeulement dans la XXVIe. Olympiade.

An. M. 3356. *Athen. l. 14. p. 635.*

An. M. 3325.

Outre cette victoire, qui fit grand honneur à l'habileté de Terpandre dans la poéſie muſicale, il ſignala encore ce même art en d'autres occaſions des plus importantes. On a

Plut. p. 1146.

fort

fort parlé de la ſédition qu'il ſut calmer à Lacédémone par ſes chants mélodieux accompagnés des ſons de la cithare. Il remporta auſſi quatre fois de ſuite le prix aux jeux Pythiques. *Id. p. 113.*

Il paroit que l'ancien Olympe & Terpandre, aiant trouvé, dans leur jeuneſſe, la Lyre montée ſeulement de trois ou quatre cordes, s'en ſervirent telle qu'ils la trouvérent alors, & s'y diſtinguérent par le charme de leur exécution. Dans la ſuite, pour perfectionner cet inſtrument, ils y firent des additions l'un & l'autre, ſur tout Terpandre, qui y fit entrer juſqu'à ſept cordes.

Ce changement déplut fort aux Lacédémoniens, chez qui il étoit défendu très expreſſément de rien changer dans l'ancienne Muſique, & d'y rien innover. Plutarque raporte que Terpandre fut condanné à l'amende par les Ephores pour avoir augmenté d'une ſeule corde le nombre de celles qui compoſoient la lyre ordinaire; & que la ſienne fut pendue à un clou. D'où il s'enſuivroit que la lyre de ce tems-là étoit déja montée de ſix cordes. *Plut. de Lacon. inſtit. pag. 238.*

Plut. de Muſic. p. 1132.

Par ce qu'on lit dans Plutarque, il paroit que Terpandre compoſoit d'abord des poéſies Lyriques d'une certaine meſure, propres à être chantées & accompagnées de la cithare. Enſuite il mettoit ſes poéſies en muſique, de façon que celle-ci pût s'accommoder au jeu de la cithare, qui alors ne rendoit préciſément que les mêmes ſons chantés par la voix du Muſicien. Enfin, Terpandre notoit cette muſique ſur les vers mêmes de chacun des cantiques de ſa compoſition, & quelquefois il en faiſoit autant pour les poéſies d'Homére : après quoi il étoit en état de les exécuter lui-même, ou de les faire exécuter dans les jeux publics.

On propoſoit des prix de Poéſie & de Muſique, car l'une n'alloit guére ſans l'autre, dans les quatre grands jeux de la Gréce, ſur tout dans les Pythiques, dont ils faiſoient la premiére & la plus conſiderable partie. La même choſe ſe pratiquoit auſſi dans pluſieurs autres villes du même pays, où l'on célebroit de pareils jeux avec une grande ſolennité, & un grand concours de Spectateurs.

PHRY-

PHRYNIS.

PHRYNIS étoit de Mityléne, capitale de l'île de Lesbos. Il fut l'écolier d'Ariſtoclite pour la cithare, & il ne pouvoit tomber en meilleures mains; ce maître étant un des deſcendans du fameux Terpandre. On dit qu'il fut le premier qui remporta le prix de cet inſtrument aux Jeux des Panathénées célébrés à Athénes la 4e. année de la LXXXe. Olympiade. AN. M. 3547. Il n'eut pas le même bonheur, lorſqu'il diſputa ce prix contre le Muſicien Thimothée.

On doit regarder Phrynis comme l'auteur des premiers changemens arrivés dans l'ancienne Muſique, par aport au jeu de la cithare. Ces changemens conſiſtoient, en premier lieu dans l'addition de deux nouvelles cordes aux ſept qui compoſoient cet inſtrument avant lui; en ſecond lieu dans le tour de la modulation, qui n'avoit plus cette ancienne ſimplicité noble & mâle. Ariſtophane lui en fait un reproche dans la Comédie des *Nuées*, où la Juſtice parle ainſi de l'ancienne éducation des jeunes gens. *Ils alloient enſemble chez le Joueur de*

de cithare... où ils apprenoient à chanter l'hymne de la redoutable Pallas, ou quelque autre cantique, entonnant les ſons conformement à l'harmonie qu'ils tenoient de leurs ancêtres. Si quelqu'un d'entr'eux s'aviſoit de chanter d'une maniére bouffonne, ou de méler dans ſon chant quelque inflexion de voix ſemblable à celles qui régnent aujourd'hui dans les airs de Phrynis, on le châtioit ſévérement.

Plut. in Agide, p. 799. Phrynis s'étant préſenté pour quelques Jeux publics à Lacédémone avec ſa Cithare à neuf cordes, l'Ephore Ecprépès ſe mit en devoir d'en couper deux, & lui laiſſa ſeulement à choiſir entre celles d'en haut ou celles d'en bas. Timothée, peu de tems après, s'étant trouvé en pareil cas aux Jeux Carniens, les Ephores en uſérent de même à ſon égard.

TIMOTHE'E.

TIMOTHÉE, Poéte Muſicien des plus célébres, naquit à Milet, ville Ionienne de Carie, la 3e. année de la
AN. M. 3558. LXXXIIIe. Olympiade. Il floriſſoit en même tems qu'Euripide & Philippe de Macédoine. Il excelloit dans la poéſie Lyrique & Dithyrambique.

Il

Il s'appliqua particuliérement à la Musique, & à toucher la Cithare. Ses premiers essais ne réussirent pas, & il fut sifflé de tout le peuple. Un si triste succès étoit capable de le décourager pour toujours; & il songeoit en effet à renoncer absolument à un art, pour lequel il ne se croioit point né. Euripide le desabusa de cette fausse pensée, & lui rendit le courage, en lui faisant espérer un succès éclatant pour l'avenir. Plutarque, en raportant ce fait, auquel il joint les exemples de Cimon, de Thémistocle, de Démosthéne, qui furent aussi ranimés par de semblables conseils, remarque avec raison que c'est rendre un grand service au public que d'encourager ainsi de jeunes gens en qui l'on reconnoit un fond d'esprit & d'heureux talens, & d'empécher qu'ils ne se rebutent pour quelques fautes qu'ils auront pu commettre dans un âge sujet à des écarts, ou pour quelques mauvais succès qu'ils auront eus d'abord dans l'exercice de leur profession.

Plut. in Moral. p. 795.

Euripide ne s'étoit pas trompé dans ses vûes & dans son espérance. Timothée devint le plus habile joueur de

Lib. 3. p. 183. de Cithare de ſon tems. Il perfectionna cet inſtrument en y ajoutant, ſelon Pauſanias, quatre cordes ; ou ſelon Suidas, deux ſeulement, la dixiéme & la onziéme aux neuf qui compoſoient la Cithare avant lui. Les Auteurs varient extrêmement ſur cette matiére, & ſouvent même ſe contrediſent.

In voce Τιμοθ. Cette innovation dans la Muſique n'eut pas une approbation générale. Les Lacédémoniens la condannérent par un Decret public que Boéce nous a conſervé. Il eſt écrit dans le Dialecte du pays, dont la lettre ῥῶ, qui eſt la conſonne dominante, rend la prononciation très rude. Il commence par ces mots ; ἐπεὶ δὲ ἦλθε Τιμόθεος ὁ Μιλήσιος παραγενόμενος εἰς τὰν ἀμέτεραν πόλιν, &c. & il contient en ſubſtance : Que Timothée de Milet étant venu dans leur ville avoit marqué faire peu de cas de l'ancienne muſique, & de l'ancienne lyre : qu'il avoit multiplié les ſons de celle-là, & les cordes de celle-ci : qu'à l'ancienne maniére de chanter ſimple & unie, il en avoit ſubſtitué une plus compoſée, où il avoit introduit le genre * Chromatique, que dans ſon poéme

Boet. de Muſ. lib. 1. c. 1.

* *Il en ſera parlé dans la ſuite.*

poéme ſur l'accouchement de Séméle il n'avoit point gardé la décence convenable : que, pour prévenir les ſuites de pareilles innovations qui ne pouvoient être que préjudiciables aux bonnes mœurs, les Rois & les Ephores avoient réprimandé publiquement Thimothée, & avoient ordonné que ſa lyre ſeroit réduite aux ſept cordes anciennes, & qu'on en retrancheroit toutes les cordes nouvellement ajoutées, &c. On trouve cette hiſtoire dans Athénée, avec cette circonſtance, que comme l'exécuteur ſe mettoit en devoir de couper ces nouvelles cordes conformément au Decret, Timothée aiant aperçu dans ce même endroit une petite ſtatue d'Apollon, dont la lyre avoit autant de cordes que la ſienne, il la montra aux Juges, & fut renvoié abſous. *Athen. l. 14. p. 636.*

Sa réputation lui attira un grand nombre de diſciples. On dit qu'il prenoit une fois plus de ceux qui venoient à lui pour apprendre à jouer de la flute [ou de la Cithare] après avoir eu un autre maître. Sa raiſon étoit qu'un habile homme qui ſuccéde à ces demi-ſavans a toujours deux *Quintil. l. 2. c. 3.*

deux peines pour une : celle de faire oublier au diſciple ce qu'il avoit appris, qui eſt la plus grande ; & celle de l'inſtruire de nouveau.

ARCHILOQUE.

ARCHILOQUE s'étoit rendu également célébre pour la Poéſie & pour la Muſique. J'en parlerai dans la ſuite ſous le titre de Poéte. Ici je le conſidére ſeulement comme Muſicien ; & de tout ce que Plutarque en dit ſous cette qualité, je ne raporterai que le ſeul endroit où il lui attribue *l'exécution muſicale des vers Iambiques, dont les uns ne ſont que ſe prononcer pendant le jeu des inſtrumens, au lieu que les autres ſe chantent.*

Ce paſſage, dit Mr. Burette, nous apprend que dans la poéſie Iambique il y avoit des Iambes qui n'étoient que *déclamatoires*, qui ne faiſoient que ſe réciter ou ſe prononcer ; & qu'il y en avoit d'autres qui ſe chantoient. Mais ce que ce même paſſage offre peutêtre de moins connu, c'eſt que ces Iambes *déclamatoires* étoient accompagnés des ſons de la Cithare, & des autres inſtrumens à percuſſion ou à cordes. Il reſte à ſavoir de

quelle

quelle maniére s'exécutoit un tel accompagnement. Selon toutes les apparences, le joueur de Cithare ne ſe contentoit pas de donner au Poéte ou à l'Acteur le ton général de ſa déclamation, & de l'y ſoutenir par la monotonie de ſon jeu. Mais, comme le ton du Déclamateur varioit ſuivant les divers accens qui modifioient la prononciation de chaque mot, enſorte que cette déclamation pouvoit ſe noter; il faloit que l'inſtrument de Muſique fît ſentir toutes ces modificatons, & marquât exactement le rhythme ou la cadence de la poéſie qui lui ſervoit de guide, & qui, en vertu de cet accompagnement, quoique non chantée, en devenoit beaucoup plus expreſſive & plus affectueuſe. A l'égard de la poéſie *chantante*, l'inſtrument qui l'accompagnoit, s'y conformoit ſervilement, & ne faiſoit entendre que les mêmes ſons entonnés par la voix du Poéte-Muſicien.

ARISTOXENE.

ARISTOXENE naquit à Tarente ville d'Italie. Il étoit fils du Muſicien Mnéſias. Il s'appliqua également à la *Suidas.*

la Muſique & à la Philoſophie. Il fut en premier lieu Diſciple de ſon pere, puis du Pythagoricien Xénophile, & enfin d'Ariſtote, ſous lequel il eut Théophraſte ponr compagnon d'étude. Ariſtoxéne vivoit donc, comme on le voit, ſous Alexandre le Grand & ſous ſes premiers Succeſſeurs.

De quatre cens cinquante trois volumes que Suidas dit qu'il a compoſés, il ne nous reſte aujourd'hui que ſes trois Livres des *Elémens Harmoniques*; & c'eſt le plus ancien Traité de Muſique qui ſoit venu juſqu'à nous.

Heraclid. Il attaqua vivement le ſyſtême Muſical de Pythagore. Ce Philoſophe, en vûe d'établir une certitude & une conſtance invariable dans les ſciences & les arts en général, & dans la Muſique en particulier, eſſaia d'en ſouſtraire les préceptes aux témoignages & aux raports infidéles des ſens, pour les aſſujettir aux ſeuls jugemens de la raiſon. Il voulut, conformément à ce deſſein, que les conſonnances Muſicales, loin d'être ſoumiſes au jugement de l'oreille, qu'il regardoit comme une meſure arbitraire & trop peu certaine, ne ſe réglaſſent

glaſſent qu'en vertu des ſeules proportions des nombres, qui ſont toujours les mêmes. Ariſtoxéne ſoutint qu'aux régles Mathématiques & aux raiſons des proportions, il faloit joindre le jugement de l'oreille, à la quelle il appartient principalement de régler ce qui concerne la Muſique. Il attaqua encore le ſyſtême de Pythagore ſur pluſieurs autres points.

Sotérique, l'un des Interlocuteurs que Plutarque introduit dans ſon Traité ſur la Muſique, eſt perſuadé que le ſentiment & la raiſon doivent concourir dans le jugement que l'on porte ſur les diverſes parties de la Muſique; enſorte que le premier ne prévienne point la ſeconde par trop de vivacité, ni ne lui manque au beſoin par trop de foibleſſe. Or le ſens dont il s'agit ici, & qui eſt l'ouie, reçoit néceſſairement trois impreſſions à la fois: celle du *ſon*, celle du *tems* ou de la *meſure*, & celle de la *lettre*; le progrès deſquelles fait connoitre la *modulation*, le *rhythme*, & les *paroles*. Et comme le ſentiment ne peut apercevoir ſéparément ces trois choſes, ni les ſuivre chacune en particulier; il paroit que l'ame ſeule

ſeule ou la raiſon a droit de juger de ce que cette continuité de *ſon*, de *rhythme*, & de *paroles* peut avoir de bon ou de mauvais.

§. III.

L'ancienne Muſique étoit ſimple, grave, mâle. Quand & comment elle s'eſt corrompue.

COMME chez les anciens la Muſique étoit, par ſon origine & par ſa deſtination naturelle, conſacrée au culte des dieux & au réglement des mœurs, ils donnoient la préférence à celle qui ſe diſtinguoit par ſa gravité & par ſa ſimplicité. L'une & l'autre dominérent longtems & par raport à la voix, & par raport aux inſtrumens de Muſique. Olympe, Terpandre, & leurs diſciples, avoient d'abord emploié peu de cordes dans la Lyre, & peu de variété dans les chants. Cependant, dit Plutarque, tout ſimples qu'étoient les airs de ces deux Muſiciens, qui ne rouloient que ſur trois ou quatre cordes, ils faiſoient l'admiration de tous les bons connoiſſeurs.

La Cithare, très ſimple d'abord ſous

ſous Terpandre, conſerva quelque tems cet avantage. Il n'étoit point permis de compoſer à diſcrétion des airs ſur cet inſtrument, ni d'en changer le jeu, ſoit pour l'harmonie, ſoit pour la cadence; & l'on avoit grand ſoin de conſerver à chacun des anciens airs le ton ou le caractére qui lui étoient propres; d'où vient qu'on les appelloit *Nomes*, comme devant ſervir de loix & de modéles. Νόμος Lex.

L'introduction des rhythmes dans le genre Dithyrambique; la multiplication des ſons de la Flute par Laſus, de même que celle des cordes de la Lyre par Timothée; & quelques autres nouveautés introduites par Phrynis, par Ménalippide, & par Philoxéne, cauſérent une grande révolution dans l'ancienne Muſique. Les Poétes Comiques, ſur tout Phérécrate & Ariſtophane, s'en plaignirent très ſouvent & très fortement. On vit, dans leurs piéces, la Muſique perſonifiée accuſer avec vivacité & amertume ces Muſiciens de l'avoir totalement dépravée & corrompue.

Plutarque, en pluſieurs endroits de ſes ouvrages, ſe plaint auſſi de ce qu'à l'an-

l'ancienne Muſique, mâle, noble, & divine, & qui n'avoit rien que de grave & de majeſtueux, les Modernes ont ſubſtitué celle du théatre, qui n'inſpire que la molleſſe & le déréglement. Tantôt il allégue l'autorité de Platon, pour prouver que la Muſique, mere de la conſonnance, de la décence, & de l'agrément, n'a pas été donnée aux hommes par les dieux pour les ſeules délices, & l'unique chatouillement des oreilles, mais pour remettre l'ordre & l'harmonie dans les facultés de l'ame, ſouvent dérangées par l'erreur & par la volupté. Tantôt il avertit qu'on ne peut trop ſe précautionner contre les plaiſirs dangereux d'une Muſique dépravée & déſordonnée, & il indique les moiens de ſe tenir en garde contre une pareille corruption. Il déclare ici que la muſique laſcive, les chanſons diſſolues & licencieuſes corrompent les mœurs, & que les Muſiciens & les Poétes doivent emprunter de gens ſages & vertueux les ſujets de leurs compoſitions. Là il cite le témoignage de Pindare, qui aſſure que Dieu fit entendre à Cadmus une Muſique ſublime & réguliére, fort différente

De ſuperſt. p. 167.

Symp. l. 7. p. 704.

De audit. poet. p. 19.

De Pyth. trac. p. 397.

férente de cette Muſique doucereuſe, molle, délicate, qui s'eſt miſe en poſſeſſion des oreilles humaines. Enfin, il s'explique là deſſus encore plus préciſément au IX. Livre de ſes *Sympoſiaques*. Pag. 748. " La Muſique dépravée qui » régne aujourd'hui, dit-il, en faiſant tort à tous les Arts qui en dépendent, a plus endommagé la Danſe qu'aucun autre. Car, celle-ci » s'étant aſſociée à je ne ſai quelle » Poéſie triviale & vulgaire, après » avoir fait divorce avec l'ancienne » qui étoit toute divine, elle s'eſt » emparée de nos théatres, où elle » fait triompher l'admiration la plus » extravagante : enſorte qu'exerçant » une eſpéce de tyrannie, elle eſt » venue à bout de s'aſſujettir une » Muſique de très petite valeur. Mais » en même tems elle a véritablement » perdu toute l'eſtime de ceux que » leur eſprit & leur ſageſſe font regarder comme des hommes divins. Je laiſſe aux Lecteurs le ſoin d'appliquer à notre tems ce que Plutarque dit du ſien, au ſujet de la Muſique & du Théatre.

Il n'eſt pas étonnant que Plutarque ſe plaigne ainſi de la dépravation

qui s'étoit généralement gliſſée dans la Muſique de ſon tems, & qui l'avoit ſi fort avilie. Avant lui, Platon, Ariſtote, & leurs Diſciples avoient fait la même plainte; & cela dans un ſiécle ſi favorable à la perfection de tous les beaux Arts, & ſi fécond en grands hommes de toute eſpéce. Comment s'eſt-il pu faire, que lors même que l'on cultivoit avec tant de ſuccès l'Eloquence, la Poéſie, la Peinture, la Sculpture; la Muſique, pour laquelle on n'avoit pas moins d'attention, ſe ſoit tellement dégradée? Sa grande liaiſon avec la Poéſie en a été la principale cauſe, & l'on peut dire que ces deux ſœurs ont eu à peu près la même deſtinée. Renfermées d'abord l'une & l'autre dans l'imitation parfaite de la belle nature, elles n'avoient pour but que d'inſtruire en divertiſſant, & d'exciter des mouvemens également utiles au culte des dieux & au bien de la ſociété. Pour cela elles emploioient les expreſſions, les tours, les rhyhtmes ou cadences les plus convenables. La Muſique en particulier, toujours ſimple, toujours pleine de nobleſſe & de décence, ſe con-

contenoit dans les bornes que lui avoient prescrit les grands maîtres, & sur tout les Philosophes & les Législateurs, qui étoient la plupart & Poétes & Musiciens. Mais les spectacles du théatre, & le culte de certaines divinités, de Bacchus entr'autres, dérangérent fort, dans la suite des tems, de si sages réglemens. Ils firent naître la Poésie Dithyrambique, Poésie des plus licentieuses dans l'expression, dans le rhythme, dans les sentimens. Il lui falut une Musique de même genre, & par conséquent fort éloignée de cette noble simplicité de l'ancienne. La multitude des cordes, les traits, les diminutions, la broderie s'y introduisirent à l'excès, & donnérent lieu aux justes plaintes des personnes les plus habiles & du meilleur goût en ce genre.

§. IV.

Différens genres & différens modes de la Musique ancienne. Maniére de noter les chants.

Pour dire un mot en général de la Musique ancienne, & en donner une légére idée, il faut savoir

qu'il y a trois ſortes de Symphonies : la vocale, l'inſtrumentale, & celle que forme l'union des voix & des inſtrumens. Les Anciens ont connu ces trois ſortes de Symphonies ou de Concerts.

Il faut encore remarquer que la Muſique ne reconnoiſſoit d'abord que trois Modes, qui étoient à un ton de diſtance l'un de l'autre. Le plus grave des trois s'appelloit le *Dorien*; le plus aigu étoit le *Lydien*; le *Phrygien* tenoit le milieu entre les deux précédens : enſorte que le mode *Dorien* & le *Lydien* comprenoient entr'eux l'intervalle de deux tons ou d'une tierce majeure. En partageant cet intervalle par demi-tons, on fit place à deux autres modes, l'*Ionien* & l'*Eolien* : dont le premier fut inſéré entre le *Dorien* & le *Phrygien*, le ſecond entre le *Phrygien* & le *Lydien*. On ajouta encore de nouveaux Modes, qui tiroient leurs dénominations des cinq premiers, en y joignant la prépoſition ὑπὲρ, *Sur*, pour ceux d'en haut, & la prépoſition ὑπὸ, *Sous*, pour ceux d'en bas. L'*hyperdorien*, l'*hypérionien*, &c. L'*hypodorien*, l'*hypoïonien*, &c.

Dans

Dans quelques Livres du plain-chant moderne, & à la fin de quelques Breviaires, on a raporté à ces différens modes, les différens tons qui ſont en uſage dans les chants de l'Egliſe. Le premier & le ſecond ton appartiennent au mode Dorien : les troiſiéme & quatriéme au mode Phrygien : les autres au mode Lydien & Mixolydien.

Le chant de l'Egliſe eſt dans le genre Diatonique, qui eſt le plus grave, & qui convient le mieux au culte divin.

Je reviens à la premiére diviſion. La Symphonie vocale ſuppoſe néceſſairement pluſieurs voix, parce qu'une ſeule perſonne ne peut chanter en même tems diverſes parties. Lorſque pluſieurs voix concertoient enſemble, elles chantoient ou à l'uniſſon, ce qui s'appelloit *Homophonie* ; ou à l'octave, & même à la double octave, & cela ſe nommoit *Antiphonie*. On conjecture auſſi qu'il y avoit une troiſiéme maniére en uſage parmi les anciens, qui conſiſtoit à chanter à la tierce.

La Symphonie inſtrumentale, chez les Anciens, recevoit les mêmes dif-

férences que la vocale, c'eſt-à-dire que pluſieurs inſtrumens pouvoient concerter enſemble à l'uniſſon, à l'octave, & à la tierce.

Pour avoir tous les accords de Muſique ſur deux cordes d'inſtrument, de même matiére, également groſſes, & également tendues, il n'y a qu'à faire que leurs longueurs ſoient l'une à l'autre dans de certains raports de nombre. Par exemple, ſi les deux cordes ſont égales en longueur, elles ſont à l'uniſſon: ſi elles ſont comme 1 à 2, elles donnent l'octave: ſi elles ſont comme 2 à 3, c'eſt la Quinte: comme 3 à 4, c'eſt la Quarte: comme 4 à 5, c'eſt la Tierce majeure, &c.

Il y avoit même parmi les Anciens, ainſi que parmi nous, quelques inſtrumens, ſur leſquels un Muſicien ſeul pouvoit exécuter une ſorte de concert. Telles étoient la double Flute & la Lyre.

Le premier de ces inſtrumens étoit compoſé de deux Flutes, unies de maniére qu'elles n'avoient ordinairement qu'une embouchure commune pour les deux tuyaux. Ces Flutes étoient ou égales, ou inéga-

les,

les, soit pour la longueur, soit pour le diamétre ou la grosseur. Les Flutes égales rendoient un même son: les inégales rendoient des sons différens, l'un grave, l'autre aigu. La Symphonie, qui résultoit de l'union des deux Flutes égales, étoit ou à l'unisson, lorsque les deux mains du joueur touchoient en même tems les mêmes trous sur chaque Flute; ou à la tierce, lorsque les deux mains touchoient différens trous. La diversité des sons, produite par l'inégalité des Flutes, ne pouvoit être que de deux espéces, suivant que ces Flutes étoient à l'octave, ou seulement à la tierce: & dans l'un & l'autre cas, les mains du joueur touchoient en même tems les mêmes troux sur chaque Flute, & formoient par conséquent un concert ou à l'octave, ou à la tierce.

Par la Lyre on entend ici généralement tout instrument de Musique, dont les cordes sont tendues à vuide. Les Anciens avoient plusieurs instrumens de ce genre, qui différoient entr'eux par leur figure, par leur grandeur, ou par le nombre de leurs cordes; & auxquels ils donnoient divers noms, quoiqu'ils les aient sou-

vent pris l'un pour l'autre. Les principaux étoient, 1°. la *Cithare*, Κιθαρά, d'où dérive notre terme françois *Guitarre*, qui déſigne un inſtrument tout différent. 2°. la *Lyre*, Λύρα, autrement appellée χέλυς; & en latin *Teſtudo*, parce que ſa baſe reſſembloit à l'écaille d'une tortue, animal, dont la figure (dit-on) avoit donné la premiere idée de cet inſtrument. 3°. le Τρίγωνον, ou l'inſtrument triangulaire, qui ſeul a paſſé juſqu'à nous ſous le nom de *Harpe*.

La Lyre, comme je l'ai déja dit, a fort varié pour le nombre des cordes. Celle d'Olympe & de Terpandre n'en avoit d'abord que trois, dont ces Muſiciens ſavoient diverſifier les ſons avec tant d'art, que, s'il en faut croire Plutarque, ils l'emportoient de beaucoup ſur ceux qui jouoient d'une Lyre plus compoſée. En ajoutant une quatriéme corde à ces trois premiéres, on rendit le * *Tétracorde* complet; & c'étoit la différente maniére dont on accordoit ces quatre cordes, qui conſtituoit les trois

Plut. de Muſic. p. 1137.

* *Un paſſage d'Horace, diverſement expliqué par M. Dacier & par le Pere Sanadon, a donné lieu à de ſavantes Diſſertations ſur l'inſtrument appellé* Tétracorde.

trois genres *Diatonique*, *Chromatique*, & *Enharmonique*. Le genre *Diatonique* appartient à la Muſique commune & ordinaire. Dans le genre *Chromatique*, la Muſique étoit plus molle par l'affoibliſſement des ſons qu'on baiſſoit d'un demi ton, & dont on étoit averti par une marque colorée, d'où eſt venu le nom de Chromatique, du mot grec χρῶμα, *couleur*. Ce qu'on appelle aujourd'hui le B mol, appartient à la Muſique Chromatique. Dans la Muſique Enharmonique, au contraire, on élevoit les ſons d'un demi ton, ce qu'on marquoit, comme on fait encore aujourd'hui, par une diéſe. Dans la Muſique *Diatonique*, le chant ne pouvoit pas faire ſes progreſſions par des intervalles moindres que les ſémi-tons majeurs. La modulation de la Muſique *Chromatique* emploioit les ſémi-tons mineurs. Dans la Muſique *Enharmonique* la progreſſion du chant ſe pouvoit faire par des quarts de ton.

Macrobe, parlant de ces trois genres, dit que l'Enharmonique n'eſt plus en uſage à cauſe de ſa difficulté: que le Chromatique eſt décrié, parce que la Muſique, en ce genre, eſt *lib. 2. in Somn. Scipion. c. 4.*

trop molle & trop efféminée : & que le Diatonique tient le milieu entre les deux.

L'addition d'une cinquiéme corde produiſit le *Pentacorde*. La lyre à ſept cordes, ou l'*Heptacorde*, a été la plus en uſage & la plus célébre de toutes. Cependant, quoiqu'on y trouvât les ſept voix de la Muſique, l'octave y manquoit encore. Simonide l'y mit enfin, ſelon Pline, en y ajoutant une huitiéme corde. Longtems après lui, Timothée Miléſien, qui vivoit ſous Philippe roi de Macédoine vers la 108e. Olympiade, multiplia, comme nous l'avons obſervé, les cordes de la Lyre juſqu'au nombre de onze. Ce nombre fut encore porté plus loin.

Plin. l. 7. c. 56.

Plut. de Muſic. p. 1141.

La Lyre à trois ou quatre cordes n'étoit ſuſceptible d'aucune Symphonie. On pouvoit, ſur le *Pentacorde*, jouer deux parties à la tierce l'une de l'autre. Plus le nombre des cordes ſe multiplioit ſur la Lyre, plus on trouvoit de facilité à compoſer ſur cet inſtrument des airs, qui fiſſent entendre en même tems différentes parties. La queſtion eſt de ſavoir ſi les Anciens ont profité de cet avantage.

Cette

Cette queſtion, agitée depuis environ deux ſiécles au ſujet de l'ancienne Muſique, & qui conſiſte à ſavoir ſi les Grecs & les Romains ont connu en ce genre ce qu'on appelle *contrepoint*, ou concert à pluſieurs parties, a produit divers écrits pour & contre. Le plan de mon Ouvrage me diſpenſe d'entrer dans l'examen de cette difficulté, dont j'avoue d'ailleurs que je ne ſuis point capable.

Il n'eſt pas inutile de ſavoir comment les Anciens notoient leurs chants. Chez eux le Syſtéme général de la Muſique étoit diviſé en dix-huit ſons, dont chacun avoit ſon nom particulier. Ils avoient inventé des caractéres qui marquoient chaque ton : σημεῖα, *des ſignes*. Toutes ces figures étoient compoſées d'un monogramme, formé de la premiére lettre du nom particulier de chacun des dix-huit ſons du Syſtéme général. Ces ſignes, qui ſervoient dans la Muſique vocale & dans l'inſtrumentale, s'écrivoient au deſſus des paroles, & ils y étoient rangés ſur deux lignes, dont la ſupérieure étoit pour le chant, & l'inférieure pour l'accompagnement. Ces lignes n'avoient guéres

Martian. Capel. de nupt. Philol.

plus d'épaiſſeur que des lignes d'écriture ordinaire. Nous avons encore quelques manuſcrits grecs, où ces deux eſpéces de notes ſe trouvent écrites de la maniére que je viens d'expoſer. On en a tiré les * Hymnes à Calliope, à Néméſis, & à Apollon, auſſi bien que la ſtrophe d'une des Odes de Pindare. Mr. Burette nous a donné tous ces morceaux avec la note antique & la note moderne.

† *Ces Hymnes étoient d'un Poëte, nommé Denys, peu connu d'ailleurs.*

Mémoires de l'Acad. des Belles Lettres. Tom. V.

On s'eſt ſervi des caractéres inventés par les Anciens pour écrire les chants muſicaux, juſques dans l'onziéme ſiécle, que Gui d'Arezzo trouva l'invention de les écrire, comme on le fait aujourd'hui, avec des notes placées ſur différentes lignes, de maniére que la poſition de la note en marque l'intonation. Ces notes ne furent d'abord que des points, où il n'y avoit rien qui en marquât la durée. Mais Jean de Meurs, né à Paris, & qui vivoit ſous le régne du Roi Jean, trouva le moien de donner à ces points une valeur inégale par les différentes figures de rondes, de noires, de croches, de doubles-croches, & autres qu'il inventa, & qui ont été adoptées par les Muſiciens de toute l'Europe.

En 1350.

§. V.

§. V.

S'il faut préférer la Muſique moderne à l'ancienne.

LA FAMEUSE querelle au ſujet des Anciens & des Modernes s'eſt fort échaufée à cette occaſion, parce que, ſi la Muſique ancienne a ignoré le *contrepoint*, on prétend que c'eſt un titre inconteſtable de préférence pour la moderne. Je ne ſai, en ſuppoſant même le fait, qui pourra bien toujours demeurer douteux, ſi la conſéquence eſt ſi certaine. Ne ſe peut-il pas faire que les Anciens aient porté la Muſique pour tout le reſte à un degré de perfection où les Modernes n'aient pu atteindre, comme cela eſt arrivé en d'autres Arts? (je ne dis pas que cela ſoit, je ne parle que de la poſſibilité;) pour lors la découverte du *contrepoint* devroit-elle donner une préférence abſolue aux derniers ſur les autres? Les plus habiles Peintres de l'antiquité, comme Apelle, n'emploioient dans leurs tableaux que quatre couleurs. Loin que ce fût pour Pline une raiſon de rien diminuer de leur mérite & de leur réputation,

tation, il les en admiroit encore davantage, d'avoir laiſſé ſi loin derriére eux tous les Peintres qui les avoient ſuivis, quoique ceux-ci euſſent mis en uſage un grand nombre de nouvelles couleurs.

Il en faudra toujours revenir au fond, & examiner ſi en effet la Muſique des derniers tems l'emporte ſans conteſtation ſur celle des Anciens : & c'eſt ce qu'il ne paroit pas poſſible de décider. Il n'en eſt pas de la Muſique comme de la Sculpture. Dans celle-ci on peut juger le procès ſur les piéces qui ſe produiſent de part & d'autre. On a des ſtatues & des bas reliefs de l'antiquité, dont on peut faire la comparaiſon avec les nôtres : & nous avons vû que Michel-Ange, ſur ce point, paſſoit condannation, & reconnoiſſoit de bonne foi la ſupériorité des Anciens. Il n'eſt parvenu juſqu'à nous aucun ouvrage de la Muſique ancienne qui puiſſe nous en faire ſentir l'excellence, ni nous faire juger, ſur notre expérience propre, ſi elle étoit auſſi parfaite que la nôtre. Les merveilleux effets qu'on prétend qu'elle produiſoit, ne paroiſſent pas des preuves fort déciſives.

Il

Il nous reſte des traités Didactiques, tant grecs que latins, qui peuvent nous inſtruire de la théorie de cet art : mais peut-on en conclure quelque choſe de bien sûr pour la pratique? Cela peut nous donner quelque jour, quelque ouverture : mais il y a bien loin des préceptes à l'exécution. De ſimples traités de poéſie ſuffiroient-ils pour nous faire connoître ſi les Poétes modernes doivent être préférés aux Anciens?

Dans l'incertitude qui reſtera toujours par raport à la queſtion dont je parle, il y a un préjugé bien favorable pour les Anciens, qui doit au moins, ce me ſemble, faire ſuſpendre le jugement. On convient que les Grecs avoient un génie merveilleuſement propre pour les Arts, qu'ils les ont cultivés avec un ſuccès extraordinaire, & qu'ils les ont portés pour la plupart à un très haut degré de perfection. Architecture, Sculptute, Peinture, on ne leur diſpute point cette louange. Or de tous ces Arts, il n'y en a aucun qui ait été cultivé ſi anciennement ni ſi généralement que la Muſique. Ce n'étoient pas quelques particuliers ſeulement qui

qui s'y appliquoient, comme dans les autres Arts : c'étoient généralement tous ceux qui étoient élevés avec quelque ſoin. L'étude de la Muſique faiſoit une partie eſſentielle de l'éducation de la Jeuneſſe. Elle étoit d'un uſage général pour les fêtes ſolennelles, pour les ſacrifices, & ſur tout pour les repas, preſque toujours accompagnés de concerts, qui en faiſoient toute la joie & le principal aſſaiſonnement. Il y avoit des diſputes publiques, & des récompenſes pour ceux qui s'y diſtinguoient par un mérite ſingulier. Elle dominoit d'une maniére particuliére dans les Chœurs & dans les Tragédies. On ſait juſqu'à quelle magnificence & juſqu'à quelle perfection tout le reſte fut porté à Athénes dans ces ſpectacles : n'y auroit-il eu que la Muſique qu'on y eût négligée ? Croit-on que ces oreilles Attiques, ſi fines & ſi délicates pour le ſon des mots dans le ſimple diſcours, le fuſſent moins par raport aux concerts de voix & d'inſtrumens qui régnoient dans ces Chœurs, & qui faiſoient le plaiſir d'Athénes le plus ſenſible & le plus ordinaire ? Pour moi, je ne puis m'em-

Attico-rum artes teretes & religioſæ *Cic.*

m'empécher de croire que les Grecs, portés comme ils l'étoient au divertissement, élevés & nourris dans le goût des concerts, avec tous les secours dont j'ai parlé, avec ce génie inventif & industrieux pour tous les Arts qu'on leur connoit, ont excellé dans la Musique, comme dans tout le reste. C'est la seule conclusion que je tire de tout le raisonnement que je viens de faire, sans prétendre donner la préférence aux Anciens sur les Modernes.

Je n'ai point parlé de la perfection où ont pu parvenir les Chantres Israélites sur tout ce qui regarde le son de la voix, & celui des instrumens, pour ne point méler une musique toute sainte & toute consacrée à la religion avec une musique toute profane, & entiérement livrée à l'idolatrie, & à tous les excès qui en étoient la suite. Il est à présumer que ces Chantres, à qui l'Ecriture paroit donner une espéce d'inspiration & de don de [a] prophétie, non pour composer des Pseaumes prophétiques, mais pour

a Chonenias PROPHETIÆ præerat.... Erat quippe valde sapiens. *Paralip.* 15. 22.
David & magistratus exercitus segregaverunt

pour les chanter d'une maniére vive, ardente, & pleine de zêle, avoient porté la ſcience du chant juſqu'où elle pouvoit aller. C'étoit ſans doute un genre de Muſique grand, noble, ſublime, où tout étoit proportionné à la majeſté du Dieu qui en étoit l'objet, & l'on peut ajouter qui en étoit l'auteur: car il avoit bien voulu former lui-même ſes miniſtres & ſes chantres, & leur enſeigner comment il vouloit que ſes louanges fuſſent célébrées.

Rien n'eſt admirable comme l'ordre même que Dieu avoit établi parmi les Lévites pour l'exercice de cet auguſte miniſtére. Ils étoient au nombre de quatre mille, partagés en différens corps, dont chacun avoit ſon Chef, & le genre auſſi bien que le tems de ſes fonctions marqués. Deux [a] cens quatre-vingts huit étoient deſtinés à apprendre aux autres à chanter & à toucher les inſtrumens. On voit un échantillon de cet ordre merveil-

1. *Paral.* 23. 5.

in miniſterium filios Aſaph, & Heman, & Idithun: qui PROPHETARENT in citharis, & pſalteriis, & cymbalis, ſecundùm numerum ſuum dedicato ſibi officio ſervientes. 1. *Paralip.* 25. 1.

a Fuit numerus eorum.... qui erudiebant canticum Domini, cuncti doctores, ducenti octoginta octo. 1. *Paralip.* 25. 7.

veilleux dans la distribution que David fit des parties de la Musique sainte, avec laquelle il voulut solenniser le transport de l'Arche de la maison d'Obédédon dans la citadelle de Sion. Toute la troupe des Musiciens étoit divisée en trois chœurs. Le premier avoit des instrumens de cuivre concaves, fort retentissans, semblables à nos timbales, sinon qu'ils n'étoient pas couverts de peaux, mais étoient dans leur vuide traversés de barres doublées, qu'on frapoit en différens endroits. Ces sons se marioient fort bien avec les trompettes sacerdotales qui précédoient; & par leurs mouvemens vifs, perçans, coupés, étoient très propres à réveiller l'attention des Spectateurs. La seconde troupe des Chantres sacrés, composée de dessus, touchoit un autre instrument. Le troisiéme chœur étoit composé de basses, qui servoient à nourrir & à soutenir ces dessus, avec lesquels ils étoient toujours d'accord, parce qu'ils étoient conduits par le même Maître des Chantres.

1. *Paral.* 15. 19-21, *On a suivi l'hebreu.*

Il est aisé de comprendre que les Lévites, en aussi grand nombre qu'ils étoient, destinés de peres en fils à cet

cet unique exercice, inſtruits par les plus ſavans Maîtres, & formés par une longue & continuelle expérience, devoient acquerir une extrême habileté, & ſaiſir enfin toutes les beautés & toutes les délicateſſes d'un Art où ils paſſoient leur vie entiére.

Voilà la vraie deſtination de la Muſique. Le plus noble uſage que les hommes en puiſſent faire, c'eſt de l'emploier à rendre un hommage continuel de louange & d'adoration à la majeſté ſuprême du Dieu qui a créé & qui conduit l'univers. Un miniſtére ſi ſaint eſt réſervé à ſes fidéles enfans. *Hymnus omnibus ſanctis ejus.*

ARTICLE SECOND.

Des parties de la Muſique propres aux Anciens.

JE TRAITERAI dans ce ſecond Article des autres parties de la Muſique uſitées chez les Anciens, mais inconnues parmi nous, & je les confondrai ſouvent enſemble, parce qu'elles ont une liaiſon naturelle, & qu'il ſeroit difficile de les ſéparer ſans tomber dans des redites. Je ferai grand uſage de ce qui eſt dit ſur ces ma-

matiéres dans les Réflexions Critiques de Mr. l'Abbé du Bos ſur la Poéſie & ſur la Peinture.

§. I.

Déclamation du Théatre compoſée, & réduite en notes.

LES ANCIENS avoient pour le théatre une déclamation compoſée, & qui s'écrivoit en notes, ſans être pour cela un chant muſical: & c'eſt dans ce ſens qu'il faut prendre quelquefois dans les Auteurs latins ces mots, *canere*, *cantus*, & même *carmen*, qui ne ſignifient pas toujours un chant proprement dit, mais une certaine maniére de déclamer ou de lire.

Suivant Bryennius, la déclamation ſe compoſoit avec les accens, & par conſéquent on devoit ſe ſervir pour l'écrire en notes des caractéres mêmes qui ſervoient à marquer ces accens. Il n'y en avoit d'abord que trois, l'aigu, le grave, & le circonflexe. Ils montérent enſuite juſqu'à dix, marqués chacun par un caractére différent. On en voit les noms & les figures dans les anciens Grammairiens.

L'Ac-

L'Accent eſt la régle certaine qui enſeigne comment il faut élever ou abaiſſer la voix dans la prononciation de chaque ſyllabe. Comme on apprenoit l'intonation de ces accens en même tems qu'on apprenoit à lire, il n'y avoit preſque perſonne qui n'entendît cette eſpéce de notes.

Outre le ſecours des accens, les ſyllabes avoient dans la langue Grecque & dans la langue Latine une quantité réglée, ſavoir des bréves & des longues. La [a] ſyllabe bréve valoit un tems dans la meſure, & la ſyllabe longue en valoit deux. Cette proportion entre les ſyllabes longues & les ſyllabes bréves étoit auſſi conſtante que la proportion qui eſt aujourd'hui entre les notes de différente valeur. Comme deux notes noires doivent, dans notre Muſique, durer autant qu'une blanche, dans la Muſique des Anciens deux ſyllabes bréves ne duroient ni plus ni moins qu'une longue. Ainſi, lorſque les Muſiciens Grecs ou Romains mettoient en chant quelque compoſition que ce fût, ils n'avoient, pour la meſurer, qu'à ſe con-

a Longam eſſe duorum temporum, brevem unius, etiam pueri ſciunt. *Quintil. l. 9. c. 4.*

conformer à la quantité des ſyllabes ſur leſquelles ils poſoient chaque note.

Je ne puis m'empécher de remarquer ici en paſſant, qu'il eſt fâcheux que parmi nous les Muſiciens qui compoſent le chant des Hymnes & des Motêts, n'entendent pas le latin, & ignorent la quantité des mots; d'où il arrive ſouvent que ſur des ſyllabes qui ſont bréves, & ſur leſquelles on devroit couler légérement, on inſiſte & on s'arréte longtems, comme ſi elles étoient longues. C'eſt un défaut conſidérable, & contraire aux plus communes régles de la Muſique.

J'ai dit que la déclamation des Acteurs ſur le théatre étoit compoſée & écrite en notes, qui déterminoient le ton qu'il faloit prendre. Entre pluſieurs paſſages qui le démontrent, je me contente d'en choiſir un, tiré de Cicéron, où il parle de Roſcius, ſon contemporain & ſon ami intime. Perſonne n'ignore que Roſcius étoit devenu un homme de très grande conſidération, par l'habileté ſinguliére dans ſon Art, & par ſa réputation de probité. On étoit ſi bien pré-

prévenu en sa faveur, que lorsqu'il jouoit moins bien qu'à l'ordinaire, on disoit de lui qu'il se négligeoit, ou qu'il étoit incommodé. *Noluit, inquiunt, agere Roscius, aut crudior fuit.* Enfin, [a] la plus grande louange qu'on donnoit à un homme qui excelloit dans sa profession, étoit de dire que c'étoit un Roscius dans son genre.

Cic. de Orat. l. 1. n. 124.

Cicéron, après avoir dit qu'un Orateur qui devient vieux, peut rallentir sa déclamation, apporte pour preuve & pour exemple de ce qu'il avance Roscius, qui déclaroit que, lorsqu'il se sentiroit vieillir, il déclameroit beaucoup plus lentement, & que, pour y réussir il obligeroit les instrumens à rallentir le mouvement de la mesure. *Quanquam, quoniam multa ad Oratoris similitudinem ab uno Artifice sumimus, solet idem Roscius dicere, se, quo plus sibi ætatis accideret, eo tibicinis modos & cantus remissiores esse facturum.* En effet Cicéron, dans un Ouvrage postérieur à celui que je viens de citer, fait dire à Atticus que cet Acteur avoit rallenti sa declamation,

De Orat. lib. 1. n. 254.

[a] Jam diu consecutus est, ut in quo quisque artificio excelleret, is in suo genere Roscius diceretur. *De Orat. lib. 1. n. 130.*

tion, en obligeant le Joueur de flute qui l'accompagnoit de rallentir lui-même les ſons de ſon inſtrument. *Roſcius, familiaris tuus, in ſenectute numeros & cantus remiſerat, ipſaſque tardiores fecerat tibias.* Cic. de Leg. lib. 1. n. 11.

Il eſt évident que le *chant*, (car ſouvent on l'appelloit ainſi) que le chant des piéces Dramatiques qui ſe récitoient ſur les théatres des Anciens, n'avoit ni paſſages, ni ports de voix cadencés, ni tremblemens ſoutenus, ni les autres caractéres de notre chant muſical : en un mot, que ce chant n'étoit autre choſe qu'une déclamation comme la nôtre. Cette récitation ne laiſſoit pas d'être compoſée, puiſqu'elle étoit ſoutenue d'une baſſe continue, dont le bruit étoit proportionné, ſelon toutes les apparences, au bruit que fait un homme qui déclame.

Cette pratique nous paroit abſurde, & preſque incroiable, mais elle n'en eſt pas moins certaine ; & en matiére de faits, il eſt inutile d'y oppoſer des raiſonnemens. On ne peut parler que par conjecture ſur la compoſition que pouvoit jouer la baſſe continue dont les Acteurs étoient accompagnés en

déclamant. Peutêtre ne faiſoit-elle que jouer de tems en tems quelques notes longues qui ſe faiſoient entendre aux endroits où l'Acteur devoit prendre des tons, dans lequels il étoit difficile d'entrer avec juſteſſe ; & par là elle rendoit à l'Acteur le même ſervice que Gracchus tiroit de ce Joueur de flutes qu'il tenoit auprès de lui en haranguant, afin qu'il lui donnât à propos les tons concertés.

§. II.

Geſtes du Théatre compoſés, & réduits en notes.

CE N'EST PAS ſeulement le ton que la Muſique régloit par raport à la déclamation, elle régloit encore le geſte, Cet Art étoit appellé ὄρχησις par les Grecs, & *Saltatio* par les Romains. Platon dit que cet Art conſiſte dans l'imitation de tous les geſtes & de tous les mouvemens que les hommes peuvent faire. Ainſi il ne faut pas reſtraindre le ſens de *Saltation* à celui que nous donnons dans notre langue au mot de *Danſe*. Cet Art, comme le remarque Platon, avoit

Plat. de leg. lib. 7. p. 814.

avoit beaucoup plus d'étendue. Il étoit deſtiné, non ſeulement à former les attitudes & les mouvemens qui ſervent ou pour la bonne grace, ou pour certaines danſes artificielles accompagnées de ſauts; mais encore à régler le geſte, tant des Acteurs de théatre, que des Orateurs, & même à enſeigner certaine maniére de geſticuler dont nous traiterons bientôt, qui ſe faiſoit entendre ſans le ſecours de la parole.

Quintilien [a] conſeille d'envoier les enfans, pour quelque tems ſeulement, dans les Ecoles où l'on enſeignoit l'Art de la Saltation, mais ſimplement pour y prendre la grace & l'air aiſé dans l'action, & non pour ſe former ſur le geſte du Maître de danſe, dont celui de l'Orateur doit être très différent. Il marque que cet uſage étoit fort ancien, & qu'il s'étoit maintenu juſqu'à ſon tems ſans être blâmé.

Cependant Macrobe nous a conſervé

a Cujus etiam diſciplinæ uſus in noſtram uſque ætatem ſine reprehenſione deſcendit. A me autem non ultra puériles annos retinebitur, nec in his ipſis diu. Neque enim geſtum Oratoris componi ad ſimilitudinem ſaltatoris volo, ſed ſubeſſe aliquid ex hac exercitatione. *Quintil. lib.* 1. *cap.* 11.

vé le fragment d'une harangue du ſecond Scipion l'Africain, dans laquelle le Deſtructeur de Carthage parle avec chaleur contre cet uſage. „ Nos [a] jeu„ nes gens, dit-il, vont dans l'Ecole „ des Comédiens apprendre à * chan„ ter, exercice que nos ancêtres re„ gardoient comme deshonorant pour „ des perſonnes bien nées. Ils y vont „ ſans rougir, & l'on voit de jeunes „ garçons & de jeunes filles parmi „ une troupe de gens abſolument dé„ criés pour leurs mœurs déréglées. Le témoignage d'un homme auſſi ſage qu'étoit Scipion, eſt d'un grand poids dans la matiére dont il s'agit, & donne lieu à bien des réflexions.

Quoiqu'il en ſoit, nous voions que les Anciens prenoient un ſoin extraordinaire de ſe perfectionner dans le geſte; & ce ſoin étoit commun aux Comédiens & aux Orateurs. On ſait combien Démoſthéne y donna d'application. Roſcius [b] diſputoit quelque

a Eunt in ludum hiſtrionum, diſcunt cantare, quod majores noſtri ingenuis probro duci voluerunt Eunt, inquam, in ludum ſaltatorium, inter Cinœdos, virgines puerique ingenui. *Macrob. Saturnal. l. 2. c. 8.*

* *Comme il s'agit ici de Comédiens, on voit bien que par ce mot* chanter *il faut entendre* déclamer, réciter *ces piéces de théatre.*

b Et certè ſatis conſtat contendere eum (Ci-

quefois avec Cicéron à qui exprimeroit mieux la même penſée en pluſieurs maniéres différentes, chacun ſelon ſon art, Roſcius par le geſte, Cicéron par la voix. Il paroit que Roſcius rendoit par le geſte ſeul le ſens de la phraſe que Cicéron venoit de compoſer & de réciter. On jugeoit enſuite lequel des deux avoit le mieux réuſſi dans ſa tâche. Cicéron changeoit enſuite les mots ou le tour de la phraſe, ſans que le ſens du diſcours en fût énervé ; & il faloit que Roſcius à ſon tour rendît le ſens par d'autres geſtes, ſans que ce changement affoiblît l'expreſſion de ſon jeu muet.

§. III.

Déclamation & geſte partagés ſur le Théatre entre deux Acteurs.

ON SERA moins ſurpris de ce que je viens de raporter au ſujet de Roſcius, quand on ſaura que les Romains partageoient ſouvent la déclamation théatrale entre deux Acteurs, dont l'un prononçoit, tandis

ceronem) cum hiſtrione ſolitum, utrum ille ſæpius eandem ſententiam variis geſtibus efficeret, an ipſe per eloquentiæ copiam ſermone diverſo pronunciaret. *Macrob. Saturn. lib. 2. cap. 10.*

que l'autre faiſoit des geſtes. C'eſt encore ici une de ces choſes qu'on a peine à concevoir, tant elles ſont éloignées de nos uſages, & tant elles nous paroiſſent bizares.

Tite Live nous apprend ce qui donna occaſion à cette coutume. Livius[a] Andronicus, poéte célébre, & qui le premier donna ſur le théatre de Rome une piéce réguliere l'an de Rome 514. environ ſix vingts ans après que le ſpectacle Dramatique eut commencé à s'y introduire, jouoit lui-même dans une de ſes piéces. C'étoit alors la coutume que les Poétes Dramatiques montaſſent eux-mêmes ſur le théatre pour y repréſenter un perſonnage. Le peuple, qui ſe donnoit la liberté de faire répéter les endroits qui lui plaiſoient, à force de crier *bis*, c'eſt-à-dire *encore une fois*, fit réciter ſi lontems Andronicus qu'il

[a] Livius . . . idem ſcilicet, quod omnes tunc erant, ſuorum carminum actor, dicitur, cùm ſæpius revocatus vocem obtudiſſet, venia petita puerum ad canendum ante tibicinem cùm ſtatuiſſet, canticum egiſſe aliquanto magis vigenti motu, quia nihil vocis uſus impediebat. Inde ad manum cantari hiſtrionibus cœptum, diverbiaque tantum ipſorum voci relicta. *Liv. lib. 7. n. 2.*

Is (Livius Andronicus) ſui operis Actor, cùm ſæpius à populo revocatus vocem obtudiſſet, adhibito pueri & tibicinis concentu, geſticulationem tacitus peregit. *Val. Max. lib. 2. cap. 4.*

qu'il s'enroua. Hors d'état de déclamer davantage, il fit trouver bon au peuple qu'un eſclave, placé devant le Joueur d'inſtrumens, récitât les vers; & tandis que cet eſclave récitoit, Andronicus fit les mêmes geſtes qu'il avoit faits en récitant lui-même. On remarqua que ſon action alors étoit beaucoup plus animée, parce qu'il emploioit toutes ſes forces & toute ſon attention à faire les geſtes, pendant qu'un autre étoit chargé du ſoin & de la peine de prononcer. De là, continue Tite-Live, naquit l'uſage de partager la déclamation entre deux Acteurs, & de réciter, pour ainſi dire, à la cadence du geſte des Comédiens. Et cet uſage a ſi bien prévalu, que les Comédiens ne prononcent plus eux-mêmes que les dialogues. On trouve le même recit dans Valére Maxime, & il eſt confirmé par pluſieurs autres paſſages.

Il eſt donc certain que ſouvent la prononciation & le geſte ſe trouvoient partagés entre deux Acteurs; & c'étoit ſur des régles fixes de Muſique qu'ils meſuroient & le ſon de leur voix, & le mouvement des mains & de tout le corps.

Nous ſommes frapés du ridicule qu'il y auroit dans deux perſonnes ſur le théatre, dont l'une feroit des geſtes ſans parler, tandis que l'autre réciteroit ſur un ton pathétique les bras croiſés. Mais il faut ſe ſouvenir, en premier lieu, que les théatres des Anciens étoient bien plus vaſtes que les nôtres; en ſecond lieu, que les Acteurs jouoient maſqués, & que par conſéquent on ne pouvoit pas de loin diſtinguer ſenſiblement aux mouvemens de la bouche & des muſcles du viſage s'ils parloient, ou s'ils ne parloient pas. On choiſiſſoit ſans doute un *Chanteur*, (j'appelle ainſi celui qui prononçoit) dont la voix approchât, autant qu'il eſt poſſible, de la voix du Comédien. Ce Chanteur ſe plaçoit ſur une eſpéce d'eſtrade, laquelle étoit vers le bas de la Scéne.

Iſidor. Origg. lib. 18.

Mais comment la Muſique Rythmique s'y prenoit-elle, pour aſſervir à une même meſure & pour faire tomber en cadence & le Comédien qui récitoit & le Comédien qui faiſoit les geſtes? C'eſt une de ces choſes dont ſaint Auguſtin dit qu'elles étoient connues de tous ceux qui montoient ſur le théatre, & que pour cela

cela même il ne croioit pas devoir l'expliquer. Il eſt difficile de concevoir comment les Anciens s'y prenoient pour faire agir ces deux Acteurs d'un concert ſi parfait, qu'ils paruſſent preſque n'en faire qu'un: mais le fait eſt certain. Nous ſavons qu'ils battoient la meſure ſur leur théatre, & qu'ils y marquoient ainſi le Rythme que l'Acteur qui récitoit, l'Acteur qui faiſoit les geſtes, les Chœurs, & même les Inſtrumens devoient ſuivre comme une régle commune. Quintilien, [a] après avoir dit que les geſtes ſont autant aſſujettis à la meſure que les chants mêmes, ajoute que les Acteurs qui font les geſtes doivent ſuivre les ſignes que marquent les piés, c'eſt-à dire la meſure qui ſe bat, avec autant de préciſion que ceux qui exécutent les modulations. Il entend par là les Acteurs qui prononcent, & les inſtrumens qui les accompagnent. Il y avoit, auprès de l'Acteur qui repréſentoit, un homme chauſſé avec des ſouliers de fer, qui frapoit du pié ſur le théatre. *Lucian. in Orcheſi, pag. 951.*

a Atqui corporis motui ſua quædam tempora, & ad ſigna pedum non minùs Saltationi, quàm modulationibus, adhibet ratio muſica numeros. *Quintil.*

On peut croire que c'étoit cet homme-là qui battoit avec le pié une mesure dont le bruit devoit se faire entendre de tous ceux qui devoient la suivre.

L'extrême délicatesse des Romains (il en faut dire autant des Grecs), pour tout ce qui concernoit le théatre, & les dépenses énormes qu'ils faisoient pour ces sortes de représentations, nous donnent lieu de croire qu'ils en avoient porté toutes les parties à une grande perfection ; & que par conséquent le partage qu'ils avoient fait de la déclamation entre deux Acteurs, dont l'un parloit, & l'autre gesticuloit, n'avoit rien qui ne fût très agréable aux Spectateurs.

Un [a] Comédien, à Rome, qui faisoit un geste hors de mesure, n'étoit pas moins sifflé que celui qui manquoit dans la prononciation d'un vers. L'habitudes [b] d'assister aux Spectacles avoit rendu le peuple même si délí-

a Histrio, si paululum se moveat extra numerum, aut si versus pronunciatus est syllaba una longior aut brevior, exsibilatur & exploditur. *Cic. in Parad 3.*

b Quanto molliores sunt & delicatiores in cantu flexiones & falsæ voculæ, quàm certæ & severæ : quibus tamen non modò austeri, sed, si sæpius fiant, multitudo ipsa reclamat. *Cic. de Orat. lib. 3. n. 98.*

délicat qu'il trouvoit à redire juſqu'aux inflexions & aux faux accords, lorſqu'on les repétoit trop ſouvent, quoique ces accords produiſent un bon effet lorſqu'ils ſont ménagés avec art.

Les ſommes immenſes que les Anciens conſacroient à la célébration des Spectacles ſont à peine croiables. La repréſentation de trois tragédies de Sophocle couta plus aux Athéniens que la guerre du Péloponnéſe. Quelles dépenſes ne faiſoient point les Romains pour bâtir des théatres & des amphithéatres, & même pour paier leurs Acteurs. Æſopus, célébre Acteur dans le Tragique, contemporain de Cicéron, laiſſa en mourant à ce fils, dont Horace & Pline font mention comme d'un fameux diſſipateur, une [a] ſucceſſion de deux millions cinq cens mille livres qu'il avoit amaſſés à jouer la Comédie. [b] Roſcius, l'ami de Cicéron, avoit par an plus de ſoixante-quinze mille livres de gages: & il devoit en avoir davantage, puiſ-

Horat. Satyr lib. 2. Plin. l. 10. cap. 51.

a Æſopum ex pari arte ducentics ſeſtertium reliquiſſe filio conſtat. *Macrob. lib. 2. cap. 10.*

b Quippe cùm jam apud majores noſtros Roſcius hiſtrio ſeſtertium quinginta millia annua meritaſſe prodatur. *Plin. lib. 7. cap. 39.*

qu'il[a] touchoit par jour des deniers publics cinq cens francs pour lui ſeul, ſans les partager avec ſa troupe. Jules Céſar donna plus de ſoixante mille livres à Labérius, pour engager ce Poéte à jouer lui-même dans une piéce qu'il avoit compoſée.

Macrob. Saturn l. 2. cap. 7.

J'ai raporté ces faits, & il y en a une infinité d'autres pareils, pour faire mieux ſentir juſqu'où alloit la paſſion des Romains pour les Spectacles. Or eſt-il vraiſemblable qu'un peuple qui n'épargnoit rien pour ces Jeux publics, qui en faiſoit ſa plus grande occupation ou du moins ſon plus ſenſible plaiſir, qui ſe piquoit d'un goût fin & épuré pour tout le reſte; que ce peuple, dis-je, dont un ſeul mot mal prononcé, un ſeul ton mal pris, un ſeul geſte mal concerté bleſſoit la délicateſſe, eût ſouffert ſi longtems ſur le théatre ce partage de la voix & du geſte entre deux Acteurs, s'il avoit le moins du monde choqué ou les yeux ou les oreilles? On peut croire, ſans prévention, qu'un théatre ſi eſtimé & ſi fréquenté avoit

a Tanta fuit gratia, ut mercedem diurnam de publico mille denarios ſine gregalibus ſolus acceperit. *Macrob. Saturn. lib. 2. cap.* 10.

avoit porté toutes choles à une grande perfection.

C'étoit la Muſique qui en avoit preſque tout l'honneur. Elle préſidoit à la compoſition des piéces : car autrefois elle portoit ſes droits & ſon domaine juſques-là, & étoit confondue avec la Poéſie. Elle régloit le ton & le geſte des Acteurs. Elle étoit appliquée à former la voix, à l'unir avec le ſon des Inſtrumens, & à compoſer de cette union une agréable harmonie.

Dans l'ancienne Gréce, les Poétes faiſoient eux-mêmes la déclamation de leurs piéces. *Muſici, qui erant quondam iidem Poëtæ*, dit Cicéron en parlant des anciens Poétes Grecs qui avoient trouvé le chant & la figure des vers. L'art de compoſer la déclamation des piéces de théatre faiſoit à Rome une profeſſion particuliére. Dans les titres qui ſont à la tête des Comédies de Térence, on voit avec le nom de l'Auteur du Poéme, & le nom du Chef de la Troupe de Comédiens qui les avoient repréſentées, le nom de celui qui en avoit fait la déclamation en Latin : *Qui fecerat modos.*

Cic. de Orat. lib. 3. n. 174.

Ci-

Cicéron ſe ſert de la même expreſſion, *facere modos*, pour déſigner ceux qui compoſoient la déclamation des piéces de théatre. Après avoir dit que Roſcius déclamoit exprès certains endroits de ſon rôle d'un ton plus nonchalant que le ſens des vers ne ſembloit le demander, & qu'il plaçoit des ombres dans ſon geſte pour relever davantage les endroits qu'il vouloit faire briller, il ajoute : „ Le [a] ſuccès de cette pratique eſt ſi „ certain, que les Poëtes, & les „ Compoſiteurs de déclamation, s'en „ ſont aperçus comme les Comédiens; „ & ils ſavent tous s'en prévaloir, „ & la mettre en uſage. « Ces Compoſiteurs de déclamation élevoient, rabaiſſoient avec deſſein, varioient avec art la récitation. Un endroit devoit quelquefois ſe prononcer ſelon la note plus bas que le ſens ne paroiſſoit le demander, mais c'étoit afin que le ton élevé où l'Acteur devoit ſauter à deux vers de là frapât davantage.

§. IV.

a Neque id actores priùs viderunt quàm ipſi poëtæ, quàm denique illi et am qui fecerunt modos, à quibus utriſque ſummittitur aliquid, deinde augetur, extenuatur, inflatur, variatur, diſtinguitur. *Cic. de Orat, lib. 3. n. 1, 2.*

§. IV.

Art des Pantomimes.

POUR ACHEVER ce qui regarde la Muſique des Anciens, il me reſte à parler de la plus ſinguliére & la plus merveilleuſe de toutes ſes opérations, mais non la plus utile ni la plus louable : c'eſt l'exercice des Pantomimes.

Les Anciens, non contens d'avoir réduit, par les préceptes de la Muſique, l'art du geſte en méthode, l'avoient tellement perfectionné, qu'il ſe trouva des Comédiens qui oſérent entreprendre de jouer toutes ſortes de piéces de théatre ſans ouvrir la bouche. Ils s'appellérent *Pantomimes*, parce qu'ils *imitoient* & exprimoient *tout* ce qu'ils vouloient dire avec les geſtes qu'enſeignoit l'art de la *Saltation*, ſans emploier le ſecours de la parole.

Nous apprenons de Suidas & de Zozyme, que l'art des Pantomimes naquit à Rome ſous l'empire d'Auguſte; & c'eſt ce qui fait dire à Lucien que Socrate n'avoit vû la *danſe* que dans ſon berceau. Zozyme compte

Suid. Ἀθηνοδ. *Zoz. l. b. 1*

Lucian. de Orcheſ. pag. 923.

compte même l'invention de cet Art parmi les cauſes de la corruption des mœurs du peuple Romain, & des malheurs de l'Empire. Les deux premiers Inſtituteurs du nouvel Art furent Pylade & Bathylle, dont le nom devint fort célébre parmi les Romains. Le premier réuſſiſſoit mieux dans les ſujets tragiques, & l'autre dans les comiques.

Ce qui paroit ſurprenant, c'eſt que ces Comédiens, qui entreprenoient de repréſenter des piéces ſans parler, ne pouvoient pas s'aider des mouvemens du viſage dans leur déclamation : ils jouoient maſqués comme les autres Comédiens. Ils commencérent ſans doute d'abord à exécuter à leur maniére quelques ſcénes fort connues de Tragédies & de Comédies, afin de ſe faire entendre plus facilement des Spectateurs, & ils parvinrent peu-à-peu juſqu'à pouvoir repréſenter des piéces entiéres.

Comme ils étoient diſpenſés de rien prononcer, & qu'ils n'avoient que des geſtes à faire, on conçoit aiſément que toutes leurs démonſtrations étoient plus vives, & que leur action

étoit

étoit beaucoup plus animée que celle des Comédiens ordinaires. Auſſi Caſſiodore appelle-t-il les [a] Pantomimes des hommes dont les mains diſertes avoient, pour ainſi dire, une langue au bout de chaque doit: des hommes qui parloient en gardant le ſilence, & qui ſavoient faire un récit entier ſans ouvrir la bouche: enfin des hommes que Polhymnie, la Muſe qui préſidoit à la Muſique, avoit formés, afin de montrer qu'il n'étoit pas beſoin d'articuler des mots pour faire entendre ſa penſée.

Il faloit que ces repréſentations quoique muettes, cauſaſſent un ſenſible plaiſir, & enlevaſſent les Spectateurs. Sénéque le pere, qui exerçoit une des profeſſions des plus graves & des plus honorées de ſon tems, confeſſe que ſon goût pour ces repréſentations des Pantomimes étoit une véritable paſſion. Lucien dit qu'on y pleuroit comme aux piéces des autres Comédiens. Il raconte auſſi qu'un Roi des environs du Pont Euxin,

Senec. in Controv. 2.

Lucian. in Orcheſ. pag. 941 Ibid. 9.

a Orcheſtarum loquaciſſimæ manus, linguoſi digiti, ſilentium clamoſum, expoſitio tacita, quam Muſa Polhymnia reperiſſe narratur, oſtendens homines poſſe ſine oris afflatu velle ſuum declarare. *Caſſiod. Var. Epiſt. lib. 4. Epiſt. 51.*

Euxin, qui ſe trouvoit à Rome ſous le régne de Néron, demandoit à ce Prince avec beaucoup d'empreſſement un Pantomime qu'il avoit vû jouer, pour en faire ſon Interpréte en toute langue. „ Cet homme, diſoit-il, ſe „ fera entendre de tout le monde, au „ lieu que je ſuis obligé de paier un „ grand nombre de Truchemens pour „ entretenir commerce avec mes voi- „ ſins, qui parlent pluſieurs langues „ différentes que je n'entens point.

Ce qui eſt certain, c'eſt que l'art des Pantomimes charma les Romains dès ſa naiſſance, qu'il paſſa bientôt dans les provinces de l'Empire les plus éloignées de la Capitale, & qu'il ſubſiſta auſſi longtems que l'Empire. L'hiſtoire des Empereurs Romains fait plus ſouvent mention des Pantomimes fameux que des Orateurs célébres.

Nous avons vû que cet Art avoit commencé ſous Auguſte. Il plaiſoit beaucoup à ce Prince, & Bathylle enchantoit Mécéne. Dès [a] les premiéres années du régne de Tibére, le Sénat

[a] Ne domos Pantomimorum Senator introiret, ne egredientes in publicum Equites Romani cingerent. *Tacit. Annal. lib. 1. cap. 77.*

Sénat fut obligé de faire un réglement pour défendre aux Sénateurs d'entrer dans les maiſons des Pantomimes, & aux Chevaliers Romains de leur faire cortége dans les rues. Quelques années après il falut chaſſer de Rome les Pantomimes. L'extrême paſſion que le peuple avoit pour leurs repréſentations, donnoit lieu de tramer des cabales pour faire applaudir l'un plutôt que l'autre, & ces cabales devenoient des factions. Ils prirent même des livrées différentes à l'imitation de ceux qui conduiſoient les chariots dans les courſes du Cirque. Les uns s'appellérent les Bleus, & les autres les Verds. Le peuple ſe partagea auſſi de ſon côté, & toutes les factions du Cirque, dont il eſt parlé ſi ſouvent dans l'hiſtoire Romaine, épouſérent des troupes de Pantomimes, & excitérent ſouvent de dangereux tumultes à Rome.

Ibid. lib. 4. cap. 14.

Caſſiod. Var. Epiſt. lib. 1. Epiſt. 20.

Les Pantomimes furent encore chaſſés de Rome ſous Néron, & ſous quelques autres Empereurs. Mais leur exil ne duroit pas, parce que le peuple ne pouvoit plus ſe paſſer d'eux, & parce qu'il ſurvenoit des conjonctures où le Souverain, qui croioit

croioit avoir beſoin de la faveur de la multitude, cherchoit à faire des actions qui lui fuſſent agréables. Domitien les avoit chaſſés, & Nerva ſon Succeſſeur les fit revenir, quoiqu'il ait été un des plus ſages Empereurs. Quelquefois le peuple lui-même, fatigué des ſuites funeſtes qu'entraînoient après elles les cabales des Pantomimes, demanda leur expulſion avec autant d'empreſſement, qu'il demandoit leur retour en d'autres tems. *Neque à te minore concentu ut tolleres Pantomimos, quàm à patre tuo ut reſtitueret, exactum eſt*, dit Pline le jeune en parlant à Trajan. Il eſt des maux & des deſordres qu'on ne peut arrêter que dans leur naiſſance, & qui, ſi on leur laiſſe le tems de croître & de s'accréditer, prennent le deſſus, & deviennent plus forts que tous les remédes.

* * * *
* * *
* *
*

LIVRE

LIVRE VINGT-TROISIÉME.

DE

LA SCIENCE MILITAIRE.

NOUS AVONS vû juſqu'ici l'homme établi, par le moien des Arts, dans la jouiſſance de toutes les commodités de la vie. La terre, cultivée par ſes ſoins & par ſes travaux, l'a comblé de toutes ſortes de biens. Le Commerce lui a amené des pays les plus éloignés tout ce qui pouvoit manquer à celui qu'il habite: il a fait deſcendre juſqu'aux entrailles de la terre & juſqu'au fond de la mer, non ſeulement pour l'enrichir & l'orner, mais encore pour lui fournir une infinité de ſecours & d'inſtrumens néceſſaires à ſes uſages journaliers. Après qu'il s'eſt bâti des maiſons, la Sculpture & la Peinture ſe ſont efforcées à l'envi d'embellir ſa demeure; & afin qu'il ne manquât rien à ſa ſatisfaction & à ſa joie, la Muſique eſt venue occuper ſes momens

mens de loisir par d'agréables concerts, qui le délassent de ses travaux, & lui font oublier toutes ses peines & tous ses chagrins s'il en a. Que peut-il desirer davantage ? Heureux, s'il pouvoit n'être point troublé dans la possession de ces avantages qui lui ont tant couté ! Mais l'avidité & l'ambition troublent cette félicité générale, & rendent l'homme ennemi de l'homme. L'injustice s'arme de la force pour s'enrichir des dépouilles de ses freres. Celui qui, modéré dans ses desirs, & se renfermant dans les bornes de ce qu'il possède, ne sauroit point opposer la force à la force, deviendroit bientôt la proie des autres. Il auroit à craindre que des voisins jaloux & des peuples ennemis ne vinssent troubler son repos, ravager ses terres, bruler ses maisons, enlever ses biens, & l'emmener lui-même en captivité. Il a donc besoin de forces & de troupes qui le défendent contre la violence, & le mettent en sureté. Bientôt nous le verrons occupé de ce que les Sciences ont de plus élevé & de plus sublime : mais, [a] au premier bruit des armes, ces

a Omnia hæc noſtra præclara ſtudia . . . latent in tutela ac præſidio bellicæ virtutis. Simul atque

Sciences, nées dans le repos & ennemies du tumulte, ſont ſaiſies de fraieur, & réduites au ſilence, à moins que l'Art militaire ne les prenne ſous ſa protection, & ne les mette ſous ſa ſauvegarde, qui ſeule aſſure la tranquillité publique. C'eſt[a] ainſi que la guerre devient néceſſaire à l'homme, comme la protectrice de la paix & du repos, & uniquement occupée du ſoin de repouſſer la violence, & de défendre la juſtice; & c'eſt ſous ce regard que je croi qu'il m'eſt permis d'en parler. Je parcourrai le plus briévement qu'il me ſera poſſible, toutes les parties de la Science militaire, qui eſt, à proprement parler, la ſcience des Princes & des Rois, & qui demande, pour y réuſſir, des talens preſque ſans nombre, qu'il eſt bien rare de trouver réunis dans une ſeule perſonne.

Comme j'ai traité ailleurs ce qui regarde la milice des Egyptiens, des Carthaginois, des Aſſyriens, & des Perſes, j'en parlerai ici plus rarement. Je m'arréterai davantage ſur les

increpuit ſuſpicio tumultus, artes illico noſtræ conticeſcunt. *Cic. pro Mur. n.* 22.

a Suſcipienda bella ſunt ob eam cauſam, ut ſine injuria in pace vivatur. *Cic. lib.* 1. *de Offic. n.* 35.

les Grecs, & principalement ſur les Lacédémoniens & les Athéniens, qui, de tous les peuples de la Gréce, ſont ſans conteſtation les deux qui ſe ſont le plus diſtingués par la valeur & par la Science militaire. J'ai douté long-tems ſi je parlerois auſſi des Romains, qui paroiſſent étrangers à mon ſujet. Mais, tout bien peſé, j'ai cru devoir les joindre aux autres peuples, afin qu'on pût, d'un même coup d'œil, connoitre, au moins légérement, la maniére dont les Anciens faiſoient la guerre. C'eſt le ſeul but que je me propoſe dans ce petit Traité, & je ne porte point mes vûes plus loin. Je n'ai pas oublié ce qui arriva à un Philoſophe d'Ephéſe, qui paſſoit pour le plus beau parleur de ſon tems. Dans une harangue qu'il prononça devant Annibal, il s'aviſa de traiter à fond des devoirs d'un bon Général. Le Harangueur fut applaudi par tout l'auditoire. Annibal, preſſé de dire ce qu'il en penſoit, répondit avec une liberté militaire, qu'il n'avoit jamais entendu un ſi mépriſable diſcoureur. Je craindrois d'encourir un pareil reproche, ſi après avoir paſſé toute ma vie dans l'étude des Belles

Lettres,

Lettres, je prétendois donner des leçons de l'art militaire à ceux qui en font profeſſion.

CHAPITRE PREMIER.

CE PREMIER Chapitre renfermera ce qui regarde l'entrepriſe & la déclaration de la guerre, le choix du Général & des Officiers, la levée des troupes, leurs vivres, leur paie, leurs armes, leur marche, la conſtruction du camp, & tout ce qui a raport aux batailles.

ARTICLE PREMIER.

Entrepriſe & Déclaration de la guerre.

§. I.

Entrepriſe de la guerre.

IL N'Y A POINT de principe plus généralement reçu, que celui qui établit qu'on ne doit entreprendre la guerre que pour des cauſes juſtes & légitimes; & il n'y en a guéres qui ſoit plus généralement violé. On convient [a] que les guerres entrepriſes uniquement par des vûes d'intérêt ou

a Inferre bella finitimis, ... ac populos ſibi non moleſtos ſola regni cupiditate conterere &

d'ambition, ſont de vrais brigandages. La réponſe du Pirate à Alexandre le Grand, ſi connue dans l'hiſtoire, n'étoit-elle pas fort ſenſée? Les Scythes n'avoient-ils pas raiſon auſſi de demander à ce ravageur de provinces, pourquoi [a] il venoit troubler le repos de peuples qui ne lui avoient fait aucun tort, & s'il ne leur étoit par permis d'ignorer, dans le fond de leurs bois & de leurs deſerts, qui étoit Alexandre, & d'où il venoit? Quand [b] Philippe, pris pour arbitre par deux Rois de Thrace qui étoient freres, les chaſſe tous deux de leurs Etats, mérite-t-il un autre nom que celui de voleur & de brigand? Ses autres conquêtes, quoique moins criantes, n'en étoient pas moins des brigandages, parce qu'elles étoient toutes fondées ſur l'injuſtice, & que nulle voie de vaincre ne lui paroiſſoit honteuſe: *Nulla apud eum tur-*

Juſtin. lib. 8. cap. 3.

Id. Juſtin.

ſubdere, quid aliud quàm grande latrocinium nominandum? *S. Aug. de Civ. D. lib. 4. cap. 6.*

a Quid nobis tecum eſt? Nunquam terram tuam attigimus. Qui ſis, unde venias, licetne ignorare in vaſtis ſylvis viventibus? *Q. Curt. lib. 7 cap 8.*

b Philippus, more ingenii ſui, ad judicium veluti ad bellum, inopinantibus fratribus, inſtructo exercitu ſupervenit; & regno utrumque, non judicis more, ſed fraude LATRONIS ac ſcelere, ſpoliavit.

turpis ratio vincendi. La juſtice & la néceſſité des guerres doivent donc être regardées comme un principe fondamental en matiére de politique & de gouvernement.

Dans les Etats Monarchiques, le Prince ſeul, pour l'ordinaire, a le pouvoir d'entreprendre une guerre: & c'eſt une des raiſons qui rendent ſa place ſi formidable. Car, s'il a le malheur de l'entreprendre ſans une cauſe légitime & néceſſaire, il répond de tous les crimes qui s'y commettent, de toutes les ſuites funeſtes qu'elle entraîne après elle, de tous les ravages qui en ſont inſéparables, & de tout le ſang humain qui y eſt répandu. Qui peut ne point frémir à la vûe d'un tel objet, & d'un compte ſi redoutable?

Les Princes ont des Conſeils, qui peuvent leur être d'un grand ſecours, s'ils ont eu ſoin de les remplir de perſonnes ſages, éclairées, expérimentées, pleines d'amour & de zêle pour le bien public, ſans ambition, ſans vûe d'intérêt, & ſur tout infiniment éloignées de tout déguiſement & de toute flaterie. Quand Darius propoſa dans ſon Conſeil de porter *Herod. lib. 4. cap. 83.*

la guerre contre les Scythes, Artabane ſon frere entreprit inutilement d'abord de le détourner d'un deſſein ſi injuſte & ſi déraiſonnable: ſes raiſons, quelque ſolides qu'elles fuſſent, ne tinrent point contre les louanges outrées & les flateries exceſſives des Courtiſans. Il ne réuſſit pas mieux dans le conſeil qu'il donna à ſon neveu Xerxès, de n'aller point attaquer les Grecs. Comme celui-ci avoit marqué clairement ſon goût, faute eſſentielle dans ces rencontres, on n'eut garde de s'y oppoſer, & la délibération ne fut que pour la forme. Dans l'une & dans l'autre occaſion, la douleur du ſage Prince qui diſoit librement ſon avis, étoit de voir que ces deux Rois ne comprenoient point *quel*[a] *malheur c'eſt de s'accoutumer à ne point mettre de bornes à ſes deſirs, à n'être jamais content de ce qu'on poſſede, & à vouloir aller toujours en avant*: ce qui eſt la cauſe de preſque toutes les guerres.

Ibid. lib. 7. cap. 13.

Dans les Républiques Grecques, c'étoit l'aſſemblée du peuple qui décidoit de la guerre en dernier reſſort, ce

a Ὡς κακὸν εἴη διδάσκειν τὴν Ψυχὴν πλέον τι δίζεσθαι αἰεὶ ἔχειν τοῦ παρέοντος.

ce qui étoit ſujet à de grands inconvéniens. Il eſt vrai qu'à Sparte l'autorité du Sénat, & ſur tout des Ephores, & à Athénes celle de l'Aréopage & du Conſeil des Quatre-cens, à qui il appartenoit de préparer les affaires, & de former les avis, ſervoient, pour ainſi dire, de contrepoids à la légéreté & à l'imprudence du peuple : mais ce reméde n'avoit pas toujours ſon effet. On reprochoit deux défauts tout oppoſés aux Athéniens, la trop grande précipitation, & la trop grande lenteur. C'eſt contre le premier qu'on avoit fait une loi, qui ordonnoit qu'on ne pourroit décerner la guerre qu'après une mûre délibération de trois jours. Et dans les guerres contre Philippe on a vû combien Démoſthéne ſe plaignoit de la nonchalance des Athéniens, dont leur ennemi ſavoit bien profiter. Cette lenteur, dans les Républiques, vient de ce qu'à moins que le péril ne ſoit évident, les particuliers ſont diſtraits par différentes vûes & différens intérêts, qui les empéchent de ſe réunir promtement dans une même réſolution. Auſſi, quand Philippe eut pris Elatée, l'Orateur Athénien, effraié

du danger preſſant où ſe trouvoit la République, fit abroger la loi dont je viens de parler, & fit conclure la guerre ſur le champ.

LES AFFAIRES s'examinoient & ſe décidoient avec beaucoup plus de maturité & de ſageſſe chez les Romains, quoique le peuple y fût maître auſſi de la déciſion. Mais l'autorité du Sénat étoit grande, & prévaloit preſque toujours dans les affaires importantes. Il étoit fort attentif, ſur tout dans les commencemens de la République, à mettre, dans les guerres, la juſtice de ſon côté. Cette réputation de bonne foi, d'équité, de juſtice, de modération, de déſintéreſſement, ne ſervit pas moins, que la force des armes, à l'accroiſſement de la République Romaine, & l'on [a] attribuoit ſa puiſſance à la protection des dieux, qui récompenſoient ainſi ſa juſtice & ſa bonne foi. On [b] remarquoit, avec admiration, que les Romains, dans tous les tems, avoient toujours mis pour baſe de leurs

a Favere pietati fideique deos, per quæ populus Romanus ad tantum faſtigii pervenerit. *Liv. lib. 44. n. 1.*

b Majores veſtri omnium magnarum rerum & principia exorſi ab diis ſunt, & finem eum ſtatuerunt. *Liv. l. 45. n. 39.*

leurs entrepriſes la religion, & qu'ils en avoient raporté aux dieux & le principe & la fin.

Le motif le plus puiſſant que puſſent emploier les Généraux pour animer les troupes à bien combattre, étoit de leur repréſenter que la guerre qu'ils faiſoient étant juſte, & la ſeule néceſſité leur aiant mis les armes à la main, ils pouvoient certainement compter ſur la protection des dieux: au lieu que ces mêmes dieux, ennemis & vengeurs de l'injuſtice, ne manquoient jamais de ſe déclarer contre ceux qui entreprenoient des guerres illégitimes en violant la foi des Traités.

§. II.

Déclaration de la guerre.

UNE SUITE [a] des principes d'équité & de juſtice que je viens d'établir, étoit de ne point commencer actuellement la guerre, qu'on n'eût auparavant ſignifié par des hérauts publics aux ennemis les griefs qu'on avoit contre eux, & qu'on ne les eût

a Ex quo intelligi poteſt nullum bellum eſſe juſtum, niſi quod aut rebus repetitis geratur, aut denunciatum antè ſit & indictum. *Cic. lib. 1. de Offic n. 36.*

exhortés à réparer les torts qu'on prétendoit en avoir reçus. Il eſt du droit naturel de tenter les voies de douceur & d'accommodement, avant que d'en venir à une rupture ouverte. La guerre eſt le dernier des remédes: avant que de l'emploier, il faut avoir eſſaié de tous les autres. L'humanité veut qu'on donne lieu aux réflexions & au repentir, & qu'on laiſſe le tems d'éclaircir des doutes & de diſſiper des ſoupçons, que des démarches équivoques ont pu faire naître, & qui ſouvent ſe trouvent ſans fondement réel quand on les approfondit.

Cette coutume étoit anciennement & généralement obſervée chez les Grecs. [a] Polynice, avant que de former le ſiége de Thébes, envoia Tydée vers ſon frere Ethéocle, pour tenter des voies d'accommodement. Il paroit par Homére que les Grecs députérent Ulyſſe & Ménélas vers les Troiens, pour les ſommer de leur rendre Héléne, avant que d'avoir fait contr'eux aucun acte d'hoſtilité, &

Iliad. lib. 2. v. 205.

a Potior cunctis ſedit ſententia, fratris
Prætentare fidem, tutoſque in regna precando
Explorare aditus. Audax ea munera Tydeus
Sponte ſubit. *Stat. Theb. lib. 11.*

& on lit la même choſe dans Hérodote. On voit une foule de pareils exemples dans toute la ſuite de l'hiſtoire des Grecs. *Lib. 2. cap. 112. &c.*

Il eſt vrai que c'eſt un moien preſque ſûr de remporter de grands avantages ſur les ennemis, que de tomber tout d'un coup ſur eux, & de les attaquer ſubitement, ſans leur avoir laiſſé rien entrevoir de ſes deſſeins, & ſans leur avoir donné le tems de ſe mettre en état de défenſe. Mais ces incurſions imprévûes, ſans aucun préalable & ſans aucune dénonciation antérieure, étoient juſtement regardées comme des entrepriſes injuſtes, & vicieuſes dans le principe. C'eſt, ſelon la remarque de Polybe, ce qui avoit ſi fort décrié les Etoliens, & les avoit rendu ſi odieux comme brigands & voleurs, parce que n'aiant pour régle que leur intérêt, ils ne connoiſſoient ni les loix de la guerre ni celles de la paix, & que tout moien de s'enrichir & de s'aggrandir leur paroiſſoit légitime, ſans s'embarraſſer s'il étoit contre le droit des gens d'attaquer ſubitement des voiſins, qui ne leur avoient fait aucun tort, & qui ſe croioient en ſureté à *Polyb. lib. 4. pag. 331.*

l'ombre & ſous la ſauvegarde des Traités.

Liv. lib. 1. n. 32. Les Romains n'étoient pas moins exacts que les Grecs à obſerver cette cérémonie de la déclaration de guerre: c'étoit Ancus Marcius, le quatriéme de leurs Rois, qui l'avoit établie. L'Officier public, (il s'appelloit *Fécial*) la tête couverte d'un voile de lin, ſe tranſportoit ſur les frontiéres du peuple contre lequel on ſe préparoit à faire la guerre, & dès qu'il y étoit arrivé, il expoſoit à haute voix les griefs du peuple Romain, & la ſatisfaction qu'il demandoit pour les torts qu'on lui avoit faits, prenant Jupiter à témoin en ces termes, qui renfermoient une horrible imprécation contre lui-même, & encore plus contre le peuple dont il n'étoit que la voix. *Grand Dieu, ſi c'eſt contre l'équité & la juſtice que je viens ici au nom du peuple Romain demander ſatisfaction, ne ſouffrez point que je revoie jamais ma patrie.* Il répétoit la même choſe, en changeant ſeulement quelques termes, à la premiére perſonne qu'il rencontroit, puis à l'entrée de la ville, & dans la place publique. Si au bout de trente trois

trois jours on ne faiſoit point ſatisfaction, le même Officier retournant vers le même peuple, prononçoit publiquement ces paroles : *Ecoutez, Jupiter, Junon, & * Quirinus: & vous, dieux du ciel, dieux de la terre, dieux des enfers, écoutez. Je vous prends à témoin qu'un tel peuple* (on le nommoit) *eſt injuſte, & refuſe de nous faire ſatisfaction. Nous delibérerons à Rome dans le Sénat ſur les moiens de nous faire rendre la juſtice qui nous eſt dûe.* Au retour du Fécial à Rome, on mettoit l'affaire en délibération ; & ſi le plus grand nombre des ſuffrages étoit pour faire la guerre, le même Officier retournoit ſur les frontieres du même peuple, & en préſence au moins de trois perſonnes il prononçoit une certaine formule de déclaration de guerre : après quoi il jettoit ſur les terres du peuple ennemi une lance, qui marquoit que la guerre étoit déclarée.

* C'eſt ainſi qu'on appelloit Romulus.

Cette cérémonie ſe conſerva long-tems chez les Romains. Lorſqu'il s'agit de déclarer la guerre à Philippe & à Antiochus, on conſulta les Féciaux pour ſavoir s'il faloit la leur dénoncer à eux-mêmes en perſonne, ou s'il ſuffiroit de le faire à la pre-

miére place de leur obéiſſance. Dans les beaux tems de la République [a] ils auroient cru ſe deshonorer que d'agir furtivement, & d'emploier la mauvaiſe foi, ou même l'artifice. Ils marchoient la tête levée. Ils laiſſoient ces petites ruſes & ces indignes fineſſes aux Carthaginois & à d'autres peuples qui leur reſſembloient, chez qui il étoit plus glorieux de tromper l'ennemi, que de le vaincre par la force ouverte.

Les Hérauts d'armes & les Féciaux, étoient fort reſpectés chez les Anciens, & conſidérés comme des perſonnes ſacrées & inviolables. Cette déclaration faiſoit partie du droit des gens, & étoit regardée comme néceſſaire & indiſpenſable. Elle n'étoit point précédée de certains écrits publics que nous appellons *Manifeſtes*, & qui contiennent les prétentions bien ou mal fondées de l'un ou de l'au-

[a] Veteres, & moris antiqui memores, negabant ſe in ea legatione Romanas artes agnoſcere. Non per inſidias & nocturna prælia. . . nec ut magis aſtu quàm vera virtute gloriarentur, bella majores geſſiſſe. Indicere priùs quàm gerere ſolitos bella, denunciare etiam. . . Hæc Romana eſſe, non verſutiarum Punicarum, neque calliditatis Græcæ: apud quos fallere hoſtem, quàm vi ſuperare, glorioſius fuerit. *Liv. lib.* 42. *n.* 47.

l'autre parti, & les raiſons dont on les appuie. On les a ſubſtitués à la place de cette cérémonie auguſte & ſolennelle, par laquelle les Anciens faiſoient intervenir dans la déclaration des guerres la majeſté divine, comme témoin & vengereſſe de l'injuſtice de ceux qui entreprendroient ces guerres ſans raiſon & ſans néceſſité. Un motif de politique a encore rendu néceſſaires ces Manifeſtes dans la ſituation où ſont à l'égard les uns des autres les Princes de l'Europe, liés enſemble par le ſang, par des alliances, par des ligues offenſives ou défenſives. Il eſt de la prudence du Prince qui déclare la guerre à ſon ennemi, de ne pas s'attirer en même tems ſur les bras tous les alliés de celui qu'il attaque. C'eſt pour détourner cet inconvenient qu'on fait aujourd'hui des Manifeſtes, qui tiennent lieu des cérémonies anciennes que je viens d'expoſer, & qui renferment quelquefois la raiſon qui a déterminé à commencer la guerre ſans la déclarer.

J'ai parlé de prétentions bien ou mal fondées. Car les Etats & les Princes qui ſe font la guerre, ne man-

manquent pas, de part & d'autre, à juſtifier leurs entrepriſes par des raiſons ſpécieuſes ; & ils pourroient
Liv. lib. 5. n. 4. s'exprimer comme fit un Préteur Latin, dans une aſſemblée où l'on délibéroit ſur ce qu'on répondroit aux Romains, qui, ſur des ſoupçons de revolte, avoient mandé les Magiſtrats du Latium. » Il me ſemble, „ Meſſieurs, dit-il, que dans la con„ jonćture préſente, nous devons „ moins nous embarraſſer de ce que „ nous avons à dire, que de ce que „ nous avons à faire : car, quand „ nous aurons bien pris notre parti, „ & bien concerté nos meſures, il ne „ ſera pas difficile d'y ajuſter des pa„ roles. *Ad ſummam rerum noſtrarum magis pertinere arbitror, quid agendum nobis, quàm quid loquendum ſit. Facile erit, explicatis conſiliis, accommodare rebus verba.*

***
**
*

ARTI-

ARTICLE SECOND.

Choix du Général & des Officiers. Levée des Soldats.

§. I.

Choix du Général & des Officiers.

C'EST un grand avantage pour les Rois d'être maîtres abſolus du choix des Généraux d'armée & des Officiers; & une des plus grandes louanges qu'on puiſſe leur donner, eſt de dire que la réputation connue & le mérite ſolide ſont les ſeuls motifs qui les y déterminent. En effet, peut-on apporter trop d'attention à un choix, qui égale en quelque ſorte un particulier à ſon Souverain, en le rendant dépoſitaire de toute ſa puiſſance, de toute ſa gloire, & de toute la fortune de ſes Etats? C'eſt principalement à ce caractére qu'on reconnoit les Princes capables de gouverner, & c'eſt ce qui a toujours fait le ſuccès de leurs armes. On ne voit point que le grand Cyrus, que Philippe, qu'Alexandre ſon fils aient jamais confié le commandement de leurs troupes à des Généraux ſans méri-

mérite & ſans expérience. Il n'en eſt pas ainſi ſous les Succeſſeurs de Cyrus, ni ſous ceux d'Alexandre, où l'intrigue, la cabale, le crédit d'un Favori préſidoient ordinairement à ce choix, & donnoient preſque toujours excluſion aux meilleurs ſujets. Auſſi le ſuccès des guerres répondoit-il à de tels commencemens. Je n'ai pas beſoin d'en citer des exemples : l'Hiſtoire en eſt remplie.

Herod. lit. 5. cap. 75. Je paſſe aux Républiques. A Sparte, les deux Rois étoient, par leur rang même, en droit & en poſſeſſion de commander, & dans les premiers tems ils marchoient enſemble à la tête des armées : mais une diviſion arrivée entre Cléoméne & Démarate donna lieu à une loi, qui ordonnoit qu'un ſeul des Rois commanderoit les troupes ; & elle fut obſervée dans la ſuite, ſi ce n'eſt dans des cas extraordinaires. Les Lacédémoniens comprirent que l'autorité s'affoiblit dès qu'elle eſt partagée, qu'il eſt rare que deux Généraux puiſſent longtems s'accorder, que les grandes entrepriſes ne peuvent guéres réuſſir que ſous la conduite d'un ſeul homme, & que rien n'eſt plus funeſte à une armée

que

que le partage du commandement.

Cet inconvénient devoit être bien plus grand à Athénes, où, par la conſtitution même de l'Etat, il devoit toujours y avoir dix Commandans, parce qu'Athénes étant compoſée de dix Tribus, chacune fourniſſoit le ſien; & le commandement rouloit par jour entre ces dix Chefs. D'ailleurs c'étoit le peuple qui les choiſiſſoit, & cela chaque année. C'eſt ce qui donna lieu à un bon mot de Philippe, qui admiroit le bonheur des Athéniens, de pouvoir trouver chaque année à point nommé dix Capitaines, au lieu qu'à peine avoit-il pu, pendant tout ſon régne, en trouver un * ſeul.

* *C'étoit Parménion.*

Il faloit pourtant bien que les Athéniens, ſur tout dans des tems de criſe, fuſſent attentifs à ne nommer pour Généraux que des citoiens d'un vrai mérite. Depuis Miltiade juſqu'à Démétrius de Phalére, c'eſt-à-dire pendant près de deux cens ans, on compte un nombre conſidérable de grands hommes qu'Athénes mit à la tête de ſes armées, qui portérent la gloire de leur patrie à un ſi haut point de réputation. Pour lors toute jalouſie ceſſoit,

ceſſoit, & l'on n'avoit en vûe que le bien public. On en voit un bel exemple dans la guerre que Darius porta contre les Grecs. Le danger étoit extrême. Les Athéniens ſe trouvoient ſeuls contre une armée innombrable. Des dix Généraux, cinq étoient pour donner le combat, cinq pour ſe retirer. Miltiade, qui étoit à la tête des premiers, aiant engagé dans ſon parti le Polémarque, (c'étoit un Officier qui avoit droit de ſuffrage dans le Conſeil de guerre, & qui décidoit en cas de partage) la bataille fut réſolue. Tous ces Généraux, reconnoiſſant la ſupériorité de Miltiade ſur eux, quand leur jour fut venu, lui cédérent le commandement. Ce fut pour lors que ſe donna la célébre bataille de Marathon.

Herod. lib. 6. cap. 109 & 110.

Il arrivoit quelquefois que le peuple, ſe laiſſant gouverner à ſes Orateurs, & ſuivant en tout leur caprice, mettoit en place des ſujets indignes. On peut ſe ſouvenir du crédit abſolu qu'avoit ſur les eſprits de la multitude le fameux Cléon, qui fut chargé du commandement dans les premiéres années de la guerre du Péloponnéſe, quoique ce fût un homme brouil-

brouillon, emporté, violent, ſans tête & ſans mérite. Mais ces exemples ſont rares, & ils ne ſe multiplié-rent à Athénes que dans les derniers tems : & ce fut une des principales cauſes de ſa ruine.

Le philoſophe Antiſthéne fit ſentir un jour aux Athéniens, d'une maniére plaiſante mais ſpirituelle, l'abus qui ſe commettoit parmi eux dans les promotions aux charges publiques. Il leur propoſa d'un air ſérieux en pleine aſſemblée, d'ordonner par un Decret que deſormais les ânes ſeroient emploiés à labourer la terre auſſi bien que les bœufs & les chevaux. Comme on lui répondit que les ânes n'étoient point nés pour le labour: *Vous vous trompez*, leur dit-il, *c'eſt tout un. Ne voiez-vous pas que des citoiens, d'ânes & d'ignorans qu'ils étoient, deviennent tout d'un coup d'habiles Généraux, par cette raiſon ſeule que vous les avez nommés?* *Diog. Laert. in Antiſth. p. 369.*

A ROME, c'étoit auſſi le peuple qui nommoit les Généraux, c'eſt-à-dire les Conſuls, & les Préteurs. Ils n'étoient en place qu'un an. Quelquefois on leur continuoit le commandement ſous le nom de Proconſuls

ſuls ou de Propréteurs. Ce[a] changement annuel de Généraux étoit un grand obſtacle à l'avancement des affaires, qui demandent, pour réuſſir, d'être continuées ſans interruption. Et c'eſt le grand avantage des Etats Monarchiques, où les Princes, abſolument libres, maîtres des affaires & des tems, diſpoſent de tout à leur gré, ſans être aſſervis à aucune néceſſité. Au lieu que, chez les Romains, un Conſul arrivoit quelquefois après coup, ou étoit rappellé avant le tems pour tenir les aſſemblées. Quelque diligence qu'il fît pour arriver, avant que ſon Succeſſeur lui eût remis le commandement, & qu'il ſe fût inſtruit de l'état de l'armée, connoiſſance abſolument préalable à toute entrepriſe, il ſe paſſoit toujours un tems conſi-

a Interrumpi tenorem rerum, in quibus peragendis continuatio ipſa efficaciſſima eſſet, minimè convenire. Inter traditionem imperii, novitatemque ſucceſſoris, quæ noſcendis prius quàm agendis rebus imbuenda ſit, ſæpe bene gerendæ rei occaſiones intercidere. *Liv. liv.* 41 *n.* 15.

Poſt tempus (Conſules) ad bella ierunt: ante tempus comitiorum cauſa revocati ſunt: in ipſo conatu rerum circumegit ſe annus... Male geſtis rebus alterius ſucceſſum eſt: tironem, aut mala diſciplina inſtitutum exercitum acceperunt. At hercule Reges, non liberi ſolùm impedimentis omnibus, ſed domini rerum temporumque, trahunt conſiliis cuncta, non ſequuntur. *Liv. l.* 9. *n.* 18.

conſidérable, qui lui faiſoit perdre l'occaſion d'agir, & d'attaquer à propos l'ennemi. Souvent, d'ailleurs, il trouvoit en arrivant les affaires en mauvais état par la faute de ſon Prédéceſſeur, & une armée ou compoſée en partie de troupes nouvellement levées & ſans expérience, ou corrompue par la licence & le défaut de diſcipline. Fabius [a] fit faire une partie de ces réflexions au peuple Romain lorſqu'il l'exhortoit à choiſir un Conſul capable de tenir tête à Annibal.

Le court eſpace d'un an, & l'incertitude d'une prolongation du commandement, faiſoient à la vérité que les habiles Généraux mettoient tout le tems à profit : mais ſouvent auſſi c'étoit pour eux une raiſon de mettre fin à leurs entrepriſes plutôt qu'ils n'auroient fait ſans cela, & à des conditions moins avantageuſes à la République, dans la crainte qu'un Succeſſeur ne vînt profiter de leurs tra-

a Cùm, qui eſt ſummus in civitate dux, eum legerimus, tamen repente lectus, in annum creatus adversùs veterem ac perpetuum imperatorem comparabitur, nullis neque temporis neque juris inclusum anguſtiis, quo minùs ita omnia gerat adminiſtretque ut tempora poſtulabunt belli: nobis autem in apparatu ipſo, ac tantùm inchoantibus res, annus circumagitur. *Liv. lib. 24. n. 8.*

travaux, & ne leur enlevât l'honneur d'avoir glorieuſement terminé la guerre. Un véritable zêle pour le bien public, & une grandeur d'ame parfaitement deſintéreſſée, auroient pu écarter de telles conſidérations. Je ne ſai s'il y en a des exemples. On [a] reproche au grand Scipion même, j'entends le premier, d'avoir eu cette foibleſſe, & de n'avoir pas été inſenſible à cette crainte. Une vertu aſſez pure pour négliger un intérêt ſi vif & ſi piquant, paroit au-deſſus des forces de l'homme : du moins elle eſt bien rare.

L'autorité des Conſuls reſſerrée, pour le tems, dans des bornes ſi étroites, étoit, il faut l'avouer, un grand inconvénient. Mais le danger de donner atteinte à la liberté publique, en continuant plus longtems le même homme dans le commandement de toutes les forces de l'Etat, obligeoit de paſſer par deſſus cet inconvénient par la crainte d'un plus grand.

La néceſſité des affaires, la diſtance

a Ipſum Scipionem expectatio ſucceſſoris, venturi ad paratam alterius labore ac periculo finiti belli famam, ſollicitabat. *Liv. lib. 30. n. 36.*

tance des lieux, & d'autres raiſons obligérent enfin les Romains à continuer le commandement des armées à leurs Généraux pour pluſieurs années. Mais il en arriva réellement l'inconvénient que l'on avoit appréhendé; & les Généraux devinrent par cette durée du commandement les tyrans de leur patrie. Entr'autres exemples je pourrois citer Sylla, Pompée, & ſur tout Céſar.

Le choix des Généraux étoit ordinairement réglé ſur le mérite des perſonnes: & les citoiens de Rome avoient en même tems une grande reſſource & un puiſſant motif pour en uſer de la ſorte. Ce qui leur facilitoit ce choix, étoit la connoiſſance parfaite qu'ils avoient des ſujets qui aſpiroient au commandement, avec leſquels ils avoient ſervi pluſieurs campagnes, qu'ils avoient vûs en action, dont ils avoient eu le tems d'examiner & de comparer par eux-mêmes, & avec leurs camarades, le caractére, les talens, les ſuccès, & les qualités capables des plus hauts degrés. Cette [a] connoiſſance qu'avoient les citoiens Romains du mé-

a Num tibi hæc parva videntur adjumenta & ſubſidia conſulatus, voluntas militum? quæ cùm

rite de ceux qui demandoient le Conſulat, déterminoit ordinairement leurs ſuffrages en faveur des Officiers en qui ils avoient reconnu, dans les campagnes précédentes, de l'habileté, du courage, de la bonté, de l'humanité. » Il a pris ſoin de moi, di-
» ſoient-ils, lorſque je fus bleſſé: il
» m'a fait part du butin: c'eſt ſous ſa
» conduite que nous nous rendîmes
» maîtres du camp des ennemis, &
» que nous remportames une telle
» victoire; il a toujours partagé la
» peine & la fatigue avec le ſoldat;
» on ne peut dire s'il eſt plus heu-
» reux que courageux. « De quel poids étoient de tels diſcours!

Le motif qui portoit les citoiens Romains à examiner & à peſer avec ſoin le mérite des contendans, étoit l'intérêt perſonnel de ceux qui faiſoient le choix, qui devant la plupart ſervir ſous leurs ordres, étoient fort attentifs

per ſe valet multitudine, tum apud ſuos gratia: tum verò in conſule declarando multum etiam apud populum Romanum auctoritatis habet ſuffragatio militaris... Gravis eſt illa oratio: Me ſaucium recreavit; me præda donavit; hoc duce caſtra cepimus, ſigna contulimus; nunquam iſte plus militi laboris impoſuit, quàm ſibi ſumſit; ipſe cùm fortis, tùm etiam felix. Hoc quanti putas eſſe ad famam hominum ac voluntatem? *Cic. pro Muræn. n.* 38.

attentifs à ne pas confier leur vie, leur honneur, le ſalut de la patrie à des Généraux qu'ils n'eſtimoient point, & dont ils n'auroient point attendu un heureux ſuccès. C'étoient les ſoldats même, qui, dans les Comices, choiſiſſoient ces Généraux. On ſait qu'ils s'y connoiſſent, & l'on voit par l'expérience qu'ils s'y trompent rarement. On remarque encore aujourd'hui, que quand ils vont à la petite guerre, ils choiſiſſent toujours entr'eux ſans complaiſance ceux qui ſont les plus capables de les commander. C'eſt par cet eſprit que Marius fut choiſi malgré ſon Général Métellus. C'eſt ainſi que Scipion Emilien fut préféré par le jugement avantageux du ſoldat.

Il faut pourtant avouer que la nomination des Commandans n'étoit pas toujours réglée par des vûes publiques & ſupérieures; & que la cabale, l'adreſſe à s'inſinuer dans leſprit du peuple, à le flater, à entrer dans ſes paſſions, y avoient quelquefois part. C'eſt ce qu'on a vû à Rome à l'égard de Térentius Varro, & à Athénes à l'égard de Cléon. Le Peuple eſt toujours peuple, c'eſt-à-dire

léger, inconſtant, capricieux, paſſionné : mais celui de Rome l'étoit moins qu'un autre. Il a donné, en
Liv. lib. 10. n. 22. & 24. pluſieurs occaſions, des exemples d'une modération & d'une ſageſſe
Id. lib. 26. n. 22. qu'on ne peut aſſez admirer, ſe rendant de bonne grace aux avis des Anciens; oubliant avec nobleſſe ou ſes panchans, ou même ſes haines, en faveur du bien public, & renonçant volontairement au choix qu'il avoit fait de perſonnes peu capables de ſoutenir le poids des affaires, comme il arriva, lorſque le Conſulat fut continué à Fabius après la remontrance que lui-même avoit faite de l'incapacité de ceux qui avoient été nommés : démarche [a] odieuſe en toute autre conjoncture, mais qui pour lors fit beaucoup d'honneur à Fabius, parce qu'elle etoit l'effet de ſon zêle pour la République, au ſalut de laquelle il ne craignoit point de ſacrifier en quelque ſorte ſa propre réputation.

Les

a Tempus ac neceſſitas belli, ac diſcrimen ſummæ rerum faciebant ne quis aut in exemplum exquireret, aut ſuſpectum cupiditatis imperii Conſulem haberet. Quin laudabant potiùs magnitudinem animi, quòd, cùm ſummo imperatore eſſe opus reip. ſciret, ſeque eum haud dubiè eſſe; minoris invidiam, ſi qua ex re oriretur, quàm utilitatem reip. feciſſet. *Liv. lib. 24. n. 9.*

Les armées ordinaires du peuple Romain étoient de quatre Légions : chaque Conſul en commandoit deux. Elles s'appelloient Premiére, Seconde, Troiſiéme, & ainſi du reſte, ſelon l'ordre où elles avoient été levées. Outre les deux Légions que commandoit chaque Conſul, il avoit encore le même nombre d'infanterie, & le double de cavalerie, fournis par les Alliés. Depuis l'aſſociation des peuples d'Italie au droit de bourgeoiſie, cet ordre ſouffrit pluſieurs changemens. Les quatre Légions deſtinées aux Conſuls n'étoient pas toutes les forces de Rome. Il y avoit d'autres corps de troupes commandées par des Préteurs, des Proconſuls, &c.

Quand les Conſuls ſe trouvoient joints enſemble, leur autorité étant égale, ils commandoient alternativement, & avoient chacun leur jour, comme il arriva à la bataille de Cannes. Souvent l'un d'eux, reconnoiſſant dans ſon Collégue un mérite ſupérieur, lui cédoit volontairement ſes droits. Agrippa [a] Furius en uſa de la ſorte à l'égard du célébre T. Quin-

a In exercitu Romano cùm duo Conſules eſſent poteſtate pari; quod ſaluberrimum in adminiſ-

tius Capitolinus : & celui-ci, pour répondre à l'honnêteté & à la générosité de ſon Collégue, lui communiquoit tous ſes deſſeins, lui faiſoit honneur de tous les ſuccès, & l'égaloit à lui en tout. Dans [a] une autre occaſion, les Tribuns militaires, qui avoient été ſubſtitués aux Conſuls, & qui étoient pour lors au nombre de ſix, avouérent que dans le tems de criſe où l'on ſe trouvoit, un ſeul d'entr'eux étoit digne du commandement, c'étoit le grand Camille, & ils déclarérent tous qu'ils avoient réſolu de laiſſer entre ſes mains toute l'autorité, perſuadés que la juſtice qu'ils rendoient à ſon mérite les combloit eux-mêmes de gloire. Une démarche ſi généreuſe fut ſuivie d'un ap-

tratione magnarum rerum eſt, ſumma imperii, concedente Agrippa, penes Collegam erat : & prælatus ille facilitati ſummittentis ſe comiter reſpondebat ; communicando conſilia laudeſque, & æquando imparem ſibi. *Liv. lib. 3 n. 70.*

a Collegæ fateri regimen omnium rerum, ubi quid bellici terroris ingruat, in viro uno eſſe: ſibique deſtinatum in animo eſſe, Camillo ſubmittere imperium ; nec quicquam de majeſtate ſua detractum credere, quod majeſtati ejus viri conceſſiſſent.. Erecti gaudio fremunt, nec Dictatore unquam opus fore Reip, ſi tales viros in magiſtratu habeat, tam concordibus junctos animis, parere atque imperare juxtà paratos, laudemque conferentes potiùs in medium, quàm ex communi ad ſe trahentes. *Liv. l. 6 n. 6.*

applaudiſſement général. Tous s'écriérent qu'on n'auroit jamais beſoin de recourir à la Souveraine puiſſance de la Dictature, ſi la République avoit toujours de tels Magiſtrats, unis entr'eux ſi parfaitement, également prêts à obéir ou à commander, mettant en commun toute la gloire, loin de vouloir l'attirer chacun à ſoi ſeul en particulier.

C'étoit un grand avantage pour une armée d'avoir un Général tel que Tite Live le décrit dans la perſonne de Caton, [a] qui fût capable de deſcendre dans le dernier détail; qui donnât ſes ſoins & ſon attentiõ aux petites & aux grandes choſes; qui prévit de loin & préparât tout ce qui peut être néceſſaire à une armée; qui ne ſe contentât pas de donner des ordres, mais qui veillât par lui-même à les faire exécuter; qui commençat par donner à toutes les troupes l'exemple d'une

a In Conſule ea vis animi atque ingenii fuit, ut omnia maxima minimaque per ſe adiret atque ageret; nec cogitaret modò imperaretque quæ in rem eſſent, ſed pleraque per ſe ipſe tranſigeret; nec in quemquam omnium graviùs ſeveriuſque, quàm in ſemetipſum imperium exerceret; parſimonia, & vigiliis, & labore cum ultimis militum certaret; nec quicquam in exercitu ſuo præcipui præter honorem atque imperium haberet. *Liv. lib. 34. n. 18.*

exacte & sévére discipline; qui le disputât avec le dernier des soldats pour la sobriété, les veilles, & la fatigue; en un mot, qui n'eût d'autre distinction dans l'armée que celle du commandement, & de l'honneur qui y est attaché.

Après qu'on avoit nommé les Consuls & les Préteurs, on procédoit à l'élection des Tribuns, qui étoient au nombre de vingt-quatre, six pour chaque Légion. C'étoit sur eux que rouloit tout le détail des différens soins qui regardent l'armée. Pendant le tems de la campagne qui étoit de six mois, ils commandoient successivement deux à deux ensemble dans la Légion pendant deux * mois: c'étoit le sort qui en régloit l'ordre.

Polyb. lib. 6. pag. 466.

Ce furent d'abord les Consuls qui nommérent ces Tribuns; & c'étoit un grand avantage pour le service, que les Généraux fissent eux-mêmes le choix des Officiers. Dans [a] la suite, de vingt-quatre Tribuns, le peuple en

* Secundæ Legionis Fulvius Tribunus militum erat. *Is mensibus suis* dimisit Legionem *Liv lib. 40. n. 41.*

a Cùm placuisset eo anno Tribunos militum ad legiones suffragio fieri (nam & antea, sicut nunc quos Rufulos vocant, Imperatores ipsi faciebant) secundum in sex locis Manlius tenuit. *Liv. lib. 7. n.*

en nomma ſix, vers l'an de Rome 393. & environ [a] cinquante ans après, c'eſt-à-dire l'an de Rome 444. il en nomma juſqu'à ſeize. Mais, dans les guerres importantes, il [b] avoit quelquefois la modération & la ſageſſe de renoncer à ſon droit & d'abandonner entiérement ce choix à la prudence des Conſuls & des Préteurs, comme cela arriva dans la guerre contre Perſée roi de Macédoine, dont Rome craignoit beaucoup les ſuites.

De ces vingt-quatre Tribuns, quatorze devoient avoir ſervi au moins cinq ans; & les autres dix ans: conduite pleine de ſageſſe, & bien propre à inſpirer du courage aux troupes par l'eſtime & la confiance qu'elle leur donne pour leurs Officiers! Ils avoient ſoin même de diſtribuer tellement ces Tribuns, que dans chaque Légion il y en eût de plus âgés &

a Duo imperia eo anno dari cœpta per populum, utraque ad rem militarem pertinentia Unum, ut Tribuni fenideni in quatuor legiones à populo crearentur, quæ antea perquàm paucis ſuffragio populi relictis locis, Dictatorum & Conſulum ferè fuerant beneficia. *Liv. lib. 9. n. 30.*

b Decretum ne Tribuni militum eo anno ſuffragiis crearentur, ſed Conſulum Prætorumque in iis faciendis judicium arbitriumque eſſet. *Liv. lib. 42. n. 31.*

de plus expérimentés mélés avec ceux qui étoient plus jeunes, pour les inſtruire, & les former au commandement.

Les Préfets des Alliés, *Præfecti ſociûm*, étoient dans les troupes alliées ce que les Tribuns étoient dans les Légions. On les tiroit d'entre les Romains, comme on peut l'inférer de ces paroles de Tite Live, *Præfectos ſociùm, civeſque Romanos alios.* Ce qui eſt confirmé par les noms de ceux qui ſe trouvent nommés dans Tite Live. *Lib.* 27. *n.* 26. *&* 41. *Lib.* 33. *n.* 36. &c. Cette pratique, qui laiſſoit aux Alliés l'honneur du commandement en chef, & qui leur donnoit ſeulement pour premiers Officiers ſubalternes des Romains, pouvoit contribuer beaucoup au ſuccès des entrepriſes, en faiſant régner dans toutes les troupes un même eſprit & une même conduite.

Lib. 23. *n.* 7.

Je n'ai point parlé des Officiers appellés *Legati*, Lieutenans. Ils tenoient le premier rang après le Conſul pour le Commandement, & ſervoient ſous ſes ordres, comme parmi nous les Lieutenans Généraux ſervent ſous le Maréchal de France ou ſous le Lieutenant

nant Général le plus ancien qui commande en Chef l'armée. Il paroit que c'étoient les Conſuls qui choiſiſſoient ces Lieutenans. Il en eſt fait mention dès les premiers tems de la République. Dans la bataille du Lac de Régille, c'eſt-à-dire l'année de Rome 255. T. Herminius Lieutenant ſe diſtingua d'une maniére particuliére. Fabius Maximus, ſi connu par ſa ſage conduite contre Annibal, ne dédaigna pas de devenir Lieutenant de ſon fils qui avoit été nommé Conſul. Celui-ci, en cette qualité, étoit précédé de douze Licteurs qui marchoient l'un après l'autre, dont une des fonctions étoit de faire rendre au Conſul les honneurs qui lui étoient dûs. Fabius le pere aiant paſſé les onze premiers Licteurs toujours à cheval; le Conſul ordonna au douziéme de faire ſon devoir. Ce Licteur auſſitôt cria à haute voix à Fabius qu'il eût à deſcendre de cheval. Ce vénérable Vieillard obéit ſur le champ, & adreſſant la parole à ſon fils: *J'ai voulu voir*, lui dit-il, *ſi vous ſaviez que vous êtes Conſul.* On ſait que la propoſition que fit le grand Scipion l'Africain de ſervir comme Lieute-

Liv. lib. 2. n. 20.

Id. lib. 24. n. 44.

Id. lib. 37 n. 5.

nant ſous le Conſul ſon frere, détermina le Sénat à donner à celui-ci la Gréce pour département.

On a remarqué ſans doute, dans tout ce que j'ai raporté juſqu'ici des Romains, un eſprit d'intelligence & de conduite, qui fait bien voir que l'heureux ſuccès de leurs armes n'étoit point l'effet du hazard, mais de la ſageſſe & de l'habileté qui régnoit dans toutes les parties de gouvernement.

§. II.

Levée des Soldats.

LES LACEDEMONIENS, à proprement parler, étoient un peuple de ſoldats. Ils ne cultivoient ni les arts, ni les ſciences. Ils n'exerçoient point le trafic. Ils ne s'appliquoient pas davantage à l'agriculture, abandonnant le ſoin de leurs terres à des eſclaves, qu'on appelloit *Ilotes*. Toutes leurs loix, tous leurs réglemens, toute leur éducation, en un mot toute la conſtitution de leur République, tendoient à en faire des hommes de guerre. C'avoit été là l'unique but de leur Légiſlateur, & l'on

l'on peut dire qu'il y réuſſit parfaitement. Jamais on ne vit de meilleurs ſoldats, plus faits à la fatigue, plus endurcis aux exercices militaires, plus formés à l'obéiſſance & à la diſcipline, plus remplis de courage & d'intrépidité, plus ſenſibles à l'honneur, plus dévoués à la gloire & au bien de la patrie.

On en diſtinguoit de deux ſortes : les uns, que l'on appelloit proprement *Spartiates* qui habitoient dans Sparte même ; les autres, qu'on nommoit ſeulement *Lacédémoniens*, qui demeuroient à la campagne. Les premiers étoient la fleur de l'Etat, & en rempliſſoient toutes les charges. Ils étoient preſque tous capables de commander. On ſait le merveilleux changement qu'un ſeul d'entr'eux, (c'étoit Xanthippe) envoié au ſecours des Carthaginois, cauſa dans leur armée ; & comment Gylippe, autre Spartiate, ſauva Syracuſe. Tels étoient auſſi les *trois cens*, qui aiant à leur tête Léonide, arrêtérent longtems aux Thermopyles l'armée innombrable des Perſes. Le nombre des Spartiates montoit pour lors à huit mille hommes, ou un peu plus. *Herod. lib. 7. cap. 234.*

L'âge de porter les armes, étoit depuis trente ans juſqu'à ſoixante. On deſtinoit à la garde de la ville ceux qui étoient plus ou moins âgés. Ce n'étoit que dans une extrême néceſſité qu'on mettoit les armes entre les mains des eſclaves. A la bataille de Platée, les troupes que Sparte fournit montoient à dix mille hommes, ſavoir cinq mille Lacédémoniens, & autant de Spartiates. Chacun de ceux-ci avoit avec lui ſept Ilotes, dont le nombre par conſéquent montoit à trente-cinq mille. Ces derniers étoient armés à la légére. Il y avoit fort peu de cavalerie à Lacédémone. La marine pour lors y étoit inconnue. Ce ne fut que fort tard, & contre le plan de Lycurgue, qu'on s'y appliqua: & jamais cette République n'eut de nombreuſes flotes.

ATHENES étoit beaucoup plus grande & plus peuplée que Sparte. On y comptoit, du tems de Démétrius de Phalére, vingt mille citoiens, dix mille étrangers établis dans la ville, quarante mille eſclaves.

Tous les jeunes Athéniens ſe faiſoient inſcrire dans un regître public à

à l'âge de dix-huit ans, & prétoient alors un ſerment ſolennel, par lequel ils s'engageoient à ſervir la République & à la défendre de toutes leurs forces en toute occaſion. Ce ſerment les obligeoit juſqu'à l'âge de ſoixante ans. Chacune des dix Tribus, qui formoient le corps de l'Etat, fourniſſoit un certain nombre de ſoldats ſelon le beſoin, pour ſervir ou par terre, ou ſur mer : car la puiſſance navale d'Athénes devint, par ſucceſſion de tems, fort conſidérable. On voit dans Thucydide que les troupes des Athéniens, au commencement de la guerre du Péloponnéſe, étoient de treize mille hommes de pié armés peſamment, de ſeize cens archers, & d'à peu près autant de cavaliers, ce qui pouvoit faire en tout ſeize mille hommes : ſans compter ſeize autres mille hommes, qui demeuroient pour la garde de la ville, de la citadelle, & des ports, citoiens auſſi au deſſous ou au deſſus de l'âge militaire, ou étrangers établis dans la ville. La flote étoit pour lors de trois cens galéres. Je marquerai dans l'article ſuivant quel ordre on y gardoit.

Thucyd. lib. 2. pag. 110.

Ces troupes, & de Sparte & d'Athénes,

thénes, étoient peu nombreuſes, mais pleines de courage, aguerries, intrépides, & l'on pourroit preſque dire invincibles. Ce n'étoient point des ſoldats levés au hazard, ſouvent ſans feu & ſans lieu, inſenſible à la gloire, indiférens à un ſuccès qui les touche peu, qui n'euſſent rien à perdre, qui fiſſent de la guerre un métier de mercénaires, qui vendiſſent leur vie pour une foible paie. C'étoit l'élite des deux peuples du monde les plus belliqueux; des ſoldats déterminés à vaincre ou à mourir, qui ne reſpiroient que guerre & que combats, qui n'avoient en vûe que l'honneur & la liberté de leur patrie, qui dans une bataille croioient voir à leurs côtés leurs femmes & leurs enfans, dont le ſalut étoit confié à leurs armes & à leur courage. Voila quelles étoient les levées qu'on faiſoit dans la Gréce. Parmi de telles troupes, on n'entendoit point parler de déſertion, ni de punitions que la loi impoſât aux déſerteurs. Un ſoldat pouvoit-il être tenté de renoncer pour toujours à ſa famille & à ſa patrie?

Il en faut dire autant des Romains dont il nous reſte à parler. Chez eux,

c'é-

c'étoient les Conſuls, qui, pour l'ordinaire, faiſoient les levées : & comme on en nommoit de nouveaux tous les ans, on faiſoit auſſi tous les ans de nouvelles levées.

L'âge pour entrer dans la milice étoit de dix-ſept ans. On [a] n'y admettoit que des citoiens, & de cet âge, ſi ce n'eſt dans des cas extraordinaires & dans des beſoins preſſans, où l'on en recevoit de moins âgés. Une ſeule fois la néceſſité obligea d'armer des eſclaves : mais auparavant, choſe remarquable, on leur demanda à chacun en particulier s'ils s'engageoient volontairement & de plein gré, parce qu'on ne croioit pas pouvoir ſe fier à des ſoldats enrollés par ruſe ou par force. Quelquefois on alloit juſqu'à armer ceux qui étoient détenus dans les priſons pour dettes ou pour crimes : mais ce cas étoit fort rare.

Les troupes Romaines n'étoient donc compoſées que de citoiens. Ceux d'entr'eux qui étoient pauvres,

(*prole-*

[a] Delectu edicto, juniores annis ſeptemdecim, & quoſdam prætextatos ſcribunt. . Aliam formam novi delectûs inopia liberorum capitum ac neceſſitas dedit. Octo millia juvenum validorum ex ſervitiis, priùs ſciſcitantes ſingulos vellentne militare, empta publicè armaverunt. *Liv. lib. 22. n. 57.*

(*proletarii, capite cenſi*) n'étoient point enrollés. On vouloit des ſoldats dont le bien répondît à la République du zêle qu'ils auroient à la défendre. La plus grande partie de ces citoiens ſéjournoit à la campagne, pour prendre ſoin eux-mêmes de leurs terres, & pour faire valoir leur bien par leurs mains. Ceux qui habitoient à Rome, avoient chacun leur portion de terre qu'ils cultivoient de même. Ainſi [a] toute cette Jeuneſſe Romaine étoit accoutumée [b] à ſupporter les fatigues les plus rudes; à ſouffrir le ſoleil, la pluie, la gelée; à coucher durement, & ſouvent au milieu des champs & en

a Sed ruſticorum maſcula militum
Proles, ſabellis docta ligonibus
Verſare glebas, & ſeveræ
Matris ad arbitrium reciſos
Portare fuſtes. *Horat. Od. 6. lib. 3.*

b Nunquam puto potuiſſe dubitari, aptiorem armis ruſticam plebem, quæ ſub divo & in labore nutritur; ſolis patiens; umbræ negligens; balnearum neſcia; deliciarum ignara; ſimplicis animi; parvo contenta; duratis ad omnem laborum tolerantiam membris: cui geſtare frrum, foſſam ducere, onus ferre conſuetudo de rure eſt... Idem bellator, idem agricola, genera tantùm mutabat armorum... Sudorem curſu & campeſtri exercitio collectum nando juventus abluebat in Tyberi. Neſcio enim quomodo minùs mortem timet, qui minus deliciarum novit in vita. *Veget. de re milit. lib. 1. cap. 3.*

en plein air ; à vivre ſobrement & ſagement, & à ſe contenter de peu. Elle ne ſavoit ce que c'étoit que les délices, avoit les membres endurcis à toutes ſortes de travaux, & par ſon ſéjour à la campagne avoit contracté l'habitude de manier le fer, de creuſer des foſſés, & de porter de peſans fardeaux. Autant ſoldats que laboureurs, ces Romains, en s'enrollant, ne faiſoient que changer d'armes & d'inſtrumens. Les jeunes gens qui demeuroient à la ville n'étoient pas élevés beaucoup plus délicatement que les autres. Les exercices continuels du champ de Mars, les courſes ſoit à pié ſoit à cheval, toujours ſuivies de la coutume de paſſer le Tibre à la nage pour eſſuier leurs ſueurs, étoient un excellent apprentiſſage pour le métier de la guerre. De tels ſoldats devoient être bien intrépides. Car moins on connoit les délices, moins on redoute la mort.

Avant que de procéder à la levée des troupes, les Conſuls avertiſſoient le peuple du jour où devoient s'aſſembler tous les Romains en âge de porter les armes. Le jour venu, &

tous

tous ces Romains ſe trouvant à l'aſſemblée ou dans le Capitole ou dans le champ de Mars, les Tribuns Militaires tiroient les Tribus au ſort l'une après l'autre, & appelloient à eux celle qui leur étoit échue. Enſuite parmi ces citoiens ils faiſoient leur choix, les prenant chacun à ſon rang, quatre à quatre, à peu près égaux en taille, en âge, & en force; & procédoient ainſi de ſuite, juſqu'à ce que les quatre Légions fuſſent complettes.

Après qu'on avoit achevé la levée, chaque ſoldat prétoit ſerment entre les mains ou des Conſuls ou des Tribuns. Par ce ſerment ils promettoient *de s'aſſembler à l'ordre du Conſul, & de ne point quitter le ſervice ſans ſon ordre: d'obéir aux ordres des Officiers, & de faire leur poſſible pour les exécuter: de ne point ſe retirer par crainte ni pour prendre la fuite, & de ne point quitter leur rang.*

Ce n'étoit point ici une ſimple formalité, ni une cérémonie purement extérieure qui n'influât en rien ſur la conduite. C'étoit un acte de religion très ſérieux, accompagné quelquefois des plus terribles imprécations, qui faiſoit une forte impreſſion ſur les eſprits,

prits, qui étoit jugé d'une néceſſité abſolument indiſpenſable, & ſans lequel les ſoldats ne pouvoient point combattre cõtre l'ennemi. Les Grecs, auſſi bien que les Romains, faiſoient préter à leurs troupes ce ſerment, ou un pareil; & ils étoient fondés à le faire ſur un grand principe. Ils ſavoient qu'un particulier, par lui-même, n'a aucun droit ſur la vie des autres hommes : qu'il faut que le Prince, ou la République, qui en ont reçu le pouvoir de Dieu, lui mette les armes à la main : que ce n'eſt qu'en vertu de ce pouvoir, dont il eſt revétu par ſon ſerment, qu'il peut tirer l'épée contre l'ennemi : & que ſans ce pouvoir, il ſe rend coupable de tout le ſang qu'il répand, & commet autant d'homicides qu'il tue d'ennemis.

Le * Conſul qui faiſoit la guerre dans la Macédoine contre Perſée, aiant licentié une Légion dans laquelle ſervoit le fils de Caton le Cenſeur, ce jeune Officier, qui ne cherchoit qu'à ſe diſtinguer dans quelque action, ne ſe retira point avec la Légion, & demeura dans le camp. Son pere écrivit auſſitôt au Conſul, pour le prier que s'il vouloit

* *Manuce croit qu'il s'agit de Paul Emile.*

Cic. lib. 1. de Offic. n. 36. & 37.

loit bien ſouffrir encore ſon fils dans l'armée, il lui fit préter un nouveau ſerment, parce a qu'étant dégagé du premier, il n'avoit plus droit de combattre contre les ennemis. Et il écrivit dans le même eſprit à ſon fils, en l'avertiſſant de ne point combattre, qu'il n'eût prété de nouveau le ſerment.

Xenoph. in Cyrop. C'eſt en conſéquence de ce même principe, que le grand Cyrus loua extrêmement l'action d'un Officier, qui, aiant le bras levé pour fraper l'ennemi, dès qu'il eut entendu ſonner la retraite, s'arréta tout court, regardant ce ſignal comme une défenſe de paſſer outre. Que ne doit-on point attendre d'Officiers & de Soldats ainſi accoutumés à l'obéiſſance, & ſi pleins de reſpect pour l'ordre du Général, & pour les loix de la diſcipline?

Les Tribuns des ſoldats à Rome, après le ſerment, marquoient aux Légions le jour & le lieu ou elles devoient ſe trouver. Quand elles étoient aſſemblées au jour marqué, des plus jeunes & des moins riches on en

a Quia priore amiſſo jure, cum hoſtibus pugnare non poterat. *Cic.*

en faiſoit les Armés à la légére : ceux qui les ſuivoient en âge étoient les Haſtaires : les plus forts & les plus vigoureux compoſoient les Princes : & on prenoit les plus anciens ſoldats pour en faire les Triaires.

On donnoit ordinairement deux Légions à chaque Conſul. Le nombre des ſoldats d'une Légion n'a pas toujours été le même. Elle n'étoit d'abord que de trois mille hommes. Elle fut depuis augmentée ſucceſſivement juſqu'à quatre mille, cinq mille, ſix mille, & quelque choſe de plus. Le nombre le plus ordinaire étoit de quatre mille deux cens hommes de pié, & trois cens hommes de cheval. Il étoit tel du tems de Polybe, & je m'y arréterai.

La Légion ſe diviſoit en trois Corps, qui étoient *Haſtati*, les Haſtaires ; *Principes*, les Princes ; *Triarii*, les Triaires. Qu'on me paſſe ces noms, je ne puis les exprimer autrement. Les deux premiers Corps étoient compoſés chacun de douze cens hommes, & le troiſiéme de ſix cens ſeulement.

Les *Haſtaires* formoient la premiére ligne ; les *Princes* la ſeconde : les

Triaires

Triaires la troiſiéme. Ce dernier Corps étoit compoſé des ſoldats les plus âgés, les plus expérimentés, & les plus braves de l'armée. Il faloit que le danger fût grand & bien preſſant, pour qu'on en vint juſqu'à cette troiſiéme ligne. D'où vient cette expreſſion proverbiale, *Res ad Triarios rediit.*

Chacun de ces trois Corps ſe diviſoit en dix parties ou dix *Manipules*, dont chacun étoit de ſix vingts hommes pour les Haſtaires & les Princes, & de ſoixante ſeulement pour les Triaires.

Chaque Manipule avoit deux Centuries ou Compagnies. La Centurie, anciennement & dans ſa premiére inſtitution ſous Romulus, avoit cent hommes, d'où elle avoit tiré ſon nom. Depuis elle n'en eut que ſoixante parmi les Haſtaires & les Princes, & que trente parmi les Triaires. On nommoit *Centurions* les Chefs de ces Centuries ou de ces Compagnies. J'expliquerai bientôt la diſtinction de leurs rangs.

Outre ces trois Corps, il y avoit dans chaque Légion des Armés à la légére ſous différens noms, *Rorarii*, *Accenſi*;

Accenſi; & dans les tems poſtérieurs, *Velites*. Ils étoient auſſi au nombre de douze cens. Ils ne faiſoient pas proprement un Corps ſéparé, mais ils étoient répandus dans les trois autres Corps ſelon le beſoin. Leurs armes étoient une épée, une javeline, (*haſta*) une *parme*, c'eſt-à-dire un bouclier léger. On choiſiſſoit pour ce Corps les ſoldats les plus jeunes & les plus agiles.

Au tems de Jules Céſar, il n'eſt plus parlé de rangs diſtingués d'*Haſtaires*, de *Princes*, ni de *Triaires*, quoique l'armée fût preſque toujours rangée ſur trois lignes. La Légion pour lors ſe diviſa en dix parties, qu'on appelloit *Cohortes*. Chaque Cohorte étoit comme un abregé de la Légion. Elle avoit ſix vingts Haſtaires, ſix vingts Princes, ſoixante Triaires, & ſix vingts Armés à la légére, ce qui fait en tout quatre cens vingt. Et c'eſt préciſément la dixiéme partie d'une Légion compoſée de quatre mille deux cens hommes de pié.

La Cavalerie, chez les Romains, étoit peu nombreuſe: trois cens chevaux pour plus de quatre mille hommes

mes de pié. Elle ſe diviſoit auſſi en dix Compagnies, (*Alas*) dont chacune étoit compoſée de trente hommes.

Liv. lib. 1. n. 43. Les Cavaliers étoient choiſis entre les plus riches des Citoiens ; & dans la diſtribution du peuple Romain par centuries, dont Servius Tullius fut l'auteur, ils compoſoient les dix-huit premiéres centuries. Ce ſont les mêmes qui ſont dans la ſuite connus dans l'hiſtoire ſous le nom de Chevaliers Romains, & qui formérent un troiſiéme Ordre mitoien entre le Sénat & le peuple. La République leur fourniſſoit un cheval, & ſon entretien.

Liv. lib. 5. n. 7. Juſqu'au ſiége de Veies, il n'y eut point d'autre Cavalerie dans les armées Romaines. Alors ceux qui avoient la quantité de bien requiſe pour être admis dans la Cavalerie, mais qui n'avoient point de cheval entretenu aux dépens du public, ni par conſéquent le rang de Cavaliers ou Chevaliers, s'offrirent à ſervir dans la Cavalerie, en ſe fourniſſant eux-mêmes de chevaux. Leur offre fut acceptée.

Depuis ce tems, il y eut deux ſortes

ſortes * de Cavaliers dans les armées Romaines : les uns, à qui le public fourniſſoit un cheval, *equum publicum*, & c'étoient les vrais Chevaliers Romains ; les autres, qui s'en fourniſſoient eux-mêmes, & ſervoient *equo ſuo*, & qui n'avoient point le titre ni les prérogatives de Chevaliers.

Mais le cheval entretenu aux dépens du public fut toujours comme le titre conſtitutif du Chevalier Romain : & lorſque les Cenſeurs dégradoient un Chevalier Romain, c'étoit en lui ôtant ce cheval.

OUTRE les Citoiens qui formoient les Légions, il y avoit dans l'armée Romaine les troupes des Alliés : c'étoient des peuples de l'Italie, que les Romains avoient ſoumis, & à qui ils avoient laiſſé l'uſage de leurs loix & de leur gouvernement, à condition de leur fournir un certain nombre de troupes. Ils fourniſſoient pareil nombre d'infanterie que les Ro-

* *Cette diſtinction paroit aſſez clairement marquée dans le diſcours de Magon au Sénat de Carthage ſur les anneaux d'or.* Neminem niſi equitem, & eorum ipſorum primores, id inſigne gerere. *Liv. lib. 23. n. 12. Ces* primores equitum *ſont les vrais Chevaliers Romains*, qui merebant equo publico.

mains, & ordinairement le double de cavalerie. Entre les Alliés on faiſoit choix des mieux faits & des plus braves, tant Cavaliers que Fantaſſins, qui devoient être auprès des Conſuls : ceux-là s'appelloient *Extraordinaires.* On prenoit pour cela le tiers de la cavalerie, & la cinquiéme partie de l'infanterie. Le reſte étoit placé, moitié ſur l'aile droite, moitié ſur la gauche, les Romains ſe réſervant ordinairement le centre.

L'armée Romaine, comme on le voit par tout ce que j'ai dit juſqu'ici, étoit compoſée ſeulement de Citoiens & d'Alliés. Ce[a] ne fut que la ſixiéme année de la ſeconde guerre Punique que les Romains admirent des mercénaires dans leur troupes ; ce qui ne fut point ou rarement pratiqué dans la ſuite. C'étoient des Celtibériens, & il ſe trouva qu'ils compoſoient la plus grande partie de l'armée de Cn. Scipion en Eſpagne. Faute eſſentielle, qui lui couta la vie; & peu

[a] Id ad memoriam inſigne eſt, quòd mercenarium militem in caſtris neminem antè, quàm tum Celtiberos, Romani habuerunt. *Liv. lib. 24. n. 49.*

peu s'en falut qu'elle ne coutât à Rome la perte de l'Eſpagne, & peut-être la ruine de ſon Empire. C'eſt un[a] exemple, remarque ſagement Tite Live, qui doit apprendre aux Généraux Romains à ne jamais ſouffrir dans leurs armées un plus grand nombre d'Etrangers que d'autres troupes. On ſait que la revolte des troupes étrangéres mit plus d'une fois Carthage à deux doigts de ſa perte. Elle n'avoit preſque point d'autres ſoldats ; & c'étoit le grand défaut de ſa milice. Ce mélange de troupes étrangéres & barbares, & leur ſupériorité en nombre dans les armées Romaines, furent une des principales cauſes de la ruine entiére de l'Empire Romain en Occident.

Je reviens aux Centurions, dont je dois expliquer les divers rangs. J'ai dit que dans chaque Manipule il y avoit deux Centuries, & par conſéquent deux Centurions. Celui qui commandoit la premiére Cen-

a Id quidem cavendum ſemper Romanis ducibus erit, exemplaque hæc verè pro documentis habenda, ne ita externis credant auxiliis, ut non plus ſui roboris ſuarumque propriè virium in caſtris habeant. *Liv. lib. 25. n. 33.*

turie du premier Manipule des Triaires, appellés auſſi *Pilani*, étoit le plus conſidérable de tous les Centurions, & avoit place dans le Conſeil avec le Conſul & les premiers Officiers : *Primipilus*, ou *Primipili Centurio*. On l'appelloit *Primipilus prior*, pour le diſtinguer de celui qui commandoit la ſeconde Centurie du même Manipule, lequel étoit appellé *Primipilus poſterior*. Il en étoit de même des autres Centuries. Le Centurion qui commandoit la ſeconde Centurie du Manipule des mêmes Triaires, s'appelloit *ſecundi pili Centurio* ; & ainſi juſqu'au dixiéme, qui s'appelloit *decimi pili Centurio*.

On gardoit le même ordre parmi les Haſtaires & les Princes. Le premier Centurion des Princes s'appelloit *Primus Princeps*, ou *Primi Principis Centurio* ; le ſecond, *ſecundus Princeps* ; & ainſi du reſte juſqu'au dixiéme. De même parmi les Haſtaires, *primus Haſtatus*, *ſecundus Haſtatus*, &c.

Les Centurions paſſoient d'un ordre inférieur à un ordre ſupérieur, non ſimplement par l'antiquité, mais par le mérite.

Cette

Cette diſtinction de degrés & de places d'honneur, qui ne s'accordoit qu'à la bravoure & à des ſervices réels & connus, jettoit parmi les troupes une émulation incroiable, qui tenoit tout en haleine & dans l'ordre. Un ſimple ſoldat devenoit Centurion, & paſſant enſuite par tous les différens degrés, il pouvoit s'avancer juſqu'aux premiéres places. Cette vûe, cette eſpérance les ſoutenoit au milieu des plus rudes fatigues, les animoit, les empéchoit de faire des fautes ou de ſe rebuter, & les portoit aux actions les plus courageuſes. C'eſt ainſi que ſe forme une armée invincible.

Les Officiers étoient fort vifs pour conſerver ces diſtinctions & ces prééminences. J'en raporterai un exemple, qui eſt très propre au ſujet que je traite, c'eſt-à-dire à la levée des troupes qui fait beaucoup d'honneur aux ſoldats Romains, & qui montre de quelle modération & de quelle ſageſſe leur ſenſibilité pour la gloire étoit accompagnée.

Quand le peuple Romain eut réſolu de porter la guerre contre Perſée dernier roi de Macédoine, entre pluſieurs *Liv. l. 42. n. 30-36.*

ſieurs autres meſures que l'on prit pour en aſſurer le ſuccès, le Sénat ordonna que le Conſul chargé de cette expédition leveroit autant de Centurions & de ſoldats vétérans qu'il lui plairoit du nombre de ceux qui n'auroient pas cinquante ans paſſés. Vingt-trois Centurions, qui avoient été *Primipiles*, refuſérent de prendre les armes, à moins qu'on ne leur accordât le même rang qu'ils avoient eu dans les campagnes précédentes. L'affaire fut portée devant le peuple. Après que Popilius, qui avoit été Conſul deux ans auparavant, eut plaidé la cauſe des Centurions, & le Conſul la ſienne propre, un des Centurions qui en avoient appellé au peuple, aiant obtenu la permiſſion de parler, s'expliqua de la ſorte.

Qui primos pilos duxerant.

„ Meſſieurs, je m'appelle Sp. „ Liguſtinus. Je ſuis de la Tribu „ Cruſtumine, originaire du pays des „ Sab ns. Mon pere m'a laiſſé un ar„ pent de terre, & une petite cabane, „ où je ſuis né, & où j'ai été „ élevé; & j'y habite actuellement. „ Dès que je fus en âge de me

„ ma-

„ marier, il [a] me donna pour fem-
„ me la fille de ſon frere. Elle ne
„ m'a rien apporté en mariage hors
„ la liberté, la chaſteté, & une
„ fécondité ſuffiſante pour les plus
„ riches maiſons. Nous avons ſix
„ fils, & deux filles, mariées tou-
„ tes deux. De mes ſix fils, quatre
„ ont pris la robe virile, & deux por-
„ tent encore la robe de l'enfance.
„ J'ai commencé à porter les armes
„ ſous le Conſulat de P. Sulpicius &
„ de C. Aurélius. J'ai ſervi deux ans
„ en qualité de ſimple ſoldat dans
„ l'armée qui fut emploiée en Ma-
„ cédoine contre le Roi Philippe. La
„ troiſiéme année T. Quintius Fla-
„ mininus, pour me récompenſer de
„ mon courage, me fit Capitaine de
„ Centurie dans le dernier Manipule
„ des Haſtaires. Je ſervis enſuite
„ comme volontaire en Eſpagne ſous
„ Caton; & ce Général, ſi juſte eſ-
„ timateur du mérite, me jugea digne
„ d'être mis à la tête du premier
„ Manipule des Haſtaires. Dans la

Decumum ordinem Haſtatum aſſignavit.

Dignum judicavit, cui primum Ha-

[a] Pater mihi uxorem fratris ſui filiam dedit, quæ ſecum nihil attulit præter libertatem, pudicitiam, & cum his fœcunditatem, quanta vel in diti domo ſatis eſſet.

statumptioris Centuriæ assignaret.

Mihi primus Princeps prioris Centuriæ est assignatus.

Quater primum pilum duxi.

„ guerre contre les Etoliens & contre
„ le Roi Antiochus, je suis monté au
„ même rang parmi les Princes. J'ai
„ fait encore depuis plusieurs cam-
„ pagnes, & dans un assez petit nom-
„ bre d'années j'ai été fait quatre fois
„ Primipile, j'ai été récompensé
„ trente-quatre fois par les Géné-
„ raux, j'ai reçu six couronnes * Ci-
„ viques, j'ai fait vingt-deux cam-
„ pagnes, & je passe cinquante ans.
„ Quand je n'aurois pas rempli tou-
„ tes mes années de service, quand
„ mon âge ne me donneroit pas mon
„ congé, substituant quatre de mes
„ enfans à ma place, je mériterois
„ bien d'être exemté de la nécessité
„ de servir. Mais dans tout ce que
„ j'ai dit, je n'ai prétendu que faire
„ voir la justice de ma cause. Du
„ reste, tant que ceux qui feront des
„ levées me jugeront en état de por-
„ ter les armes, je ne refuserai point
„ le service. Les Tribuns me met-
„ tront au rang qu'il leur plaira,
„ c'est leur affaire : la mienne est
„ de faire en sorte que personne
„ n'ait le rang au dessus de moi
„ pour

* *On appelloit ainsi les couronnes données pour avoir sauvé la vie à un Citoien.*

„ pour le courage, comme tous les „ Généraux ſous qui j'ai eu l'hon- „ neur de ſervir, & tous mes ca- „ marades, me ſont témoins que „ je me ſuis toujours bien conduit. „ Pour vous, Centurions, malgré „ votre appel, comme pendant „ votre jeuneſſe même vous n'avez „ jamais rien fait contre l'autorité „ des Magiſtrats & du Sénat, il me „ ſemble qu'il convient qu'à l'âge „ où vous êtes vous vous montriez „ ſoumis au Sénat & aux Conſuls, „ & [a] que vous trouviez honorable „ toute place qui vous mettra en „ état de rendre ſervice à la Ré- „ publique. „ Quand il eut fini, le Conſul, après l'avoir comblé de louanges devant le peuple, ſortit de l'aſſemblée, & le conduiſit dans le Sénat. Là on lui rendit de publiques actions de graces au nom de cette auguſte Compagnie, & les Tribuns militaires lui aſſignérent pour marque & pour prix de ſon courage & de ſon zêle le Primipile, c'eſt-à-dire la premiére place dans la premiére Légion. Les au-

a Et omnia honeſta loca ducere, quibus remp. defenſuri ſitis.

tres Centurions, renonçant à leur appel, ne firent plus difficulté de s'enroller.

Rien n'eſt plus propre que de pareils faits à nous donner une juſte idée du caractére Romain. Quel fonds de bon ſens, d'équité, de nobleſſe même & de grandeur d'ame dans ce ſoldat! Il parle de ſon ancienne pauvreté ſans honte, & de ſes glorieux ſervices ſans vanité. Il ne s'entête point mal à propos ſur un faux point d'honneur. Il défend modeſtement ſes droits, & y renonce. Il apprend à tous les ſiécles à ne point diſputer contre la patrie, à faire céder le bien public à ſes intérêts particuliers, & il eſt aſſez heureux pour entraîner dans ſon ſentiment tous ceux qui ſe trouvoient dans le même cas, & qui s'étoient aſſociés à lui. De quelle force eſt l'exemple! Il ne faut quelquefois qu'un bon eſprit pour ramener tous les autres à la raiſon.

ARTICLE TROISIÉME.

Préparatifs de la Guerre.

JE renferme dans cet Article ce qui regarde les vivres, la paie des ſoldats, leurs armes, & quelques autres ſoins que doivent prendre les Généraux avant que de ſe mettre en marche.

§. I.

Des Vivres.

L'ORDRE que l'on gardoit pour les vivres chez les Romains nous eſt plus connu, que celui des Grecs : c'étoit le Queſteur qui étoit chargé de ce ſoin.

La ration de blé que l'on donnoit à chaque ſoldat pour ſa nourriture journaliére étoit à peu près la même chez les deux peuples, c'eſt-à-dire un *chœnix*, ou la huitiéme partie d'un boiſſeau * Romain : il y avoit ſix boiſſeaux dans le médimne. Le chœnix étoit auſſi la nourriture ordinaire des eſclaves par jour. *Schelius, Notis in Polyb.*

On donnoit donc au ſoldat Ro-

* *Le boiſſeau Romain contenoit les trois quarts du nôtre, & un peu plus : & le nôtre a ſeize litrons. Ainſi c'étoit deux litrons par jour.*

main piéton quatre boiſſeaux de blé pour un mois ; c'eſt ce qui s'appelloit *menſtruum* : c'eſt-à-dire trente-deux chœnix, ce qui faiſoit un peu plus d'un chœnix par jour. Le piéton des Alliés en recevoit autant.

Le Cavalier Romain recevoit par mois deux médimnes de blé, c'eſt-à-dire douze boiſſeaux, parce qu'il avoit deux domeſtiques, ce qui faiſoit quatre-vingts ſeize chœnix, ſur le pié d'un peu plus d'un chœnix par tête chaque jour. Ce Cavalier avoit deux chevaux, l'un pour lui, l'autre pour porter ſon bagage, le blé, l'orge, &c. Il recevoit auſſi par mois, pour ces deux chevaux, ſept médimnes d'orge, qui font quarante deux boiſſeaux, ſur le pié d'un boiſſeau & d'un peu plus de trois chœnix par jour pour les deux chevaux.

Il faloit qu'un Cavalier eût un certain revenu pour ſoutenir la dépenſe qu'on ne pouvoit ſe diſpenſer de faire pendant la campagne. C'eſt[a] pourquoi il arrivoit quelquefois qu'un ci-

a Magiſtrum Equitum dicit L. Tarquitium, patriciæ gentis, ſed qui, cùm ſtipendia pedibus propter paupertatem feciſſet, bello tamen primus longè Romanæ juventutis habitus eſſet. *Liv. lib. 3. n. 27.*

citoien, quoique de famille patricienne, étoit obligé par la pauvreté de ſervir dans l'infanterie.

Le Cavalier des Alliés recevoit par mois un médimne & un tiers, c'eſt-à-dire huit boiſſeaux de blé, parce qu'il n'avoit qu'un cheval, & par conſéquent un ſeul domeſtique ; & cinq médimnes d'orge pour ce cheval, qui font trente boiſſeaux, ſur le pié d'un boiſſeau par jour.

La quantité de blé croiſſoit pour les Officiers à proportion de leur paie, dont il ſera parlé dans la ſuite.

On doubloit quelquefois la portion de blé aux ſoldats par honneur & par récompenſe, comme il paroit par pluſieurs [a] endroits de Tite Live.

La fourniture publique de blé, dont le ſoin, comme je l'ai dit, regardoit les Queſteurs, étoit portée ou dans les vaiſſeaux, ou ſur des chariots, ou ſur des bêtes de ſomme : mais les ſoldats fantaſſins portoient ſur leurs épaules la portion de blé qu'on leur diſtribuoit pour un certain tems,

a Milites, qui in præſidio fuerant, duplici frumento in perpetuum ; in præſentia ſingulis bobus donari. *Lib. 7. n.*

Hiſpanis duplicia cibaria dari juſſa. *Lib. 24. n.*

tems, ce qui diminuoit beaucoup l'attirail des bagages.

Quatre boiſſeaux de blé, qui étoit la meſure qu'on en donnoit à chaque ſoldat pour un mois, étoient un peſant * fardeau, ſans compter tout ce que le ſoldat portoit outre cela. Il [a] eſt certain qu'il étoit quelquefois chargé de quatre boiſſeaux : mais c'étoit ſans doute dans des occaſions extraordinaires, comme dans une marche forcée, ou dans une expédition promte & dans un pays ennemi. Il y a toute apparence qu'ordinairement ils ne portoient du blé que pour douze, quinze, ou vingt jours tout au plus ; & ce poids diminuoit tous les jours par la conſommation journaliére.

On peut demander pourquoi on donnoit plutôt du blé à porter aux ſoldats que du pain cuit. Peutêtre cette coutume étoit-elle paſſée de la ville dans le camp : car dans la ville les

* *Le boiſſeau de blé, chez nous, peſe dix-neuf à vingt livres.*

a Conſul menſtruum juſſo milite ſecum ferre profectus, decimo pòſt die, quàm exercitum acceperat, caſtra movit. *Liv. lib. 44. n. 2.*

Aquileienſes, nihil ſe ultrà ſcire nec audere affirmare, quàm triginta dierum frumentum militi datum. *Liv. lib. 43. n. 1.*

les distributions publiques se faisoient, non en pain cuit, mais en blé. D'ailleurs le poids du blé étoit plus léger que celui du pain cuit. Pline [a] marque que le poids d'un boisseau de blé en grain augmente préciſément d'un tiers, quand il est réduit en pain de munition. Cette différence est considérable. Mais d'un autre côté on trouve que c'étoit un grand embarras pour les soldats de préparer eux-mêmes leur pain, de moudre le blé, & de le faire cuire. Quoique ce fût par chambrées, qu'on appelloit *contubernia*, ce soin nous paroit fort embarrassant. Mais, pour en bien juger, il faut se transporter en esprit dans les tems & dans les pays dont il s'agit, & se rendre attentif aux coutumes qui y régnoient. Le soldat Romain occupé à moudre le blé & à le faire cuire, ne pratiquoit dans le camp que ce qu'il faisoit tous les jours à la ville en tems de paix. Sa farine lui fourniſſoit je ne sai combien de mêts. Outre le pain ordinaire, il en faisoit de la bouillie, qu'il aimoit.

a Lex certè naturæ, ut in quocumque genere pani militari tertia portio ad grani pondus accedat, *Plin. lib. 18. cap. 7.*

aimoit fort : il la méloit avec du lait : il en aſſaiſonnoit les légumes : il en faiſoit promtement des galettes cuites ſur une petite platine miſe ſur des charbons ardens, ou ſur de la cendre chaude, comme on le pratiquoit anciennement pour régaler les hôtes, & comme le pratique encore aujourd'hui tout l'Orient, où l'on préfére beaucoup ces galettes à notre meilleur pain.

Il y avoit de certaines occaſions où l'on donnoit du pain cuit aux ſoldats. Quand L. Quintius Cincinnatus fut créé Dictateur contre les Eques, il ordonna à toute la Jeuneſſe capable de porter les armes de ſe trouver dans le champ de Mars avant le coucher du ſoleil avec des pains cuits pour cinq jours, & avec douze pieux chacun. Il chargea ceux des citoiens qui étoient plus âgés de cuire ce pain pour les jeunes pendant que ceux-ci ſeroient occupés à préparer leurs armes, & à ſe fournir de pieux. Cela [a] ſe faiſoit principalement quand on s'embarquoit ſur mer, parce qu'il

Liv. lib. 3. n. 27.

y

a Ut ſocii navales decem dierum cocta cibaria ad naves deferrent. *Liv. lib.* 21. *n.* 49.

Cum triginta dierum coctis cibariis naves conſcenderunt. *Liv. lib.* 23.

y avoit moins de commodités ſur les vaiſſeaux pour cuire du pain, que ſur terre.

Mais, pour l'ordinaire, c'étoit le ſoldat lui-même qui avoit ſoin de moudre ſon blé, ou dans de petits moulins qu'il portoit avec lui, ou ſur des pierres; & de faire cuire le pain, non dans des fours, mais ſur des charbons, ou ſous la cendre.

Au blé que l'on donnoit aux ſoldats, on ajoutoit du ſel, des légumes, du fromage & quelquefois du lard, & de la chair de porc.

La boiſſon répondoit à cette nourriture. Il étoit rare qu'à l'armée on uſât de vin. Caton l'ancien ne bûvoit que de l'eau: dans les grandes chaleurs ſeulement il y méloit du vinaigre. Luſage de cette boiſſon étoit commun dans les armées: on la nommoit *poſca*. Chaque ſoldat étoit obligé d'en avoir une bouteille dans ſon équipage. L'Empereur Peſcennius avoit interdit toute autre boiſſon à ſon armée: *Juſſit vinum in expeditione neminem bibere, ſed aceto univerſos eſſe contentos*. L'expreſſion, *univerſos*, ſemble marquer que cette interdiction étoit générale, & pour les Officiers auſſi

Plut. in Cat. pag. 336.

Spartian.

auſſi bien que pour le ſimple ſoldat. Cette boiſſon (*poſca*) étoit propre à deſaltérer promtement, & à corriger le vice des eaux qu'ils rencontroient dans leur marche. Hippocrate dit que le vinaigre eſt raffraichiſſant : ὄξος ψυκτικὸν : c'eſt pourquoi on en donnoit aux moiſſonneurs & à ceux qui travailloient à la campagne. Ariſtote nous apprend que les Carthaginois, en tems de guerre, s'abſtenoient de vin.

Ruth. 2. 14.

Oeconom. lib. 1. cap. 3.

J'entends dire que ce qui embarraſſe le plus les gens de guerre dans la lecture de l'hiſtoire ancienne, c'eſt l'article des vivres ; & leur embarras n'eſt point ſans fondement. On ne voit point que ni les Grecs ni les Romains euſſent la précaution de préparer des magazins de fourrage, de faire des dépots de vivres, d'avoir un Munitionnaire en office, & de ſe faire ſuivre d'un grand nombre de caiſſons. On eſt effraié de ce qui eſt dit de l'armée de Xerxès roi de Perſe, qui montoit, en comptant tout l'attirail dont elle étoit ſuivie, à plus de cinq millions de perſonnes, & pour la nourriture de laquelle il faloit, ſelon la ſupputation d'Hé-

Herod. lib. 7. cap. 187.

d'Hérodote, plus de ſix cens mille boiſſeaux de blé par jour. Comment fournir à une telle armée une quantité ſi énorme de blé, & du reſte à proportion?

Il faut ſe ſouvenir que le même Hérodote a eu ſoin d'avertir que Xerxès avoit travaillé pendant quatre ans aux préparatifs de cette guerre. Un nombre conſidérable de vaiſſeaux chargés de blé & d'autres munitions de bouche cotoioit toujours l'armée de terre, & il en ſurvenoit perpétuellement de nouveaux qui ne la laiſſoient manquer de rien, le trajet de l'Helleſpont juſqu'à la mer de Gréce & à l'île de Salamine étant très court, & cette expédition ne dura pas un an. Mais elle ne doit point être tirée à conſéquence, étant extraordinaire, & l'on peut dire unique. *Herod. lib. 7. cap. 20.*

Dans les guerres que les Grecs ſe faiſoient les uns aux autres, leurs troupes étoient peu nombreuſes & accoutumées à une vie ſobre; elles ne s'éloignoient pas beaucoup de leur pays, & elles y revenoient preſque toujours réguliérement tous les hivers. Ainſi l'on voit qu'il ne leur étoit pas difficile d'avoir des vivres en abon-

abondance, ſur tout pour les Athéniens qui étoient maîtres de la mer.

Il en faut dire autant des Romains, chez qui le ſoin des vivres étoit infiniment moins embarraſſant qu'il ne l'eſt maintenant chez la plupart des peuples de l'Europe. Leurs armées étoient beaucoup moins nombreuſes, & elles avoient beaucoup moins de cavalerie. Une Légion de quatre mille fantaſſins faiſoit un corps (à notre maniére) de ſix ou ſept bataillons: & n'aiant que trois cens chevaux, elle ne formoit que deux eſcadrons. Ainſi une armée Conſulaire d'environ ſeize mille fantaſſins, en comptant les Romains & leurs Alliés, étoit compoſée d'à peu près vingt-cinq de nos bataillons, & n'avoit que huit ou neuf de nos eſcadrons. Aujourd'hui, par rapport à vingt-cinq bataillons, nous avons ſouvent plus de quarante eſcadrons. Quelle diminution de fourrages & de vivres!

Il ne faloit point alors quatre ou cinq mille chevaux pour le train d'artillerie: point de boulangers, ni de fours: point de caiſſons en grand nombre à quatre chevaux chacun.

Outre

Outre cela, la maniére ſobre dont on vivoit a l'armée, réduite à l'exact néceſſaire, épargnoit une multitude infinie de domeſtiques, de chevaux, de bagages, qui maintenant épuiſe nos magazins, affame nos armées, jette toujours une lenteur dans l'exécution des entrepriſes, & ſouvent y apporte un obſtacle inſurmontable. Cette maniére de vivre n'étoit pas ſeulement pour les ſimples ſoldats: elle leur étoit commune avec les Officiers, & avec les Généraux. On a vû des Empereurs même, c'eſt-à-dire des Maîtres de l'univers, Trajan, [a] Adrien, [b] Peſcennius, [c] Alexandre Sévére, Probe, [d] Julien, & pluſieurs autres, non ſeulement vivre ſans luxe, mais ſe contenter d'un plat de bouillie ou de pois, d'un morceau de fromage ou de lard, & faire gloire de

a Cibis etiam caſtrenſibus in propatulo libenter utebatur (Adrianus,) hoc eſt lardo, caſeo, & poſca. *Spartian.*

b In omni expeditione (Peſcennius) militarem cibum ſumpſit ante papilionem. *Spartian.*

c Apertis papilionibus (Alexander) prandit atque cœnavit, cùm militarem cibum, cunctis videntibus atque gaudentibus, ſumeret. *Lampid.*

d Et Imperatori (Juliano) non cupediæ ciborum regio more, ſed ſub columellis tabernaculi parciùs cœnaturo pultis portio parabatur exigua, etiam munifici faſtidienda gregario. *Ammian. l. 25.*

de s'égaler aux derniers des ſoldats. On comprend aiſément de quel poids étoient de tels exemples, & combien ils contribuoient à diminuer l'attirail d'une armée, à entretenir parmi les troupes le goût de frugalité & de ſimplicité, & à en écarter tout luxe & tout faſte.

Ce n'eſt point ſans raiſon que les Auteurs que j'ai cités à la marge, font tous remarquer que ces Empereurs affectoient de manger à découvert, & à la vûe de toutes les troupes. *In propatulo... Ante papilionem... Apertis papilionibus...Sub columellis tabernaculi.* Ce ſpectacle attiroit, inſtruiſoit, conſoloit le ſoldat, & annobliſſoit la mauvaiſe chere qu'il faiſoit par la reſſemblance avec celle de ſes Maîtres : *Cunctis videntibus atque gaudentibus.*

Comparons une armée de trente mille hommes, compoſée d'Officiers & de Soldats tels qu'en avoient les Grecs & les Romains, robuſtes, ſobres, aguerris, & endurcis à toutes ſortes de fatigues, avec nos armées de cent mille hommes, & l'attirail faſtueux qui les ſuit : y a-t-il un Général un peu ſenſé & entendu qui ne pré-

préférât la premiére? C'eſt avec de pareilles troupes que les Grecs ont arrété toutes les forces de l'Orient, & que les Romains ont vaincu & ſoumis tous les autres peuples. Quand reviendra-t-on à une ſi louable coutume? Ne ſe trouvera-t-il point quelque Général d'armée d'un mérite & d'un rang ſupérieur, & en même tems d'un eſprit ſolide & ſenſible à la vraie gloire, qui comprenne combien il y auroit d'honneur de ſe montrer libéral, généreux, magnifique pour les ſentimens & les actions, & de répandre à pleines mains l'argent pour animer les ſoldats, ou pour aider des Officiers dont le revenu ne répond pas toujours à leur naiſſance ni à leur mérite; & de ſe réduire dans tout le reſte, je ne dis pas à cette ſimplicité & a cette pauvreté des anciens Maîtres du monde (une ſi ſublime vertu eſt au deſſus des forces de notre ſiécle) mais à une honnête & noble modeſtie, qui pourroit peut-être, par la force de l'exemple bien puiſſant dans ceux qui commandent, donner le ton à tous les Généraux, & réformer le mauvais & pernicieux goût de la nation?

Le ſoin des vivres a toujours été, & ſera toujours, ce qui doit occuper un bon Général. La maxime de Caton, que *la guerre nourrit la guerre*, eſt bonne dans des pays abondans & pour de petites armées: celle des Grecs eſt plus généralement vraie, que *la guerre ne fournit point à l'ordre & a point nommé des vivres.* Il faut en avoir fait proviſion, & pour le préſent, & pour l'avenir. Un des principaux avis que Cambyſe roi des Perſes donna à ſon fils Cyrus, qui devint ſi célébre dans la ſuite, fut de ne point s'engager dans aucune expédition, qu'il ne ſe fût auparavant informé par lui-même ſi l'on avoit pourvû à la ſubſiſtance des troupes. Paul Emile ne voulut point partir pour la Macédoine, qu'il ne ſe fût aſſuré du tranſport des vivres. Si Cambyſe & Darius euſſent pris ce ſoin, ils ne ſe ſeroient point expoſés à faire périr leurs armées, le premier dans l'Ethiopie, l'autre dans la Scythie. Celle d'Alexandre auroit été affamée, ſi l'on avoit ſuivi le ſage conſeil de Memnon, le plus habile des Généraux de ce tems-là, qui vouloit qu'on ravageât dans l'Aſie Mineure

Bellum, *inquit Cato*, ſe ipſum alet. *Liv. lib.* 34. *n.* 9.

Mineure une certaine étendue de pays, par où ce Prince devoit néceſſairement paſſer. Avant la bataille de Cannes, Annibal n'avoit pas pour dix jours de vivres : un délai de quelques ſemaines le réduiſoit à la derniére extrémité. Céſar, avant celle de Pharſale, étoit près de périr faute de vivres, ſi Pompée eût voulu, ou plutôt s'il eût pu attendre encore dix ou douze jours. La famine eſt un ennemi, contre lequel l'habileté & le courage des Commandans & des ſoldats ne peuvent rien, & que le nombre des troupes ne fait que fortifier.

§. III.

Paie des Soldats.

CHEZ les Grecs les ſoldats faiſoient d'abord la guerre à leurs dépens. Cela étoit très naturel, puiſque c'étoit les citoiens mêmes qui s'uniſſoient pour défendre leurs biens, leurs familles, & leur vie, & qu'ils y étoient perſonnellement intéreſſés.

La pauvreté dont Sparte fit longtems profeſſion, donne lieu de croire qu'elle ne ſtipendioit point ſes troupes. Tant que les Spartiates demeu-

roient en Gréce, la République leur fourniſſoit la portion des repas publics, & un habit par an. Il entroit un peu de viande dans cette fourniture, & il y avoit un Officier particulier pour leur en faire la diſtribution. Nous avons vû qu'Ageſilas, pour mortifier Lyſandre, qui avoit rempli les premiéres places de la République, lui fit donner cette charge qui n'étoit de nulle conſidération. Les Spartiates, pendant la guerre, ſe contentoient de cette fourniture, en y ajoutant les petits pillages pour ſubſiſter plus au large. Depuis que Lyſandre eut r'ouvert l'entrée de Sparte à l'or & à l'argent, & y eut formé un Tréſor public, comme les Lacédémoniens étoient ſouvent tranſportés hors de leur territoire dans l'Aſie Mineure, il n'y a pas de doute que la République n'ait été obligée alors de fournir à leur ſubſiſtance par des ſecours particuliers. On voit qu'à la priére du même Lyſandre, le jeune Cyrus augmenta à ceux qui ſervoient ſur les galéres de Lacédémone la ſolde que les Perſes avoient coutume de leur paier, & que de trois oboles il la fit monter à

Plut. in Ageſi. & Lyſ.

De cinq

à quatre, ce qui débaucha beaucoup de matelots aux Athéniens. Le fort de Sparte n'étoit pas la marine. Quoiqu'elle fût arroſée de la mer au levant & au midi, ſes côtes n'étoient pas favorables pour des vaiſſeaux, & elle n'avoit que le ſeul port de Gythée, qui n'étoit pas fort grand ni fort commode. Auſſi ſa flote étoit peu nombreuſe, & n'avoit preſque que des étrangers pour matelots. On ne ſait pas certainement quelle paie Sparte donnoit aux troupes qui la ſervoient par terre, ni ſi elle fourniſſoit aux uns & aux autres la nourriture.

ſols à un peu plus de ſix ſols & demi.

PERICLE'S établit le premier une paie aux ſoldats Athéniens, qui juſques-là avoient ſervi gratuitement la République. Outre qu'il étoit bien aiſe de ſe concilier par ce moien les bonnes graces du peuple, un motif plus preſſant l'obligea d'introduire ce changement. Il faiſoit la guerre au loin dans la Thrace, dans la Querſonnéſe, dans les Iles, dans l'Ionie pendant pluſieurs mois de ſuite, ſans moleſter ni vexer les Alliés. Il étoit impoſſible que des bourgeois éloignés ſi longtems de leurs biens, de

leurs métiers, & des autres moiens de gagner leur vie, (car on ſait que la plupart étoient artiſans, comme les Lacédémoniens le leur réprochérent) puſſent ſervir ſans avoir quelque ſecours. C'étoit une juſtice que la République leur devoit, & Périclès agit moins en magiſtrat populaire, qu'en juge équitable. Seulement il prévint, en ſage politique, les deſirs du peuple par raport à une démarche qui devenoit néceſſaire.

La paie ordinaire des matelots étoit trois oboles, qui font la moitié d'une dragme, c'eſt-à-dire cinq ſols: la paie des troupes de terre, quatre oboles, c'eſt-à-dire un peu plus de ſix ſols & demi: celle des hommes de cheval, une dragme, dix ſols.

On avoit établi un aſſez bon ordre pour ſubvenir aux dépenſes de la guerre. Les quatre anciennes & primitives Tribus d'Athénes s'étoient multipliées juſqu'à dix. Alors, pour le paiement de ce qui s'impoſoit, on tira de chaque Tribu ſix vingts citoiens, qui faiſoient en tout douze cens, que l'on partagea en quatre Compagnies de trois cens, & en vingt claſſes, dont chacune étoit encore

core diviſée en deux parties, l'une des citoiens les plus riches, l'autre de ceux qui l'étoient moins. C'étoit ſur ces citoiens riches & opulens, mais plus les uns que les autres, que tomboient les charges publiques. Quand il arrivoit quelque urgente & ſubite néceſſité, qu'il faloit lever des troupes, ou équiper une flote, on faiſoit la répartition des dépenſes entre ces citoiens à proportion de leurs revenus: les plus riches faiſoient les avances, afin que la République fût ſervie promtement; & les autres prenoient du tems pour les rembourſer, & pour paier leur quotepart.

Il paroit par l'exemple de Lamachus, qui fut envoié avec Nicias pour commander au ſiége de Syracuſe, que les Généraux Athéniens ſervoient à leurs frais. Plutarque obſerve que ce Lamachus, qui étoit fort pauvre, ſe trouvant hors d'état de fournir aux dépenſes de la guerre comme les autres, envoia au peuple un Mémoire de celles qu'il avoit faites pour ſa propre perſonne, où il faiſoit entrer en ligne de compte ſa nourriture journaliére, ſes vétemens, & juſqu'à ſa chauſſure. *Plut. in Nic. p. 533.*

LES SOLDATS ROMAINS, dans les premiers tems de la République, la ſervoient gratuitement, & ſans recevoir de paie. Les guerres pour lors ne ſe faiſoient pas loin de Rome, & n'étoient pas de longue durée. Dès qu'elles étoient terminées, les ſoldats retournoient chez eux, & prenoient ſoin de leurs biens, de leurs terres, & de leurs familles. Ce ne fut que plus de quatre cens quarante ans depuis la fondation de Rome, que le Sénat, à l'occaſion du ſiége de Veies, qui fut fort long, & continué ſans interruption pendant l'hiver contre la coutume, ordonna, [a] ſans en être requis, que la République paieroit aux ſoldats une ſomme réglée pour le ſervice qu'ils lui rendroient. Ce Décret, d'autant plus agréable au peuple, qu'il ne paroiſſoit l'effet que

a Additum deinde, omnium maximè tempeſtivo principum in multitudinem munere, ut ante mentionem ullam plebis Tribunorumve decerneret Senatus, ut ſtipendium miles de publico acciperet, cùm ante id tempus de ſuo quiſque functus eo munere eſſet. Nihil acceptum unquam à plebe tanto gaudio traditur: Concurſum itaque ad Curiam eſſe, prehenſataſque exeuntium manus, & patres verè appellatos, effectum eſſe fatentibus, ut nemo pro tam munifica patria, donec quicquam virium ſupereſſet, corpori aut ſanguini ſuo parceret. *Liv. lib. 4. n. 59.*

que de la pure libéralité du Sénat, cauſa une joie univerſelle, & tous les citoiens s'écriérent qu'ils étoient prêts de répandre leur ſang & de ſacrifier leur vie pour une patrie ſi bienfaiſante.

Le Sénat Romain fit paroitre en cette occaſion la même ſageſſe que Périclès avoit montrée à Athénes. Les Soldats faiſoient entendre d'abord ſourdement, puis d'une maniére aſſez ouverte, leurs plaintes & leurs murmures contre la longueur du ſiége, qui les mettoit dans la néceſſité de demeurer éloignés de leur famille pendant l'hiver même, & cauſoit par cette longue abſence le dépériſſement de leurs héritages, qui demeuroient incultes, & devenoient incapables de fournir à leur ſubſiſtance. Ce furent là les vrais motifs de la démarche du Sénat, qui accorda habilement comme une grace ce que la néceſſité alloit lui arracher par les invectives de quelque Tribun du peuple, qui s'en ſeroit fait honneur.

Pour fournir à cette paie, on impoſa un tribut ſur les citoiens à proportion de leur revenu. Les Sénateurs donnérent l'exemple, qui entraîna *Liv. lib. 4. n. 60.*

traîna après eux tous les autres malgré l'oppoſition des Tribuns du peuple. Il paroit que perſonne n'en étoit exemt, pas même les Augurs ni les Pontifes. Ils s'en étoient diſpenſés pendant quelques années par voie de fait, & de leur autorité privée. Les Queſteurs les firent aſſigner pour ſe voir condanner au paiement de toutes ces années. Ils en appellérent au peuple, qui les condamna. Quand la guerre étoit terminée, & qu'on avoit fait un butin conſidérable ſur les ennemis, on en emploioit quelquefois une partie à reſtituer aux particuliers les ſommes qu'on avoit exigées d'eux pour les frais de la guerre: en quoi l'on voit une bonne foi bien admirable, & bien rare. Le tribut dont je parle ſubſiſta juſqu'au triomphe de Paul Emile ſur les Macédoniens, qui fit entrer tant de richeſſes dans le Tréſor public, qu'on jugea à propos d'abolir pour toujours cette impoſition.

Liv. l. 33. n. 42.

Dionys. Halic. in excerpt. legat. pag. 747.

Plut. in Paul. Æmil. p. 275.

Quoique le ſoldat ne ſervît ordinairement que la moitié de l'année, il recevoit la ſolde pour une année entiére, comme il paroit par pluſieurs endroits de Tite Live; & elle lui étoit

étoit paiée à la fin de la campagne: quelquefois auſſi de ſix mois en ſix mois. Ce que j'ai dit juſqu'ici de la paie, ne regarde que les fantaſſins.

Elle [a] fut auſſi accordée trois ans après aux Cavaliers pendant le même ſiége de Veies. C'étoit la République qui leur fourniſſoit des chevaux : ils avoient eu la généroſité, dans un preſſant beſoin de l'Etat, de déclarer qu'ils s'en fourniroient eux-mêmes à leurs propres dépens.

La paie des ſoldats n'a pas toujours été la même : elle a varié ſelon les tems. Elle fut d'abord de trois as ſeulement par jour pour les piétons : (un peu plus de trois ſols ;) il y avoit alors dix as au denier, qui étoit de même poids & de même prix que la dragme chez les Grecs. Le denier fut depuis porté à ſeize as, l'année de Rome 536. ſous la Dictature de Fabius. Et pour lors la paie monta de trois ſols à cinq ſols. La modicité de cette paie ne doit pas nous étonner, vû celle du prix des vivres. Polybe nous apprend que de ſon tems *Plin. l. 33. c. 3.* *Polyb. l. 2. p. 103.*

a Equiti certus numerus æris eſt aſſignatus. Tum primum equis (ſuis) merere Equites cœperunt. *Liv. lib. 5. n. 7.*

le boiſſeau de froment ne valoit ordinairement en Italie que quatre oboles, c'eſt-à-dire ſix ſols & demi, & le boiſſeau d'orge la moitié. Un boiſſeau de froment ſuffiſoit à un ſoldat pour huit jours.

Sueton. in Jul. Caſ. c. 26. Jules Céſar, pour s'attacher davantage les ſoldats, doubla leur paie, & la fit monter juſqu'à dix ſols : *Legionibus ſtipendium in perpetuum duplicavit.*

Il y eut encore quelques changemens ſous les Empereurs : mais je ne croi pas devoir entrer dans ce détail.

Polybe, après avoir marqué que la paie journaliére des piétons étoit d'un peu plus de trois ſols, ajoute que celle des Centurions étoit de ſix ſols & demi ; & celle des Cavaliers de dix ſols.

Deux oboles.
Quatre oboles.
Six oboles.

De cette paie journaliére du ſimple ſoldat, réſultoit une ſomme totale pour toute l'année, laquelle ſomme, ſur le pié de cinq ſols par jour, qui étoit la paie ordinaire du tems de Polybe, faiſoit près de cent livres, ſans y comprendre la ration de blé qu'on leur fourniſſoit pour chaque jour, & quelques autres vivres. Je prends ici l'année ſur le pié de douze mois chacun

chacun de trente jours, qui ſont trois cens ſoixante jours; & il paroit qu'on la prenoit quelquefois de la ſorte par raport à la paie militaire. Quand elle fut doublée par Jules Céſar, cette ſomme annuelle montoit à près de deux cens livres.

Sur cette ſomme annuelle, on retenoit une partie pour les habits, les armes, & les tentes. C'eſt Tacite qui le marque : *Enimvero militiam ipſam gravem, infructuoſam; denis in diem aſſibus animam & corpus æſtimari. Hinc veſtem, arma, tentoria.* Et Polybe y ajoute le blé. *Non frumentum, non veſtem, nec arma gratuita militi fuiſſe; ſed certa horum pretia de ſtipendio à quæſtore deducta.* *Annal. l. 1. c. 17.*

Pour ce qui regarde les grands Officiers, les Conſuls, les Proconſuls, les Lieutenans, les Préteurs, les Propréteurs, les Queſteurs, il ne paroit point que la République paiât leurs ſervices autrement que par l'honneur. Elle leur fourniſſoit les frais néceſſaires & indiſpenſables pour leur commiſſion : les vétemens, les tentes, les chevaux, les mulets, & tout l'équipage militaire. Ils avoient un certain nombre d'eſcla- *Verr. de ſign. 2. 9.*

ves réglé, qui n'alloit pas fort loin, & qu'il ne leur étoit pas libre d'augmenter, la loi ne leur permettant d'en prendre de nouveaux qu'à la place de ceux qui seroient morts. Dans les provinces par où ils passoient ils n'exigeoient des Alliés que du fourrage pour leurs chevaux, & du bois pour eux. Encore ceux qui se piquoient d'imiter le parfait desintéressement des Anciens, ne l'exigeoient point. C'est ainsi que se conduisoit Cicéron, comme il le marque lui-même en écrivant à son ami Atticus. " On [a] „ ne fait aucune dépense, dit-il, „ ni pour moi, ni pour mes Lieu- „ tenans, ni pour le Questeur, ni „ pour aucun autre Officier. Je n'ac- „ cepte ni le fourrage, ni le bois, „ quoique la loi Julia le permette. Je „ souffre seulement qu'on fournisse „ à mes gens une maison & quatre „ lits : encore souvent logent-ils sous „ des tentes. „ L'esprit du gouvernement

[a] Nullus sit sumtus in nos, neque in Legatos, neque in Quæstorem, neque in quemquam. Scito non modò nos fœnum, aut quod lege Julia dari solet, non accipere; sed lignum ligna quidem, nec præter quatuor lectos & tectum quemquam accipere quidquam: multis locis ne tectum quidem, & in tabernaculo manere plerumque. *Epist.* 16. *lib.* 5. *ad Attic.*

ment des Romains, étoit que leurs Commandans & leurs Magiſtrats ne fuſſent aucunement à charge aux Alliés. C'eſt une conduite ſi pleine de ſageſſe & d'humanité, qui rendoit l'autorité des Romains ſi reſpectable & ſi aimable; & l'on peut dire avec vérité qu'elle contribua plus, que la force de leurs armes, à les rendre maîtres de l'univers.

Tite Live nous apprend le nom de celui qui le premier donna atteinte à la loi Julia, qui régloit les dépenſes qu'on pouvoit exiger des Alliés; & ſon exemple n'eut que trop d'imitateurs, qui enchérirent bientôt ſur lui. C'étoit L. Poſthumius. Il étoit mécontent des habitans de Préneſte, parce que dans un ſéjour qu'il y avoit fait n'étant encore que ſimple particulier, ils ne lui avoient pas fait le traitement qu'il croioit lui être dû. Quand il fut nommé Conſul, il ſongea à s'en venger. Devant paſſer par leur ville pour aller à ſon département, il leur fit ſavoir qu'ils euſſent à envoier leur premier Magiſtrat à ſa rencontre, à lui préparer un logement au nom & aux dépens du public, & à lui tenir prêtes pour ſon

Liv. l. 42 n. 1.

départ

départ les bêtes de somme qui lui étoient nécessaires. Avant lui, dit Tite Live, aucun Magistrat n'avoit été à charge aux Alliés, ni exigé d'eux aucune dépense. La République leur fournissoit des mulets, des tentes, & tout l'attirail nécessaire à un Commandant, afin qu'ils ne pussent rien exiger de tel des Alliés. Comme l'hospitalité étoit pour lors fort en honneur & en usage, ils logeoient chez leurs amis particuliers, & ils se faisoient un plaisir de les recevoir à leur tour à Rome quand ils y venoient. Lorsqu'on envoioit des Lieutenans pour quelque prompte expédition, les villes par où ils passoient recevoient ordre de leur fournir un cheval, & rien de plus. Quand le Consul auroit eu un juste sujet de plainte contre les Prénestins, il n'auroit pas dû profiter ou plutôt abuser de l'autorité que lui donnoit sa charge, pour le leur faire sentir. Leur [a] silence, soit qu'il vînt d'une modération ou d'une timidité excessive, les

[a] Injuria (*le sens demande qu'on lise* Ira) Consulis etiamsi justa, non tamen in magistratu exercenda, & silentium nimis aut modestum aut timidum Prænestinorum, jus velut probato exemplo Magistratibus fecit graviorum in dies talis generis imperiorum. *Liv.*

les empécha de porter leurs plaintes au peuple Romain, & autoriſa dans la ſuite les Magiſtrats à aggraver de jour en jour ce nouveau joug, comme ſi l'impunité du premier exemple eût été une marque d'approbation du côté de Rome, & fût devenue pour eux un titre légitime.

Les Anciens, loin d'en uſer ainſi, & de chercher à s'enrichir aux dépens des Alliés, ne ſongeoient qu'à les protéger & à les défendre. Ils ſe croioient bien paiés des ſervices qu'ils avoient rendus à l'Etat par la gloire de leurs belles actions : & ſouvent, après de grandes victoires & d'illuſtres triomphes, ils mouroient dans le ſein de la pauvreté, où ils avoient toujours vécu. L'hiſtoire des Grecs & des Romains en fournit beaucoup d'exemples.

§. III.

Armes anciennes.

MON DESSEIN n'eſt pas de parcourir ici toutes les ſortes d'armes dont ſe ſervoient les ſoldats parmi toutes les nations. Je me renfermerai principalement, ſelon ma coutume, dans ce qui regarde les Grecs & les

les Romains, qui avoient, ſur la matiére dont il s'agit, beaucoup d'uſages communs. Les Romains les avoient empruntés pour la plupart des Toſcans, & des nations Grecques qui habitoient dans l'Italie. Florus [a] remarque que Tarquin l'ancien, originaire de Corinthe, introduiſit à Rome, en beaucoup de choſes, ce qui ſe pratiquoit dans la Gréce.

Les armes étoient anciennement d'airain, puis de fer. Les Poétes prennent ſouvent l'un pour l'autre.

L'armure des Grecs, auſſi bien que de la plupart des autres nations, étoit, dès les tems les plus reculés, le caſque, la cuiraſſe, le bouclier, la lance, & l'épée. Ils emploioient auſſi l'arc & la fronde.

LE CASQUE étoit une arme défenſive, pour couvrir la tête & le coû. Il étoit de fer ou d'airain, ſouvent en forme de tête, ouvert par le devant, & laiſſant le viſage découvert. Il y avoit des caſques, & ſur tout ceux à la Grecque, qui pouvoient ſe rabbattre ſur le viſage, & le couvrir.

On

a Tarquinius priſcus, r. oriundus Corintho, Græcum ingenium Italicis artibus miſcuit. *Flor. lib.* 1. *cap.* 5.

On y mettoit sur le haut des figures d'animaux, de lions, de léopards, de griffons, & d'autres. On les ornoit d'aigrettes qui flotoient au vent, & en relevoient la beauté.

LA CUIRASSE s'appelloit en Grec θώραξ, nom qui a passé aussi dans la langue latine, qui emploia encore plus communément celui de *lorica*. On fabriquoit d'abord les cuirasses de fer ou d'airain en deux piéces, comme on les fait encore aujourd'hui: ces deux piéces s'attachoient sur les côtés avec des boucles. Alexandre ne laissa à la cuirasse que celle de ces deux parties qui couvroit la poitrine, afin que la crainte d'être blessé au dos qui étoit sans défense empêchât les soldats de fuir. *Polyæn. strat. lib. 4.*

Il y avoit des cuirasses d'un métal si dur, qu'elles étoient absolument à l'épreuve des coups. Zoïle, habile ouvrier dans ce genre, en offrit deux à Démétrius surnommé Poliorcéte. Et, pour en montrer l'excellence, il fit lancer une fléche par une machine appellée catapulte, qui n'étoit qu'à vingt-six pas de distance. Avec quelque force que la fléche fut lancée, à peine effleura-t-elle la cuirasse, & y laissa-t-elle quelque trace. *Plut. in Demetr. p. 898.*

Pluſieurs nations faiſoient les cuiraſſes de lin, ou de laine : c'étoient des cottes d'armes à pluſieurs doublures, qui réſiſtoient aux coups, ou du moins qui en diminuoient la force.

Herod. l. 3. c. 47. Celle dont Amaſis fit préſent aux Lacédémoniens, étoit d'un travail merveilleux, ornée de figures de pluſieurs ſortes d'animaux, & brochée d'or. Ce qu'il y avoit de plus admirable dans cette cuiraſſe, c'eſt que chacun des fils, quoiqu'il fût fort délié, étoit compoſé de trois cens ſoixante plus petits fils, qu'on diſtinguoit aiſément.

J'ai dit que la cuiraſſe s'appelloit en latin *lorica*. Ce mot vient de *lorum*, courroie, laniére de cuir, parce qu'elle étoit faite de cuir de bête. Et c'eſt de là auſſi que vient le mot de *cuiraſſe*. La cuiraſſe des Légionaires Romains conſiſtoit en des courroies, dont ils étoient ceints depuis les aiſſelles juſqu'à la ceinture. On en faiſoit auſſi de cuir couvert de lames de fer diſpoſées en forme d'écailles, ou d'anneaux de fer paſſés l'un dans l'autre, qui faiſoient des chaînes entrelaſſées. C'eſt ce qu'on nomme en françois *cotte de mailles*, & en latin *lorica hamis conſerta*, ou *hamata*.

Avec le *thorax* des Grecs, le ſoldat étoit beaucoup moins capable de mouvemens, d'agilité, de force : au lieu que les bandes de cuir qui ſe couvroient ſucceſſivement, laiſſoient au ſoldat Romain toute la liberté de l'action, & en le couvrant comme une veſte le défendoient contre les traits.

LE BOUCLIER étoit une arme défenſive, propre à couvrir le corps. Il y en avoit de différentes ſortes.

Scutum. θυρεὸς, & σάκος. L'*Ecu.* Ce bouclier étoit long, & quelquefois d'une grandeur ſi démeſurée, qu'il couvroit un homme preſque tout entier. Tels étoient ceux des Egyptiens, dont parle Xénophon. Il faloit qu'il fût bien grand chez les Lacédémoniens, pour qu'on pût raporter deſſus ceux qui avoient été tués. De là venoit cet ordre célébre que donna une mere Spartaine à ſon fils, lorſqu'il partoit pour la guerre : Ἢ τὰν, ἢ ἐπὶ τᾶν. c'eſt-à-dire, *Ou raportez ce bouclier, ou revenez deſſus.* *Cyrop. l. 7. p. 178.*

C'étoit la derniére honte de revenir du combat ſans ſon bouclier : apparemment parce que cela laiſſoit entrevoir qu'on l'avoit quitté pour fuir

plus

plus promtement, n'aiant d'autre attention que celle de ſauver ſa vie. On ſe ſouvient qu'Epaminondas bleſſé à mort dans la célébre bataille de Leuctres, quand on l'eut raporté dans ſa tente, demanda d'abord avec inquiétude & empreſſement ſi ſon bouclier étoit ſauvé.

Clypeus, ἀσπὶς. On le confond ſouvent avec *ſcutum*. Il eſt néanmoins conſtant qu'ils étoient différens, puiſque dans le cens ou dénombrement que fit faire Servius Tullius, on attribua le *clypeus* à ceux de la premiére Claſſe, & le *ſcutum* à ceux de la ſeconde. En effet le *ſcutum* étoit long & quarré: le *clypeus*, rond & plus court. L'un & l'autre avoit été en uſage chez les Romains dès le tems des Rois. Depuis [a] le ſiége de Veies, le *ſcutum* devint plus commun. Les [b] Macédoniens ſe ſervirent toujours du *clypeus*, ſinon peutêtre dans les derniers tems.

Le bouclier des Légions Romaines étoit convexe, de la forme d'une

a Clypeis antea Romani uſi: deinde, poſtquam facti ſunt ſtipendiarii, ſcuta pro clypeis fecere. *Liv. lib. 5. n. 5.*

b Arma, clypeus, ſariſſæque illis (Macedonibus:) Romano, ſcutum, majus corpori tegumentum. *Liv. lib. 9. n. 19.*

tuile à canal. Il avoit, ſelon Polybe, quatre piés de long, & deux piés & demi de large. Ces boucliers étoient anciennement de bois, dit Plutarque dans la vie de Camille, mais ce Capitaine Romain les fit couvrir de lames de fer, afin qu'ils euſſent la force de réſiſter aux coups. *Plut. in Cam. p. 150.*

Parma, étoit un petit bouclier rond, plus léger & plus court que le *ſcutum* dont ſe ſervoit l'infanterie peſamment armée. Cette *rondache* étoit le bouclier des ſoldats armés à la légére, & de la cavalerie.

Pelta, étoit à peu près la même choſe que ce qu'on appelloit *cetra*. Ce bouclier étoit léger, coupé comme une demie lune, ou comme un demi cercle.

EPÉE. Les formes en étoient fort différentes, & en grand nombre : je ne m'amuſerai point à les raporter. Je me contente de remarquer[a] qu'il y avoit des épées longues & ſans pointe, qui ne ſervoient qu'à fraper de taille, comme

a Gallis Hiſpaniſque ſcuta ejuſdem formæ ferè erant, diſpares ac diſſimiles gladii. Gallis prælongi, ac ſine mucronibus : Hiſpano, punctim magis quàm cæſim aſſueto petere hoſtem, brevitate habiles, & cum mucronibus. *Liv. lib. 22. n. 46.*

comme étoient celles des Gaulois, dont il ſera bientôt parlé. Il y en avoit d'autres plus courtes, plus fortes, qui frapoient d'eſtoc & de taille, c'eſt-à-dire de la pointe & du tranchant, *punctim & cæſim*, tels qu'étoient les ſabres Eſpagnols, que les Romains empruntérent d'eux, & dont ils ſe ſervirent toujours avec avantage. Avec [a] ces ſabres ils coupoient des bras entiers, enlevoient des têtes, & faiſoient des bleſſures horribles.

La maniére dont on portoit anciennement l'épée, n'étoit pas uniforme. Les Romains la portoient pour l'ordinaire ſur la cuiſſe droite, apparemment pour laiſſer un mouvement plus libre au bouclier qui étoit au côté gauche: mais, en certains monumens on voit de leurs ſoldats qui la portoient ſur la gauche.

Il eſt remarquable, que ni les Grecs ni les Romains, les deux peuples du monde les plus belliqueux, ne portoient point l'épée hors les tems de guerre. Auſſi le duel n'étoit-il point connu chez eux.

Les

a Gladio Hiſpanienſi detruncata corpora brachiis abſciſſis, aut tota cervice defecta, diviſa à corpore capita, patentiaque viſcera, & fœditatem aliam vulnerum viderunt. *Liv. l.* 31. *n.* 34.

LES PIQUES OU LANCES étoient d'uſage preſque parmi tous les peuples. Celles qu'on voit dans les monumens faits du tems des Empereurs Romains, ſont d'environ ſix piés & demi de longueur, en y comprenant le fer.

La Sariſſe des Macédoniens étoit d'une ſi prodigieuſe longueur, qu'on auroit peine à croire qu'une telle arme eût pu être d'uſage, ſi tous les Anciens ne convenoient ſur ce point. On lui donne ſeize coudées, qui ſont plus de quatre toiſes de long.

L'ARC & les FLECHES ſont de l'antiquité la plus reculée. Il y avoit peu de nations qui ne s'en ſerviſſent. Les Crétois paſſoient pour d'excellens Archers. On ne voit point que les Romains aient fait uſage de l'Arc dans les premiers tems de la République. Ils s'en ſervirent depuis : mais il paroit qu'ils n'avoient guéres d'autres Archers que ceux des troupes auxiliaires.

LA FRONDE étoit encore un inſtrument de guerre fort uſité chez pluſieurs nations. Les Baléares, ou les peuples des îles que nous appellons Majorque & Minorque, excelloient

à

Veget. de re milit. lib. 1. cap. 16.

à la fronde. Ils avoient tant de ſoin d'y exercer leurs jeunes gens, qu'ils ne leur donnoient point de pain à déjeuner qu'après qu'ils avoient touché le but. Les Baléares étoient fort emploiés dans les armées des Carthaginois & dans celles des Romains, & ils contribuoient beaucoup au gain des batailles. Tite [a] Live fait mention de quelques villes d'Achaïe, Egium, Patres, Dymes, dont les habitans étoient encore plus habiles à la fronde que les Baléares. Ils jettoient plus loin leurs pierres, & avec plus de force & de certitude, ſans manquer jamais la partie du viſage à laquelle ils en vouloient. La fronde lançoit les pierres avec tant de roideur, que ni bouclier ni caſque n'en pouvoient ſoutenir l'impétuoſité; & [b] l'adreſſe de ceux qui la manioient étoit quelquefois telle, ſelon le témoignage de l'Ecriture, qu'ils auroient pu même fraper un cheveu, ſans que la pierre ſe

a Longiùs certiùſque & validiore ictu, quàm Balearis funditor, eo telo uſi ſunt... Non capita ſolùm hoſtium vulnerabant, ſed quem locum deſtinaſſent oris. *Liv. lib.* 38. *n.* 29.

b Sic fundis lapides ad certum jacientes, ut capillum quoque poſſent percutere, & nequaquam in alteram partem ictus lapidis deferretur. *Judic.* 20. 16.

ſe fût détournée ni de côté ni d'autre. Au lieu de pierres on mettoit quelquefois des balles de plomb dans la fronde, qui portoient beaucoup plus loin.

JAVELOTS. Il y en avoit de deux ſortes, qui ſont :

γρόσφος : *haſta*. Je l'appelle *Javeline*. C'étoit une eſpéce de dard, aſſez ſemblable à une fléche, dont le bois avoit pour l'ordinaire trois piés de long, & un doigt de groſſeur. La pointe étoit longue de quatre doigts, & ſi amenuiſée, qu'au premier coup elle ſe fauſſoit, de ſorte que les ennemis ne pouvoient la renvoier. Les armés à la légére s'en ſervoient. Ils [a] avoient pluſieurs javelines à leur main gauche dont ils tenoient leur bouclier, afin de ſe conſerver la droite libre, ſoit pour lancer leurs javelines de loin, ſoit pour ſe ſervir de l'épée. Tite [b] Live leur donne ſept javelines.

ὀιστός : *Pilum*. Je l'appelle *Javelot* :

a Et cùm cominus venerant, gladiis à velitibus trucidabantur. Hic miles tripedalem parmam habet, & in dextra haſtas, quibus eminus utitur... Quòd ſi pede collato pugnandum eſt, tranſlatis in lævam haſtis, ſtringit gladium. *Liv. lib.* 38 *n.* 21.

b Eis parmæ breviores quàm equeſtres, & ſeptena jacula quaternos longa pedes data, præfixa ferro, quale haſtis velitaribus ineſt. *Liv. lib.* 26, *n.* 4.

il [a] étoit plus gros & plus fort que la Javeline. Les Légionaires le lançoient ſur l'ennemi avant que d'en venir aux mains. Quand ils n'en avoient ni le tems ni l'eſpace, ils le jettoient à terre, & fondoient ſur l'ennemi l'épée à la main.

LES CAVALIERS avoient preſque les mêmes armes que les Fantaſſins : le caſque, la cuiraſſe, l'épée, la lance, & un bouclier plus petit & plus léger.

On voit dans Homére, que, dès le tems de la guerre de Troie, les perſonnes les plus diſtinguées montoient avec un Ecuier ſur des chars bien attelés, pour ſe faire plus vivement jour dans les bataillons, & pour combattre du haut de ces chars avec plus d'avantage. On s'en deſabuſa bientôt par le double inconvénient d'être arrêté tout court par des haies, des ravins, des foſſés ; ou de reſter ſans iſſue au milieu des ennemis quand les chevaux étoient bleſſés.

On introduiſit dans la ſuite l'uſage des chariots armés de faulx, qu'on plaçoit au front de la bataille, pour com-

[a] Arma Romano ſcutum. . . & pilum, haud paulo quàm haſta vehementius ictu miſſuque telum. *Liv. lib. 9. n. 19.*

commencer par mettre en desordre l'ennemi. Cette maniére de combattre eut d'abord un grand cours parmi tous les peuples d'Orient, & fut regardée comme décisive de la victoire. Les peuples les plus habiles dans le maniement des armes, comme les Grecs & les Romains ne l'adoptérent point, voiant par expérience que les cris des troupes ainsi attaquées, les traits des soldats armés à la légére, &, plus que tout cela encore, l'inégalité du terrain, rendoient tout l'appareil de ces chars inutile, & souvent même pernicieux à ceux qui l'avoient emploié.

Les nations qui avoient chez elles des éléphans, comme celles de l'Orient & de l'Afrique, crurent que ces animaux aussi dociles, que redoutables par leur force & par leur taille, pourroient leur être fort utiles dans les combats. En effet, instruits & conduits avec art, ils leur rendirent de grands services. Ils portoient sur leur dos leur conducteur, & étoient placés ordinairement devant le front de l'armée. Partant de là, ils rompoient les rangs les plus serrés avec une impétuosité qu'on ne pouvoit

ſoutenir, écraſoient par leur maſſe énorme des bataillons entiers, & jettoient par tout l'épouvante & le deſordre. Pour en tirer encore plus d'utilité on éleva ſur leur dos des tours, qui étoient comme des baſtions portatifs, du haut deſquels les ſoldats d'élite qui y étoient enfermés, lançoient avec avantage des traits contre les ennemis, & achevoient de les mettre en déroute.

Cet uſage a ſubſiſté longtems chez les nations dont j'ai parlé, d'où il paſſa chez les autres peuples, qui avoient connu par une funeſte expérience combien ces animaux étoient capables de contribuer à la victoire. Alexandre aiant vaincu les peuples ſoumis à l'empire des Perſes, & enſuite ceux des Indes, commença à ſe ſervir des éléphans dans ſes expéditions ; & ſes Succeſſeurs, dans les guerres qu'ils ſe firent les uns aux autres, en rendirent l'uſage fort commun. Pyrrhus en fit paſſer en Italie, & les Romains apprirent de ce Général, & enſuite d'Annibal, l'avantage qu'on en pouvoit tirer dans un jour de bataille. Ce fut dans la guerre contre Philippe

a Conſul in aciem deſcendit, ante ſigna prima locatis elephantis: quo auxilio tum primùm Ro-

qu'ils s'en ſervirent pour la premiére fois.

Mais cet avantage, quelque grand qu'il parût, étoit contrebalancé par des inconvéniens qui en dégoutérent peu à peu. Les Généraux, inſtruits par l'expérience, rendoient inutile l'effort des éléphans, en ordonnant à leurs troupes de s'ouvrir pour leur laiſſer un paſſage libre. Outre cela, les cris effraians de l'armée ennemie, joints à une grêle de traits & de pierres lancées de divers côtés par les archers & les frondeurs, les troubloient, les effarouchoient, les mettoient en fureur, & ſouvent les obligoient de ſe tourner contre leurs propres troupes, & d'y faire le ravage qu'ils devoient porter parmi les ennemis. Pour lors, celui qui les conduiſoit étoit forcé, pour éviter ce malheur, de leur enfoncer dans la tête un poinçon, qui les faiſoit tomber morts dans l'inſtant. *Liv. lib. 27. n. 49.*

Les chameaux, outre qu'on les emploioit pour porter le bagage, ſervoient auſſi dans les combats. Ils avoient cela de commode, que dans *Veget. lib. 3. cap. 23.*

mani, quia captos aliquot bello Punico habebant, uſi ſunt. *Liv. lib. 31. n. 36.*

Xeneph in Cyrop. lib. 7. pag. 176. les pays arides & ſablonneux ils ſupportoient aiſément la ſoif. Cyrus en fit grand uſage dans la bataille contre Créſus, & ils contribuérent beaucoup à la victoire qu'il y remporta, parce que les chevaux des ennemis n'en pouvant ſoutenir l'odeur, furent mis auſſitôt en deſordre. On voit dans Tite Live des Archers Arabes montés ſur des chameaux avec des épées longues de ſix piés, afin de pouvoir atteindre l'ennemi du haut de ces grands animaux. Quelquefois deux Archers Arabes montoient enſemble le même chameau adoſſés l'un contre l'autre, afin de pouvoir, même en fuiant, lancer des fléches contre ceux qui les pourſuivoient.

Liv. lib. 37. n. 40.

Ni les éléphans, ni les chameaux n'approchoient point du ſervive que le cheval rend à une armée. Cet animal paroit né pour les combats. Il a dans ſon air, dans ſon encolure, dans ſa marche quelque choſe de guerrier, comme Job le marque ſi bien dans l'admirable deſcription qu'il en fait.

Job 39 19. 25.

En pluſieurs pays, les Cavaliers & les chevaux étoient tout couverts de fer: c'eſt ce qu'on appelloit *cataphracti equites.*

Mais,

Mais, ce que nous avons de la peine à comprendre, chez tous les peuples anciens les chevaux n'avoient ni étriers, ni ſelle; & les cavaliers étoient ſans bottes. L'éducation, l'exercice, l'habitude les avoient accoutumés à ſe paſſer de ces ſecours, & à ne pas même s'apercevoir qu'ils leur manquoient. Il y avoit des Cavaliers, tels que les Numides, qui ne connoiſſoient pas même l'uſage des brides pour conduire leurs chevaux, & qui cependant, par le ſeul ton de la voix, ou par l'impreſſion du talon & de l'éperon, les faiſoient avancer, reculer, arréter, tourner à droite & à gauche, en un mot leur faiſoient faire toutes les évolutions de la cavalerie la mieux diſciplinée. Quelquefois, menant enſemble deux chevaux, ils ſautoient de l'un ſur l'autre dans le fort même du combat, pour ſoulager le premier lorſqu'il étoit fatigué. Ces Numides, auſſi bien que les Parthes, n'étoient jamais plus terribles, que quand ils ſembloient prendre la fuite par crainte & par lâcheté. Car alors, tournant tout-à-coup le viſage, ils lançoient leurs traits & leurs fléches contre l'ennemi qui ne s'at-

tendoit à rien moins, & tomboient ſur lui avec plus d'impétuoſité qu'auparavant.

J'ai raporté juſqu'ici ce que j'ai trouvé de plus important par raport aux armes des anciens. De tout tems les grãnds Capitaines ont voulu qu'on prît un ſoin particulier de l'armure des ſoldats. Ils ne ſe ſoucioient pas beaucoup qu'elle fût brillante par l'or & l'argent: ils laiſſoient cette vaine parure à des peuples mous & efféminés, tels que les Perſes. Ils[a] cherchoient un éclat plus vif, plus martial, & plus propre à inſpirer la terreur, tel qu'eſt celui de l'acier & de l'airain.

Ce n'eſt pas ſeulement à l'éclat, c'eſt ſur tout à la qualité des armes, que les grands Capitaines ont été attentifs. On a admiré avec raiſon l'habileté du grand Cyrus, qui, à ſon arrivée chez Cyaxare ſon oncle, changea l'armure des troupes. La plupart ne ſe ſervoient preſque que de l'arc & du javelot, & ne combattoient par conſéquent que de loin, genre de com-

Xenoph. Cyrop. lib. 2. pag. 40.

a Macedonum diſpar acies erat: equis virisque, non auro, non diſcolori veſte, ſed ferro atque ære fulgentibus. *Q. Curt. lib. 3. cap. 3.*

combat où le grand nombre l'emporte facilement ſur le petit. Il les arma de boucliers, de cuiraſſes, & d'épées ou de haches, pour les mettre en état de combattre de près, & d'en venir tout d'un coup aux mains avec les ennemis, dont, par ce moien, la multitude devenoit inutile. Iphicrate, célébre Général des Athéniens, fit pluſieurs changemens utiles dans l'armure des ſoldats, pour ce qui regarde les boucliers, les piques, les épées, les cuiraſſes.

Philopémen de même, comme je l'ai marqué en ſon lieu, changea l'armure des Achéens, qui étoit, avant lui, très défectueuſe; ce qui ne contribua pas peu à les rendre ſupérieurs à tous leurs ennemis. On a vû beaucoup d'autres exemples pareils, qu'il ſeroit trop long de raporter ici; mais qui montrent de quel ſecours eſt pour une armée l'habileté d'un Général appliqué à réformer tout ce qui peut être défectueux, & combien il eſt dangereux de vouloir toujours s'en tenir aux uſages établis de longue main; & de n'oſer y faire aucun changement. *Plut. in Philop. pag. 360.*

Nul peuple ne fut plus éloigné de

cette ſcrupuleuſe crainte que les Romains. Aiant étudié avec attention tout ce qui ſe pratiquoit de plus utile chez leurs voiſins & chez leurs ennemis, ils ſurent bien en profiter, & par les divers changemens qu'ils introduiſirent dans leurs troupes tant pour l'armure que pour le reſte de la milice, ils les rendirent invincibles.

ARTICLE QUATRIÉME.

§. I.

Soins préliminaires du Général.

TOUT ce que nous avons vû juſqu'ici, la levée des troupes, leur paie, leurs armes, leurs vivres, n'eſt, pour ainſi dire, que le méchaniſme de la guerre. Il eſt d'autres ſoins encore plus importans, qui dépendent de la tête & de l'habileté du Général.

Ceux qui ſe ſont le plus diſtingués dans la ſcience de l'art militaire, ont toujours cru que le Prince ou le Général doit avant tout régler l'état de la guerre, examiner s'il faut attaquer ou ſe tenir ſur la défenſive, former ſon plan pour l'un ou pour l'autre de ces partis,

partis, avoir une exacte connoiſſance du pays où il porte ſes armes, s'inſtruire du nombre & de la qualité des troupes des ennemis, preſſentir s'il ſe peut leurs deſſeins, prendre de loin les meſures capables de les déconcerter, prévoir tous les cas qui peuvent arriver pour s'y préparer, & tenir toutes ſes réſolutions ſi couvertes & ſi cachées, que rien n'en échape & n'en tranſpire au dehors. Je ne ſai ſi jamais le ſecret a été gardé plus inviolablement qu'il l'a été parmi nous dans la guerre qui vient d'être terminée; ce qui n'eſt pas une médiocre louange pour le Miniſtére.

On a vû, * dans la guerre contre Philippe, les ſages précautions que prit Paul Emile avant que d'entrer en campagne, pour ſe mettre au fait de tout: précautions, qui furent la principale cauſe de la victoire qu'il remporta ſur ce Prince.

C'eſt de ces ſoins préliminaires que dépend le ſuccès des entrepriſes. Voila par où commença Cyrus; dès qu'il fut arrivé chez Cyaxare ſon oncle, qui n'avoit point ſongé à prendre aucune de ces meſures.

C'eſt une choſe admirable de voir

* *Liv. lib. 44. n. 18.*

les ordres que donne ce même Cyrus avant que de marcher contre l'ennemi, & le détail immenſe où il entre ſur tous les beſoins de l'armée.

On devoit traverſer pendant quinze jours des pays qui avoient été ravagés, & où l'on ne trouveroit ni vivres ni fourages: il ordonne qu'on en porte pour vingt jours, & que les ſoldats, au lieu de ſe charger de bagage, convertiſſent ce poids-là en une pareille charge de munition de bouche, ſans s'embarraſſer de lits ni de couvertures pour le ſommeil, dont la fatigue leur tiendra lieu. Ils étoient accoutumés à boire du vin: & de peur que le changement ſubit de boiſſon ne les rendît malades, il les avertit d'en porter une certaine quantité avec eux, & de s'accoutumer peu à peu à s'en paſſer entiérement, & à ſe contenter d'eau. Il leur recommande auſſi de porter des viandes ſalées, des moulins à bras pour faire le pain, des médicamens pour les malades: de mettre dans chaque chariot de bagage une faucille & un hoiau, & ſur chaque bête de voiture une hache & une faux, & d'avoir ſoin de ſe fournir de mille choſes dont on a beſoin. Il ſe charge de mener

avec

avec lui des maréchaux, des cordonniers, & d'autres ouvriers, avec toutes ſortes d'outils convenables à leurs métiers. Au reſte, dit-il publiquement, tout marchand qui aura ſoin de faire apporter des vivres dans le camp, ſera honoré & récompenſé de moi & de mes amis ; & ſi quelqu'un même manque d'argent pour faire des proviſions, pourvû qu'il me donne des ſuretés, & qu'il s'oblige de ſuivre l'armée, je l'aſſiſterai de ce que j'aurai. Un tel détail, & j'en ai paſſé une partie, n'eſt point indigne d'un Général, ni d'un grand Prince tel qu'étoit Cyrus.

On voit par la harangue de Périclès aux Athéniens au ſujet de la guerre du Péloponnéſe, combien ce grand homme, qui gouvernoit avec tant de ſageſſe les affaires de ſa République, excelloit dans la ſcience des armes, & combien ſa prévoiance étoit vaſte & profonde. Il régla l'état de la guerre, non pour une ſeule campagne, mais pour tout le tems que cette guerre dureroit, & il le régla ſur la parfaite connoiſſance qu'il avoit, & qu'il donna aux Athéniens, des forces de Lacédémone. Il les détermina à ſe renfer- *Thucyd. l. 2.*

fermer dans leur ville, & à ſouffrir le ravage de leurs terres, plutôt que de hazarder un combat contre une armée beaucoup plus nombreuſe que la leur, pendant que de ſon côté il iroit avec ſa flote ravager toutes les côtes du Péloponnéſe. Il leur recommanda ſur tout de ne point former d'entrepriſes au dehors, & de ne point ſonger à de nouvelles conquêtes, moiennant quoi il leur promettoit une victoire aſſurée. Ce fut pour avoir mépriſé ce dernier avis, & avoir porté leurs armes dans la Sicile, que les Athéniens périrent.

Y a-t-il rien de plus ſage & de mieux concerté, que le plan qu'Annibal forma d'aller attaquer les Romains dans leur propre pays! Il propoſa le même deſſein à Antiochus, qui auroit fort embarraſſé les Romains s'il l'avoit ſuivi: mais ce Prince n'avoit ni aſſez d'étendue d'eſprit, ni aſſez de diſcernement pour en comprendre toute l'utilité & la ſageſſe.

Peutêtre qu'Alexandre eût été arrêté tout court, réduit à la famine, & obligé de retourner dans ſon roiaume, ſi Darius, ſuivant que nous l'avons remarqué plus haut, eût ravagé lui-

lui-même les terres par où ſon ennemi devoit paſſer, & s'il eût fait une puiſſante diverſion dans la Macédoine, comme le lui conſeilloit Memnon l'un de ſes Généraux, & l'un des plus habiles Capitaines qu'ait eu l'antiquité.

Former de tels plans, ce n'eſt point faire la guerre au jour la journée & comme au hazard, en attendant que les événemens nous déterminent : c'eſt ſe conduire en grand homme, & agir avec connoiſſance de cauſe. Il eſt rare que des entrepriſes, concertées avec tant de ſageſſe, n'aient pas un heureux ſuccès.

§. II.

Départ & marche des troupes.

LE COMMENCEMENT & la fin de la guerre, le départ & le retour des troupes, étoient toujours conſacrés par des actes de religion & des ſacrifices ſolennels. *Xenoph. in Cyrop. lib. 1.*

On ſe ſouvient ſans doute qu'entre pluſieurs avis que Cambyſe roi des Per-

a Qui victoriam cupit, milites imbuat diligenter. Qui ſecundos optat eventus, dimicet arte, non caſu. *Veget. lib. 3. In prologo.*

Perſes donna à ſon fils Cyrus lorſqu'il partoit pour ſa premiére campagne, il inſiſta principalement ſur la néceſſité de n'entreprendre aucune action grande ou petite, pour ſoi ou pour les autres, ſans avoir conſulté les dieux, & ſans leur avoir offert des
Ibid. lib. 2. ſacrifices. Il exécuta ce conſeil avec une exactitude merveilleuſe. Quand il fut arrivé ſur les frontiéres de la Perſe, il immola des victimes aux dieux du pays, & à ceux de Médie dès qu'il y fut entré, pour implorer leur ſecours, & les prier de lui être favorables. Son Hiſtorien ne rougit point de répéter pluſieurs fois que ce Prince, en toute occaſion, avoit grand ſoin de s'acquitter de ce devoir, dont il faiſoit dépendre tout le ſuccès de ſes entrepriſes. Xenophon lui-même, guerrier & philoſophe, ne s'engageoit dans aucune démarche importante ſans avoir auparavant conſulté les dieux.

Tous les héros d'Homére paroiſſent fort religieux, & ont recours à la Divinité dans tous leurs beſoins & tous leurs dangers.

Alexandre le Grand ne ſortit point d'Europe, & n'entra point en Aſie, ſans

ſans avoir invoqué les divinités qui préſidoient à l'une & à l'autre.

Annibal, avant que de s'engager dans la guerre contre les Romains, fit un voiage exprès à Cadis, pour s'acquitter des vœux qu'il avoit faits à Hercule, & pour implorer ſa protection par de nouveaux vœux dans la nouvelle expédition qu'il entreprenoit. *Liv. lib. 21. n. 21.*

Les Grecs étoient fort religieux à s'acquitter de ce devoir. Leurs armées ne partoient point ſans être accompagnées des Aruſpices, des Sacrificateurs, & des autres Interpretes de la volonté des dieux, dont ils croioient devoir s'aſſurer avant que de hazarder une bataille.

Mais de tous les peuples de la terre les Romains ont été les plus exacts à recourir à la Divinité, ſoit [a] dans le commencement de leurs guerres, ſoit dans les grands dangers où ils ſe trouvoient quelquefois expoſés, ſoit après leurs heureux ſuccès; & ils n'attribuoient

a Ejus belli (contra Annibalem) causâ ſupplicatio per urbem habita, atque adorati dii, ut bene ac feliciter eveniret quod bellum populus Romanus juſſiſſet *Liv. l. 21. n. 17.*

Civitas religioſa, in principiis maximè novorum bellorum, ſupplicationes habuit. *Id. lib. 31. n. 9.*

buoient le bonheur de leurs armes qu'au ſoin qu'ils avoient de rendre ce culte à leurs dieux.

Ils ſe trompoient dans l'objet, non dans le principe; & cette coutume générale de tous les peuples montre qu'on a toujours reconnu un Etre ſouverain, tout-puiſſant, appliqué à gouverner le monde, maître abſolu de tous les événemens, & en particulier de ceux de la guerre, & attentif aux priéres & aux vœux qu'on lui adreſſoit.

Marche de l'armée.

QUAND tout étoit prêt, & qu'on s'étoit aſſemblé au lieu & au tems marqués, l'armée ſe mettoit en marche. Pour éviter une trop grande longueur, je ne parlerai ici preſque que des Romains: on jugera des autres peuples à proportion.

C'eſt une choſe étonnante de voir quelle étoit la charge des ſoldats dans la marche. Outre [a] leurs armes, dit Cicéron,

a Noſtri exercitus primùm unde nomen habeant, vides. Deinde qui labor, quantus agminis! ferre plus dimidiati menſis cibaria, ferre ſi quid ad uſum velint, ferre vallum: nam ſcutum, gladium, galeam in onere noſtri milites non plus numerant, quàm humeros, lacertos, manus.

céron, le bouclier, l'épée, le caſque, (on pourroit ajouter les javelots ou la demie-pique) outre ces armes, qu'ils ne regardoient point comme un fardeau non plus que leurs épaules, leurs bras, & leurs mains, car ils diſoient que les armes ſont comme les membres d'un ſoldat: Ils portoient des vivres pour pluſieurs jours, & quelquefois pour trois ſemaines & un mois, tout l'attirail de leur petit ménage, & un pieu chacun qui étoit aſſez peſant. Végéce [a] recommande qu'on exerce les jeunes ſoldats à porter un poids de plus de quarante cinq livres outre leurs armes, & à faire la marche ordinaire, afin que dans l'occaſion & le beſoin ils y ſoient tout accoutumés. Et [b] telle étoit la pratique des anciens ſoldats Romains. La

Arma enim, membra militis eſſe ducunt: quæ quidem ita gerunt aptè, ut, ſi uſus foret, abjectis oneribus, expeditis armis, ut membris, pugnare poſſint. *Cic. Tuſcul. 2 n. 37.*

a Pondus quoque bajulare uſque ad 60. libras, & iter facere gradu militari, frequentiſſimè cogendi ſunt juniores, quibus in arduis expeditionibus neceſſitas imminet annonam pariter & arma portandi. *Veget. lib. 1. c. 19.*

b Non ſecus ac patriis acer Romanus in armis
Injuſto ſub faſce viam cùm carpit, & hoſti
Ante expectatum poſitis ſtat in agmine caſtris.
Virg. Georg. lib. 3.

La marche [a] ordinaire de l'armée Romaine, ſelon Végéce, étoit de vingt mille pas par jour, c'eſt-à-dire au moins de ſix lieues, en mettant pour chacune trois mille pas. Trois fois par mois, pour y accoutumer les ſoldats, on obligeoit tant les Fantaſſins que les Cavaliers à faire cette même marche. En ſupputant exactement tout ce que raporte Céſar d'une expédition ſubite qu'il fit pendant qu'il étoit occupé au ſiége de Gergovie, on voit qu'en vingt-quatre heures il parcourut cinquante mille pas. La marche étoit forcée. En la réduiſant à la moitié, & à moins encore, ce ſera la marche ordinaire, c'eſt-à-dire de ſix lieues.

Veget. lib. 1. cap. 27.

De bello Gall. lib. 7.

Xénophon marque réguliérement toutes les journées de marche des troupes qui retournérent en Gréce après la mort du jeune Cyrus, & qui firent cette retraite ſi belle & ſi vantée dans l'hiſtoire. Toutes ces marches, l'une portant l'autre, étoient chacune de ſix * paraſanges, c'eſt-à-dire

Xenophon. de Exped. Cyr. l. 7. p. 427.

a Militari gradu viginti millia paſſuum, horis duntaxat quinque æſtivis, conficienda ſunt. *Veget. lib. 1. cap. 9.*

* *La paraſange étoit une meſure itinéraire propre aux Perſes. La moindre étoit compoſée de trente ſtades, & chaque ſtade de 125. pas géométriques.*

dire de plus de ſix de nos lieues. Les marches ordinaires de nos armées ne ſont pas maintenant à beaucoup près ſi fortes ; & l'on a de la peine à comprendre que celles des anciens puſſent être ſi longues. Leurs meſures ont varié beaucoup, & c'eſt peutêtre ce qui donne lieu à cette différence de marche entr'eux & nous.

Le Conſul, & même le Dictateur, marchoient à la tête des Légions à pié, parce que la plus grande force des Romains conſiſtant dans l'Infanterie, on crut qu'il faloit que le Général demeurât à la tête des bataillons ſans jamais les quitter. Mais, comme l'âge ou l'infirmité pouvoient mettre le Dictateur hors d'état de ſoutenir cette fatigue [a] avant que de partir pour la campagne, il s'adreſſoit au peuple, pour lui demander qu'il le diſpensât de cette loi établie par une ancienne coutume, & qu'il lui permît de monter à chèval. Suetone [b] repréſente Jules Céſar comme infatigable, marchant à la tête de ſes

Plut. in Fab. pag. 175.

a Dictator tulit ad populum, ut equum aſcendere liceret. *Liv. l.* 23. *n.* 14.

b Laboris ultra fidem patiens erat : in agmine nonnunquam equo, ſæpius pedibus anteibat, capite detecto ſeu ſol ſeu imber eſſet. *Sueton. in Jul. Cæſ.*

ſes armées, quelquefois à cheval, mais ordinairement à pié, & la tête nue, quelque ſoleil ou quelque pluie qu'il fît. Pline[a] loue Trajan de s'être accoutumé de bonne heure à marcher à pié à la tête des Légions qu'il commandoit, ſans jamais faire aucun uſage ni de char, ni de cheval, quoiqu'il eût d'immenſes eſpaces de pays à parcourir; & il en uſa toujours de la ſorte depuis même qu'il fut devenu Empereur. Céſar donc je viens de parler, traverſoit les riviéres à la nage, ou ſur un outre. C'étoit pour ſe mettre en état de le faire dans le beſoin, & de ſupporter toutes les fatigues militaires, que les jeunes Romains s'exerçoient à la courſe ſoit à cheval ſoit à pié, & que pleins de ſueur après de ſi violens exercices ils ſe jettoient dans le Tibre pour le paſſer à la nage. On prenoit ſoin de former pendant quelques années ceux qu'on envoioit en recrues aux légions, & qui n'avoient point encore ſervi. On choiſiſſoit les plus ſains, les plus agiles, les plus robuſtes. On les exerçoit par des fatigues,

a Per hoc omne ſpatium cùm Legiones duceres... non vehiculum unquam non equum reſpexiſti. *Plin. in Trajan.*

tigues, des marches, & des travaux, qu'on faiſoit croitre peu à peu ; & ceux que l'expérience montroit n'en être pas capables, on les renvoioit, & on ne retenoit que les ſoldats éprouvés, qui formoient un choix d'hommes d'élite.

C'eſt une telle éducation, mâle, dure, & robuſte, qui forma à Rome, & beaucoup auparavant à Sparte, & dans la Perſe du tems de Cyrus, des ſoldats infatigables & invincibles.

§. III.

Conſtruction & fortification du Camp.

JE SUPPOSE l'armée en marche. Quoiqu'elle fût encore dans le territoire de Rome, quand elle n'auroit eu qu'une ſeule nuit à paſſer dans un endroit, elle y campoit dans toutes les formes, avec cette différence ſeulement, que le camp y étoit peut-être moins fortifié, que quand elle étoit en pays ennemi. De là vient cette maniére de parler ſi ordinaire dans les Auteurs latins, *primis caſtris*, *ſecundis caſtris*, *&c.* au premier camp, au ſecond camp : pour dire, au premier, au ſecond jour de marche; parce que, quelque court que dût être le ſéjour, on

on ne manquoit jamais d'y conſtruire un camp. Il s'appelloit *ſtativa*, quand on y devoit demeurer quelques jours: *Liv. lib. 37. Ibi plures dies ſtativa habuit.*

Cette exactitude des Romains, quand ils étoient dans leur propre pays, fait juger de celle qu'ils apportoient lorſqu'ils ſe trouvoient à la vûe ou près de l'ennemi. C'étoit chez eux une loi établie par un long uſage, de ne point hazarder un combat que le camp ne fût achevé. Nous avons vû Paul Emile ſuſpendre & arréter l'ardeur de toute ſon armée qui demandoit à aller attaquer Perſée, par cette unique ou principale raiſon, qu'on n'avoit point encore preparé le camp. On [a] reprocha aux Commandans de l'armée Romaine, dans la guerre contre les Gaulois, d'avoir manqué à cette ſage précaution, & on attribua en partie à cette faute la perte de la bataille d'Allia. Le ſuccès des armes étant incertain, les Romains vouloient être aſſurés d'une retraite en cas d'un échec. Le camp fortifié arrétoit la victoire de l'ennemi, recevoit ſurement

a Ibi Tribuni militum, non loco caſtris antè capto, non præmunito vallo quò receptuſeſſet... inſtruunt aciem, *Liv. lib. 5. n. 37.*

rement les troupes pouſſées, donnoit lieu d'en revenir à un ſecond combat qui pouvoit être plus heureux, empéchoit une déroute entiére, au lieu que, ſans l'aſyle du camp, une armée, bien compoſée d'ailleurs, étoit expoſée à être défaite ſans reſſource, & à périr toute entiére.

Le camp étoit de forme quarrée, contre la coutume des Grecs qui le faiſoient de forme ronde. [a] Les Citoiens & les Alliés partageoient entr'eux également le travail. Si l'ennemi étoit proche, une partie de l'armée demeuroit ſous les armes, pendant que l'autre étoit occupée aux retranchemens. On commençoit par creuſer les foſſés plus ou moins profonds ſelon le beſoin. Ils avoient au moins huit piés de large ſur ſix de profondeur: mais ſouvent ils avoient dix ou douze piés de largeur, quelquefois plus, juſqu'à quinze & vingt. De la terre tirée du foſſé, & jettée ſur le bord du côté du camp, on formoit le parapet,

a Trifariam Romani muniebant, alius exercitus prælio intentus ſtabat *Liv.*

Cæſar ... ſingu'a latera caſtrorum ſingulis attribuit Legionibus munienda, foſſamque ad eandem magnitudinem præfici jubet; reliquas legiones in armis expeditas contra hoſtem conſtituit. *Cæſ. de bello civil. lib. 1.*

& pour le rendre plus ferme on méloit à la terre du gazon coupé d'une certaine grandeur & d'une certaine forme. Sur la crête de ce parapet on enfonçoit les pieux. Je raporterai en entier ce que Polybe remarque ſur les pieux dont on formoit les retranchemens du camp, quoique je l'aie déja fait ailleurs, parce que ç'en eſt ici la vraie place. Il en parle à l'occaſion deQ Flamininus, qui donna ordre aux troupes de couper des pieux pour s'en ſervir au beſoin.

Polyb. l. 1. p. 754. 755. Cet uſage, dit Polybe, qui chez les Romains eſt aiſé à pratiquer, paſſe chez les Grecs pour impraticable. A peine, dans les marches, peuvent-ils ſoutenir leur corps: pendant que les Romains, malgré le bouclier qu'ils portent ſuſpendu à leurs épaules, & les javelots qu'ils tiennent à la main, ſe chargent encore de pieux: & ces pieux ſont fort différens de ceux des Grecs. Chez ceux-ci les meilleurs ſont ceux qui ont beaucoup de fortes branches tout autour du jet. Les Romains au contraire n'en laiſſent que deux ou trois, tout au plus quatre, & ſeulement d'un côté. De cette maniére un homme peut en porter deux

ou

ou trois liés en faiſceau, & l'on en tire beaucoup plus de ſervice. Ceux des Grecs ſont plus aiſés à arracher. Si le pieu planté eſt ſeul, comme les branches en ſont fortes & en grand nombre, deux ou trois ſoldats l'enleveront facilement, & voila une porte ouverte à l'ennemi; ſans compter que tous les pieux voiſins ſeront ébranlés, parce que les branches en ſont trop courtes pour être entrelaſſées les unes dans les autres. Il n'en eſt pas ainſi chez les Romains. Les branches ſont tellement mélées & inſérées les unes entre les autres, qu'à peine peut-on diſtinguer le pié d'où elles ſortent. Il n'eſt pas non plus poſſible de fourer la main entre ces branches pour arracher le pieu, parce que ſerrées & tortillées enſemble elles ne laiſſent aucune ouverture, & que d'ailleurs les bouts en ſont ſoigneuſement aiguiſés. Quand même on pourroit les prendre, il ne ſeroit pas facile d'en arracher le pié, & cela pour deux raiſons. La premiére, parce qu'il entre ſi avant dans la terre, qu'il en devient inébranlable : & la ſeconde, parce que par les branches ils ſont tellement liés les uns avec les autres, qu'on ne

peut en enlever un, qu'on n'en enleve pluſieurs. En vain deux ou trois hommes réuniroient leurs efforts pour l'arracher. Que ſi cependant, à force de l'agiter & de le ſecouer, on vient à bout de le tirer de ſa place, l'ouverture qu'il laiſſe eſt preſque imperceptible. Trois avantages donc de ces ſortes de pieux. On les trouve en quelque endroit que l'on ſoit : ils ſont faciles à porter : & c'eſt pour le camp une barriére ſure, & qui ne peut être rompue aiſement. A mon avis (c'eſt la concluſion que tire Polybe de tout ce qu'il a dit) il n'eſt pas de pratique militaire chez les Romains qui mérite plus qu'on l'imite.

Polyb. La forme, la dimenſion, & la diſtribution des différentes parties du camp étoient toujours les mêmes, de ſorte que les ſoldats ſavoient tout d'un coup en quel endroit devoient être leurs tentes. Il n'en étoit pas ainſi chez les Grecs. Quand il s'agiſſoit de camper, ils choiſiſſoient toujours le lieu le plus propre par ſa ſituation, tant pour s'épargner la peine de conduire un foſſé autour du camp, que parce qu'ils ſe perſuadoient que des fortifications faites par la nature même

me

me étoient beaucoup plus ſûres que celles de l'art. Delà venoit la néceſſité de donner à leur camp, ſelon la nature des lieux, toutes ſortes de formes, & d'en varier les différentes parties: ce qui cauſoit une confuſion qui ne permettoit pas au ſoldat de ſavoir au juſte ni ſon quartier, ni celui de ſon corps.

La forme & la diſtribution du camp des Romains ſouffre de grandes difficultés, & donne lieu à de grandes diſputes parmi les ſavans. Je raporterai ici celle que Polybe nous a laiſſée, en tâchant de l'éclaircir en quelques endroits, & d'y ſuppléer quelques parties qu'il a omiſes.

Il s'agit de l'armée d'un ſeul Conſul, compoſée, du tems de Polybe, premiérement de deux Légions Romaines, dont chacune avoit quatre mille deux cens hommes de pié, & trois cens hommes de cheval, en ſecond lieu des troupes des Alliés, de pareil nombre d'infanterie, & ordinairement du double de cavalerie: ce qui faiſoit en tout tant pour les Romains que pour les Alliés dix-huit mille ſix cens hommes. Pour mieux comprendre la diſpoſition de ce camp, *Polyb. l. 6. p. 473. 477.*

il faut ſe ſouvenir de ce qui a été dit auparavant des différentes parties dans leſquelles la Légion Romaine étoit diviſée.

§. IV.

*Diſpoſition * du Camp des Romains, ſelon Polybe.*

APRE'S qu'on a pris le lieu pour le camp, dit Polybe, & l'on choiſit toûjours celui qui eſt le plus propre pour aller à l'eau & au fourage, on deſtine pour la tente du Général, que j'appellerai autrement Prétoire, un endroit un peu plus élevé que le reſte, d'où il puiſſe plus facilement voir tout ce qui ſe paſſe, & envoier ſes ordres. (1) On plante un drapeau à l'endroit où la tente doit être miſe, & autour l'on meſure un eſpace quarré, en ſorte que les quatre côtés ſoient éloignés du drapeau de cent piés, & que le terrain que le Conſul occupe ſoit de quatre arpens. Autour de ſa tente ſont dreſſés, l'autel où l'on offre les ſacrifices, & le tribunal où ſe rend la juſtice.

Le Conſul commande deux Légions, dont chacune a ſix Tribuns, qui ſont

* *On trouvera, à la fin de ce Paragraphe, l'eſtampe du camp des Romains, avec les chiffres qui répondent à ceux qui ſont marqués ici.*

douze en tout. Leurs tentes ſont placées ſur une ligne droite, paralléle à la face du Prétoire, & qui en eſt diſtante de cinquante piés. C'eſt dans cet eſpace de cinquante piés que ſont les chevaux, les bêtes de charge, & tout l'équipage des Tribuns. Leurs tentes ſont tournées de façon qu'elles ont derriére elles le Prétoire, & devant tout le reſte du camp. Les tentes des Tribuns également diſtantes les unes des autres, rempliſſent en travers autant de terrain que les Légions. (2)

Pour placer les Légions, on laiſſe un eſpace de cent piés de largeur paralléle aux tentes des Tribuns, qui forme une rue, appellée *Principia*, dont la longueur égale la largeur du camp, & partage tout le camp en partie ſupérieure & partie inférieure. (3)

Au deſſous de cette rue ſont placées les tentes des Légions. L'eſpace qu'elles occupent eſt partagé au milieu en deux parties égales par une rue large de cinquante piés, & qui coupe toute la longueur du camp. C'eſt là que ſont logés de côté & d'autre tout de ſuite & ſur une même ligne, la Cavalerie, les Triaires, les Princes, les Haſtaires. Entre les Triaires & les

Princes il y a de côté & d'autre une rue de la même largeur que celle du milieu, & qui perce comme elle toute la longueur de cet eſpace. Il eſt auſſi coupé en large par une rue qui s'appelloit la cinquieme, *Quintana*, parce qu'elle étoit après le cinquiéme Manipule.

Comme chacun des quatre Corps qu'on vient de nommer ſe diviſoit en dix parties : la Cavalerie en dix Compagnies, *Turmas*, chacune de trente hommes ; les trois autres corps en dix Manipules, chacun de ſix vingts hommes, excepté ceux des Triaires qui n'en avoient que la moitié : le logement de la Cavalerie, des Triaires, des Princes, & des Haſtaires, étoit partagé ſéparément, chacun en dix quarrés dans la longueur de l'eſpace marqué ci-devant. Chacun de ces quarrés avoit cent piés tant en long qu'en large, excepté ceux des Triaires qui n'avoient que cinquante piés de largeur, à raiſon de leur moindre nombre. Il en a déja été parlé.

Les tentes, ſoit de la Cavalerie ou de l'infanterie, ſont diſpoſées de la même ſorte, & tournées vers les rues.

On loge d'abord la Cavalerie des deux

deux Légions vis-à-vis l'une de l'autre, & ſéparées par un eſpace de cinquante piés, qui eſt celui de la rue du milieu. La Cavalerie de deux Légions ne faiſant que ſix cens hommes, chaque quarré contenoit de chaque côté trente Cavaliers, (4) qui font la dixiéme partie de trois cens. A côté de la Cavalerie ſont logés les Triaires, un Manipule derriére une compagnie de Cavalerie, l'un & l'autre dans la même forme. Ils ſe touchent par le terrain, mais les Triaires tournent le dos à la Cavalerie, & ici chaque Manipule a la moitié moins de largeur que de longueur, parce que les Triaires ſont moins nombreux que les autres Corps. (5)

A cinquante piés & vis-à-vis des Triaires, eſpace qui forme en long une rue de chaque côté, on place les Princes ſur le bord de l'intervalle. (6)

Au dos des Princes on met les Haſtaires, qui tournés à l'oppoſite ſe touchent par le terrain. (7)

Juſqu'ici on a préparé le logement des deux Légions Romaines, qui formoient l'armée d'un Conſul, & montoient à huit mille quatre cens hommes de pié, & ſix cens chevaux. Reſte à

loger les troupes des Alliés. Leur Infanterie étoit égale à celle des Romains, & leur Cavalerie plus nombreuſe de la moitié. En ôtant, pour les Extraordinaires, de l'Infanterie la cinquiéme partie, c'eſt-à-dire ſeize cens quatre vingts-hommes, & de la Cavalerie le tiers, c'eſt-à-dire quatre cens hommes, il reſtoit en tout ſept mille cinq cens vingt hommes à loger tant de Cavalerie que d'Infanterie.

A cinquante piés & vis-à-vis des Haſtaires Romains, eſpace qui forme de côté & d'autre une nouvelle rue, campe la Cavalerie des Alliés, (8) ſur cent trente trois piés de largeur, & quelque choſe de plus.

Derriére cette Cavalerie, & ſur la même ligne, campe leur Infanterie, (9) ſur deux cens piés de largeur.

A la tête de chaque Manipule ſont d'un côté & d'autre les tentes des Centurions. Il faut, ſans doute, en dire autant des Capitaines de Cavalerie, quoique Polybe n'en parle point. De l'eſpace qui reſte derriére les tentes des Tribuns; & aux deux côtés de la tente du Conſul, on en prend une partie pour le Marché,

(10)

(10) & l'autre pour le Queſteur, le Tréſor, & les munitions. (11)

A droite & à gauche, à côté & au-deſſus de la derniére tente des Tribuns, vis-à-vis le Prétoire, & en droite ligne, eſt le logement de la * Cavalerie extraordinaire, *Evocatorum* : (12-14.) & des autres Cavaliers volontaires, *Selectorum*. (13 15.) Toute cette Cavalerie a vûe, une partie ſur la place du Queſteur, & l'autre ſur le Marché. Elle ne campe pas ſeulement auprès du Conſul : elle l'accompagne ſouvent dans les marches: en un mot elle eſt pour l'ordinaire à portée du Conſul & du Queſteur, pour exécuter leurs ordres.

L'Infanterie Romaine extraordinaire & la volontaire ſont adoſſées aux Cavaliers dont on vient de parler, & ſur la même ligne. (16) Ils font pour le Conſul & le Queſteur le même ſervice que les Cavaliers.

Au deſſus de cette Cavalerie & de

* *Ces deux Corps étoient des Cavaliers d'élite que les Conſuls choiſiſſoient eux-mêmes, ou qui s'attachoient à eux de bonne volonté. C'eſt ce qui donna lieu aux Cohortes Prétoriennes ſous les Empereurs. Les* Selecti, *ou* Allecti, *ſoit cavaliers ſoit fantaſſins, étoient pris parmi les Alliés. Les* Evocati, *étoient des volontaires, de vieux ſoldats, qui pouvoient être ou Citoiens, ou alliés.*

cette Infanterie eſt une rue large de cent piés, & qui perce toute la largeur du camp.

Au deſſus de cet eſpace eſt logée la Cavalerie extraordinaire des Alliés, aiant vûe ſur le Marché, le Prétoire. & le Tréſor, qui eſt la place du Queſteur. (17)

L'Infanterie extraordinaire des Alliés eſt adoſſée à leur Cavalerie, & eſt tournée vers le retranchement & l'extrémité du camp. (18)

Ce qui reſte d'eſpace vuide des deux côtés, eſt deſtiné aux Etrangers & aux Alliés qui viennent plus tard que les autres. (19)

Toutes choſes ainſi rangées, on voit que le camp forme une figure quarrée, & que tant par le partage des rues que par la diſpoſition du reſte, il reſſemble beaucoup à une ville. Et c'eſt l'idée qu'en avoient les ſoldats, qui regardoient le camp comme leur patrie, & les tentes comme leurs maiſons.

Ces tentes, pour l'ordinaire, étoient de peaux: d'où vient cette expreſſion fort uſitée dans les Auteurs, *ſub pellibus habitare*. Les ſoldats ſe joignoient pluſieurs enſemble, & faiſoient chambrée,

brée, ce qui s'appelloit *contubernium*. Elle étoit compoſée ordinairement de huit ou dix ſoldats.

Du retranchement aux tentes il y a deux cens piés de diſtance: & ce vuide eſt d'un très grand uſage ſoit pour l'entrée, ſoit pour la ſortie des Légions. Car chaque Corps s'avance dans cet eſpace par la rue qu'il a devant lui, & les troupes ne marchant point par le même chemin ne courent pas riſque de ſe renverſer & de ſe fouler aux piés. De plus, on met là les beſtiaux & tout ce qui ſe prend ſur l'ennemi, & on y fait garde pendant la nuit. Un autre avantage conſidérable, c'eſt que, dans les attaques de nuit, il n'y a ni feu ni trait qui puiſſe être jetté juſqu'à eux; ou, ſi cela arrive, ce n'eſt que très rarement, & les ſoldats n'en peuvent pas beaucoup ſouffrir, étant à une ſi grande diſtance, & à couvert ſous leurs tentes. Si le camp de Syphax & d'Aſdrubal en Afrique eût eu dans tout ſon circuit un tel vuide, Scipion n'auroit pas pu venir à bout de le bruler entiérement en une ſeule nuit.

Par le calcul exact du camp tel que Poly-

Polybe le décrit, chaque face contient 2016. piés : qui font 336. toiſes : & la totalité de la ſuperficie du camp contient 4064256. piés qui font 112896. toiſes en quarré.

Quand le nombre des troupes augmentoit, on ſe contentoit d'augmenter la meſure & l'étendue du camp, ſans en changer la forme. Lorſque le Conſul Livius Salinator reçut dans ſon camp les troupes de Néron ſon Collegue, on n'augmenta point l'eſpace du camp : on ſerra ſeulement les troupes, parce que celles de Néron ne devoient pas y demeurer longtems; & c'eſt ce qui trompa Aſdrudal. *Caſtra nihil aucta errorem faciebant.*

Liv. lib. 27. n. 46.

Polybe ne marque point le lieu où étoient campés les Lieutenans, *Legati*, qui tenoient le premier rang après le Conſul; les Préteurs, & les autres Officiers. Il y a beaucoup d'apparence qu'ils n'étoient pas fort éloignés de la tente du Conſul, avec lequel ils avoient un raport continuel, auſſi bien que les Tribuns.

Il ne parle pas non plus des portes du camp. Il y en avoit quatre, ſelon Tite Live. *Ad quatuor portas exercitum inſtruxit, ut, ſigno dato, ex omnibus par-*

Liv. lib. 40. n. 27.

partibus eruptionem facerent. Il les nomme enſuite: *l'Extraordinaire*, *la droite principale*, *la gauche principale*, *la Queſtorieme*. Elles ont encore d'autres noms, ce qui forme de grandes difficultés pour concilier enſemble les Auteurs. On croit que la porte *Extraordinaire* s'appelloit de la ſorte, parce qu'elle étoit près de l'endroit où campoient les Extraordinaires; & qu'elle étoit la même que la Prétoriene, nommée ainſi parce qu'elle étoit voiſine du Prétoire. La porte oppoſée à celle-là, & qui étoit à l'autre extrémité du camp, s'appelloit *Décumane*, parce qu'elle étoit voiſine des dixiémes Manipules de chaque Légion; & il y a apparence qu'elle eſt la même que la *Queſtorieme*, nommée par Tite Live dans l'endroit cité. Je n'entre point dans un plus grand détail ſur ces portes, ce qui demanderoit de longues diſſertations.

Mais on ne peut aſſez admirer l'ordre, la diſpoſition, la ſymmétrie de toutes les parties du Camp des Romains, qui reſſemble plutôt à une ville qu'à un camp: la tente du Général placée dans un lieu éminent, au milieu des Autels & des images des dieux,,

dieux, qui ſembloient leur rendre la Divinité préſente, & environnée de toutes parts des principaux Officiers toujours prêts à recevoir & à exécuter ſes ordres. Quatre grandes rues qui répondent aux quatre portes du camp, coupées par beaucoup d'autres rues, toutes paralléles les unes aux autres. Une infinité de tentes, tirées comme au cordeau, placées dans une diſtance égale, & rangées avec une parfaite ſymmétrie. Et ce Camp ſi vaſte, ſi étendu, ſi diverſifié dans ſes parties, qui paroitroit avoir couté un travail & un tems infini, étoit ſouvent l'ouvrage d'une heure ou deux, & ſembloit être ſorti tout-à-coup de terre. Tout cela n'eſt pourtant encore rien en comparaiſon de ce qui fait comme l'ame du Camp: je veux dire la ſageſſe du commandement, l'attention & la vigilance du Général, la parfaite ſoumiſſion des Officiers ſubalternes, le dévouement des ſoldats aux ordres de leurs Chefs, & la diſcipline militaire, obſervée avec une exactitude & une ſévérité ſans exemple: qualités qui ont mis le peuple Romain au-deſſus de toutes les nations, & qui enfin l'en ont rendu maître. Il faloit que

la maniére de camper des Romains fût bien excellente & bien parfaite, puiſqu'ils l'ont obſervée inviolablement pendant tant de ſiécles & avec un ſi grand ſuccès, & qu'il eſt preſque ſans exemple que leurs ennemis aient pu les forcer dans leur camp.

On a renoncé à cette coutume de fortifier réguliérement le Camp, regardée par les Romains comme une des parties les plus eſſentielles de la ſcience & de la diſcipline militaire. Le nombre des troupes dont les armées ſont maintenant compoſées, & qui occupent un terrain conſidérable, paroit n'être point ſuſceptible de ce travail, qui deviendroit infini. Les peuples d'Aſie, dont les armées étoient bien plus nombreuſes que les nôtres, ne manquoient jamais d'environner au moins leur camp de foſſés très profonds, n'eût-ce été que pour un jour ou pour une nuit; & ſouvent ils les fortifioient de bonnes palliſſades. Xénophon remarque que c'étoit le grand nombre même de leurs troupes qui leur rendoit cette pratique aiſée. *Xénophon. in Cyrop. lib. 2. pag. 80.*

On convient que nul peuple n'a porté à un plus haut degré de perfection la connoiſſance & la pratique de

de toutes les parties de l'Art militaire, que le peuple Romain : mais il faut avouer qu'il a excellé ſurtout dans la ſcience des campemens, & dans celle de ranger une armée en bataille. Auſſi eſt-ce ce qu'a le plus admiré en lui Polybe, bon juge en cette matiére, & qui avoit été longtems témoin de l'excellente diſcipline qui ſe gardoit parmi les troupes Romaines. Quand Philippe pere de Perſée, & avant lui Pyrrhus, prévenus d'eſtime pour les Grecs, & pleins de mépris pour toutes les autres nations qu'ils traitoient de barbares, enviſagérent pour la premiére fois la diſtribution & l'ordre du Camp des Romains, ils s'écriérent pleins de ſurpriſe & d'admiration: *Ce n'eſt pas là certes une diſpoſition barbare.*

Mais ce qui doit le plus nous étonner, & ce qu'on a peine même à concevoir, tant nos mœurs en ſont éloignées, c'eſt ce caractére d'un peuple endurci aux travaux les plus rudes, & invincible aux fatigues les plus accablantes. On voit ici ce que peut une bonne éducation, & une heureuſe habitude contractée dès la plus tendre jeuneſſe. La plupart de ces ſoldats, quoi-

quoique citoiens Romains, avoient leur bien, & cultivoient eux-mêmes leurs héritages. Hors du tems de guerre, ils s'exerçoient aux travaux les plus pénibles. Leurs mains, accoutumées à manier tous les jours le hoiau, à fouir la terre, à conduire une peſante charue, ne faiſoient que changer d'exercices, & trouvoient même du ſoulagement dans ceux que la diſcipline militaire leur impoſoit; comme on dit que les Spartiates n'étoient jamais plus à leur aiſe qu'à l'armée & dans le camp, tant leur vie, dans tout autre tems, étoit dure & auſtére.

Il n'eſt pas juſqu'à la propreté, (qui le croiroit?) dont on ne prît un ſoin particulier dans le camp Romain. Comme la grande rue, ſituée devant le Prétoire, étoit fort fréquentée par les Officiers & les ſoldats qui y alloient prendre l'ordre, & par cette raiſon expoſée à beaucoup de malpropreté; il y avoit des ſoldats chargés de la balaier tous les jours en hiver, & d'y jetter de l'eau en été pour empécher la pouſſiére.

§. V.

Fonctions & exercices des ſoldats & des Officiers Romains dans leur Camp.

LE CAMP étant préparé de la maniére dont on vient de l'expoſer, les Tribuns aſſemblés prennent le ſerment de tout ce qu'il y a d'hommes dans chaque Légion tant libres qu'eſclaves. Tous jurent l'un après l'autre, & le ſerment qu'ils font conſiſte à promettre qu'ils ne voleront rien dans le camp, & que ce qu'ils trouveront dans le camp ils le porteront aux Tribuns.

On avoit déja fait préter un pareil ſerment aux ſoldats dans le tems de leur enrollement: j'ai différé juſqu'ici à le raporter, afin qu'étant joint à l'autre on en ſente mieux la force. Par ce premier ſerment „ le ſoldat promet „ de ne rien voler ſoit ſeul ſoit avec „ pluſieurs dans l'armée ou à dix mille „ pas de l'armée, & de porter au Con„ ſul, ou de rendre au légitime poſ„ ſeſſeur, ce qu'il aura trouvé qui „ paſſera le prix d'un ſeſterce, c'eſt„ à-dire deux ſols & demi, excepté „ certaines choſes qui ſont mention-

Aul. Gell. l. 6. 16. c.

nées

» nées dans le ſerment. Quand on parle ici de dix mille pas loin de l'armée, ce n'eſt pas qu'au dela de cet eſpace il fût permis aux ſoldats de voler : mais pour lors, ce qu'ils avoient trouvé, ils n'étoient point obligés de le porter au Conſul. Parmi les exceptions étoit le fruit d'un arbre, *pomum*. Marcus Scaurus rapor- *Frontin. ſtratag. l. 4. c. 3.*
te néanmoins comme un exemple mémorable de l'abſtinence Romaine, de ce qu'un arbre fruitier s'étant trouvé dans l'enceinte du camp, on en étoit ſorti le lendemain ſans que perſonne y eût touché. C'étoit Scaurus qui commandoit alors l'armée.

Ce ſerment montre juſqu'où les Romains portoient l'attention & l'exactitude à empécher dans l'armée toute rapine & toute violence, puiſque non ſeulement le vol eſt interdit au ſoldat avec une ſévérité inexorable, mais qu'on ne lui permet pas même de profiter de ce qu'il a rencontré ſur ſon chemin, & que le hazard lui a préſenté. En effet les loix traitent de vol ce qu'on retient ainſi du bien d'autrui après l'avoir trouvé, ſoit qu'on en connoiſſe le maître, ou qu'on l'ignore. *Qui alienum jacens lucri faciendi cauſa* *Sabin. ex lib. Jur. civil. 2.*

ſa ſuſtulit, furti obſtringitur, ſive ſcit cujas ſit, ſive neſcit.

Spartian. in Peſcenn.

J'ai dit que le vol étoit défendu avec une ſévérité inexorable. On en voit un exemple bien terrible même ſous les Empereurs. Un ſoldat avoit volé une poule à un payſan, & l'avoit mangée avec les neuf autres ſoldats de la chambrée. L'Empereur Peſcennius Niger les condanna tous dix à la mort, & ce ne fut qu'aux inſtantes priéres de toute l'armée qu'il leur laiſſa la vie, en les obligeant de donner chacun au payſan dix poules, & leur impoſant une note d'infamie publique tant que dureroit cette guerre. Que de crimes une telle rigidité eſt capable d'arréter! Quel ſpectacle qu'un camp ſi bien reglé! Mais quelle différence entre des ſoldats ſoumis & diſciplinés de la ſorte au milieu du paganiſme, & nos maraudeurs, qui ſe diſent chrétiens, & qui ne craignent ni Dieu ni les hommes! La clôture du camp étoit un bon rempart contre les deſordres & la licence; & nous verrons bientôt, que, dans la marche même, la ſévérité de la diſcipline tenoit lieu de haie & de clôture.

Un ordre merveilleux régnoit dans tout

tout le camp & de jour & de nuit, pour le mot du guet, pour les ſentinelles, pour les corps de garde & c'eſt ce qui en faiſoit la ſureté & le repos. Pour rendre la garde plus ſûre & moins accablante, on diviſoit la nuit en quatre parties ou quatre veilles, & le jour en quatre ſtations. Chacun avoit ſa fonction marquée ſoit pour le lieu ſoit pour le tems; &, dans le camp, tout étoit compaſſé & arrangé comme dans une famille bien réglée.

J'ai déja parlé ailleurs de la ſimplicité des Anciens pour le vivre, & pour l'équipage. Le ſecond Scipion l'Africain ne permettoit au ſoldat d'avoir qu'une marmite, une broche, & un pot de bois. On [a] n'en trouva pas davantage dans le meuble d'Epaminondas, ce fameux Général des Thebains. Les anciens Généraux de Rome n'étoient pas plus magnifiques. On [b] ne ſavoit à l'armée ce que c'étoit que

a Epaminondas, Dux Thebanorum, tantæ abſtinentiæ fuit, ut in ſupellectili ejus, præter alienum & veru unicum, nihil inveniretur. *Frontin. ſtrat. lib. 4. cap. 3.*

b Præter equos viroſque, & ſi quid argenti, quod plurimum in phaleris equorum, (nam ad veſcendum facto perexiguo, utique militantes, utebantur) omnis cetera præda diripienda militi data eſt. *Liv. lib. 22. n. 52.*

vaiſſelle d'argent : il n'y en avoit que pour les ſacrifices, une coupe & une ſaliére. L'argent brilloit auſſi dans l'ornement des chevaux. L'heure du diner & du ſouper étoit indiquée par un certain ſignal. Nous avons vû que la plupart des Empereurs Romains prenoient leurs repas en public, & ſouvent même en plein air. On[a] a remarqué que Peſcennius ne ſe ſervoit point du ſecours des toits contre la pluie. Les[b] repas de ces Empereurs, auſſi bien que ceux des anciens Généraux dont parle Valére Maxime, étoient tels, qu'ils pouvoient les prendre librement en public : les mêts qu'on y ſervoit n'avoient rien qu'il falût cacher aux yeux des ſoldats, qui voioient avec joie & admiration que leurs Maîtres n'étoient pas mieux nourris qu'eux.

Ce qu'il y avoit de plus admirable dans la diſcipline des Romains, étoit l'exer-

a Idem, in omni expeditione, ante omnes militarem cibum ſumpſit... nec ſibi unquam, vel contra imbres, quæſivit tecti ſuffragium. *Capitol.*

b Fuit illa ſimplicitas antiquorum in cibo capiendo, humanitatis ſimul & continentiæ certiſſima index. Nam maximis viris prandere & cœnare in propatulo, verecundiæ non erat. Nec ſanè ullas epulas habebant, quas oculis populi ſubjicere erubeſcerent. *Val. Max. lib. 2. cap. 5.*

l'exercice continuel où l'on tenoit les ſoldats, ſoit dans le camp, ſoit hors du camp, de ſorte que jamais ils ne demeuroient oiſifs, & [a] on ne leur laiſſoit preſque pas le tems de reſpirer. Les ſoldats de nouvelle levée faiſoient réguliérement l'exercice deux fois le jour, & les anciens une fois. On [b] les formoit à toutes les évolutions & à toutes les parties de l'art militaire. On [c] les obligeoit de nettoier exactement leurs armes, & de les tenir toujours propres & luiſantes. On leur faiſoit faire des marches forcées pendant un aſſez long eſpace chargés de leurs armes & de pluſieurs pieux, & ſouvent dans des lieux difficiles & eſcarpés. On les accoutumoit à garder toujours leurs rangs même dans le trouble & dans la confuſion, & à ne perdre jamais de vûe leurs étendars.

a Opere faciendo milites ſe circumſpiciendi non habebant facultatem. *Hirt. in bello Afric.*

b Ibi, quia otioſa caſtra erant, crebrò decurrere milites cogebat (Sempronius,) ut tyrones aſſueſcerent ſigna ſequi, & in acie cognoſcere ordines ſuos. *Liv. lib. 23. n. 35.*

Primo die legiones in armis quatuor millium ſpatio decurrerunt. Secundo die arma curare & tergere ante tentoria juſſit (Scipio Africanus.) Tertio die ſudibus inter ſe in modum juſtæ pugnæ concurrerunt, præpilatiſque miſſilibus jaculati ſunt. *Liv. l. 26. n. 51.*

c Acuere alii gladios; alii galeas buculaſque, ſcuta alii, loricaſque tergere. *Liv, lib. 44. n. 34.*

On les mettoit aux mains les uns contre les autres dans des combats ſimulés, dont les Officiers, les Généraux, & le Conſul même étoient témoins, & auſquels ils faiſoient gloire de prendre part en perſonne. Lorſqu'il n'y avoit point d'ennemi à combattre, on occupoit les troupes à des ouvrages conſidérables, tant pour les tenir en haleine que pour l'utilité publique. Tels ſont en particulier les grands chemins, appellés pour cette raiſon *viæ militares*, & qui ſont le fruit de cette ſage & ſalutaire pratique.

Stratum militari laboreiter. *Quintil. lib. 2. cap. 14.*

Qu'on juge ſi, parmi ces exercices, qui étoient preſque continuels, on pouvoit trouver lieu à ces indignes divertiſſemens, qui entraînent également la perte du tems & du bien. Cette manie, cette fureur du jeu, qui, à la honte de notre ſiécle, a forcé les rempars du camp & les loix de la diſcipline militaire, eût été regardée chez les Anciens comme le plus ſiniſtre & le plus effraiant de tous les prodiges.

Fin de la premiére Partie du Onziéme Tome.

533010